

Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité
et des finances

Exercice 2012

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES

2012 En bref

Une forte incertitude continue de faire obstacle à la reprise économique au niveau mondial. La situation demeure morose dans la zone euro, qui enregistre un recul des volumes d'affaires et de l'activité économique, ainsi qu'une stagnation des investissements peu propice à la confiance.

En lien avec ces tendances, les pays émergents, dont les marchés intérieurs ne sont pas encore en mesure d'absorber les surplus de production, voient leur croissance ralentir. Pour les états qui ont fait le choix de la rigueur, les effets de politiques économiques restrictives viennent s'ajouter à ces perspectives, amplifiant la mauvaise conjoncture et contribuant à créer, dans certains cas, des situations inquiétantes pour l'ordre social.

Dans ce contexte, l'économie Suisse parvient à surnager, sans éviter toutefois une contraction de l'activité industrielle. On peut attribuer ce maintien au dynamisme de la demande intérieure, notamment dans les domaines liés à la construction, mais également à l'action décidée de la BNS qui, en contenant l'appréciation de la monnaie nationale, a permis d'éviter de trop fortes pressions sur les coûts des entreprises exportatrices, moteurs incontestables de notre économie. Pour le canton de Neuchâtel, c'est tout le secteur de la précision, et tout particulièrement l'horlogerie, qui continue d'en tirer parti. Globalement satisfaisants, ces résultats sont corroborés par la croissance du nombre d'emplois qui caractérise notre canton depuis 2005.

Sans occulter toutefois le rôle prépondérant joué par certaines sociétés, cette relative bonne santé des entreprises neuchâteloises explique en partie les résultats encourageants enregistrés sur le front de l'impôt des personnes morales. En effet, si elle devait se maintenir, la tendance amorcée permettrait de concrétiser les perspectives évoquées lors des débats relatifs à la réforme de la fiscalité des personnes morales plébiscitée en 2011. Elle confirmerait notamment le postulat selon lequel les hausses de recettes issues de l'impôt des personnes morales suffiraient à compenser les baisses envisagées dans le cadre de la réforme de la fiscalité des personnes physiques que le Grand Conseil a acceptée à la quasi-unanimité en 2012.

En dépit des perspectives positives sur les recettes, le canton de Neuchâtel peine à redresser durablement ses finances. C'est le constat qui s'impose à la lecture des comptes 2011 et des dernières évaluations des comptes 2012. Un constat qu'est venu confirmer l'exercice du budget 2013, mené péniblement à bien. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a conduit, sous l'impulsion du DJSF, une réflexion globale dans le cadre de la planification financière roulante. Afin d'atteindre son objectif de redressement des finances, il a défini un certain nombre de chantiers thématiques dans le but d'identifier les économies durables qui peuvent être envisagées à moyen terme. De la réussite de cet exercice dépendra la faculté de l'Etat à retrouver une capacité d'investissement lui permettant de jouer pleinement son rôle de vecteur de progrès pour le canton. Cette réflexion est menée en parallèle avec les autres volets de la réforme de l'Etat, principalement la réforme de la gouvernance des partenariats et la réforme de l'administration.

Toujours dans le domaine des finances, les dossiers relatifs à la répartition des tâches et des ressources entre l'Etat et les communes ont connu en 2012 une évolution significative qui permet d'envisager une conclusion en 2013. Il s'agit de la nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales entre l'Etat et les communes, de la réforme de la péréquation financière intercommunale et de la troisième étape de désenchevêtrement des tâches. Le Conseil d'Etat a confié au DJSF la conduite de ces projets étroitement imbriqués qui représentent un enjeu déterminant pour la cohésion cantonale. Afin de dégager une solution pérenne, à même de préserver les intérêts de chacun tout en réduisant les disparités, le DJSF compte poursuivre, au-delà de la présente législature, le large dialogue qu'il a initié dès 2010.

Dans tous les domaines du département, les services ont poursuivi leurs efforts et ce, malgré les changements à la tête du département. Appuyés par le secrétariat général, ils ont poursuivi leurs travaux dans le cadre de leurs missions opérationnelles aussi bien que dans celui des nombreux projets qui leur sont dévolus. Il s'agit, d'une part, de projets touchant à l'organisation même des services, à l'image des vastes opérations de modernisation conduites au service des ressources

humaines ou au service des contributions; d'autre part, il s'agit de projets visant à rationaliser et à améliorer l'efficacité et la qualité des prestations dispensées dans les divers domaines d'activité des services. Dans les domaines de la Justice et de la Sécurité, des projets comme la refonte des missions et des infrastructures du service pénitentiaire, la réforme de la protection civile, la police unique ou encore la centrale d'alarme et d'engagement unique appartiennent à cette seconde catégorie. A relever encore que, dans plusieurs de ces domaines, les réformes engagées ont permis de repousser l'échéance d'une nécessaire adaptation des ressources. L'évolution constatée en particulier dans les domaines policier et pénitentiaire imposera néanmoins que la question des ressources soit repoussée à court terme déjà.

En 2012, le **secrétariat général** a vécu une année plus que particulière puisqu'il a dû compter avec 3 chefs de département successifs! En effet, au 31 juillet 2012, M. Jean Studer, conseiller d'Etat en charge du DJSF depuis juin 2005, a quitté le département pour reprendre la présidence du Conseil de Banque de la Banque Nationale Suisse. Du 1^{er} août 2012 au 3 décembre 2012, le DJSF a ainsi été dirigé par M. Thierry Grosjean, chef du DEC, en qualité de chef suppléant du DJSF, soit jusqu'à l'entrée en fonction de M. Laurent Kurth, actuel chef du DJSF.

De plus, durant cette même année, M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DJSF depuis juin 2005, a également quitté ses fonctions à la fin du mois de septembre 2012 pour rejoindre la commune de Val-de-Ruz en qualité de conseiller communal.

Malgré ces importants changements et l'instabilité qui en a découlé pour le département et le secrétariat général, ce dernier a pu faire avancer les grands projets qui lui ont été confiés dont en particulier la réforme de la fiscalité des personnes physiques, les mesures de recapitalisation de prévoyance, l'ensemble des dossiers relatifs à la répartition des tâches et des ressources financières entre l'Etat et les communes, le redressement des finances ou encore la police de l'Arc jurassien et le plan d'action en matière pénitentiaire.

L'année écoulée a été marquée par la reprise de l'**office d'organisation** (OORG) par un nouveau chef et par une redéfinition de la mission de l'office. Dorénavant, le chef de l'office d'organisation assure, outre l'exploitation de l'office d'organisation avec ses tâches de gestion habituelles, la direction du projet de la réforme de l'Etat.

La coordination du projet de la réforme de l'Etat a été renforcée et les travaux concernant l'établissement d'une conception générale de la réforme de l'administration ont débuté. En parallèle, le Conseil d'Etat a décidé que l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire était une priorité. Ainsi, les travaux de conception d'un projet pilote ont été menés à bien et le projet pilote démarrera début 2013. Il a pour but de tester les outils et mécanismes d'une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation au sein de l'administration cantonale.

L'**office de la politique familiale et de l'égalité** a procédé en 2012, en collaboration avec le SRHE, à une auto-analyse de la politique salariale appliquée dans l'administration neuchâteloise de manière à déceler d'éventuelles discriminations sexistes. Au moyen du logiciel LOGIB fourni par le bureau fédéral de l'égalité, l'OPFE a pu confirmer que l'Etat pratique une politique non discriminatoire. Il y a, par contre, encore trop peu de femmes dans les échelons supérieurs de la pyramide des classes de salaires

Un rapport sur le thème des familles à l'aide sociale a permis de mettre en lumière des réalités socio-économiques différentes selon le type de ménage et d'apporter un éclairage plus subtil sur les dynamiques à l'œuvre au moment d'étapes de vie telles que le choix de la formation, l'intégration du marché du travail, la création d'une famille et, pour certain-e-s, la séparation et le divorce.

La cheffe de l'OPFE a présidé cette année la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité. La conférence d'automne de la CSDE s'est donc tenue à Neuchâtel les 13 et 14 septembre en présence d'une cinquantaine de représentant-e-s des bureaux de l'égalité des cantons ainsi que des grandes villes.

JUSTICE

Le logiciel EPSIPOL 5 a été mis en production au **service de la justice**, plus précisément au bureau des créances judiciaires. Au début 2012, il permettait uniquement d'assurer le traitement des amendes d'ordre. Le départ en production du volet des amendes tarifées date du 1^{er} juillet. Un nouveau groupe de travail a été créé afin d'étudier la reprise par l'Etat du secteur des amendes de la ville de Neuchâtel; les deux secteurs des documents d'identité ainsi que des naturalisations ont fusionné. La cérémonie des naturalisations a été modernisée et un nouveau support informatique

pour les naturalisations a été introduit. L'adoption du nouvel art. 59a de la loi sur le droit de cité neuchâtelois a engendré un important travail de mise à jour des bases de données. De son côté, le groupe de pilotage "eGovernment en terre neuchâteloise" n'a pas encore pu proposer une mise en production des prestations du contrôle des habitants. Un nouveau projet de loi sur le notariat a vu le jour dont le but consiste des actes authentiques électroniques dans notre canton. Afin d'améliorer l'efficacité du notariat, le règlement d'exécution de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires a été modifié. Sur proposition d'un groupe de travail mené par le service de la justice, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant un nouveau tarif des émoluments des notaires. De même, la modification du règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat a permis d'adapter les indemnités dues à la commission des examens du barreau ainsi que le nombre de sessions d'examens et de candidats par session. En contrepartie, les émoluments d'admission aux examens ont été augmentés.

En 2012, le **service pénitentiaire** a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires: le maintien de la stabilité de ses entités dans un contexte de surpopulation carcérale toujours plus préoccupant, la conduite des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des établissements de détention, l'évaluation des incidences de la surpopulation sur les coûts et les échéances de même que l'accomplissement d'un important travail d'information et de propositions de mesures auprès des autorités politiques dans le cadre du processus budgétaire.

Les chiffres de la détention en 2012 confirment l'augmentation massive du nombre de journées de détention, tous régimes confondus, dans notre canton. Passant de 30'000 journées de détention en 2011 à 35'000 en 2012, ce sont près de 5'000 journées de détention de plus sur une année qui ont été effectuées sur le sol neuchâtelois, en raison principalement de l'augmentation du nombre de journées de détention préventive, des peines privatives de substitution et des peines anticipées. Les journées de détention consolidées (canton et hors canton) sont elles aussi en augmentation. En 2013 et au vu de ces chiffres, l'autorité politique devra ainsi s'interroger sur les ressources et les moyens mis en œuvre afin que le service pénitentiaire puisse continuer de remplir sa mission régaliennne d'application des sanctions, notamment s'agissant de la réaffectation de l'Établissement de détention de la Ronde qui offre 30 places de détention aujourd'hui inexploitées.

Conséquence immédiate de la surpopulation carcérale dans le concordat romand et du maintien de la fermeture de la Ronde, les travaux d'assainissement n'ont pu se poursuivre selon la planification définie. L'EDPR a dû absorber l'augmentation du nombre de journées de détention entraînant une impossibilité de vider des secteurs cellulaires pour poursuivre les travaux. Les coûts importants induits par la nouvelle planification, qui viendront en augmentation du crédit d'investissement global, seront présentées au Grand Conseil conjointement à la révision du projet de l'EEPB dans la première moitié de l'année 2013. A très brève échéance et sans mesure spécifique, la problématique de surpopulation entraînera une impossibilité de faire exécuter certaines sanctions pénales.

Malgré le contexte difficile, il faut souligner l'engagement remarquable des équipes du service pénitentiaire pour continuer le travail de fond initié en 2011 dans l'objectif de renforcer la qualité des prestations du service.

Enfin, le service pénitentiaire poursuit une réforme d'ampleur de ses missions et de ses infrastructures dans un contexte de surpopulation carcérale particulièrement difficile et contraignant.

Ce processus de changement se traduit par la mise en œuvre des objectifs suivants:

- Une vision prospective et une anticipation permanente de l'évolution des contextes et des exigences que requiert la mise en œuvre des missions d'application des sanctions pénales,
- Le développement d'une vision globale en matière de politique criminelle, incluant l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale,
- Le renforcement et l'adaptation des compétences des acteurs du domaine pénitentiaire par la formation de base et continue,
- Le développement des systèmes de contrôles internes dans une perspective d'identification et de gestion des risques,
- Le développement des partenariats dans une perspective de renforcement des compétences internes et de la qualité des prestations,

- Le développement de l'information et de la communication relative aux missions et à l'activité du service pénitentiaire, dans un objectif de transparence.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans la vision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, développée dans le plan stratégique de législature 2009-2013. L'autorité politique devra, pour les années à venir, confirmer, en regard des difficultés financières du canton, dans ses priorités les missions du service pénitentiaire en regard des moyens dont il dispose. A l'heure actuelle, le service pénitentiaire n'est plus en mesures, faute de moyens et de ressources, de mettre en œuvre ainsi que d'assurer sans risque les missions régaliennes de protection de la collectivité qui lui incombent par les dispositions légales, fédérales, concordataires et cantonales. Dans le 1^{er} semestre 2013, le Grand Conseil sera saisi notamment d'un plan d'action par lequel il sera amené à définir la politique pénitentiaire qu'il entend se donner pour les années futures et les moyens qu'il consacre à ce domaine.

Suite au déménagement du **service de probation** de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, Rue Promenade 20, en décembre 2011, l'année 2012 a permis de consolider l'activité du service sur le haut du canton.

Concernant les ressources humaines, l'ensemble des fonctions a été réévalué en collaboration avec le SRHE et le Secrétariat général du Département. Depuis la création du service en 1999, la nature de l'activité a profondément évolué pour l'ensemble des fonctions et de nouvelles missions attribuées au service ont rendu nécessaire la mise à jour des cahiers des charges.

Plusieurs dossiers importants ont occupés l'année 2012 et vont se poursuivre en 2013, notamment la mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). De même, la révision de la Loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettra à terme au service de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire et d'améliorer l'analyse des antécédents, facteur primordial pour l'appréciation des risques de récidive. Enfin, la question des échanges d'informations entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation doit faire l'objet d'un examen attentif des dispositions légales actuelles, en particulier dans le domaine des détentions d'arme, afin d'évaluer leur adéquation avec les besoins actuels en terme de sécurité publique.

Enfin, la commission latine de probation, réunissant les chefs des services de probation des cantons latins (CLP) a mené une réflexion sur la question de l'analyse des risques et a adressé en ce sens un rapport à La CLDJP. La commission a poursuivi l'objectif de renforcer la formation des collaborateurs dans le domaine de la gestion de risques, en mettant sur pied une formation traitant de la dangerosité pour l'ensemble des collaborateurs des services de probation du concordat latin, qui se déroulera en 2013 et 2014.

SÉCURITÉ

Pour la **police neuchâteloise**, l'année 2012 s'est caractérisée par une augmentation marquée de l'activité sur tous les fronts. Une augmentation d'autant plus sensible que l'effectif policier s'est légèrement tassé courant 2012 et que la direction s'est retrouvée concrètement affaiblie suite au départ du commandant Duvillard.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année a été marquée, d'une part par la dénonciation et la renégociation de tous les contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation de la structure et du montant du coût du policier ainsi que du catalogue de prestations et, d'autre part, par le lancement du projet d'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel en tant que dernière étape du projet de police unique initié en 2006. Enfin, 2012 a également vu la réalisation de la première étape - sous la forme d'un rapport détaillé de faisabilité - de l'ambitieux projet de création d'une police intercantonale unique lancée en 2011 par les gouvernements neuchâtelois et jurassien.

Sur le front opérationnel, la police neuchâteloise enregistre une constante augmentation des entrées sur son journal des événements alors même que ses effectifs policiers sont figés: 20.125 entrées en 2012 – soit 1.6% de plus qu'en 2011 et 11.5% de plus qu'en 2010. Parmi les 20.125 événements, il faut compter notamment: 9156 événements relatifs à des délits contre inconnu – soit 2.5% de plus qu'en 2011 (8936) et 28.7% de plus qu'en 2010 (7113); 4421 événements relatifs à des arrestations/interpellations/auditions – soit 7.6% de plus qu'en 2011 (4109) et 13.7% qu'en 2010 (3887); 176 événements relatifs à des décès – soit 19.7% de plus qu'en 2011 (147) et 26.6% qu'en 2010 (139).

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 31.364 réquisitions et rapports – soit plus de 2600 par mois et 3% de plus qu'en 2011 (30.452). L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives.

Dans ce contexte, la police neuchâteloise doit poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

Au **service de la sécurité civile et militaire**, 2012 a vu le lancement et la concrétisation de plusieurs projets stratégiques liés au domaine de la protection de la population: l'analyse des dangers et des risques, la réorganisation de la défense contre l'incendie et secours, la réorganisation de la protection civile, la conduite et la gestion d'événements et de situations d'urgence. Ces projets influencent parallèlement d'autres groupes de travail en activité.

Le transfert des compétences en la matière de lutte contre les incendies et la vente de l'ensemble des bâtiments destinés à la formation des sapeurs-pompiers à Couvet ont été réalisés au profit de l'Etablissement cantonal d'assurance et prévention (ECAP), dans le cadre de la nouvelle Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS). Un important travail a aussi été accompli dans le maintien et la restructuration de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), seule structure du canton, intégrée à ORCAN, à prendre en charge les victimes d'événements traumatisants.

Le SSCM a également consacré une somme importante de ses compétences au maintien de la place d'armes de Colombier, suite à l'annonce de la Confédération d'en supprimer plusieurs sur l'ensemble de territoire suisse, conséquence directe d'une diminution du budget de l'armée. Tant du point de vue sécuritaire que financier, la présence de l'armée dans le canton de Neuchâtel est indispensable et de nombreuses démarches ont été entamées auprès des autorités cantonale, fédérale et militaires.

En lien avec les contrats de prestation conclus avec la Confédération, plus de CHF 680'000 ont été investis. Les principaux travaux et aménagements ont ciblé plus particulièrement les casernes, notamment au niveau des installations sanitaires, des chambres, des cuisines et des salles de théorie. Divers éléments visant à améliorer la sécurité sur la place d'armes et dans les locaux du service ont aussi été remplacés ou adaptés.

FINANCES ET IMPÔTS

L'année 2012 a été marquée par un processus budgétaire encore plus difficile. Le respect des mécanismes de frein à l'endettement a nécessité un travail très important du **service financier**, de l'administration, du Conseil d'Etat et, finalement, de la commission de gestion et finances. Sans des choix politiques fondamentaux, il est à craindre que la planification financière roulante 2014-2016, qui présente à ce jour des déficits de 130 à 230 millions de francs, ne pourra pas être ramenée dans les limites prévues par la loi sur les finances.

Le projet d'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) se poursuit en étroite collaboration avec les communes. Les recommandations adoptées par le comité de pilotage sont reprises dans une nouvelle loi-cadre sur les finances qui devrait être adoptée fin 2013 par le Grand Conseil. Elle consacre également une réflexion sur une révision des mécanismes de frein et l'introduction de nouveaux outils de gestion tels que les enveloppes budgétaires et la conduite par prestation.

Cette révision légale est également l'occasion de s'interroger sur une amélioration du système de conduite financière. Le Conseil d'Etat souhaite développer un système de conduite financière qui permettra de centraliser davantage les opérations sans valeur ajoutée et de permettre aux départements et services de se concentrer sur le contrôle de gestion. Cette réforme ne peut se faire sans une refonte profonde du système de gestion intégré SAP. L'analyse est en cours et nécessitera des moyens durant les prochaines années qu'il est prévu de prélever sur le crédit d'engagement de la réforme de l'Etat.

La stratégie du secteur du recouvrement s'est concrétisée en 2012. Les secteurs de la relance des actes de défaut de biens et des plans de désendettement disposent à présent des directives nécessaires à leur développement.

En 2012, environ 10.000 contribuables ont transmis leur déclaration au **service des contributions** par l'intermédiaire du guichet unique.

Par ailleurs, le service a à nouveau rencontré les contribuables dans les centres commerciaux. Riches en information et en expérience, ces rencontres seront renouvelées en 2013.

Pour le service, 2012 aura vu se concrétiser une nouvelle structure organisationnelle et une nouvelle philosophie de travail avec pour objectif d'augmenter l'efficacité au niveau de la taxation et de la perception et, à terme, de permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions. Avec l'aide des ressources humaines et d'une société spécialisée dans le recrutement, les nouvelles fonctions des responsables ont été revues et ont été repourvues, pour la plupart, par le biais de promotions internes. La mutation entamée par le service est appelée à se poursuivre en 2013.

Outre d'importants développements de l'outil informatique, l'objet central de cette réorganisation est l'évolution vers une prédominance de l'approche en fonction de l'analyse des risques plutôt qu'un contrôle systématique. Afin de faciliter la transition, de nombreux taxateurs ont suivi une formation dans le domaine de la perception leur permettant d'enrichir leur profil de compétences, réalisant ainsi la vision du nouveau métier de "taxcepteur".

Les résultats des entreprises de la branche horlogère ont été excellents en 2011. De plus, les revenus des personnes physiques ont été plus élevés que les années précédentes. Malgré une conjoncture morose sur le plan international, la bonne santé relative de l'économie suisse et neuchâteloise n'est certainement pas étrangère à la hausse de la rémunération des employés. L'évolution positive de la bourse a permis à certains managers de réaliser des revenus importants.

Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé pour se situer à un peu plus de 91,5% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais.

Sur le plan législatif, après l'adoption par le peuple de la réforme de la fiscalité des entreprises, le Grand Conseil a adopté une réforme fiscale des personnes physiques dont les effets sont écheonnés dans le temps à l'instar de ce qui a été fait pour les entreprises.

L'impôt des personnes morales est plus élevé que les attentes et confirme que la nouvelle vision de la fiscalité des entreprises décidée par notre canton va dans la bonne direction. Personne n'aurait pu imaginer que le canton de Neuchâtel serait pris en exemple au niveau de la fiscalité par les autres cantons. Pour l'instant, combiné avec l'effet de la conjoncture, le résultat financier est remarquable.

Le **service des communes** observe que la situation financière cumulée de l'ensemble des communes s'est notablement améliorée en 2011 après la dégradation consécutive à la crise financière, économique et sociale survenue dès l'année 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait encore un déficit de respectivement CHF 0,8 million et CHF 0,5 million en 2009 et 2010, c'est un bénéfice de plus de CHF 5,6 millions qui a été enregistré par l'ensemble des communes neuchâteloises au cours de l'exercice 2011. Bien sûr, ce chiffre ne traduit pas la diversité des comptes des différentes communes de notre République. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale se sont accrus l'an dernier de près de CHF 0,7 million d'un exercice à l'autre pour s'élever à CHF 28,9 millions. Cette augmentation s'explique par l'augmentation plus que proportionnelle des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel en 2012.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales. L'évaluation et l'examen des propositions de réforme de la péréquation financière intercommunale se poursuivent. Le service des communes a préparé le rapport que la délégation de la Commission péréquation a adopté en octobre 2012 à l'attention de la commission plénière.

En matière de fusions de communes, le service des communes a préparé les bases et le rapport permettant à l'Etat de valider les projets de fusions de communes de Milvignes et de Val-de-Ruz qui ont été approuvés par les populations de ces communes. Le service des communes a été impliqué à des degrés divers dans toutes les phases de ces projets auxquels il a apporté son soutien constant.

Le service des communes a également rédigé le rapport lié au projet de nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales et organisé la consultation des communes.

Enfin, l'an dernier il a participé aux travaux d'examen d'un troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, et a plus particulièrement assisté la commission parlementaire. En collaboration et sous l'égide du service financier, les travaux en vue d'introduire le nouveau modèle de compte harmonisé 2 à l'Etat et dans les communes se sont également poursuivis l'an dernier. Le service des communes a notamment participé aux travaux du groupe chargé d'élaborer le projet de loi.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Pour le **service juridique de l'Etat** (SJEN), l'année 2012 a été marquée par le départ du chef du service ainsi que par l'aboutissement de la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), dont la rédaction primaire est l'œuvre du service juridique. Les travaux de conception et de rédaction législative en relation avec la convention intercantonale en matière de protection des données et de transparence avec le canton du Jura, le nouveau tarif des frais et dépens ainsi que l'adaptation de l'organisation judiciaire et de la législation neuchâteloise au nouveau droit fédéral de protection de l'enfant et de l'adulte (droit de la tutelle) ont ponctué l'ensemble de l'année de leurs exigences élevées en terme de mobilisation et d'engagement. En plus du chef du service juridique, la responsable du secrétariat a aussi pris sa retraite, et une juriste du service juridique a rejoint une entité intercantonale à Berne. L'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 500 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou d'autres entités. Les collaboratrices et collaborateurs du service ont également été sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

En parallèle de ses missions habituelles regroupant tous les domaines de la gestion **des ressources humaines** d'un employeur de plusieurs milliers de collaborateurs, le SRHE a poursuivi ses opérations de réformes et de réorganisation de ses prestations.

Au niveau des activités habituelles du service, il convient de relever la poursuite des efforts de rigueur de gestion des ressources humaines, avec des objectifs de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Il convient à ce sujet de relever que l'effectif du personnel de l'administration est stable, avec un doublement du nombre de départs en préretraite en 2012, et une augmentation de la proportion de femmes dans les postes supérieurs.

Par ailleurs, les réformes structurelles de l'administration cantonale et de ses services génèrent un accroissement important de la charge de travail de l'ensemble des secteurs du SRHE. En effet, de chaque réorganisation découlent des besoins en termes de mobilité, de formation, de descriptions de fonctions, d'actions administratives et salariales, sans oublier l'accompagnement stratégique et juridique des entités concernées.

Certaines décisions politiques ont également eu un impact important sur l'activité du SRHE en 2012, et plusieurs projets transversaux ont été lancés dans lesquels le service est étroitement impliqué. Il convient de relever parmi ces derniers les travaux en lien avec la recapitalisation de la caisse de pensions prévoyance.ne, ainsi que l'introduction à l'essai d'un modèle de gestion des services par enveloppe budgétaire.

Parmi les projets en lien avec la réorganisation interne du SRHE, il convient de mettre en exergue l'aboutissement du projet de passage au processus informatisé de gestion du recrutement, avec l'introduction de la postulation en ligne ("e-recrutement"), la généralisation de l'utilisation du suivi informatique des temps de présence et des absences, ainsi que du prochain aboutissement de la mise à disposition d'un guide destiné aux collaborateurs de l'administration. En matière de politique familiale, le nombre de places d'accueil de la crèche Tic-tac a pu être augmenté en 2012, et une centaine d'enfants peuvent maintenant y être accueillis.

2012 a également vu le lancement de réflexions importantes concernant notamment l'utilisation du système d'information et de gestion du personnel (SAP), la modification du système de progression salariale du personnel, le régime de retraite du personnel des professions pénibles ainsi que l'introduction d'un congé sabbatique. La remise en conformité de la solution de branche intercantonale en matière de santé et sécurité au travail a également été abordée au cours de l'année 2012,

et la mise en place d'un processus de suivi des absences de longue durée ("case-management") a également sollicité le SRHE et ses partenaires.

Même si la direction du SRHE peut être satisfaite de l'importance des actions entreprises au cours de l'année 2012, et de l'aboutissement de certains projets, elle est également consciente que le personnel du service subit de manière sensible les conséquences de l'augmentation de la charge de travail dévolue au SRHE. Alors qu'une stabilité exemplaire du personnel du service était constatée au cours de ces dernières années, certains de ses membres ont fait part de leurs souhaits de changer d'orientation; il en découlera probablement une augmentation de la mobilité au cours de l'année à venir.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2012 a été marquée par l'ouverture au public de la version 3 du Guichet unique, par la mise en place d'un système d'information et de ticketing centralisé, par la généralisation de la virtualisation des infrastructures systèmes et finalement par une excellente année au niveau exploitation des prestations informatiques.

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétariat général du département de la justice, de la sécurité et des finances (SJSF) poursuit les objectifs stratégiques suivants:

1. Assurer un appui complet, rapide et décisif au ou à la chef-fe du département dans l'exécution de ses tâches;
2. Assurer de manière efficace le rôle de relais entre le département et les services;
3. Assurer un fonctionnement optimal du secrétariat général en engageant au mieux les ressources à disposition;
4. Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;

L'année 2012 a été très particulière pour le SJSF dans la mesure où il a dû appuyer 3 chefs de départements successifs dans la même année! En effet, en juillet 2012, M. Jean Studer, conseiller d'Etat en charge du DJSF depuis juin 2005, a quitté le département pour reprendre la présidence du Conseil de Banque de la Banque Nationale Suisse. Du 1^{er} août 2012 au 3 décembre 2012, le DJSF a ainsi été dirigé par M. Thierry Grosjean, chef du DEC, en qualité de chef suppléant du DJSF, soit jusqu'à l'entrée en fonction de M. Laurent Kurth, actuel chef du DJSF. De plus, durant cette même année, M. Claude-Henri Schaller, secrétaire général du DJSF depuis juin 2005 a également quitté ses fonctions à la fin du mois de septembre 2012 pour rejoindre la commune de Val-de-Ruz en qualité de conseiller communal.

Malgré ces importants changements et l'instabilité qui en a découlé pour le département et le SJSF, ce dernier a pu mener à bien les grands projets en cours. L'entier du personnel du SJSF a également continué, durant l'année écoulée, à assurer ses missions tant pour ses chefs de départements successifs qu'auprès des services du DJSF et de l'appareil étatique dans son ensemble grâce à l'important engagement de ses collaborateurs et collaboratrices.

1.1. Effectif du personnel

Fonctions, exprimées en EPT	C2009	C2010	C2011	B2012	C2012
Secrétaire général	1.00	1.00	1.00	1.00	0.83
Secrétaire générale adjointe	1.00	1.00	0.80	0.80	0.73
Chargé de missions	1.00	0.92	1.00	1.00	1.00
Responsable financière			0.73	0.80	0.50
Secrétaire	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Secrétaire administrative, resp. financière	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chargé de projet NOJ	0.70	0.46			
Mandat de projet RPT à l'heure	0.10				
Total	5.80	5.38	5.53	5.60	5.06

Le poste de responsable financière a été réduit de 20% à la demande de la titulaire afin de lui permettre, après un congé maternité, de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. De plus, cette personne a été mise, pour l'essentiel, à disposition du service des ressources humaines dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la réorganisation dudit service. Le salaire de cette fonction est pris en charge par le crédit d'engagement relatif au redressement des finances et à la réforme de l'Etat.

Ainsi, par rapport à 2011, les prestations du SJSF ont été réparties en réalité sur 6 fonctions en 2012 représentant au budget 5.06 équivalents plein temps (EPT), dont 0.45 mis à disposition du SRHE.

De plus et comme indiqué ci-dessus, le secrétaire général du SJSF a quitté ses fonctions à la fin du mois de septembre 2012. Une nouvelle secrétaire générale a été désignée en la personne de la secrétaire générale adjointe. Elle a débuté son activité au 1^{er} décembre 2012. Son poste n'a pas encore été repourvu, avec pour conséquence que l'état-major du chef de département est amené à fonctionner avec un effectif réduit pendant plusieurs mois durant une période particulièrement exigeante vu la succession de 3 chefs de départements et le changement de législature prochain.

1.2. Prestations du SJSF

De 2009 à 2011, le SJSF a introduit la saisie du temps de travail auprès des 5 fonctions permanentes du SJSF. Les informations récoltées ont fourni des indications utiles sur le temps passé par le SJSF dans les prestations qui sont les siennes. De manière globale, les collaborateurs-trices du SJSF consacrent normalement deux tiers de leur temps de travail à des prestations de conseil et d'appui au chef et aux services du DJSF. Le reste est réparti entre les prestations de coordination, de gestion d'opérations, de communication et d'information.

En 2012, conformément à ses missions, le SJSF a appuyé les chefs de département successifs et les services du département dans toute une série de dossiers importants pour le département et l'Etat, dont notamment

- la réforme de la fiscalité des personnes physiques,
- les mesures de recapitalisation de prévoyance,
- les dossiers relatifs à la répartition des tâches et des ressources financières entre les communes et l'Etat, soit: désenchevêtrement des tâches, réforme de la péréquation financière et nouvelle répartition du produit de l'impôt des personnes morales,
- le redressement des finances et la réforme de l'Etat.

Le SJSF a également assuré un appui et une coordination pour les chefs du département successifs dans la conduite d'importants dossiers, à savoir notamment:

- l'élaboration d'une convention intercantonale en matière de protection des données,
- les réorganisations du service des ressources humaines et du service des contributions,
- la réunion du service informatique sur un seul site,
- la transformation des prisons, le plan d'action du domaine pénitentiaire et le projet relatif au bracelet électronique ;
- la reconduction des contrats de prestations de police avec les communes, l'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel à la police neuchâteloise et le projet d'une police de l'arc jurassien,
- le concours d'architecture pour le Tribunal d'instance et du Ministère public sur un seul site à La Chaux-de-Fonds,
- le traitement et la gestion des amendes ou un nouveau tarif des émoluments des notaires,
- la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS),

- les projets de réorganisation de la protection civile au niveau cantonal et des centrales d'alarme et d'engagement,
- la prévention de la violence en marge des manifestations sportives.

Finalement, le SJSF a continué de coordonner le travail consultatif au sein du département et d'assurer une représentation du département au sein des groupes de travail interdépartementaux permanents et ad hoc.

1.3. Aide humanitaire et coopération au développement

Le SJSF assure le suivi de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et, notamment, du contrat de prestations confié par le Conseil d'Etat à Latitude 21. Les années 2008-2009 constituaient une période de transition avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et la mise en place de Latitude 21. Un contrat de prestation spécifique a été conclu avec celle-ci prévoyant le versement d'une subvention de Fr. 250'000 en 2008 et d'une même montant en 2009.

En 2010, le SJSF a négocié avec Latitude 21 le premier contrat de prestations quadriennal qui couvre la période 2010-2013. Ce contrat a été signé par le Conseil d'Etat le 1^{er} décembre 2010, avec des versements prévus comme suit:

2010	Fr. 245'000
2011	Fr. 260'000
2012	Fr. 260'000
2013	Fr. 260'000

En application de l'article 4, alinéa 3, de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 8 mars 2008, le suivi des objectifs du mandat confié à Latitude 21 est résumé dans le tableau suivant.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
Objectifs opérationnels			
A1 - Des projets de qualité sont financés par L21.	1. Informer les ONG neuchâteloises au sujet de L21 et les encourager à y adhérer.	<ul style="list-style-type: none"> • 1-3 demandes d'adhésion sont traitées par année. 	Adhésion de 5 nouvelles associations (<i>Salubrité Plus</i> , association de soutien au CESER, association <i>Betsaleel</i> , association <i>EFI</i> , association <i>Echanges Agadez Niger</i>) ; exclusion d'une association (<i>ABIR</i>), refus d'une adhésion ; 2 demandes en cours d'étude. La base de données de L21 recense 50 associations ou projets basés dans le canton.
	2. Organiser des formations pour les associations membres (AM) et autres associations intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 formations sont organisées par année. • 75% des membres y participent. 	1 formation CT juin 2010 (6 AM) – 1 formation CT novembre 2011 (3AM) – 1 formation CSF en mai 2012 (8 AM) – 1 formation CT en octobre 2012 (8 AM). Partenariat entre le Fédéréseau et la DDC pour un programme 2011-2013 commun.
	3. Assurer le fonctionnement régulier de la commission technique (CT).	<ul style="list-style-type: none"> • La politique d'évaluation des projets et règlements de la CT sont adoptés. • La CT est constitué. 	Documents qualité de la CT opérationnels. CT composée de 7 membres (professionnels) fin 2012. Etude, financement et suivi de 6 projets en 2010, étude de 11 projets en 2011, financement et suivi de 9 d'entre eux ; étude de 11 projets en 2012, financement et suivi de 10 d'entre eux.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
	4. Assurer le fonctionnement régulier de la commission de suivi financier (CSF).	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement de la CSF est adopté. La CSF est constituée. 	CSF composée de 6 membres fin 2012. Documents qualité opérationnels (SCI). Création d'un manuel RPC21 et d'un manuel de directive pour le suivi financier des projets. Coaching des AM pour l'intégration des normes RPC21. Etude et validation de 6 rapports financiers finaux de projets 2009, 5 de projets 2010, 7 de projets 2011.
A2 - Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	5. Maintenir le dialogue avec les autorités cantonales.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du contrat de prestations. Accroissement des contributions cantonales de la coopération au développement. 	Excellent dialogue avec les autorités cantonales (DSJF, rencontre avec le Conseil d'Etat in corpore en 2010). Signature contrat de prestation 2010-2013 le 5 avril 2011 (conjointement avec la signature d'un accord avec la DDC) ; augmentation de la subvention et possibilité d'échange de compétences. Excellente passation en 2012 au moment du changement d'interlocuteurs (conseiller d'Etat et secrétaire général.e), prouvant le bon ancrage du partenariat.
	6. Etablir et développer les contacts avec les autorités communales en vue d'établir des partenariats.	<ul style="list-style-type: none"> Les communes versent à L21 leurs contributions financières à la coopération au développement. Les contributions des communes à la coopération au développement augmentent. Le nombre de communes qui contribuent augmente. 	Rencontre avec 11 communes neuchâtelaises en juin 2010 puis avec 15 communes en novembre 2012 (organisé par l'ACNE). Signature d'un contrat avec la Commune du Val de Travers (CHF 22'000.- / année), comprenant un projet pédagogique avec le collègue Jean-Jacques Rousseau. Négociation d'un contrat de prestation avec la Commune de Neuchâtel pour 2010-2013 (CHF 50'000.-/année). Subvention de CHF 20'000.- en 2012 de la commune de La Chaux-de-Fonds et négociation d'un contrat en cours. Contributions reçues de la commune de Colombier, d'Hauterive et du Locle. Préparation d'un arrêté type par l'ACNE.
	7. Etablir et formaliser la collaboration avec la Division partenariats de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> L21 est admis dans la catégorie « fédérations » Un accord est signé pour une contribution institutionnelle (projets, activités, secrétariat) 	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; accord de partenariat institutionnel pour contribution globale (CHF 500'000.- / 2011-2013, fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités). Admission de L21 dans la catégorie des fédérations cantonales. Relation régulière, transparente et constructive.
	8. Assurer un reporting rigoureux sur l'utilisation des contributions cantonales, communales et fédérales.	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et développement des contributions financières. 	Publication et diffusion du rapport annuel 2009 à 100 exemplaires et du rapport annuel 2010 à 200 exemplaires et du rapport annuel 2011 à 300 exemplaires. Audits par le Contrôle Cantonal des Finances et SCI complet.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
B1 - L21 possède un inventaire du paysage des expériences et des compétences présentes dans le canton de Neuchâtel dans les domaines prioritaires pour la coopération au développement.	9. Etablir, avec les institutions publiques concernées, un inventaire de leurs compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des partenaires prioritaires. • Enquête auprès de l'Etat de Neuchâtel. • Enquête auprès de l'UNINE. • Enquête auprès des HES du canton. • Compilation des données récoltées. 	Début de la recherche en 2011: élaboration d'un questionnaire à l'attention des collaborateurs de l'UNINE. Diffusion du questionnaire en ligne début 2012 et publication d'un rapport présentant les 25 projets identifiés. Contacts en cours avec les HES pour une extension de l'étude.
	10. Identifier, en collaboration avec les organisations faïtières du canton, les entreprises qui disposent de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec les institutions « ressources ». • Enquête auprès d'une sélection d'entreprises du canton. • Compilation des données récoltées. 	Préparation d'un plan d'action en 2012, prévoyant le lancement des activités en 2013.
B2 – Les AM bénéficient de l'expérience et/ou des compétences existantes dans le canton de Neuchâtel dans des domaines de la coopération au développement correspondant à leurs activités.	12. Promouvoir des partenariats avec des collectivités publiques neuchâtelaises pour la mise à disposition de compétences aux Am de L21 ou à leurs partenaires locaux dans le cadre de la réalisation de leurs projets.	<ul style="list-style-type: none"> • Accord-type de partenariat avec une collectivité publique. • Promotion des partenariats établis. 	Le contrat de prestation avec l'Etat de Neuchâtel le prévoit, un dossier a été préparé mais n'a pas encore été mis en œuvre. Intérêt de la part de la commune de La Chaux-de-Fonds pour une éventuelle intégration de cet élément dans le partenariat en cours de négociation. Négociation d'un partenariat avec l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel pour la proposition de stage-recherche au sein des AM de L21.
	13. Rester disponible pour soutenir les collectivités publiques neuchâtelaises désireuses d'établir des partenariats avec des collectivités publiques dans les pays en développement et dans des domaines correspondant aux buts de L21.	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités publiques neuchâtelaises connaissent les activités et les compétences des membres de L21. 	Réalisé à travers les résultats de l'activité 6.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
	14. Faciliter les contacts des AM avec des entreprises intéressées à la coopération au développement et qui disposent de compétences utiles dans des domaines correspondant aux activités des AM de L21.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des AM pour connaître les contacts et collaborations existantes ainsi que les domaines à cibler. • Identification des domaines de collaboration possibles. • Etablir une politique de partenariat. • Diffuser les informations récoltées auprès des AM. • Contacter les institutions / entreprises potentiellement intéressantes. 	entretiens avec les AM et réalisation d'une note de synthèse sur l'état des collaborations existantes, souhaitées ou souhaitables.
C1 - Des informations de qualité sur les enjeux des relations Nord-Sud, de l'action humanitaire et de la coopération au développement sont à disposition de la population neuchâteloise.	15. Assurer le fonctionnement régulier de la commission d'information et de communication (CIC) (C1).	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de la CI est adopté. • La CI est constitué. • La politique d'information est définie. 	CIC composée de 3 membres fin 2012. Adoption d'une stratégie de communication (interne et externe) pour 2010-2012.
	16. L21 organise régulièrement des manifestations publiques sur des thèmes liés aux relations Nord-Sud ayant une pertinence particulière pour le canton (thèmes envisagés : migration, énergies renouvelables, santé publique) (C11).	<ul style="list-style-type: none"> • L21 anime des débats dans le canton sur les relations Nord-Sud et les problèmes de développement. • Selon le thème choisi, L21 collabore étroitement avec les AM concernées. • L21 conclut des partenariats (sponsors, médias). 	Campagne de communication sur « le chemin du don » en 2011 : apéritif média le 11 janvier 2011, publication d'une brochure sur « le chemin du don », organisation de la première journée cantonale de la coopération le 5 novembre 2011. Campagne de communication « Coopération au développement et migration » en 2012 : publication d'une brochure, deuxième journée cantonale de la coopération au développement. Collaboration régulière avec les médias neuchâtelois (apéritif média, conférence de presse signature contrats avec Etat de Neuchâtel et DDC, conférence de presse sur la collaboration avec le Val de Travers, conférence de presse sur la journée cantonale de la coopération au développement, inauguration de l'espace associatif <i>Quai 21</i>).
	17. Editer et actualiser régulièrement le site web de L21 (C11).	<ul style="list-style-type: none"> • Le Site web de L21 est mis à jour au moins 1 fois par mois. 	Site web actualisé régulièrement et connu largement. Lettre d'info trimestrielle envoyée à large base de contacts. Lancement de la plateforme du Federeso.

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
	19. L21 organise une fois par année une campagne d'information coordonnée avec les AM et les collectivités publiques sur les activités de ses membres et la contribution des collectivités publiques à la solidarité internationale.	<ul style="list-style-type: none"> La population du canton est informée des efforts de solidarité internationale entrepris par divers acteurs dans le canton. 	<p>Campagne de communication sur « le chemin du don » en 2011 : apéritif média le 11 janvier 2011, publication d'une brochure sur « le chemin du don », organisation de la première journée cantonale de la coopération le 5 novembre 2011 en collaboration étroite avec toutes les AM ainsi qu'avec la DDC (partenariat avec l'Express/Impartial, avec la ville de Neuchâtel et Festi'neuch), 10 parutions médias, 150-160 participants.</p> <p>Campagne de communication « Coopération au développement et migration » en 2012 : publication d'une brochure, deuxième journée cantonale de la coopération au développement en partenariat avec le Forum Suisse des Migrations, deux manifestations (conférence débat à Neuchâtel et journée d'exposition et de débats à La Chaux-de-fonds).</p>
C2 - Les collectivités publiques sont sensibilisées sur la thématique de la coopération au développement.	20. Contribuer au débat politique dans le canton au niveau de la coopération au développement.	<ul style="list-style-type: none"> Le Grand Conseil neuchâtelois débat régulièrement de la question. 	Inscription d'un paragraphe sur la coopération au développement (issu de la stratégie 2010-2013 de L21) dans le programme de législature de l'Etat de NE.
	21. L21 établit un inventaire des pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable sur la base du cadre proposé par le document « Solidarité internationale ; bonnes pratiques en matière de développement durable », publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable et leur lien avec la solidarité internationale sont mieux connues. 	Contacts et rencontre avec l'association <i>Solidar</i> en 2012 pour un échange d'informations en lien avec leur recherche <i>Solidar Ranking</i> . Préparation d'un plan d'action et présentation de quelques éléments auprès des communes neuchâteloises lors de la rencontre du 30 novembre 2012 organisée par l'association des communes.
C3 - Un inventaire de l'offre et de la demande existe en matière d'enseignement et de formation sur les théma-	22. Dresser l'inventaire de l'intérêt et des capacités des AM pour participer à des activités de formation et d'information.	<ul style="list-style-type: none"> L21 connaît l'intérêt et les capacités de chaque AM en matière de formation et d'information. 	<i>Latitude 21</i> est membre depuis 2011 de la coalition des ONG soutenant la Fondation Education et Développement

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
tiques de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel.	23. Prendre contact avec le Département pour l'éducation, la culture et les sports afin d'évaluer les intérêts et besoins en matière d'enseignement et de formation.	<ul style="list-style-type: none"> L21 	<p>Promotion de la journée cantonale de la coopération au développement auprès des écoles.</p> <p>Projet pédagogique dans la collaboration avec le Val de Travers (Ecole Jean-Jacques Rousseau)</p> <p>Préparation d'une journée d'intervention sur la thématique « coopération au développement et migration » durant le premier trimestre 2013 dans le cadre d'un travail interdisciplinaire au Lycée Jean-Piaget.</p>
Objectifs institutionnels			
D1 - L21 assure son développement institutionnel	Valider les critères d'admission.	<ul style="list-style-type: none"> Validation des critères. 	Critères d'admission pour de nouveaux membres adoptés lors de l'AG du 3.11.2009. Travail du conseil sur un formulaire complémentaire pour l'étude de dossier de sections neuchâteloises d'organisations suisses.
	Consolider le fonctionnement du Conseil et des commissions	<ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil. Le Conseil se réunit régulièrement. PV des séances du Conseil. Les trois commissions sont constituées et actives 	Conseil composé de 9 membres dès fin 2010 (selon les statuts) et une moyenne de 10 réunions par année. Les 3 commissions sont constituées, opérationnelles et actives dès fin 2010. Directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010 et revue le 30.08.2012 (ajout de critères supplémentaires sur l'indépendance des organes).
	Consolider le fonctionnement du Secrétariat et le poste de coordination.	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités. 	Poste de secrétaire générale à 40% en 2010, augmenté à 60% pour 2011. Engagement d'une secrétaire générale adjointe à 40% en juin 2012. Rapports d'activités lors de chaque séance du Conseil et directive de gouvernance et de gestion financière adoptée à l'AG du 7.12.2010 (y.c. gestion du personnel). Ouverture d'un espace associatif « Quai21 » géré par L21 avec un bureau indépendant pour le secrétariat et la location d'espaces de travail pour les AM.
D2 - L21 développe des partenariats et travaille en coordination.	Etablir une collaboration avec la DDC.	<ul style="list-style-type: none"> Accord de partenariat formalisé pour un appui au fonctionnement de L21. 	Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; convention de collaboration pour contribution globale (fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités) de CHF 500'000.- pour la période 2011-2013. Dialogue régulier (rencontres annuelles bipartites et multipartites).

Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Réalisé en 2010-2011
	Intégrer et participer au Fédéréseau.	<ul style="list-style-type: none"> • 1-2 manifestations annuelles organisées avec le Fédéréseau. • Echanges d'expériences des membres. • PV des séances Fédéréseau. 	Participation régulière aux travaux du Fédéréseau et collaboration active avec les autres fédérations. Participation aux négociations sur les critères de contribution de la DDC pour les fédérations. Publication commune du livre « Outils de gestion pour projets de coopération au développement ». Participation commune au Village de la Francophonie lors du Sommet de la Francophonie en octobre 2010 à Montreux. Participation à deux campagnes de plaidoyer : passage du 0.5% au conseil National en janvier 2011, sondage auprès des candidats dans le cadre des élections fédérales de septembre 2011. Préparation d'une brochure de présentation du fédéréseau. Négociation d'une contribution pour un programme de formation commun aux fédérations cantonales. Lancement de la plateforme commune www.federeso.ch
	Encourager les synergies et le partage de compétences entre AM.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité de la coopération au développement dans le canton. • Améliorer la qualité du travail des AM. 	Nombreuses relations entre AM. 4 partenariats et échange de compétence entre AM (collaboration institutionnelle ou pour projet terrain). Lancement d'un projet conjoint entre <i>MdM</i> et <i>REA Cameroun</i> au Cameroun. Utilisation des nouveaux locaux comme espace de partage entre AM (2 bureaux d'AM).
	Développer la communication interne entre les membres de <i>Latitude 21</i> .		Adoption d'une stratégie de communication avec volet « communication interne » pour 2011-2013. Séances de préparation communes pour les journées cantonales de la coopération au développement avec participation de toutes les AM. Lancement d'apéritifs thématiques mensuels dès 2012.

1.4. Office d'organisation

L'année écoulée a été marquée par la reprise de l'office d'organisation (OORG) par un nouveau chef le 1 septembre 2012 suite au départ à la retraite du précédent chef le 31 décembre 2011, et par la redéfinition partielle de la mission de l'office. Dorénavant, le chef de l'office d'organisation assure, outre l'exploitation de l'office d'organisation dans le cadre de ses missions habituelles, la direction du projet de la réforme de l'Etat, pour lequel il est directement relié à la présidence du Conseil d'Etat.

Exploitation de l'office d'organisation

- La direction de la commission du logement de l'administration (CLA) a été transférée au département de la gestion du territoire (DGT). L'office d'organisation reste cependant membre de la commission pour assurer la coordination transversale au niveau organisationnel;
- L'OORG agit comme plaque tournante en ce qui concerne le thème de la mobilité à l'administration cantonale. Ainsi l'OORG assure la bonne gestion des places de parc, informe les collaborateurs au sujet de JobAbo Onde Verte, des voitures Mobility, etc. Afin d'assurer

l'accès facile aux informations, la page intranet destinée aux collaborateurs de l'administration cantonale a été revue;

- L'OORG agit comme centre de compétences "gestion de projets", "documentation et analyse de processus", "systèmes de gestion de la qualité et d'auto-évaluation". Dans cette fonction, l'OORG soutient les services et offices de l'administration cantonale dans leur gestion au quotidien ainsi que dans les projets d'organisation.

Direction du projet de la réforme de l'Etat

Depuis la reprise de la direction du projet par l'office d'organisation, la coordination au sein du projet a été renforcée. D'autre part, les travaux concernant l'établissement d'une conception générale de la réforme de l'administration jusqu'au printemps 2013 ont largement avancé.

En parallèle, le Conseil d'Etat a décidé que l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire était une priorité. Dans cette optique, les travaux de conception d'un projet pilote ont été menés à bien et le démarrage est fixé au début de 2013. Ce projet pilote a pour but de tester les outils et mécanismes d'une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation au sein de l'administration cantonale. Dans ce contexte, il est prévu d'introduire au sein des services pilotes sélectionnés un système qui permettra de standardiser la gestion et d'assurer l'amélioration continue de manière structurée. A moyen terme, ce système est appelé à contribuer de manière substantielle à la réduction des charges de l'administration cantonale.

1.5. Office de la politique familiale et de l'égalité

2012: une équipe renouvelée

Silvia Carolillo Winkler, collaboratrice scientifique, qui travaillait à l'OPFE depuis 2008, a démissionné pour rejoindre le Service des Ressources Humaines de l'Etat de Vaud. Isabelle Iseli, employée depuis six mois à 50% au secrétariat général du DGT, a rejoint l'OPFE à 40%. Économiste de formation, I. Iseli a repris les dossiers de S. Carolillo Winkler, à savoir l'enquête sur les salaires dans l'administration neuchâteloise, ainsi que l'enquête sur les familles à l'aide sociale dans le canton.

Le poste de secrétariat à 50% a également été remplacé: Fabienne Stettler a démissionné en mars et a été remplacée par Daniela Vaucher.

Politique familiale et égalité au sein de l'administration (LOGIB)

Le groupe de travail mené par Silvia Carolillo Winkler pour établir une grille d'indicateurs destinée au Conseil d'Etat, lui permettant d'évaluer le catalogue de mesures pour la conciliation famille-travail, s'est poursuivi. Faute de données suffisantes à disposition, le rapport avait dû être réorienté en 2010. Après une étude statistique globale menée en collaboration avec le service de la Statistique et le SRHE, le logiciel LOGIB a été appliqué par Isabelle Iseli pour déterminer si des discriminations salariales à raison du sexe étaient présentes au sein de l'administration cantonale neuchâteloise. Ce logiciel permet une auto-évaluation dans le but de détecter les différences salariales que l'on ne peut expliquer autrement que par le fait que l'employée est une femme. LOGIB a été appliqué au seul Département de la justice, de la sécurité et des finances (police non comprise) pour des raisons de faisabilité, en estimant que ce département pouvait être considéré comme "à l'image" de l'administration dans son ensemble.

Les résultats de cette étude ont donné lieu à une conférence de presse en présence du Conseiller d'Etat Thierry Grosjean, du chef du service des ressources humaines, Thierry Gonzalez, de la déléguée à la politique familiale et à l'égalité, Nicole Baur et de la responsable de l'enquête, Isabelle Iseli. Cette étude a permis de mettre en évidence et de confirmer la politique non discriminatoire pratiquée par l'Etat et d'indiquer les axes sur lesquels travailler en matière d'égalité: il y a encore trop peu de femmes dans les échelons supérieurs de la pyramide des classes de salaires

Violence conjugale

En 2012, le principal axe de travail en matière de lutte contre la violence conjugale a été celui de la collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) : la négociation du contrat de prestations d'une part, le suivi de la mise en place des nouvelles prestations d'autre part. Si le Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) avait déjà intégré le CNP en mai 2011, les prestations pour les couples sont effectives depuis avril 2012 et celles pour les enfants le seront au 1^{er} janvier 2013.

Le 16 février 2012 a eu lieu la première journée cantonale sur la violence conjugale. Organisée par l'OPFE, cette manifestation a réuni plus d'une centaine de personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, ...). Les principaux acteurs de la lutte contre la violence conjugale ont présenté leurs activités et le CNP a exposé ses nouvelles prestations pour les auteur-e-s de violence conjugale, les couples à transaction violente et les enfants de ces derniers. L'évaluation effectuée à l'issue de la journée a révélé un véritable besoin des acteurs œuvrant dans ce domaine de se rencontrer. Les commentaires étaient largement positifs et l'expérience sera reconduite en 2013.

Le 15 novembre 2012, l'OPFE a participé à la Table ronde du Jura Bernois sur la violence conjugale. En effet, il existe des contacts étroits avec les cantons du Jura et de Berne (pour la partie francophone). Ces derniers sont intéressés à pouvoir profiter des nouvelles prestations du CNP en matière de violence conjugale. L'accent est donc mis sur la collaboration BEJUNE, même si l'OPFE a des contacts réguliers avec les autres cantons romands et les autres cantons suisses.

Une rencontre avec les communautés africaines, le 6 décembre 2012, illustre le souhait de l'OPFE de mieux informer et soutenir les personnes migrantes, qui sont particulièrement exposées à la violence conjugale.

La commission technique LVCouple, quant à elle, s'est réunie le 13 décembre 2012.

Présidence de la CSDE

La cheffe de l'OPFE a présidé cette année la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité. A ce titre, elle a participé à Berne à la table ronde sur la révision du droit d'entretien (pensions alimentaires) organisée par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Elle a également représenté la CSDE en intervenant lors de la journée de réflexion de Pro Familia consacrée à l'articulation entre égalité et famille. Comme le veut la tradition, la conférence d'automne de la CSDE s'est tenue dans le fief de la présidente. Une cinquantaine de représentant-e-s des bureaux cantonaux de l'égalité ou des grandes villes ont donc fait le déplacement à Neuchâtel les 13 et 14 septembre. Ces deux journées ont été essentiellement consacrées à la présentation de l'enquête du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) sur le travail de CARE et aux premiers résultats du programme national de recherche (PNR 60) consacré à l'égalité. Les déléguées ont été reçues au Château par M. le Conseiller d'Etat Thierry Grosjean.

Groupes de travail

La Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes s'est réunie deux fois en 2012.

Deux membres de la commission ont démissionné cette année: Mme Séverine Gutmann, de la CNCI, ainsi que Mme Emma Porpora du syndicat UNIA, qui a été remplacée par Mme Catherine Laubscher. Le représentant de la CNCI sera nommé par le Conseil d'Etat au début 2012.

L'OPFE a en outre participé aux groupes de travail suivants :

- comité de la crèche Tic-Tac
- groupe permanent de l'ACN sur le harcèlement au sein de l'administration (groupe de confiance)
- groupe de travail sur les mariages forcés
- groupe maltraitance

- Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)
- Communauté de travail pour l'intégration des étranger-ères (CTIE)
- Conférence romande des déléguées à l'égalité
- Conférence suisse des déléguées à l'égalité
- Conférence latine contre la violence domestique

Actions éducatives (Pierre-Coullery, HEP)

Comme chaque année, la cheffe de l'OPFE est intervenue deux fois pour un module égalité d'une demi-journée à l'école Pierre-Coullery et deux fois pour un cours de deux heures consacré aux nouvelles familles.

La HEP BE-JU-NE a décidé cette année d'ouvrir ses portes aux deux déléguées du canton du Jura et de Neuchâtel. C'est ainsi cinq groupes d'étudiant-e-s destinés au secondaire 1 et 2 qui ont pu bénéficier de deux demi-journées de réflexion sur le thème de l'égalité à l'école.

Aide sociale

Partant du constat selon lequel le canton de Neuchâtel présente, en 2009, le taux d'aide sociale le plus élevé de Suisse (6.6% contre 3% en moyenne suisse), l'OPFE a souhaité réaliser une enquête sur le sujet, afin de mieux comprendre les raisons qui conduisent à l'aide sociale, avec une attention portée aux familles.

Un rapport sur le thème des familles à l'aide sociale a été finalisé en mars 2012. Celui-ci est composé de deux volets distincts: une première enquête statistique, portant sur les femmes et les hommes bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel, puis une enquête qualitative constitue le deuxième volet. Cette enquête a permis de mettre en lumière des réalités socio-économiques différentes selon le type de ménage et d'apporter un éclairage plus subtil sur les dynamiques à l'œuvre au moment d'étapes de vie telles que le choix de la formation, l'intégration du marché du travail, la création d'une famille et, pour certain-e-s, la séparation et le divorce.

Ce rapport a été présenté au groupe de travail de coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS).

Femmes et politique (élections communales)

Le 28 avril, l'OPFE a organisé une journée de réseautage et d'étude destinée aux candidates aux élections communales du 13 mai. Une vingtaine de femmes se sont inscrites. La journée a été organisée à l'Hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds. Le chef du service des communes, Pierre Leu, a été invité à présenter les compétences des communes ainsi que les moyens d'interventions des conseillers généraux. La journée s'est poursuivie avec une intervenante spécialiste du style vestimentaire des femmes en politique et s'est terminée avec le film "De la cuisine au parlement" de Stéphane Goël. L'évaluation de la journée effectuée auprès des participantes a donné de très bons résultats et ce type de journée sera reconduit.

L'OPFE en a également profité pour réaliser une statistique des élections communales, disponible sur le site internet de l'office, qui a fait l'objet d'un article dans l'Express/l'Impartial.

Interventions publiques

5 chroniques signées de la cheffe de l'OPFE sont parues dans l'Express/l'Impartial. Le 15 février, la déléguée à l'égalité a participé à l'émission Tango de la TSR consacrée aux rapports des femmes avec le pouvoir. Cette émission a débouché sur une plainte auprès du Conseil de la presse, plainte déboutée par ce dernier qui a toutefois donné en bonne partie raison à la plaignante. Le 5 septembre, une conférence, suivie d'un débat a été organisée au salon Capa'Cité par la cheffe de l'office.

Demandes parvenues à l'OPFE et entretiens

41 demandes d'information sont parvenues à l'OPFE en 2012, soit 3 à 4 demandes par mois. Plus de 70 % d'entre elles émanaient de particuliers, 6 % des médias, 5 % des écoles, 5 % également des entreprises et 5 % des associations. Les autres se répartissent entre ACN, autres bureaux de l'égalité et communes. La plupart des appels concernaient des cas de divorces ou d'allocations familiales, de violence conjugale, de maternité, de droit d'adoption, et de discrimination salariale. Dans une moindre mesure, l'OPFE a répondu à des questions concernant le mariage ou la publicité sexiste.

La cheffe de l'office a en outre reçu trois femmes de l'administration pour des questions portant sur une éventuelle inégalité salariale: après examen approfondi de leurs dossiers, deux cas ont pu être expliqués et justifiés, un autre a été corrigé en faveur de l'employée. Deux employées de l'ACN ont également demandé l'aide de l'OPFE pour mettre sur pied un job-sharing. Par ailleurs, des conseils et informations ont été offerts à deux femmes employées dans le privé qui ont été reçues par la cheffe d'office.

Site internet

Le guide pratique de la famille et de l'égalité, géré par l'OPFE, a été agrémenté et complété. Des informations sur l'union libre, le respect de l'égalité dans les marchés publics, la prévoyance professionnelle ou encore le service militaire et civil ont été mises à disposition du public et les autres thèmes ont été actualisés pour être en accord avec l'évolution des diverses législations. Les statistiques de fréquentation laissent apparaître que la demande pour ce type d'informations orientées vie pratique est très forte et c'est pourquoi l'actualisation et l'optimisation de ce support va se poursuivre en 2013. La mise en page du site a également été entièrement revue pour être en adéquation avec la migration du site internet complet de l'Etat qui interviendra en 2013.

2. SERVICE DE LA JUSTICE

2.1. Introduction

En 2012, le service de la justice est resté fortement impliqué cette année dans l'amélioration de la gestion et du traitement, notamment informatique, des amendes. C'est ainsi, en date du 16 janvier 2012 que le nouveau logiciel EPSIPOL 5 a été mis en production au bureau des créances judiciaires. En début d'année, cette installation permettait uniquement d'assurer le traitement des amendes d'ordre. Le départ en production du volet portant sur les amendes tarifées date quant à lui du 1er juillet 2012. Ainsi, tout au long de l'année 2012, afin d'œuvrer à l'intégration des deux nouveaux programmes informatiques inhérents à la gestion des amendes et des ordonnances pénales administratives du service de la justice, les responsables des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice épaulés par plusieurs de leurs collaborateurs ont tenu un très grand nombre de séances de travail avec des représentants du service informatique de l'Etat, des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ainsi qu'avec des collaborateurs de la police neuchâteloise, du fournisseur des supports informatiques et du chef de la comptabilité générale de l'Etat.

L'objectif à atteindre était de trouver des solutions à la multitude de problèmes rencontrés. Les questions principales portaient en particulier sur le développement spécifique au canton de Neuchâtel du système informatique et à sa stabilité en utilisation quotidienne. En effet, le canton de Neuchâtel est le seul en Suisse à avoir recours au système de paiement des amendes tarifées, lequel remplace la procédure de paiement des amendes par transaction en place avant le 1er janvier 2011, date de l'introduction du nouveau code de procédure pénale suisse. Notre canton est également le seul canton dont la saisie des amendes et des infractions dues aux radars est traitée par trois entités administratives, à savoir le canton ainsi que les deux villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Une grande énergie a aussi été nécessaire au développement de l'interface entre le support informatique de perception des amendes (EPSIPOL) et le programme de perception des ordonnances pénales administratives (EPSIPOUR), voire pour le développement de l'interface entre EPSIPOL et le logiciel des corps de police cantonal et communaux (INFOPOL) ou encore entre EPSIPOUR et le programme informatique du contentieux général de l'Etat (CiPower). Enfin, il a été nécessaire de déployer un service WEB à l'intention des communes pour qu'elles soient en mesure de suivre au quotidien l'évolution de l'encaissement des amendes qui les concerne.

De surcroît, le lancement d'un nouveau support informatique implique des travaux colossaux de paramétrage et la création d'un nombre considérable de formulaires spécifiques ainsi que le recours à un système d'envois postaux groupés organisé en collaboration avec le centre cantonal d'impression de Fleurier. Il s'agit d'acheminer aux contrevenants plus de 315'000 documents par année.

De plus, le système comptable a été revu dans son intégralité et a de ce fait nécessité une impressionnante batterie de tests.

Enfin, tous les collaborateurs ont été formés à l'utilisation du nouvel outil informatique, lequel a été livré sans aucun mode d'emploi.

Cet important chantier, qui porte sur l'informatisation de la perception d'environ 25 millions de francs par an, a été mené sous l'égide d'un comité de pilotage mené par le chef du service de la justice, lequel a tenu maintes séances pour assurer le suivi des travaux ainsi que pour prendre toutes les décisions importantes qui s'imposaient.

En octobre 2012, au regard des nombreux contretemps rencontrés lors des travaux de développement, le comité de pilotage a jugé raisonnable de reporter la mise en production du support informatique de perception des ordonnances pénales administratives au 1er janvier 2013.

Vu le temps employé par les responsables et les collaborateurs du service de la justice pour mener à bien ce projet d'importance, il a fallu assurer le bon fonctionnement au quotidien des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice en ayant recours à plusieurs personnes placées par le service cantonal de l'emploi.

En décembre 2012, un nouveau groupe de travail a été créé avec le chef du service de la justice à sa tête afin d'étudier la reprise par l'Etat dès le 1er janvier 2014 du secteur chargé de la gestion des amendes au sein de la ville de Neuchâtel.

Au 1er février 2012, les deux secteurs des naturalisations et des documents d'identité de l'office de la population ont fusionné pour se retrouver sous la responsabilité d'une seule et même personne. Cette restructuration a principalement comme objectif d'améliorer la disponibilité de notre personnel pour les administrés ayant besoin d'un document d'identité, de voyage ou encore de séjour. Dorénavant, la polyvalence est de mise au sein de ce secteur et lorsque la demande en documents d'identité est particulièrement forte, la totalité du personnel de ce secteur est assignée au travail d'établissement des documents d'identité, ce qui nous permet de mieux répondre à cette activité typiquement cyclique. Dès cette date, les collaborateurs des deux secteurs ont été formés à l'accomplissement de leurs nouvelles activités, soit par des cours de formation dispensés au sein de la section des documents d'identité de la police fédérale en ce qui concerne les travaux du secteur des documents d'identité, soit par une formation interne en ce qui concerne l'exécution des procédures de naturalisation.

Pour sa part, en l'espace d'un an, le secteur des naturalisations a été confronté à une baisse d'environ 20% du nombre des demandes de naturalisation. Le secteur des naturalisations a rafraîchi la cérémonie des naturalisations organisée par la chancellerie, laquelle est dorénavant agrémentée, lors de la partie officielle, par l'intermède musical d'une famille de joueurs de Cor des Alpes du Locle et par la projection d'un film de bienvenue dans notre canton mis à notre disposition par le service de la cohésion multiculturelle. Le tout est enrichi, lors de l'apéritif dînatoire, par l'animation musicale d'un joueur de guitare sèche de La Chaux-de-Fonds.

Un grand travail de paramétrage a été effectué par la responsable du nouveau secteur des documents d'identité et des naturalisations sur le nouveau support informatique de gestion des dossiers de naturalisation dont la mise en production sera effective au cours du premier trimestre de l'année 2013. Ce nouveau programme informatique pourra également être utilisé par le service de la cohésion multiculturelle pour le suivi des enquêtes de naturalisation, lesquelles lui sont sous-traitées par le service de la justice. L'ancien logiciel était le plus vieux support informatique encore utilisé à l'Etat de Neuchâtel.

L'adoption par le Grand Conseil en date du 4 septembre 2012 de la modification de l'article 59a de la loi sur le droit de cité neuchâtelois, lequel porte sur l'inscription du nom de l'ancienne commune d'origine suivi, entre parenthèses, du nom de la commune issue de la fusion, a engendré moult réunions de travail. A ces rencontres, ont participé le chef de l'office de la population et les responsables du service informatique de la ville de Neuchâtel pour les applications du contrôle des habitants ainsi que les représentants du service informatique de l'Etat pour la gestion des différentes applications cantonales, telles que la Base de Données des Personnes (BDP), la base de données des écoles obligatoires et post obligatoires (CLOEE), etc. Ces séances de travail ont permis le paramétrage de l'ensemble des registres informatiques afin que les mutations puissent être actives dès le 1er janvier 2013. De ce fait, dès cette date, les droits de cité des communes du Val-de-Ruz et de Milvignes pourront être déclinés selon la nouvelle législation en vigueur. De plus, le chef de l'office de la population a entretenu des rapports étroits avec les représentants de l'Office fédéral de l'état civil et ceux de la Section des documents d'identité de la Police fédérale afin que la dénomination des nouvelles communes soit également mise à jour dès le 1er janvier 2013 au sein des deux bases de données fédérales des documents d'identité suisse (ISA) et de l'état civil (Infostar).

De son côté, le groupe de pilotage "eGovernment en terre neuchâteloise", constitué du chef de l'office de la population, du chef du développement du service informatique cantonal et du chef du centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel, n'a pas été en mesure de mettre en production les prestations inhérentes au contrôle des habitants. Cet échec est dû à la remise en question de l'uniformisation des informations par les préposés des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle et de la commune de Val-de-Travers. La mise en ligne des prestations du contrôle des habitants est donc reportée jusqu'à ce que de nouvelles solutions aient été élaborées. Par contre, les prestations offertes par les offices d'état civil sont désormais présentées sur les sites internet communaux des 7 arrondissements.

A la demande du Chef de département, le chef de l'office de la population, épaulé par son chef de service, a rendu un rapport portant sur la restructuration des arrondissements d'état civil en date du

7 septembre 2012. Ce rapport sera repris en 2013 avec le nouveau Chef de département pour décider de la suite qui doit lui être donnée.

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté fixant un nouveau tarif des émoluments des notaires en date du 13 juin 2012 avec entré en vigueur au 1er juillet 2012. L'adoption de ce tarif par le Conseil d'Etat a été saluée par la surveillance des prix de la Confédération qui l'a cité en exemple pour les autres cantons qui connaissent un système de notariat latin. M. Stefan Meierhans ("M. Prix") estime que le nouveau tarif répond quasiment à toutes ses attentes en ce domaine. Ce tarif est le fruit d'un très long travail effectué conjointement par des représentants de l'administration et de la Chambre des notaires.

Dès le début de l'année 2012, un nouveau projet de modification de la loi sur le notariat a vu le jour sous l'égide du service de la justice. Le but de ce travail consiste en l'introduction des actes authentiques électroniques dans le canton de Neuchâtel. Treize séances de travail ont été tenues principalement en présence de trois représentants de la Chambre des notaires, d'une juriste du service juridique, du responsable du Registre foncier et sous la conduite du chef du service de la justice. Des représentants du service informatique, le responsable du Registre du commerce, le secrétaire général de la chancellerie ainsi qu'un représentant de la banque cantonale ont également participé épisodiquement à ces rencontres de travail. Les représentants du service de la justice en collaboration avec le représentant du Registre foncier ont également organisé des présentations au sein de l'administration de produits en développement chez des fournisseurs de services informatiques. Cet exercice avait comme objectif de mieux faire appréhender ce nouveau domaine très sécurisé des transactions électroniques au sein de notre administration cantonale. Même si le rôle du service de la justice se limite uniquement à modifier la base légale qui permettra l'introduction des actes authentiques électroniques dans notre canton dès l'année 2013, il participera encore à la création ainsi qu'au choix du registre central suisse des personnes habilitées à établir des actes authentiques électroniques.

Afin d'améliorer l'efficacité du travail des notaires dans le traitement des actes à cause de mort, le règlement d'exécution de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires a été modifié en date du 17 octobre 2012. Cette rectification autorise dorénavant les greffes du tribunal civil à traiter des données personnelles en lien avec la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires ou à communiquer des données sous forme électronique, en particulier par l'intermédiaire du guichet sécurisé unique.

Enfin, au 1er juillet 2012, le règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (RLAv) a fait l'objet d'un ajustement des indemnités dues aux membres de la commission des examens du barreau. De plus, et selon les besoins, la commission aux examens du barreau a l'opportunité de fixer une session supplémentaire, ce qui ferait cinq sessions en un an. Finalement, la commission aux examens peut limiter à onze et non plus dix, le nombre de candidats admis à une session.

En contrepartie, au 1er juillet 2012, l'arrêté concernant les émoluments relatifs à l'exercice de la profession d'avocate et d'avocat a été corrigé avec l'intention de couvrir la totalité des coûts engendrés par les indemnités versées aux experts de la commission aux examens du barreau ainsi que la moitié des frais générés au sein de l'administration que ce soit au service de la justice ou au service informatique. De ce fait, les émoluments d'admission à une session d'examen du barreau sont passés de 500 francs à 1'350 francs, ce qui est dans la moyenne suisse.

2.2. Gestion

Magistrature judiciaire

Se référer au rapport de gestion du Conseil de la Magistrature.

Aspects légaux

Le Conseil d'Etat a adopté les arrêtés suivants:

- Le 13 juin 2012, un arrêté fixant le tarif des émoluments des notaires. Cet arrêté définit les tarifs d'émoluments liés aux principales activités professionnelles des notaires.
- Le 25 juin 2012, un arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (RLAv), du 21 mai 2003. Cet arrêté ajuste le tarif des indemnités dues aux membres de la commission d'examens du barreau.
- Le 25 juin 2012, un arrêté portant modification de l'arrêté concernant les émoluments relatifs à l'exercice de la profession d'avocate et d'avocat, du 21 mai 2003. Cet arrêté rectifie les émoluments d'accès aux examens du barreau.
- Le 15 août 2012, un arrêté nommant les représentantes et les représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité. Cet arrêté nomme également les représentantes et les représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité jusqu'à la fin de la présente législature.
- Le 17 octobre 2012, un arrêté de nomination d'un notaire commissaire en raison du décès de Maître Cyrille de Montmollin. Maître Sarah de Montmollin, notaire à Neuchâtel, a été nommée notaire commissaire.
- Le 14 novembre 2012, un arrêté nommant les membres de l'autorité de surveillance des avocates et des avocats pour la fin de la législature en cours. Suite au décès de Maître Cyrille de Montmollin, la composition de la commission a été modifiée.

2.3. Activités déployées

Assistance judiciaire

Les montants octroyés au titre de l'assistance judiciaire ont été les suivants:

Année 2011	Année 2012
2.895.000 francs	3.005.351 francs

Les demandes se présentent comme suit:

	Payée en 2011	Payée en 2012	Refusée en 2011	Refusée en 2012
Civile	987	504	26	39
Pénale	875	411	23	24
Administrative	42	35	10	3
Total	1904	950	59	66

Office de la population

Secteur des naturalisations

Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 26 mars, 4 avril, 13 juin, 29 août, 17 octobre, 3 et 19 décembre a accueilli favorablement 451 demandes de naturalisation d'étrangers (498 en 2011)

comprenant 794 personnes (811 en 2011). Il est à remarquer que 177 demandes émanent de personnes de la deuxième génération (232 en 2011). Le Conseil d'État a également refusé 3 demandes de naturalisation (2 en 2011), comprenant 7 personnes (2 en 2011).

Le service a reçu pour traitement 524 demandes de naturalisation ordinaire (672 en 2011). La commission chargée d'examiner les requêtes de naturalisation a étudié par voie de circulation 470 demandes (511 en 2011) et a transmis ses observations au Conseil d'Etat.

Les émoluments de naturalisation perçus en 2012 s'élèvent à 287.240 francs (301.220 en 2011).

De plus, le service a assuré la transcription de 125 naturalisations facilitées de conjoints (161 en 2011; articles 27 et 28 de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, du 29 septembre 1952, ci-après LN), de 25 naturalisations facilitées d'enfants (31 en 2011; articles 31a et b et 58a et c LN) et 3 réintégrations (0 en 2011; articles 21, 23 et 58 LN).

Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)

Le Conseil d'Etat a ratifié 5 agrégations (3 en 2011; articles 36 LDCN). Il a prononcé 4 réintégrations neuchâteloises (1 en 2011; article 50 LDCN) et la libération du droit de cité neuchâtelois de 16 personnes (10 en 2011; article 54 LDCN).

Surveillance de l'état civil

Gestion électronique des données (Infostar)

La gestion des données d'état civil se poursuit au travers d'un nouveau système d'exploitation d'Infostar. Cette nouvelle entité "métier" permettra d'orienter le développement de la base de données d'état civil selon les besoins des officiers d'état civil.

Statistiques de l'état civil:

Arrondissements	Naissances / Naissances E*	+/- 2011	Reconnaisances par le père	+/- 2011	Mariages / Partenariats	+/- 2011	Décès	+/- 2011
Neuchâtel	1499/15*	-81	196	+20	185/4	-33	412/20*	+10
Cressier	2*	-	14	-	50	-	46/3*	-
Hauterive	1*	-	9	-	39	-	51/3*	-
Boudry	11*	+5	85	+36	164/4	+15	265/12*	+76
Val-de-Travers	8*	+4	47	+19	67/2	-3	124/26*	+12
Val-de-Ruz	27*	+9	37	-1	54	-9	93/16*	+18
Le Locle / La Chaux-de-Fonds	1/40*	=	148	+22	239/2	-20	577/32*	-5
Total	1604	-63	536	+96	810	-50	1680	+111

*événements survenus à l'étranger

Nous avons accordé l'autorisation de transcrire dans Infostar 23 adoptions (16 en 2011) prononcées en application des articles 264 ss du code civil.

Nous avons autorisé la transcription de 844 communications de faits d'état civil survenus à l'étranger (681 en 2011) concernant des ressortissants neuchâtelois.

Nous avons examiné 47 (69 en 2011) demandes de changement de nom au sens de l'article 30 du code civil, ainsi que 214 (125 en 2011) demandes en vue de mariage, dont 6 partenariats enregistrés, au sens de l'article 73 de l'ordonnance sur l'état civil.

Secteur documents d'identité

La répartition des émoluments 2012 ressort du tableau ci-après:

	Comptes 2012 Fr.	Budget 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.
Part cantonale nouveaux passeports et cartes d'identité	776.368	773.300	786.162

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre de nouveaux documents d'identité enregistrés par l'office au cours des dernières années:

Années	Passeports 2003	Passeports Biométriques	Cartes d'identité	Passeports provisoires
2007	12.445	497	14.742	273
2008	6.207	856	14.184	190
2009	5.960	1.007	14.562	213
2010	720	6.803	16.010	307
2011	-	8.438	16.561	309
2012	-	8.813	16.618	266

N.B. Depuis le 1^{er} mars 2010, seuls des passeports biométriques sont délivrés.

Amendes

Tableau des documents enregistrés pour les amendes et les frais judiciaires:

Documents reçus	2011	2012
Ordonnances pénales, ordonnances pénales administratives et procès-verbaux de transactions	26.998	12.387
Extraits de jugements des tribunaux et assistance judiciaire	1803	1566
Amendes d'ordre et amendes tarifées	115.953	145.078
Total	144.754	159.031

Encaissement des amendes et des frais judiciaires:

Tableau des encaissements	2011	2012
Amendes et frais judiciaires	12.538.042 fr. 69	11.375.268 fr. 66

Le montant de la part aux communes est compris dans le total des encaissements.

Facturation des amendes et des frais judiciaires:

C'est le report d'envoi en 2013 des ordonnances pénales administratives émises par le nouveau programme Epsipour qui explique la diminution des dossiers traités ainsi que des montants encaissés.

Les montants des amendes d'ordre encaissés pour les Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que la somme de 486.744 fr. 22 d'assistance judiciaire sont compris dans le tableau des encaissements.

Montants facturés	2012
Amendes et frais judiciaires	24.814.209 fr. 66
dont part de la police neuchâteloise	6.180.011 fr. 83
dont part aux communes	5.621.345 fr. 23
Perte sur débiteurs	3.550.997 fr. 72
Amendes subies en travail d'intérêt général (TIG) ou en jours d'emprisonnement	1.051.200 fr. 25
Montant encaissé	8.410.654 fr. 63

Casier judiciaire

Le service de coordination Vostra a reçu 3375 extraits de jugements des tribunaux neuchâtelois et ordonnances pénales du ministère public (2802 en 2011).

	2011	2012
Ordonnances pénales du ministère public	2241	3136
Extraits de jugements des tribunaux	561	239
Avis de récidive	222	167
Libérations conditionnelles (accordées, révoquées, etc...)	127	106
Mesures (fin du traitement, peine suspendue, etc...)	13	7
Non-lieu	280	123

Le service de coordination Vostra a établi ou transmis 313 extraits de casier destinés aux différentes autorités judiciaires cantonales (372 en 2011).

Profils ADN

La loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois et l'arrêté concernant l'effacement des profils ADN sont entrés en vigueur le 1er janvier 2006. Depuis cette date, le service de coordination Vostra est compétent pour l'effacement des profils ADN.

	Reçus en 2010	Traités en 2010	Reçus en 2011	Traités en 2011	Reçus en 2012	Traité en 2012
ADN 2007	3	42	-	7	-	-
ADN 2008	7	36	-	16	-	12
ADN 2009	15	102	-	75	-	37
ADN 2010	749	56	4	117	7	68
ADN 2011	-	-	785	1	793	24

Le service traite également des demandes provenant d'autres cantons:

Reçues en 2010	Traitées en 2010	Reçues en 2011	Traitées en 2011	Reçues en 2012	Traitées en 2012
10	6	2	0	4	2

Barreau et notariat

Barreau

La commission d'examen du barreau s'est réunie 4 fois en 2012. 19 candidats (22 en 2011) ont obtenu le brevet d'avocat. Il n'y a eu aucun abandon (2 en 2011) et aucun échec définitif (1 en 2011).

Autorité de surveillance des avocates et des avocats

L'autorité de surveillance des avocates et des avocats a siégé à 1 reprise en 2012. Elle s'est occupée de 12 inscriptions définitives au rôle officiel du barreau et de l'établissement de 3 décisions découlant de la loi cantonale et de la loi fédérale, ainsi que de répondre à diverses demandes de renseignements.

	Disciplinaires	Contestations d'honoraires	Total
Enquêtes pendantes au 31.12.2011	4	3	7
Enquêtes enregistrées en 2012	4	13	17
Enquêtes liquidées en 2012	2	3	5
Enquêtes pendantes au 31.12.2012	6	13	19

Notariat

La commission d'examen du notariat a organisé une session en 2012.

Lors de cette session de printemps, 1 candidat s'est inscrit. Il n'a pas obtenu son brevet.

Conseil notarial

Séances

Durant l'année 2012, le Conseil notarial s'est réuni à 8 reprises aux dates suivantes:

- 15 février
- 27 mars
- 12 juin
- 18 juin (rencontre avec la Chambre Neuchâteloise des Notaires)
- 6 septembre
- 2 octobre
- 14 novembre
- 18 décembre

Inspection des études (article 21 de la loi sur le notariat)

En 2012, 12 notaires ont été inspectés (contrôles techniques). Le soussigné coordonne ces inspections.

Le Conseil notarial a pu constater d'une manière générale, chez chacun des notaires inspectés, une parfaite tenue des actes et registres, le respect des exigences techniques du notariat et du tarif des émoluments.

Ces inspections n'appellent par conséquent aucune remarque particulière. Elles permettent un échange de vue constructif entre le Conseil notarial et les notaires et contribue à une certaine uniformisation de la pratique.

Contrôles financiers des études (article 22 de la loi sur le notariat)

31 contrôles financiers de notaires ont été ordonnés durant l'année. Maître Gérard Bosshart s'occupe de ces contrôles périodiques, prévus tous les 4 ans (article 22 du Règlement organique du Conseil notarial).

Ces contrôles ont révélé que les notaires étaient à même de restituer les fonds confiés dans les 24 heures, conformément à la loi.

Formation des stagiaires (article 13 de la loi sur le notariat)

Dans le courant de cette année 2012, 6 stagiaires étaient en formation dans le canton. C'est un nombre qui correspond à la moyenne des dernières années.

La formation des stagiaires est de la responsabilité du Conseil notarial qui a désigné un délégué en son sein pour l'organiser. Il s'agit de Maître Anne-Marie Jacot Oesch.

Dans le courant de l'année 2012, le Conseil notarial a reçu les stagiaires suivants avec leur maître de stage:

- Madame Dominique Erard, avec Maître Gérard Bosshart
- Madame Léa Matalon, avec Maître Henri Schaller
- Monsieur Matthieu Zürcher, avec Maître Danielle Hausser Zilla

Tâches générales (article 20 de la loi sur le notariat)

Le Conseil notarial a eu l'occasion de se prononcer sur diverses questions de technique notariale ou de droit soumises par les notaires du Canton, soit à l'occasion des inspections, soit de manière ponctuelle, notamment au sujet de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (LACDM) qui a encore nécessité certaines précisions et mises au point.

Le Président du Conseil notarial, Maître Olivier Jacopin, relève qu'il a participé, le 14 décembre 2012, à la cérémonie d'assermentation de Maître Fernand Chappuis, qui avait obtenu son brevet de notaire il y a une dizaine d'années et qui a décidé d'ouvrir une Etude de notaire à Peseux.

3. SERVICE PÉNITENTIAIRE

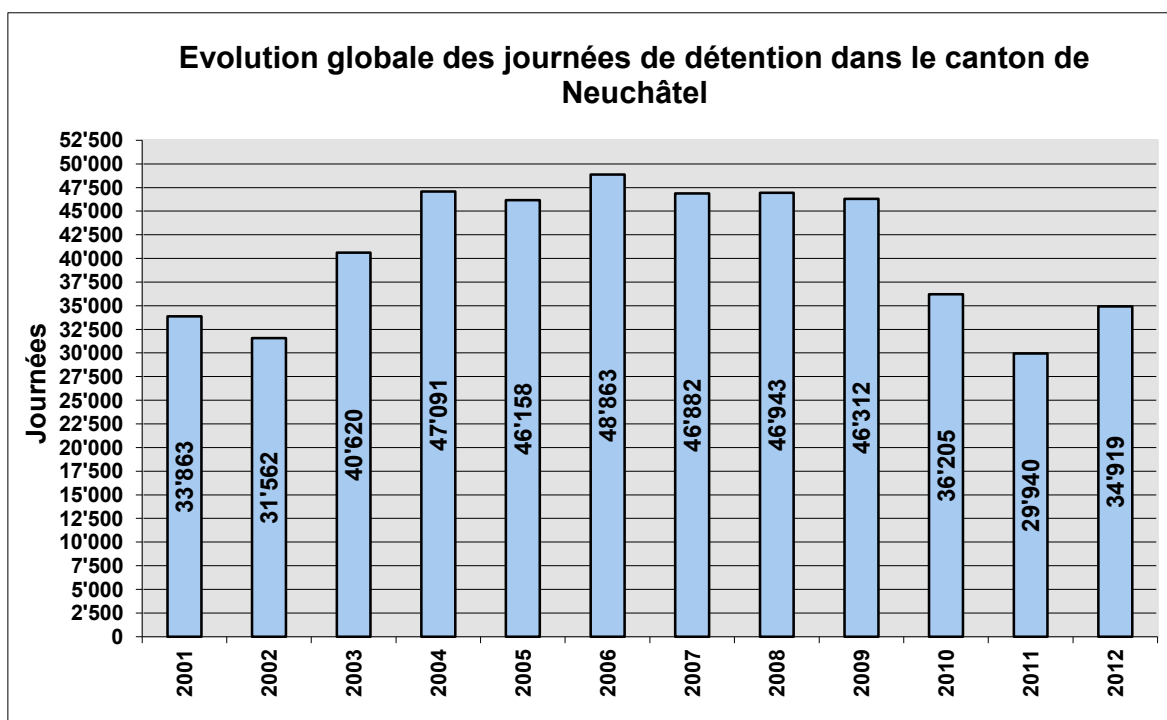
3.1. Généralités

En 2012, le service pénitentiaire a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires: le maintien de la stabilité de ses entités dans un contexte de surpopulation carcérale toujours plus préoccupant, la conduite des travaux dans le cadre du projet d'assainissement des établissements de détention, l'évaluation des incidences de la surpopulation sur les coûts et les échéances et enfin, l'accomplissement d'un important travail d'information et de propositions de mesures auprès des autorités politiques dans le cadre du processus budgétaire.

Les chiffres de la détention en 2012 confirment l'augmentation massive du nombre de journées de détention, tous régimes confondus, dans notre canton. Passant de 30'000 journées de détention en 2011 à 35'000 en 2012, ce sont près de 5'000 journées de détention de plus sur une année qui ont été effectuées sur le sol neuchâtelois, en raison principalement de l'augmentation du nombre de journées de détention préventive, des peines privatives de substitution et les peines anticipées. Les journées de détention consolidées (canton et hors canton) sont elles aussi en augmentation. En 2013 et au vu de ces chiffres, l'autorité politique devra ainsi s'interroger sur les ressources et les moyens mis en œuvre afin que le service pénitentiaire puisse continuer de remplir sa mission régaliennne d'application des sanctions, notamment s'agissant de la réaffectation de l'Établissement de détention de la Ronde qui offre 30 places de détention aujourd'hui inexploitées.

Conséquence immédiate de la surpopulation carcérale dans le concordat romand et du maintien de la fermeture de la Ronde, les travaux d'assainissement n'ont pu se poursuivre selon la planification définie. L'EDPR a dû absorber l'augmentation du nombre de journées de détention entraînant une impossibilité de vider des secteurs cellulaires pour poursuivre les travaux. Les coûts importants induits par la nouvelle planification, qui viendront en augmentation du crédit d'investissement global, seront présentées au Grand Conseil conjointement à la révision du projet de l'EEPB dans la première moitié de l'année 2013. A très brève échéance et sans mesure spécifique, la problématique de surpopulation pourrait entraîner une impossibilité de faire exécuter certaines sanctions pénales.

Enfin, malgré le contexte difficile, il faut souligner l'engagement remarquable des équipes du service pénitentiaire pour poursuivre le travail de fond initié en 2011 dans l'objectif de renforcer la qualité des prestations d'encadrement et de sécurité, les partenariats, la mise en œuvre de formation continue et la définition progressive des procédures de travail indispensables pour assurer la gestion des risques que présente la mission d'application des sanctions pénales.

Évolution des journées de détention dans les établissements du canton de Neuchâtel**Évolution des journées de détention effectuées par les condamnés neuchâtelois**

	2008	2009	2010	2011	2012
Dans le canton	9.103	12.754	8.929	10.700	12.944
Hors canton	11.937	16.407	24.763	24.565	32.527*
Total général	21.040	29.161	33.692	35.265	45.471

*Suite à la mise en place d'une nouvelle base de données statistique, le chiffre 2012 comprend 7.734 journées de mesures placées hors canton, non comprises dans le chiffre 2011.

3.2. Personnel

Au 31 décembre 2012, 94 collaborateurs travaillaient au sein du service pénitentiaire, correspondant à 89.3 EPT contre 92.8 EPT prévus au budget 2012 (y compris: 1,2 EPT supplémentaire pour le traitement des amendes, octroyé jusqu'à fin 2013 par le Conseil d'Etat et 3 EPT pour des postes d'agent de détention dans le but d'assurer une présence d'un 3^{ème} homme la nuit dans les établissements). L'administration du service pénitentiaire a effectué 39 mutations concernant les arrivées, départs et changement de taux d'activité. A cela s'ajoute l'engagement d'un apprenant et de deux stagiaires universitaires avec une formation en criminologie et un placement fixe ORP en tant que chauffeur. Ces engagements ont permis de renforcer notre effectif déjà surchargé et constamment sollicité.

Grâce à l'accès direct en consultation au logiciel de gestion SAP RH, une simplification de la gestion des données du personnel a pu être effectuée, les procédures simplifiées et les doublons ont pu être supprimés. Par ailleurs, cela a permis de développer des compétences à l'interne du service.

OAPM

L'année 2012 s'est révélée stable s'agissant de l'ensemble du personnel de l'OAPM. La direction de l'office a toutefois été renforcée par la désignation d'une adjointe au chef d'office, fonction mise en œuvre en lieu et place de la fonction de juriste suppléante au chef d'office.

S'agissant de la formation, tous les collaborateurs de l'office ont suivi une formation sur des éléments théoriques de psychopathologie afin de renforcer l'ensemble des compétences du personnel de l'office. Cette formation a été mise en œuvre en commun avec le service de probation, partenaire régulier de l'office.

EDPR

Durant toute l'année 2012, l'EDPR a dû faire appel à des entreprises de sécurité privée, notamment pour la surveillance au quotidien du chantier par manque de ressources, liées soit à des absences pour cause de maladie / formation / ou remplacement de postes devenus vacants.

Les absences pour raisons de maladie ont été plus élevées qu'en 2011 vraisemblablement en raison de la pénibilité de la fonction, de la forte augmentation de la population carcérale et du manque de ressources qui induisent une augmentation de la charge de travail par collaborateur.

Ce sont quelques 310 jours de formations internes et externes qui ont été dispensées au personnel, tant du point de vue des prises en charge psychiatriques, sécuritaires, de développement des cadres, de self-défense et du brevet fédéral d'agent de détention, titre que chaque agent se doit d'atteindre dans les 5 ans suivant son entrée en fonction.

L'EDPR s'est vu octroyer 3 postes supplémentaires afin de répondre au besoin d'un troisième homme pour les périodes nocturnes. Durant le mois de décembre 2012, l'EDPR a dû faire appel à une entreprise de sécurité privée pour une période de 300 heures afin d'assurer durant ce mois sensible la présence d'un troisième homme la nuit tout comme pour palier à l'absentéisme lié à la maladie et congé de maternité de certains(es) agents(es) de détention.

EEPB

L'année 2012 se caractérise clairement par un renouvellement au sein du personnel de l'établissement avec le recrutement d'un directeur adjoint, d'un surveillant-chef et de deux surveillants-chef adjoints. De plus, afin de renforcer les compétences du point de vue de l'administration et permettre à l'établissement d'obtenir la reconnaissance d'"entreprise formatrice", une place de stage est régulièrement mise à disposition du SRHE pour l'engagement de jeunes étudiantes et étudiants en criminologie dont le travail est indispensable à l'élaboration des plans d'exécution de la sanction (PES) comme le demande l'art. 75 du Code pénal. De plus, une apprentie de commerce a débuté son cursus de trois ans dès la rentrée d'août. Enfin, suite au départ d'un agent de détention et à l'obtention de trois postes supplémentaires afin de renforcer la dotation nocturne de surveillance (3 hommes dès 2013), ce sont 4 nouveaux agents de détention qui ont également pu être engagés.

Au cours de l'année, deux agents de détention ont terminé leur formation de base au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg et obtenu avec succès leur brevet fédéral. Un agent de détention a également suivi le cours de sept semaines dispensé par le CSFPP portant sur la prise en charge de personnes détenues souffrant de troubles psychiques.

L'année 2012 a marqué également le passage pour tout le personnel en uniforme aux cours de self-défense, menottage et fouille de sécurité, dispensés par la Police neuchâteloise. D'autres formations de ce type, notamment liées à la lutte contre les incendies, sont indispensables et devront être planifiées dans les années à venir.

Au total, 184 jours de formation ont été dispensés au personnel dans le courant de l'année 2012.

3.3. Domaine financier

La crise connue par le service pénitentiaire au cours du 2^{ème} semestre 2011 suite à la fuite d'un détenu dangereux lors d'une conduite a eu des répercussions budgétaires sur l'année 2012 en raison des travaux de rénovation et construction suspendus pour l'EEPB. La capacité d'accueil a dû être réduite à 35 places contre 45 prévues. Un décalage, même léger, des étapes prévues peut avoir

des conséquences importantes sur les dépenses et/ou les recettes du compte de fonctionnement du service. La variation du nombre de détenus pouvant travailler dans les ateliers a, par exemple, des effets directs sur les rubriques budgétaires "rémunération" et "recettes des ateliers". L'augmentation ou la diminution du nombre de journées de détention ont une répercussion très importante sur les dépenses et/ou recettes des placements hors canton, dès lors qu'un placement hors canton coûte en moyenne 80.000 francs par année.

Par ailleurs, les recommandations émises dans les deux rapports d'expertises effectués par les deux experts ont découlé sur un plan d'action dans lequel les besoins du service ont été chiffrés. Ces derniers ont été intégralement introduits dans la première version du budget 2013 et malheureusement supprimés par le Conseil d'Etat qui a souhaité donner d'autres priorités politiques. De ce fait, seules les recommandations ne demandant pas de ressources financières supplémentaires ont pu être mises en œuvre.

Comptes de fonctionnement

Les crédits supplémentaires suivants ont été octroyés, avec compensation, pour:

- Salaires occasionnels, 50.000 francs,
- Frais médicaux, 185.000 francs,
- Mobilier équipement, 25.000 francs,
- Mandats, expertises, études, 136.900 francs,
- Frais de surveillance, 100.000 francs,
- Autres frais divers, 5.000 francs,
- Placements hors canton, 1.090.000 francs.

Comptes et budget 2012

	Comptes 2012 Fr.	Budget 2012 Fr.	Comptes 2011 Fr.
Charges brutes	19.791.477	19.378.231	18.016.662
Revenus	- 3.558.721	- 2.531.245	- 3.376.524
Charges nettes	16.232.756	16.846.986	14.640.138

Après bouclement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de 16.232.756 francs, ce qui représente une différence positive de 614.230 francs par rapport aux charges nettes budgétées. Nous observons une sous-estimation des charges du service à hauteur de 413.246 francs ainsi qu'une sous-estimation des recettes pour un montant de 1.027.476 francs par rapport au budget.

Difficultés rencontrées et mesures

- 1) L'estimation des dépenses des placements hors canton reste difficile à effectuer au vu du manque de place intra et extra cantonal, des travaux de construction et de l'impossibilité d'estimer le nombre de personnes qui sont arrêtées et/ou jugées.

Dans le but d'effectuer le suivi des engagements des dépenses relatives aux placements hors canton des personnes condamnées, un rapport extrait directement de la base de données JURIS a été développé afin de connaître à tout moment les dépenses engendrées par les personnes détenues placées par l'office d'application des peines et mesures.

En ce qui concerne la détention avant jugement, le service pénitentiaire a repris la ligne budgétaire en 2012, les dépenses relatives à ces placements hors canton ont été sous-estimées en 2012. Ces dernières dépendent directement du nombre d'arrestations effectuées, des affaires traitées et des risques de collusions identifiés. Le suivi des engagements ne peut, à ce jour, être fait par JURIS dès lors que l'autorité compétente est une autorité judiciaire. Le service pénitentiaire est uniquement compétent pour les placements hors canton.

- 2) Les coûts des frais médicaux sont difficilement prévisibles, ils sont étroitement liés à une considérable augmentation du nombre d'hospitalisations en urgence des détenus (automutilation, ingestion d'objets dangereux, grève de la faim). Parallèlement, les personnes détenues présentent de plus en plus des troubles de comportement demandant une médication appropriée. Il faut préciser ici que plus de 60% des dépenses sont remboursées par les caisses maladies ou autorités compétentes. Directement liées, nous pouvons relever une importante hausse du coût d'intervention d'entreprises de sécurité privées: si le transport d'une personne détenue lors d'une hospitalisation est assuré par la police, le séjour dans les établissements hospitaliers nécessite l'intervention d'un voire deux agents de sécurité afin d'assurer la sécurité du personnel soignant et publique en général.

Comptes d'investissement

En vue des priorités établies par ressource disponible au sein du service pénitentiaire, le projet concernant le développement du logiciel JURIS à l'intérieur des établissements est en stand by. De plus, l'investissement demandé pour l'année 2013 n'a pas été validé pour la poursuite de la mise en place du projet.

	Etat au 31.12.2012	comptes cumulés exercices de 2010 à 2012 Fr.	budgets cumulés exercices de 2010 à 2012 Fr.
JURIS	crédit en cours	80.000	80.000

3.4. Travaux de construction et rénovation des établissements de détention

Les travaux d'assainissement des établissements de détention, qui se poursuivront vraisemblablement jusqu'en 2016, complexifie considérablement la mission d'exécution des sanctions pénales. Ils induisent une diminution de la capacité d'accueil des deux établissements et des difficultés de placement pour l'OAPM. Ils induisent également une mobilisation importante des partenaires concordataires et un important travail de partenariat dans un contexte de surpopulation carcérale. Au quotidien, ils obligent les équipes à s'adapter et à modifier en permanence l'espace de travail pour libérer des secteurs aux fins de rénovation dans un contexte sécuritaire exigeant.

Au sein de l'EDPR, les travaux provoquent une diminution de la capacité d'accueil de l'établissement d'environ 35% qui est notamment due à la fermeture de certains secteurs cellulaires aux fins de rénovation. Cette situation perdurera jusqu'à la fin des travaux, soit dans le courant 2015, compte tenu des étapes planifiées.

Dans le cadre de l'EEP, les travaux entraînent également une forte diminution de la capacité d'accueil de moitié environ. Les travaux de rénovation et d'agrandissement ont repris, après un arrêt de plusieurs mois suite à une nouvelle expertise et à la révision du projet (suite de l'affaire J.-L.B). Ils se sont centrés sur les étapes qui ne seront pas concernées par cette révision, soit par la rénovation de la cuisine centralisée, opérationnelle depuis le 2ème trimestre 2012 et par le début des rénovations d'un secteur cellulaire. Le projet de révision sera présenté dans un rapport au Grand Conseil au cours du premier semestre 2013.

3.5. Office d'application des peines et mesures (OAPM)

Points forts de l'activité

La **mission** de l'office est sensible à plusieurs égards: elle se doit d'exécuter les jugements pénaux tout en veillant à ne porter atteinte aux droits fondamentaux des citoyens condamnés qu'avec le plus de retenue possible, mais en s'inscrivant dans une perspective à la fois sécuritaire et resocialisante. Elle comporte donc de très nombreux paradoxes et de zones de risques, gérés avec engagement par tous les collaborateurs de l'office.

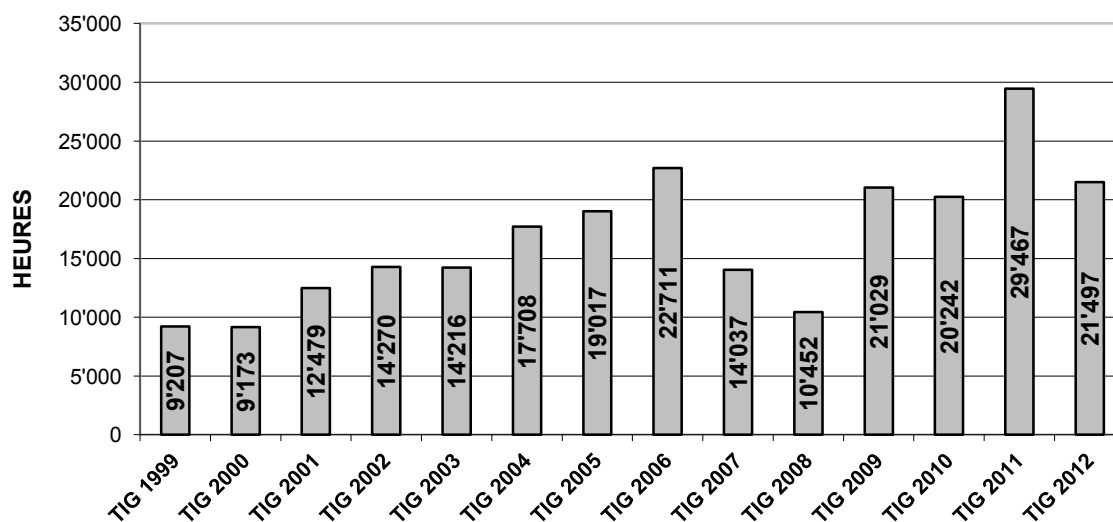
Il n'en demeure pas moins que la situation que connaît actuellement le milieu de la privation de liberté rend l'exercice de cette mission particulièrement difficile.

- Les travaux en cours dans le canton et le maintien de la fermeture de l'EEP La Ronde, qui restreignent fortement la capacité d'accueil dans un contexte où les peines privatives de liberté prononcées par les autorités judiciaires sont en forte augmentation, engendrent une capacité insuffisante pour exécuter toutes les peines prononcées. Or, les établissements de détention fermés sont complets, affichent des délais d'attente dépassant une année et les institutions alémaniques, qui connaissent le même problème, ne sont que rarement disposées à accueillir des personnes détenues romandes. La situation se répercute sur les établissements dédiés à la détention avant jugement, occupés également par des personnes condamnées qui attendent leur transfert vers un établissement offrant des conditions conformes aux exigences légales en matière d'exécution de peine, ou sur les délais de convocation en détention pour les personnes en liberté.
- Si la surpopulation carcérale n'est pas une problématique nouvelle, on a connu en 2012 un stade encore jamais atteint, qui a pour conséquences l'impossibilité d'adapter systématiquement le choix de l'établissement au profil de la personne condamnée, que ce soit dans la perspective de sa libération, du maintien de la sécurité publique, d'exécuter avec célérité les jugements rendus ou, plus simplement, d'accueillir en détention les personnes interpellées par la police.
- Cette situation complique considérablement les processus d'application des sanctions pénales. Il est en effet impossible d'anticiper convenablement des exécutions à défaut de projets qui aboutissent par manque de places. Outre la qualité de la prestation fournie, c'est aussi la qualité des partenariats, indispensables dans un contexte interdisciplinaire, qui en souffre.
- En parallèle, l'accroissement du nombre de peines prononcées par la justice est spectaculaire: les privations de liberté de moins de six mois ont augmenté de 122% en une année !
- Au delà de ce chiffre, c'est aussi le profil des personnes condamnées qui évolue: on doit ainsi faire face à un afflux de personnes présentant des troubles psychiques importants, dont la gestion en milieu communautaire est extrêmement délicate et nécessite des moyens importants, de personnes présentant un risque pour la collectivité ou de personnes étrangères qui n'ont aucun statut en Suisse, donc aucune perspective d'insertion, mais qui y demeurent pourtant faute de possibilité de renvoi dans leur pays. Ces personnes n'ont pour seule perspective – et parfois pour seul projet – la délinquance. Cette population échappe très largement à la mission de resocialisation confiée par le Code pénal aux autorités d'exécution.
- Pour les mesures de traitement des troubles mentaux, il est également difficile de placer dans des délais raisonnables une personne astreinte à une telle sanction faute de places disponibles et de structures dotées d'un encadrement médical adéquat.
- A fortiori, les mesures institutionnelles pénales, généralement liées à un risque de dangerosité accru à l'instar de longues peines privatives de liberté, nécessitent une évaluation soignée. Une vigilance accrue est bien sûr portée à l'identification des personnes condamnées à risque et aux procédures qui les entourent (suivis thérapeutiques, approche pluridisciplinaire, commission de dangerosité, mandats de surveillance en cas d'élargissements, etc.). Il est toutefois évident que le risque zéro n'existe pas et que la gestion de personnalités difficiles, dans un contexte légal qui place la proportionnalité et le principe de *nil nocere* au premier plan mais dans le cadre d'une société qui fait de la protection de la collectivité une priorité, demeure délicate et comporte un risque à chaque prise de décision. C'est à ce niveau que des évaluations du risque professionnelles, pointues, fiables et certifiées sont nécessaires. A ce jour, peu de cantons en sont dotés et le canton de Neuchâtel n'y échappe pas.
- Il a été possible, depuis 2010, de traiter avec régularité les dossiers de sanctions pécuniaires converties en privation de liberté. L'une des conséquences est le paiement en main de l'office de bon nombre de ces amendes ou peines pécuniaires, sous l'effet d'une convocation en détention. Ainsi, en 2012, plus de 660'000 fr. ont été encaissés à ce titre. Ce travail s'accomplit toutefois sur la base de personnel surnuméraire, dont le contrat

s'achèvera fin 2013. On craint qu'une hypothétique renonciation à maintenir ces ressources ne permette plus de faire face au travail nécessaire pour le traitement de ces affaires, très nombreuses.

- Le législateur fédéral prévoit le prononcé de peines de travail d'intérêt général pour un nombre d'heures pouvant aller jusqu'à 720 pour une condamnation. Sur le terrain, une telle durée implique comme difficulté de trouver des employeurs qui acceptent de travailler dans ce cadre et d'assurer que la personne condamnée s'investisse dans sa peine sur la durée. A cet égard, on constate également que les aptitudes professionnelles des personnes condamnées au TIG sont souvent bien éloignées de celles que l'on peut raisonnablement attendre d'un travailleur moyen. Des structures de type "atelier protégé" s'avèrent dès lors nécessaires pour assurer l'exécution des peines prononcées sous forme de TIG, dans le respect des exigences procédurales et, bien sûr, dans l'esprit de l'exécution d'une sanction (notamment pour les personnes toxicodépendantes ou les personnes souffrant de troubles psychiatriques). Il est faux de penser que le TIG est une peine gratuite: elle nécessite, comme toute autre sanction pénale, un investissement de la société pour assurer sa bonne mise en œuvre.

Les chiffres qui suivent démontrent l'activité de l'office sous l'angle du travail d'intérêt général :



A l'exception du pic de 2011, le nombre d'heures mises à exécution est équivalent aux dernières années. Le nombre d'heures infligées est en revanche en légère baisse par rapport à 2011 (45'617 heures en 2008, 42'054 en 2009, 31'577 en 2010, 33'542 en 2011 et 27'748 en 2012), ce qui se traduira par la nécessité de mettre moins d'heures à exécution en 2013. En moyenne, un jugement inflige 90 heures de TIG (tendance stable: 120 en 2008, 140 en 2009, 90 en 2010, 110 en 2011).

En 2012, 177 jugements sous forme de TIG ont été mis à exécution. Après 132 avertissements, 124 dossiers ont en revanche été renvoyés au juge en l'invitant à prononcer une autre sanction, compte tenu du non respect des horaires du TIG, de ses conditions ou parce que les personnes condamnées ne répondent pas aux convocations. Ces valeurs sont plutôt stables.

Au delà du TIG, les chiffres suivants illustrent les éléments décrits plus haut tout en détaillant l'activité de l'office avec quelques commentaires.

Statistiques : l'activité de l'office en chiffres

Le tableau suivant illustre l'activité de l'office, avec quelques commentaires.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Commentaires
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1100	1215	974	2937	1480	1559	Après le rattrapage de 2010 (sanctions pécuniaires), le nombre d'affaires nouvelles reste stable. Il n'en est pas moins en forte hausse par rapport à 2007, 2008 ou 2009.
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	1421	2097	1628	3619	2746	2665	
dont privation de liberté de moins de 6 mois (dont les conversions d'amendes prononcées avant 2007)	1131	1408	303	126	152	337	Alors que la partie générale du Code pénal prévoit depuis 2007 le quasi-abandon des peines de prison inférieures à six mois, on constate une forte augmentation, ce qui a des conséquences sur les places de détention disponibles.
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée (prononcée dès 2007)	0	213	813	2952	2150	1933	Cette masse très importante est aujourd'hui traitée grâce à des ressources surnuméraires, limitées à la fin 2013.
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	29	46	57	57	58	72	
dont privation de liberté de plus de 12 mois	22	37	38	68	54	35	
dont privation de liberté de substitution d'un TIG échoué	0	14	109	91	13	45	
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	3	7	21	23	13	11	
dont mesure institutionnelle (art. 59 et 61 CP; 60 CP dès 2011)	0	7	8	7	25	7	Le pic de 2011 est dû l'absorption des mesures de traitement des addictions, alors en main du Pouvoir judiciaire.
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	0	1	1	2	1	0	
dont travail d'intérêt général	236	358	272	277	246	252	

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Commentaires
Exécutions anticipées de peines ou de mesures	10	12	8	6	9	20	Cette augmentation a un effet sur les placements en régime d'exécution de peine. Or le seul établissement concordataire dédié, situé dans le canton de Fribourg, est complet avec une liste d'attente de
Exécutions de privations de liberté au régime ordinaire	281	414	502	329	477	840	Cette augmentation est liée à la hausse des jugements prononçant des courtes peines privatives de liberté.
Exécutions de privations de liberté au régime de la semi-détention	91	50	16	23	18	29	
Décisions d'octroi du régime du travail externe	12	11	15	15	9	9	
Décisions d'octroi du régime du travail et logement externes	0	5	4	7	5	2	
Exécutions de TIG	203	414	206	166	194	177	
Mandats d'arrêt décernés	64	99	95	97	163	227	
dont privation de liberté	48	39	27	20	31	17	
dont privation de liberté de substitution	16	60	68	77	132	210	Cette hausse illustre le traitement intensif des peines pécuniaires converties.
Signalements nationaux ou internationaux	125	118	189	248	712	1245	
dont privation de liberté	107	77	83	74	102	173	Cette augmentation est liée à la hausse des jugements prononçant des courtes peines privatives de liberté.
dont privation de liberté de substitution	18	41	106	174	610	1072	Cette hausse illustre le traitement intensif des peines pécuniaires converties.
Exécutions déléguées à d'autres cantons	85	89	156	110	141	164	
Exécutions confiées par d'autres cantons	13	23	70	82	38	71	
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	76	54	39	46	76	71	
dont avec mandat au Service de probation	55	44	26	29	54	43	

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Commentaires
Refus de libération conditionnelle pour des peines	17	20	24	27	13	31	Il est délicat d'interpréter la valeur élevée de 2012 avec peu de recul; on peut néanmoins faire l'hypothèse qu'elle correspond à une population étrangère délinquante sans perspectives d'insertion en Suisse, bien qu'elle y vive
Libération conditionnelles accordées pour des mesures institutionnelles	-	-	1	1	12	6	
dont avec mandat au Service de probation	-	-	0	1	9	6	
Refus de libération conditionnelle pour des mesures institutionnelles	-	-	26	24	25	21	
Libérations accordées pour des mesures ambulatoires	-	-	1	14	10	11	
Refus de libération pour des mesures ambulatoires	-	-	12	23	23	22	
Décisions modifiant les règles de conduite d'une libération conditionnelle	11	2	1	2	2	2	
Personnes en liberté entendues en vue de l'exécution d'une sanction	345	380	374	383	425	508	Cette valeur, en forte hausse, est la conséquence de l'augmentation des privations de liberté
Demandes d'admission dans des établissements d'exécution	48	65	91	231	281	401	Voir commentaire ci-dessus.
Convocations en détention pour des peines privatives de liberté	180	122	91	56	93	76	La plupart des jugements infligeant une privation de liberté comporte un placement en détention pour des motifs de sûreté immédiat. Le nombre de convocations s'en ressent.
Convocations en détention pour des sanctions pécuniaires impayées	20	246	443	228	380	659	Cette hausse illustre le traitement intensif des peines pécuniaires converties.
Ordres d'exécution émis	652	756	898	515	581	632	
Ordres de transport	63	69	95	165	116	135	
dont à la police cantonale	-	39	62	145	113	135	
Mandats d'expertises psychiatriques ou d'évaluation de la dangerosité	-	12	11	6	14	7	

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Commentaires
Décisions de mandat de suivi thérapeutique	7	17	17	4	21	18	
Situations soumises à la commission de dangerosité	72	33	47	46	48	42	
Dossiers de TIG ayant fait l'objet d'un avertissement	-	161	196	184	152	132	
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	-	98	159	126	133	124	
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en fr.)	10'000	94'000	107'000	283'000	413'000	660'800	Cette hausse illustre le traitement intensif des peines pécuniaires converties.

3.6. Établissement de détention La Promenade (EDPR)

Points forts de l'activité

Durant l'exercice 2012, l'Établissement de détention La Promenade s'est vu exposé à de fortes sollicitations et contraintes dans le contexte carcéral, sécuritaire, tout comme dans le contexte de l'agrandissement et rénovation de ses infrastructures.

Sur le plan de la détention, l'EDPR a été confronté à une augmentation massive de la détention, tous types confondus, de près de 40% versus 2011. Le profil des personnes prévenues, en regard des flux migratoires, a soumis le personnel à de fortes contraintes dans le domaine de la prise en charge, en regard d'une population très réfractaire aux cadres et règlements, présentant pour bon nombre des troubles psychiques et somatiques importants.

L'EDPR a affiché régulièrement un taux d'occupation frisant le 100% de sa capacité cellulaire en regard des travaux de rénovation qui rendent indisponibles près de 30% des secteurs cellulaires en transformation.

La faible dotation en personnel de manière générale (administration) et en particulier du personnel en uniforme (agents de détention et maîtres d'atelier) a fortement sollicité l'ensemble de l'établissement qui a dû composer avec une surcharge de travail, une certaine fatigue et la pénibilité liées aux événements quotidiens. Les zones de repos du personnel ont été de plus en plus restreintes et les horaires irréguliers et de nuit de plus en plus fréquents. Cet état de fait a eu comme conséquence nonobstant l'absentéisme, un risque accru sur la santé et la sécurité du personnel pénitentiaire.

Les nombreux troubles psychiques des personnes détenues ont été également en forte augmentation tout comme la dangerosité potentielle de cette population qui est qualifiée pour d'aucun à haut risque dans le contexte de sa prise en charge. Cette dernière est de plus en plus complexe et doit être appliquée de manière individuelle. En chiffres, plus de 60% des personnes incarcérées nécessitent des soins et/ou traitements médicamenteux, plusieurs fois par jour pour bon nombre d'entre eux. Le nombre de sanctions disciplinaires prononcées a fortement augmenté en regard d'altercations fréquentes entre codétenus.

Au carrefour de tous les besoins et de toutes les contraintes, obligations légales et administratives, de chacun de ses partenaires, l'EDPR a géré l'ensemble des régimes de détention, de la détention avant jugement à l'exécution des peines, en passant par la détention militaire ainsi que la détention administrative relative aux expulsions d'étrangers illégaux résidants sur le territoire. L'EDPR a fait face également aux conversions d'amendes et aux mandats d'arrêt RIPOLE qui ont dû fréquemment être refusés et remis sur rue faute de places. Enfin, l'établissement a procédé, suite aux nouvelles compétences octroyées par la magistrature, aux placements hors-canton de plus de 80 prévenus lorsqu'ils présentaient des risques de collusion ou lorsque l'établissement affichait complet.

L'Établissement de détention La Promenade n'est pas à même, compte tenu de sa faible dotation en personnel, d'assurer de manière raisonnable la sécurité de son personnel pénitentiaire tout comme celle des personnes détenues.

Afin d'assurer à l'avenir et de manière pérenne la santé et la sécurité des collaborateurs tout comme celle de la population de manière générale, l'EDPR nécessitera une augmentation de sa dotation en permettant non seulement la présence d'un 3^{ème} homme la nuit 365/365 jours, mais une dotation suffisante pour assurer une prise en charge adéquate en regard de la mission de sécurité élevée et des dispositions légales.

Journées de détention

Concernant les chiffres 2011-2012, il convient de tenir compte de la baisse imposée par les travaux de rénovation, ces derniers ne reflètent donc pas la réalité des besoins. Comme mentionné ci-dessus, la fermeture de certains secteurs ont, de fait, provoqué une baisse de la prise en charge, malgré un taux d'occupation national extrêmement élevé, voire une surpopulation carcé-

rale au sein du concordat latin qui regroupe l'ensemble des établissements d'exécution de peines des 5 cantons romands et du Tessin.

Journées de détention à l'EDPR



La durée moyenne de la détention avant jugement (DAJ), durant l'année 2011 était de 70 jours, en 2012 elle s'établit à 57 jours. Les places étant limitées par les travaux de rénovation, le tournus des placements en détention préventive s'est notamment intensifié, raison de la baisse de la durée.

Pour l'ensemble de la détention exécutée au sein de l'EDPR, la durée moyenne de séjour s'élevait à 35 jours en 2011 et à 44 en 2012. Cette augmentation est notamment due à la croissance des condamnations.

En 2011, la répartition entre les journées de détention préventive et l'exécution de peines et mesures représentait une proportion de 54% de détention préventive contre 46% d'exécution de sanctions pénales, en 2012, respectivement 64% et 36%. Là également on note une forte augmentation de la détention avant jugement.

Détail des journées de détention 2011-2012

Régime de détention	Journées	Baisse/hausse
Mesures contraintes/expulsion	2011=202 2012=166	-
Courtes peines privative de liberté	2011= 732 2012=1316	+
Peines privatives liberté subst. (Jours amende)	2011=765 2012=104	-
Peines privatives liberté subst. (TIG)	2011=163 2012=325	+
Peines privatives liberté art. 40 CP	2011=2213 2012=3204	+
Semi-détention	2011=394 2012=329	-
Travail externe	2011=354 2012=272	-
Détention préventive	2011=7606 2012=13627	+
Mesures art. 59/60 CP	2011=1108 2012=635	-
Peines anticipées	2011=507 2012=701	+
Militaires	2011=76 2012=18	-
Totaux	2011=14139 2012=20986	+

Répartition journées hommes/femmes EDPR 2012- 2011- 2010

	Journées 2012		Journées 2011		Journées 2010	
détention femmes	24	0.11%	407	2.9%	1.326	1.326
détention hommes	20962	99.89%	13.732	97.1%	15.900	15.900
Total	20986	100%	14.139	100%	17.226	17.226

Dès le 1er mai 2009, les établissements des Montagnes neuchâteloises ont vu leur réunion, sous une seule direction. Les deux prisons du haut du canton ont été ainsi regroupées sous la dénomination des "Établissements Pénitentiaires des Montagnes Neuchâteloises (EPMN)". Des réformes ont donc pu être initiées dès le mois de mai 2009 et se sont poursuivies en 2012. Dans le cadre du projet de construction / rénovation, c'est près de 18 millions de francs qui ont été et continuent d'être investis dans le cadre de travaux de rénovation et de transformation au sein de l'EDPR afin de doter cet établissement de structures sécuritaires et de prises en charge dignes d'un établissement de détention moderne, en phase avec les missions confiées et aux normes de la CEDH (convention européenne des droits de l'homme).

Sanctions disciplinaires

118 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2012 contre 31 en 2011. Ces sanctions disciplinaires ont été prononcées en regard d'incivilités, de menaces, de non respect du cadre et des règles de l'établissement, de mutineries, d'incendies intentionnels, d'atteintes illicites au patrimoine de l'établissement, de consommation de stupéfiants et d'utilisation de moyens de communication non autorisés. Le prononcé de ces sanctions disciplinaires est de la compétence de la direction de l'établissement en regard de la LPMPA (loi d'application des peines et des mesures). La sanction va de l'avertissement en passant par l'amende tout comme le placement de la personne détenue en cellule de réflexion (isolement) jusqu'à 30 jours.

L'explosion de la détention tout comme le profil des personnes détenues incarcérées explique cette très forte augmentation et la pénibilité de la prise en charge.

CNPT "Commission Nationale de Prévention de la Torture"

L'EDPR a fait l'objet, au mois d'octobre 2011, de la visite des membres de la Commission nationale de prévention de la torture. La CNPT est un organisme indépendant de la Confédération et des cantons qui, au moyen de visites régulières et d'un dialogue continu avec les autorités, s'assure que les droits des personnes privées de liberté sont respectés. Grâce à des recommandations concrètes aux autorités, la CNPT apporte une contribution essentielle à la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, s'efforçant ainsi de garantir que toute forme de détention soit conforme aux droits de l'Homme.

Le rapport de la CNPT qui fait suite à sa visite est publié sur le site de Confédération.

En résumé, la CNPT a publié un rapport de visite de l'Etablissement de détention La Promenade en date du 11 juin 2012. Dans ce dernier, elle relève un certain nombre de points déficients dans le contexte de la prise en charge des personnes détenues qui ne sont soit pas remplis ou que partiellement remplis. Le Conseil d'Etat en a pris acte et a répondu de manière factuelle dans son courrier du 23 mai 2012 en indiquant notamment qu'un réexamen de la dotation en personnel ferait l'objet d'une étude dans le cadre du plan d'action que le service pénitentiaire a déposé.

Ateliers

La première partie des travaux de rénovation de l'EDPR (fin 2011) a permis de créer un atelier cuisine, une buanderie professionnelle ainsi qu'un atelier polyvalent. Ces structures ont été créées afin de répondre notamment aux normes de prises en charge des personnes détenues visant leur resocialisation, leur formation ainsi qu'une reprise progressive d'une activité professionnelle. Là également, la dotation en personnel maître d'atelier est trop faible (2.6 EPT) permettant la prise en charge professionnelle et occupationnelle de plus de 60 détenus, 106 dès 2015. Ces ateliers ne permettent qu'une occupation faible des détenus les jours ouvrables. L'ensemble des ateliers tournent donc au ralenti et les objectifs de resocialisation ne peuvent être remplis à satisfaction.

Concernant l'atelier intendance, soit l'atelier qui gère l'ensemble de l'entretien de l'infrastructure tout comme la mise au travail des détenus affectés aux tâches de nettoyage, c'est un agent de détention qui a été affecté à cette mission faute de ressources adéquates, et ce au détriment de la prise en charge quotidienne. La rénovation des infrastructures oblige une maintenance quotidienne adéquate afin de préserver les investissements réalisés.

3.7. Établissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)

Les secteurs d'exécution des peines de semi-détention et travail externe au sein de l'Etablissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR) ont été fermés en juillet 2009, à titre provisoire, et affectés au sein de l'EDPR. De ce fait, l'établissement s'occupe actuellement uniquement du travail d'intérêt général (TIG). Les chiffres concernant le TIG sont intégrés au sein de l'EDPR.

Journées de travail d'intérêt général (TIG)

Année	2012	2011	2010
Nombre de journées	325	297	1076

Nous rappelons que l'EEPR accueille des personnes condamnées au TIG dans ses ateliers, dans les cas de figure où aucune solution ne peut être mise en place au niveau du placement auprès d'un employeur agréé (personnes souffrant de toxicodépendances, présentant des troubles psychiatriques ou dans l'incapacité de s'insérer au sein de la société telle qu'elle est établie, etc.).

Les ateliers de La Ronde jouent en quelque sorte le rôle de structure protégée en accueillant cette catégorie de personnes présentant des profils particuliers. La forte baisse de ce type d'exécution de sanctions ne reflète pas le TIG exécuté dans le canton de manière globale, ceci compte tenu qu'il est accompli au sein de l'EEPR uniquement par les personnes ne pouvant être placées dans d'autres structures agréées.

3.8. Établissement d'exécution des peines Bellevue***Points forts de l'activité***

L'année 2012, au sein de l'Établissement d'exécution de peines de Bellevue (ci-après EEPB), a été marquée par le renouvellement des deux-tiers des postes à responsabilité de l'établissement dans un contexte de reprise de l'ensemble des élargissements de peines (y compris les conduites) et au sein d'une population carcérale de plus en plus compliquée dans sa prise en charge, notamment psycho-psychiatrique.

Fin 2012, l'établissement compte 25% de personnes condamnées à une mesure thérapeutique (soins) ou d'internement (sécurité) et près de 40% de personnes condamnées à une peine privative de liberté de 10 ans au moins et 14% de personnes en exécution de peine anticipée.

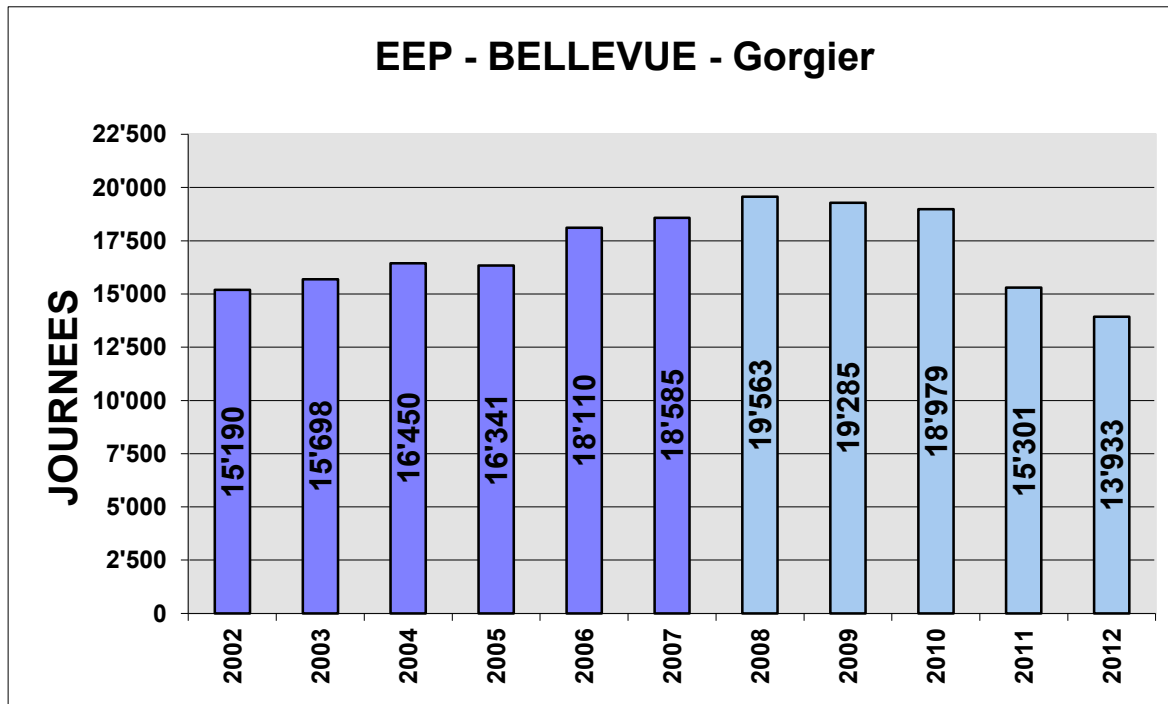
De même, l'année 2012 a permis une analyse complète du projet de rénovation et la poursuite de certains travaux initiés en 2011.

Malheureusement, il a fallu encore une fois revoir le nombre de places concordataires à la baisse pour faire face notamment à ces travaux de rénovation et de construction. Dans le cadre de ces transformations, le nombre total de places de l'établissement est passé de 54 jusqu'à fin septembre 2010, à 48 places dès le début du mois d'octobre 2010, 42 dès septembre 2011 et 35 dès octobre 2012. Le nombre de places réservées aux personnes détenues neuchâteloises a cependant légèrement augmenté et atteint environ 66% (50% par le passé) de la capacité actuelle, en conformité avec la priorité fixée fin 2011 de ne pas engorger l'EDPR et permettre un travail plus efficace de l'autorité de placement neuchâteloise.

Le délai de réaffectation d'une cellule libérée par une personne détenue continue d'être écourté au maximum afin d'occuper l'établissement à l'entier de ses capacités. Le taux d'occupation est ainsi de 100%, complété par une liste d'attente à l'entrée de plusieurs dizaines de personnes provenant de tous les cantons du concordat latin.

Au début du mois de juillet 2011, l'ensemble des élargissements (conduites, permissions, congés) ont été suspendus afin que les modalités d'exécution de chaque dossier puissent être réexaminées et confirmées ou modifiées par les offices de placements sur préavis de la direction. Peu à peu, les personnes détenues qui étaient au bénéfice de conduites ont pu à nouveau profiter de ce type d'élargissement.

Comme pour les récentes années, une forte demande d'accueil de personnes détenues soumises à une mesure d'internement ou thérapeutique (notamment liées à des troubles psychiques) continue de se faire sentir à l'EEPB, ce qui complexifie passablement le travail d'encadrement de ces personnes. Des maximas réalistes ont été fixés afin de ne pas surcharger l'établissement de telles situations, notamment au vu des prestations du médecin psychiatre qui ne sont pas en augmentation. Une réflexion cantonale est actuellement en cours, qui devrait permettre de développer cette prestation de soutien psychiatrique au sein des structures de détention.

Journées de détention à l'EEPB**Sanctions disciplinaires**

Le prononcé des sanctions disciplinaires est de la compétence de la direction de l'établissement en regard de la LPMPA (loi d'application des peines et des mesures). La sanction va de l'avertissement en passant par l'amende tout comme le placement de la personne détenue en cellule de réflexion (isolement) jusqu'à 30 jours. 208 sanctions disciplinaires ont été prononcées en 2012 contre 27 en 2011. Ces sanctions disciplinaires ont été prononcées en regard d'incivilités, de menaces, de non respect du cadre et des règles de l'établissement, de mutineries, d'incendies intentionnels, d'atteintes illicites au patrimoine de l'établissement, de consommation de stupéfiants et d'utilisation de moyens de communication non autorisés.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation des sanctions depuis 2011. L'EEPB a progressivement redéfini sa politique en matière de surveillance et d'encadrement dans le prolongement de l'affaire J.-L.B, dans l'objectif de l'application des dispositions légales prévues dans la LPMPA. Par ailleurs, le profil des personnes en exécution de peine a considérablement évolué ces dernières années vers une augmentation des pathologies de l'ordre du trouble de la personnalité et du comportement. Ces problématiques s'expriment notamment par un non respect des cadres et des règles, des incivilités, des comportements auto ou hétéro-agressifs et des refus de travail. L'établissement a par ailleurs renforcé sa surveillance active et notamment les fouilles de cellules.

Ateliers

L'année 2012 a été marquée par une augmentation des commandes des clients partenaires de l'EEPB. Ce regain d'intérêt pour le travail de qualité réalisé dans les différents ateliers mis en relation avec la baisse du nombre de personnes détenues a demandé des efforts importants à chaque maître d'atelier afin de respecter les délais et demander un engagement constant des personnes détenues.

D'autres changements et adaptations sont maintenant nécessaires afin de mettre en œuvre et préparer l'ouverture des nouveaux espaces ateliers dès leur rénovation effectuée. De plus, l'augmentation du nombre de personnes détenues prévue au terme des travaux de construction et de rénovation impliquera logiquement l'ajout de nouvelles ressources en personnel afin de pouvoir toujours appliquer l'obligation de travail dictée par le Code pénal suisse. Un travail d'évaluation est actuellement en cours.

3.9. Secteur médical

Le secteur médical est fortement sollicité, eu égard à la population carcérale qui souffre pour bon nombre de problèmes somatiques. Quelques chiffres pour l'année 2012 qui illustrent le travail au quotidien du personnel infirmier dans les établissements:

EDPR:

475 nouvelles entrées en 2012 qui nécessitent une visite médicale et sanitaire dans un délai de 24 heures. 60 % des personnes détenues nécessitent quotidiennement des soins par le personnel infirmier,

1440 semainiers préparés avec diverses médications destinées aux personnes détenues et distribuées par le personnel de surveillance,

858 consultations médicales auprès du médecin rattaché à l'EDPR,

401 consultations psychiatriques auprès du médecin rattaché à l'EDPR,

1023 consultations infirmières auprès des personnes détenues.

EEPB:

80 % des personnes détenues rencontrent le service médical au moins une fois par mois. En moyenne, chaque détenu se rend au service médical entre 5 et 6 fois par mois (avec un maximum de 26 consultations en un mois) soit en tout 2'369 consultations menées par les infirmières. Tous les détenus sont rencontrés au moins une fois durant l'année en plus de la visite médicale d'entrée.

1'152 semainiers (médication) ont été préparés en 2012 consécutifs à 355 consultations par le médecin somaticien et 222 par le médecin psychiatre.

En regard de ce qui précède, la structure et l'organisation actuelle des prestations médicales doivent impérativement être renforcées et adaptées aux besoins de la population carcérale mais également des équipes de terrain. Le dispositif sanitaire du service pénitentiaire, validé en 2008 et prévoyant la mise en œuvre d'un service de médecine pénitentiaire, doit aujourd'hui impérativement être mis en œuvre dans l'objectif du développement de prestations spécifiques au domaine carcéral. Le canton de Neuchâtel est le dernier canton romand à ne pas avoir mis en œuvre un service de médecine pénitentiaire spécialisé.

3.10. Sécurité

Durant l'année 2012, la priorité a été mise sur les aspects sécuritaires internes et propres aux établissements pénitentiaires, aux travaux de rénovation ainsi que sur la prise en charge des personnes détenues ainsi que le développement des compétences du personnel.

Une fouille générale des établissements de détention a été mise sur pied au mois d'avril 2012 grâce au concours de la police neuchâteloise ainsi que de la police militaire en cours de répétition. Ce sont plus de 100 hommes en uniforme qui ont investi et fouillé de manière minutieuse l'ensemble des cellules ainsi que des lieux communs destinés aux détenus. Divers stocks de médicaments en cellule ainsi qu'un natel ont été retrouvés et confisqués. Une scie et 3 lames de scies ont été également retrouvées dans une gaine technique non accessible aux détenus, ces outils étaient propriétés de maîtres d'état engagés sur le chantier de rénovation.

Des fouilles régulières et des contrôles journaliers restent la base de la prévention. Les deux structures, soit la sécurité active (agents de détention) et la sécurité passive (moyen de détection et de signal) ont permis, malgré une prison surpeuplée, de prévenir des risques majeurs, le risque zéro n'existant bien entendu pas.

De nombreuses saisies de produits illicites ont été effectuées, des téléphones portables ont été découverts et remis à la police judiciaire pour analyse et enquête. Des fouilles ciblées de l'établissement, par secteur, sont régulièrement organisées à l'interne et sporadiquement avec l'aide de la Police neuchâteloise (PN) et des inspecteurs de la Police Judiciaire (PJ) avec, à la clé, la saisie fréquente de matériel prohibé ou de produits illicites.

Grâce à toutes ces mesures de sécurité, de prévention et de l'attention du personnel pénitentiaire, les établissements de détention n'ont déploré aucun décès ni évasion en 2012.

3.11. Partenariats

La collaboration des établissements avec des services ou des entités étatiques parallèles s'est intensifiée, notamment avec le service de probation (participation plus intense à l'élaboration des PES) et avec la police neuchâteloise, notamment dans les domaines de la formation continue, de self-défense et des transports.

Des opérations de grande envergure, telles que les fouilles générales des établissements de détention regroupant la Police neuchâteloise, un bataillon de la Police Militaire et le corps des gardes-frontières sont nécessaires afin de garantir la sécurité du personnel, des personnes détenues et des différents intervenants. Elles sont également nécessaires pour entraîner les équipes à procéder à des interventions lourdes dans un milieu confiné. Une bonne connaissance des lieux et des partenaires, des expériences communes permettent ainsi de se préparer aux interventions urgentes et complexes.

En lien avec les protocoles d'interventions développés de concert avec la police neuchâteloise, l'EDPR a enregistré 105 interventions police en 2012, soit une tous les 3 jours. Ces interventions ont été en lien avec des mutineries, des détenus récalcitrants, des transports aux urgences HNE, des mises en cellule disciplinaire suite à des sanctions, des incendies de cellules et/ou des tentatives de suicide. Un incendie de cellule a demandé l'intervention du SIS ainsi que de la police, fort heureusement sans incident sur la santé du détenu concerné tout comme du personnel intervenant. Grâce au précieux concours de la police neuchâteloise, l'EDPR a pu tester à plus d'une reprise les protocoles d'intervention définis en 2010 et relatifs à toute intervention liée à un événement majeur. Ce concept d'intervention est unique en Suisse latine et exemplaire sur le plan de la collaboration "police – pénitentiaire".

Dans le cadre de l'EEPB, le type de population actuellement placée en établissement fermé de sécurité élevée entraîne une sollicitation importante des partenaires médicaux et sécuritaires. A ce titre, la police neuchâteloise est intervenue à 22 reprises au cours de l'année pour des missions sécuritaires et d'accompagnements en ambulance à l'hôpital de personnes détenues. Le nombre de passages à l'acte auto-agressifs, ou plus rarement hétéro-agressifs, sont en constante augmentation, de même que les situations très particulières telles que les feux de cellule. En effet, dans la nuit du 24 au 25 août 2012, une personne détenue condamnée à une peine privative de liberté à vie a mis le feu à sa cellule entraînant le déploiement important de moyens de secours. Grâce au professionnalisme de l'ensemble du personnel des corps engagés, spécialement des deux agents de détention présents à cet instant, l'issue n'a pas été dramatique.

3.12. Conclusion

En conclusion, le service pénitentiaire poursuit une réforme d'ampleur de ses missions et de ses infrastructures dans un contexte de surpopulation carcérale particulièrement difficile et contraignant.

Ce processus de changement se traduit par la mise en œuvre des objectifs suivants:

- Une vision prospective et une anticipation permanente de l'évolution des contextes et des exigences que requiert la mise en œuvre des missions d'application des sanctions pénales,
- Le développement d'une vision globale en matière de politique criminelle, incluant l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale,
- Le renforcement et l'adaptation des compétences des acteurs du domaine pénitentiaire par la formation de base et continue,
- Le développement des systèmes de contrôles internes dans une perspective d'identification et de gestion des risques,
- Le développement des partenariats dans une perspective de renforcement des compétences internes et de la qualité des prestations,
- Le développement de l'information et de la communication relative aux missions et à l'activité du service pénitentiaire, dans un objectif de transparence.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans la vision du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, développée dans le plan stratégique de législature 2009-2013. L'autorité politique devra, pour les années à venir, confirmer, en regard des difficultés financières du canton, dans ses priorités les missions du service pénitentiaire en regard des moyens dont il dispose. A l'heure actuelle, le service pénitentiaire n'est plus en mesure, faute de moyens et de ressources, de mettre en œuvre ainsi que d'assurer sans risque les missions régaliennes de protection de la collectivité qui lui incombent par les dispositions légales, fédérales, concordataires et cantonales. Dans le 1^{er} semestre 2013, le Grand Conseil sera saisi notamment d'un plan d'action par lequel il sera amené à définir la politique pénitentiaire qu'il entend se donner pour les années futures et les moyens qu'il consacre à ce domaine.

4. SERVICE DE PROBATION

4.1. Introduction

Suite au déménagement du service de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds en décembre 2011, l'année 2012 a permis de consolider l'activité du service sur le haut du canton. Ainsi, le service de probation, le service pénitentiaire et l'office d'application des peines et mesures sont désormais réunis dans un même bâtiment, Rue Promenade 20.

Ces nouveaux locaux ont permis de centraliser les activités du service sur un site unique. Jusqu'ici, le service disposait de bureaux dans les établissements de détention (établissement de la Promenade à la Chaux-de-Fonds et établissement d'exécution de peine de Bellevue à Gorgier), d'un bureau à Neuchâtel et d'un bureau dans l'établissement d'exécution de peine de la Ronde à la Chaux-de-Fonds pour les prises en charge ambulatoires. Dorénavant, le service de probation dispose uniquement de bureaux à la Rue de la Promenade 20 et au sein de l'EEP Bellevue. S'il est trop tôt pour mesurer l'impact de ce changement, il est constaté quelques difficultés pour certains usagers du service, en particulier ceux dont les ressources financières sont précaires et qui sont domiciliés sur le bas du canton, de se rendre régulièrement au service compte tenu de la durée des trajets et de l'impact financier que cela représente.

Concernant les ressources humaines, l'ensemble des fonctions a été réévalué en collaboration avec le SRHE et le secrétariat général du département. Depuis la création du service en 1999, la nature de l'activité a profondément évolué pour l'ensemble des fonctions et de nouvelles missions attribuées au service ont rendu nécessaire de mettre à jour les cahiers des charges.

Plusieurs dossiers importants ont occupés l'année 2012 et vont se poursuivre en 2013, notamment le projet de mise en place de la surveillance électronique pour les mesures de substitution prévue par le code de procédure pénale (CPP). Des groupes de travail intercantonaux, réunissant la police, le pouvoir judiciaire, le domaine pénitentiaire et de la probation ont été constitués, sous l'égide du canton de Vaud, désigné par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) pour piloter ce groupe de travail intercantonal. De même, la révision de la loi fédérale sur le casier judiciaire informatique VOSTRA, permettant aux services de probation d'obtenir un accès direct au casier judiciaire, permettra d'améliorer l'analyse des antécédents, facteur primordial dans l'appréciation des risques de récidive. Enfin, la question des échanges d'informations entre différentes autorités ou services et l'autorité de probation doit faire l'objet d'un examen attentif des dispositions légales actuelles, en particulier dans le domaine des détentions d'arme et du signalement de situations particulières, dans une perspective de réduction des risques d'événements pouvant mettre en danger la sécurité publique, afin d'évaluer leur adéquation avec les besoins actuels en terme de sécurité publique.

D'autres projets sont également en cours de développement concernent les établissements de détention, notamment la mise en place de travail de groupes sur la confrontation aux normes légales et l'accueil des familles et enfants de détenus, en partenariat avec l'association Carrefour prison et l'établissement de détention.

Enfin, la commission latine de probation, réunissant les chefs des services de probation des cantons latins (CLP) a mené une réflexion sur la question de l'analyse des risques et a adressé en ce sens un rapport à La CLDJP. La commission a poursuivi l'objectif de renforcer la formation des collaborateurs dans le domaine de la gestion de risques, en mettant sur pied une formation traitant de la dangerosité pour l'ensemble des collaborateurs des services de probation du concordat latin, qui se déroulera en 2013 et 2014.

4.2. Gestion

Personnel au 31.12.2012

Nombre	Fonction	EPT
1	Chef de service	1
1	Adjoint	0.6
8	Assistants de probation	6.2
2	Psychologues	1.2
1	Animateur socioculturel	1
2	Secrétaires	1.05
15	TOTAUX	11.05

La dotation du service de probation demeure identique depuis plusieurs années avec 11.05 EPT.

Le départ de deux collaborateurs a été enregistré en 2012. Tous les postes vacants, y compris celui lié au repourvois en cascade des postes de direction et qui était de fait vacant depuis 2011, ont pu être repourvus. Le service de probation a donc retrouvé, depuis septembre 2012, un effectif complet après avoir rempli ses missions durant plus de 18 mois avec 0.8 EPT en moins. Cette période a nécessité un effort particulier des collaborateurs pour assurer le suivi des situations confiées au service par les autorités judiciaires et administratives.

La durée moyenne d'activité au sein du service de probation s'élève désormais à 6.8 année (8.21 an en 2011) illustrant une stabilité qui constitue un indicateur institutionnel favorable, compte tenu de la nature de l'activité professionnelle exercée dans un milieu difficile et exigeant.

L'ensemble des fonctions a été réévalué en collaboration avec le SRHE et le secrétariat général du département. Depuis la création du service en 1999, la nature de l'activité a profondément évolué pour l'ensemble des fonctions, nécessitant de remettre à jour les cahiers des charges. La question de l'évaluation de la dangerosité et de l'orientation centrée sur la gestion du risque ainsi que les nouvelles missions confiées au service de probation depuis sa création (notamment le contrôle de l'exécution des traitements ambulatoires au sens de l'article 63 du code pénal et le contrôle des règles de conduites pour les personnes condamnées avec sursis et sursis partiel, mais qui ne sont pas astreintes à une assistance de probation), justifient cette mise à niveau des fonctions afin qu'elles soient conformes à la réalité actuelle. Après réévaluation, chaque fonction, hormis celle du chef de service, a été placée dans une classe supérieure.

Partenariats de formation

Le service de probation disposant d'un praticien formateur et ayant signé la convention de formation avec la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), il remplit les conditions pour être un lieu de formation agréé. Le service de probation est devenu, années après années, un lieu de formation recherché par la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez (HEF-TS) et l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (EESP). Les étudiants y effectuent des stages d'une durée de six mois, lors du dernier stage pratique de leur cursus de formation. Les collaborateurs du service interviennent également ponctuellement lors des cours théoriques à la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez.

Les étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne font régulièrement des demandes de stages, lesquels sont en général plus courts que ceux des étudiants provenant des HES. Les étudiants des autres universités romandes font également régulièrement appel au service lors de travaux de recherche.

Le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) a également recours aux collaborateurs du service de probation pour l'encadrement pédagogique des mémoires de fin d'étude pour les candidats au brevet fédéral d'agent de détention.

Enfin, les collaborateurs du service de probation contribuent, par des interventions dans les lieux de formation, les séminaires ou les congrès, à maintenir des compétences élevées et des liens avec les milieux académiques et professionnels connexes.

Groupes de travail

Le service de probation, par son chef de service, fait partie de plusieurs groupes de travail ou commissions, notamment la Commission de dangerosité, la Commission technique LVCouple, le groupe de coordination pour la protection des agents de l'Etat, et le groupe de travail interdépartemental traitant des partenariats avec le milieu médical dans les établissements de détention et pour les suivis ambulatoires.

4.3. Missions

Les lois, arrêtés et règlements ci-dessous définissent les missions du service de probation, leur champ d'application et l'organisation de ses compétences au sein des autorités d'exécution et d'application des sanctions pénales.

- Code pénal suisse, articles 93 à 96
- Loi du 27 janvier 2010 sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes LPMPA (RSN 351.0)
- Règlement d'organisation du DJSF du 20 février 2006 (RSN 152.100.01)

De manière générale, les missions principales du service de probation sont de préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions et de favoriser leur intégration sociale (Art. 93 CP). Le service de probation assure, par une assistance continue, l'encadrement psycho-social des personnes inscrites dans un processus pénal, prévenues, détenues, libérées sous mandat, en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle (Art. 17 LPMPA). Le service de probation assume également l'animation socioculturelle dans les établissements (Art. 61 LPMPA).

L'activité du service de probation se décline donc tout au long de la procédure pénale, depuis la mise en détention provisoire jusqu'à la fin du délai d'épreuve, au travers d'une assistance continue, en milieu carcéral et en milieu ambulatoire.

En milieu ambulatoire, les prestations liées à ces missions recouvrent concrètement l'analyse des facteurs de risques, la convocation régulière aux entretiens, le contrôle des règles de conduite, la prise en charge psychothérapeutique sous contrainte ou volontaire, le signalement aux autorités du non-respect des règles de conduite, la rédaction de rapports sur le déroulement du suivi ou du traitement, la rédaction de rapport de préavis pour permettre à l'autorité de statuer sur l'octroi d'une libération conditionnelle, la mise en œuvre de l'exécution des mesures ambulatoires, la coordination des réseaux médicaux ou sociaux dans une perspective de diminution de risque et d'insertion sociale. Enfin, le service de probation intervient comme interface entre les autorités judiciaires et le CNP dans le cadre des violences domestiques.

En milieu carcéral, les prestations liées à ces missions recouvrent concrètement la collaboration à l'établissement des plans d'exécution de sanction (PES Art. 75 al.3 CP), la coordination des projets de formation, la participation à des conduites, des démarches sociales, la rédaction de rapports à destination des autorités statuant sur la libération conditionnelle, la prise en charge psychologique et la préparation à la libération conditionnelle ainsi que l'animation socioculturelle.

Les situations à risques font l'objet d'une attention particulière et sont réévaluées régulièrement, sur la base des indicateurs de risques mentionnés dans la littérature criminologique. Il est par conséquent de la responsabilité du service de probation de signaler à l'autorité les manquements, la qualité du risque de récidive évalué dans le suivi ou toute situation qui présenterait un risque important en matière de sécurité publique. L'autorité saisie, en principe sous la forme d'un rapport, peut prendre les mesures qu'elle juge utiles.

En milieu ambulatoire, ces missions sont toujours accomplies sur la base d'une décision émanant d'une autorité judiciaire ou administrative et la durée du suivi est déterminée, sauf dans le cas de

mesures de traitement dont la prolongation peut être ordonnée. En détention, la prise en charge prend effet durant toute la durée de l'incarcération.

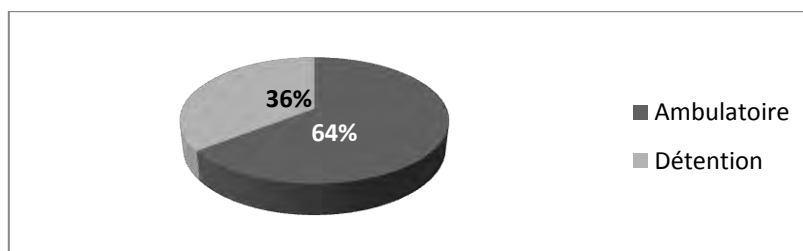
Les prises en charge nécessitent la mobilisation et la coordination d'un important réseau psycho-social, compte tenu des problématiques complexes des personnes suivies par le service. Le cumul de problématiques sociales, de phénomènes de désinsertion, d'absence de liens familiaux ou sociaux et la présence de conduites addictives, pour ne citer que ces exemples, sont fréquemment rencontrés dans la pratique.

Le tableau ci-dessous résume les prestations fournies en milieu carcéral (détention) et les prestations fournies hors du milieu carcéral (ambulatoire) pour les personnes libérées ou condamnées avec sursis.

DETENTION	AMBULATOIRE
<p>Encadrement psycho-social durant la détention (Art. 96 CP, Art. 61 LPMPA), consistant en un travail pluridisciplinaire durant l'exécution de la peine en vue de préparer la libération conditionnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration à l'établissement des plans d'exécution de sanction (PES Art. 75 al.3 CP) - Coordination des projets de formation - Participation à des conduites - Démarches sociales - Rédaction de rapports à destination des autorités statuant sur la libération conditionnelle - Prise en charge psychologique - Préparation à la libération conditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de substitution (Art. 237 CPP) - Libération conditionnelle des mesures de placement pour mineurs (Art. 62 CP) - Assistance personnelle et traitement ambulatoire pour les jeunes adultes (Art. 13 et 14 DPMIn) - Contrôle des règles de conduites (sursis et sursis partiel) (Art. 16 al.2 LPMPA) - Assistance de probation lors de condamnation à une peine avec sursis et sursis partiel (Art. 44 al.2 CP, Art. 24 al.2 LPMPA) - Contrôle de l'exécution des mesures de traitement ambulatoire (Art. 27 al.2 LPMPA) - Libération conditionnelle des mesures institutionnelles (Art. 62 CP, Art. 28 al.2 et 29 al.4 LPMPA) - Libération conditionnelle d'une exécution de peine (Art. 87 al.2 CP) - Contrôle des conditions de régime de travail externe et de travail et logement externes (Art. 77 al.3 CP, Art. 41 LPMPA)
<p>Animation culturelle au sein des établissements de détention (Art. 61 al. 2 LPMPA)</p>	<p>Coordination du suivi des auteurs de violences domestiques auprès du Service auteur de violence conjugale (SAVC) du CNP</p>

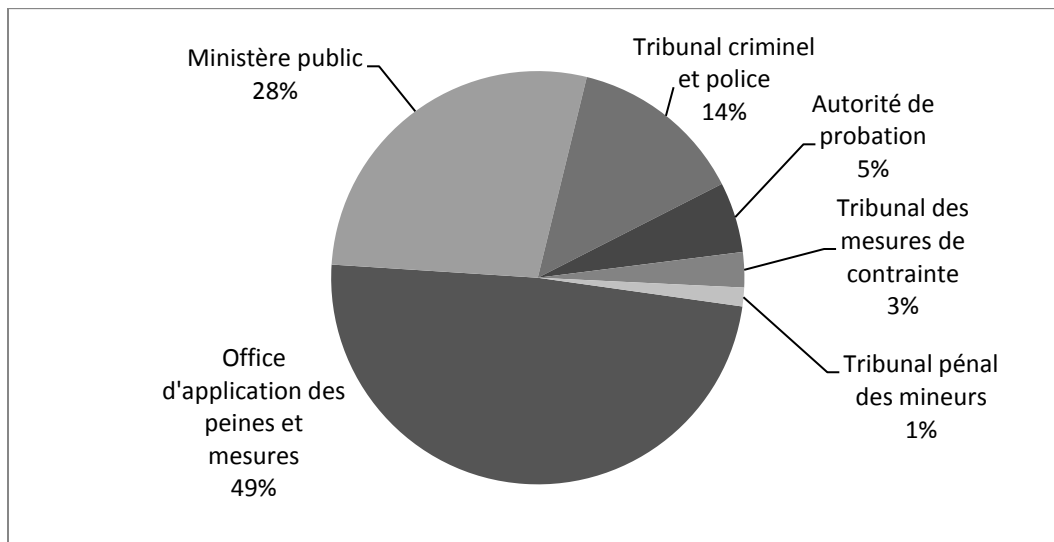
4.4. Activités déployées

L'activité globale du service, pour 2012, se répartit entre les prestations fournies en milieu carcéral (détention) et les prestations fournies hors du milieu carcéral (ambulatoire) selon les proportions ci-dessous :

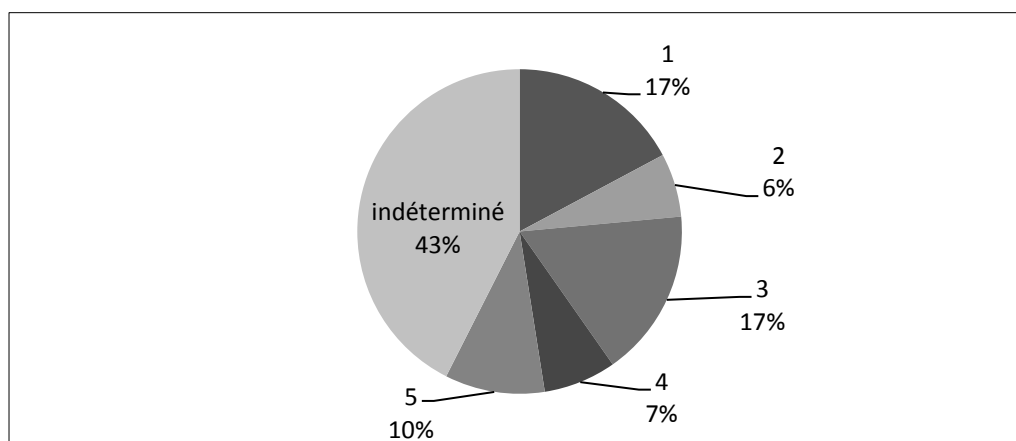


Ces dernières années, la proportion d'activité entre milieu ambulatoire et détention tendait à une équivalence plus grande, de l'ordre de 45% pour le milieu de la détention et 55% pour le milieu ambulatoire. La tendance constatée peut s'expliquer par la baisse temporaire du nombre de places disponibles dans les lieux de détention du canton liée aux travaux de rénovation des structures pénitentiaires. Cette proportion devrait donc s'équilibrer dès la fin des travaux, voire s'inverser compte tenu de l'augmentation du nombre de places de détention prévues dans le canton à l'horizon 2016.

Les personnes prises en charges par le service de probation dépendaient des autorités administratives et judiciaires suivantes:



La durée des mandats est de minimum une année. Le graphique ci-dessous représente les proportions des mandats selon leur durée. A noter que les durées indéterminées se rapportent aux mesures de traitement ambulatoires dont le terme n'est pas encore déterminé ou les personnes dont la durée de la détention, en particulier lors de détention provisoire, n'est pas connue ou qui est toujours en cours.



Milieu carcéral

La charge de travail dans les établissements de détention est directement liée aux nombres de journées de détention dans le canton. Concernant l'établissement de la Promenade, la charge de travail a été quelque peu moins élevée compte tenu de la baisse des places disponibles durant la phase de rénovation. Par contre, les particularités de la détention provisoire, l'un des régimes de détention assumé par l'établissement, nécessite une prise en charge soutenue. En effet, les prévenus sont placés dans des conditions qui, pour les besoins de l'instruction, ne leur permettent pas d'entretenir des contacts réguliers avec l'extérieur; dès lors, les assistants de probation agissent en qualité d'interface entre le prévenu et le monde extérieur, selon la latitude que leur autorisent les procureurs. Cette activité nécessite une grande rapidité d'action afin de juguler au maximum les conséquences sociales ou financières liées à la détention provisoire. Cette prise en charge permet également de conduire une première évaluation des composantes criminelles et de la situation psychologique. Tous les prévenus sont rencontrés dans les plus brefs délais.

Depuis 2010, le service de probation a mis sur pied une prestation de prise en charge psychologique en groupe, au sein de l'établissement de la Promenade. Déjà pratiquée dans d'autres pays, cette prestation permet d'offrir un travail thérapeutique sur la base d'un support spécifique, tout en abordant les problématiques de comportements dysfonctionnels. Par ailleurs, ce modèle permet à un plus grand nombre de détenus d'accéder à un soutien thérapeutique sans augmenter les EPT des psychologues du service.

La nature des problématiques rencontrées à l'EEP Bellevue s'est quelque peu modifiée compte tenu de la longueur des peines exécutées dans cet établissement, donc de l'infraction pénale commise. De même, une forte proportion de détenus pris en charge est soumise à des mesures ou des obligations de soins. Le service de probation s'occupe également de contribuer à la rédaction des plans d'exécution de la sanction, en collaboration avec l'établissement de détention. Concernant l'animation socioculturelle réalisée à l'EEP Bellevue, l'instauration d'une collaboration avec le Théâtre du Passage pour l'animation des fêtes de Noël au sein de l'établissement de Bellevue dure depuis 2006. Cette collaboration se poursuit encore à ce jour. De même de nombreuses autres interventions de partenaires externes se déroulent tout au long de l'année, sans compter les animations mises sur pied par l'animateur au sein de l'établissement. L'activité n'a cependant pas pu prendre son ampleur habituelle compte tenu des travaux de rénovation en cours dans l'établissement.

Les travaux de rénovation, planifiés jusqu'en 2016 environ, nécessiteront une adaptation importante des collaborateurs durant les phases successives prévues dans les deux établissements du canton.

Milieu ambulatoire

Les personnes suivies durant l'année 2012 ont été astreintes aux mesures déclinées dans le tableau ci-dessous:

Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	2
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	38
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	8
Assistance personnelle ET mesure ambulatoire - mineur (13 - 14 DPMIn)	2
Assistance personnelle - mineur (13 DPMIn)	9
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	16
Contrôle des règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (43 CP)	1
Exécution de peine suspendue - mesure ambulatoire (63b CP)	3
Exécution Travail et logement externe ET Assistance de probation	1
Exécution Travail externe ET Assistance de probation	3
Libération conditionnelle d'une exécution de peine AVEC assistance de probation (87.2 CP)	37
Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - addictions (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	10

Libération conditionnelle - Mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP / 62.3, 62.4, 62a5, 62a6)	3
Libération provisoire AVEC Mesures de substitution (237 CPP)	19
Mesure ambulatoire AVEC Assistance de probation (63 CP)	6
Mesure ambulatoire SANS assistance de probation (63.1 CP) - contrôle de l'exécution	14
Mesure ambulatoire - trouble mental AVEC assistance de probation - suspension de la peine (63.2 CP)	2
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	1
Prolongation du traitement ambulatoire - troubles mentaux (63.4 CP)	2
Suivi volontaire - Assistance sociale (96 CP)	10
TOTAL	187

Le nombre de prises en charge reste stable, de même que les proportions entre ces différents types de mesures pénales. A noter, compte tenu de la modification de la Loi sur l'application et l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes, que le nombre de dossiers de personnes condamnées avec sursis dont le respect des règles de conduites sont à contrôler ou qui sont astreintes à une assistance de probation, de même que les personnes suivies lors de leur libération conditionnelle, constituent une part importante des suivis effectués par le service.

Les personnes prises en charge se répartissent essentiellement dans la classe d'âge 20-24 ans et 25-29 ans, mettant ainsi en exergue l'important travail d'encadrement afin d'éviter que de jeunes adultes s'inscrivent de manière plus importante dans la délinquance.

Les délits les plus représentés sont les infractions concernant les stupéfiants, ainsi que les délits économiques qui y sont liés tels que vols, dommages à la propriété et violation de domicile. Le service de probation encadre également des personnes ayant commis des délits qui peuvent mettre en danger la sécurité d'autrui de manière plus importante et durable.

4.5. Conclusions

Le service de probation a bénéficié d'une stabilité de son personnel en 2012 et a poursuivi l'intensification des partenariats afin de garantir de meilleures communications entre les acteurs, notamment sur le plan médical, en tirant les enseignements des divers rapports d'enquêtes conduits dans les milieux de la probation et dans le domaine pénitentiaire.

La réévaluation de l'ensemble des fonctions a également permis de doter le service de cahiers des charges conformes à l'activité actuelle du service suite à l'évolution des pratiques et l'attribution de nouvelles missions depuis la création du service en 1999.

L'activité liée aux prises en charge reste quantitativement stable, se répartissant pour plus de 60% en milieu ambulatoire. L'on peut s'attendre à une modification des proportions de l'activité du service entre milieu carcéral et ambulatoire lorsque les travaux de rénovations seront terminés, compte tenu de l'augmentation du nombre de places de détention prévu dans les établissements du canton. La question de dotations supplémentaires en ressources humaines devra se poser pour que le service puisse remplir les missions qui lui sont confiées.

Les problématiques traitées sont régulièrement associées à des difficultés psychologiques et sociales importantes, rendant le travail de réinsertion complexe à mener à bien.

A futur, l'utilisation de surveillance électronique et le projet de révision du code pénal, notamment sur les questions liées à l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, vont également nécessiter quelques adaptations dans le champ des services de probation et renforcer le pôle de contrôle de l'activité.

Enfin, il reste un travail permanent à mener pour permettre une évaluation rigoureuse des dossiers sous l'angle de la gestion du risque et garantir ainsi les aspects liés à la sécurité publique. La question d'éventuelles adaptations légales quant aux questions de transmission d'information entre entités devra être examinée, en recourant aux avis du préposé à la protection des données et à la transparence, afin de faciliter l'accès aux informations nécessaires à une juste évaluation des suivis confiés au service et permettre un travail de réseau efficient.

5. POLICE NEUCHÂTELOISE

5.1. Introduction

Pour la police neuchâteloise (PONE), l'année 2012 s'est caractérisée par une augmentation marquée de l'activité sur tous les fronts. Une augmentation d'autant plus sensible que l'effectif policier s'est légèrement tassé courant 2012 et que la direction du service s'est retrouvée concrètement affaiblie suite au départ du commandant Duvillard. En effet, ni le commandant Duvillard, démissionnaire en juin 2012, ni le chef de la police judiciaire, détaché à la fonction de commandant ad interim de la police jurassienne en 2011, n'ont été remplacés à ce jour – les deux fonctions sont depuis lors assumées à l'interne de façon ad interim, respectivement par le commissaire divisionnaire Pascal Luthi et le commissaire principal Alain Devaud.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2012 a été marquée, d'une part par la dénonciation et la renégociation de tous les contrats de prestations avec les communes suite à l'adaptation de la structure et du montant du coût du policier ainsi que du catalogue de prestations et, d'autre part, par le lancement du projet d'intégration de la police de la Ville de Neuchâtel en tant que dernière étape du projet de police unique initié en 2006. Enfin, 2012 a également vu la réalisation de la première étape, sous la forme d'un rapport détaillé de faisabilité, de l'ambitieux projet de création d'une police intercantonale unique lancée en 2011 par les gouvernements neuchâtelois et jurassien.

Sur le front opérationnel, la police neuchâteloise enregistre une constante augmentation des entrées sur son journal des événements alors même que ses effectifs policiers sont figés: 20.125 entrées en 2012 – soit 1.6% de plus qu'en 2011 et 11.5% de plus qu'en 2010. Parmi les 20.125 événements, il faut compter notamment: 9156 événements relatifs à des délits contre inconnu – soit 2.5% de plus qu'en 2011 (8936) et 28.7% de plus qu'en 2010 (7113); 4421 événements relatifs à des arrestations/interpellations/auditions – soit 7.6% de plus qu'en 2011 (4109) et 13.7% qu'en 2010 (3887); 176 événements relatifs à des décès – soit 19.7% de plus qu'en 2011 (147) et 26.6% qu'en 2010 (139). Au total, ce sont plus de 55 événements chaque 24 heures!

Parallèlement, la police neuchâteloise a traité 31.364 réquisitions et rapports en 2012 – soit plus de 2600 par mois et 3% de plus qu'en 2011 (30.452). Parmi ces derniers, il faut compter notamment: 12.991 plaintes – soit 6.4% de plus qu'en 2011 (12.251); 6393 réquisitions de l'autorité judiciaire – soit 10.4% de plus qu'en 2011 (5803). On constate également un allongement régulier et significatif du temps de traitement moyen des réquisitions qui est passé de 16 jours en 2010, à 19 jours en 2011 (+19%) et à 22 jours en 2012 (+37%) – cet allongement résulte de l'augmentation de certaines activités criminelles – notamment les cambriolages – et la complexification du traitement des affaires dans le cadre de la procédure pénale fédérale introduite en 2011.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les chiffres de la statistique de la criminalité ne sont pas encore consolidés. Ils feront l'objet de publications ad hoc en mars de façon coordonnée au niveau national. Dans ce domaine, la tendance observée en 2011 se confirme: augmentation globale du nombre d'affaires (+5% environ) et du nombre d'infractions (+3% environ), dont notamment une explosion du nombre de cambriolages et de vols à la tire, mais une diminution du nombre d'auteurs identifiés.

5.2. Gestion générale

Planification des effectifs de la police neuchâteloise

Avec la loi sur la police du 1er septembre 2007, le canton de Neuchâtel ne connaîtra, à l'horizon 2014, plus qu'une seule force de police. Afin de répondre aux exigences d'efficacité, de qualité et de contrôle attendues par l'Etat, la police neuchâteloise a réformé l'organisation de tous ses secteurs d'activités. Un des objectifs visés était – à prestations égales – la diminution globale des effectifs policiers, canton et communes confondus, de 10% par rapport à la situation qui prévalait en 2006.

Pour la police neuchâteloise, cela signifie un effectif cible théorique de 411 policiers et assistants de sécurité publique alors que canton et communes en comptaient plus de 450 en 2006. Cet objectif de 411 est fixé dans un rapport de planification des effectifs approuvé par le Conseil d'Etat le 1er octobre 2007.

Pour la période allant du 2 janvier 2012 au 1er janvier 2013, la police neuchâteloise a enregistré: 3 ETP de départs à la retraite; 13.4 ETP de démissions – soit 3,5% de l'effectif policier; 1.6 ETP de réductions du taux d'activité; seulement 4 ETP d'engagements de policiers formés par manque de postulants alors qu'il était prévu d'en engager 5.5 ETP; 0 transfert en provenance de communes ainsi que l'engagement de 11 nouveaux gendarmes issus de l'école 2012 (2 échecs en cours d'école). Ces chiffres sont conformes à la planification en cours et sont alignés sur l'objectif final.

02.01.2012 – 01.01.2013	Personnel policier [ETP]	Personnel admin [ETP]	Total PN
Retraites	-3	0	-3
Démissions/réductions	-15	-3.5	-18.5
Engagements/augmentations	+15.2	+2.9	+18.1
Total	-2.8	-0.6	-3.4

La planification annuelle du personnel policier permet d'atténuer l'effet des délais liés à l'engagement de policiers formés (environ 6 mois) et ceux liés au recrutement annuel et à la formation d'aspirants (environ 18 mois). L'effectif policier instantané varie constamment et, pour 2012, il était en moyenne de 378.5 ETP pour un effectif de 381 inscrit au budget. L'objectif final, après transfert total des policiers, est de 411 policiers – sous réserve d'augmentation d'effectifs accordée pour des nouvelles tâches. L'évolution de la répartition de l'effectif policier global s'inscrit dans le cadre de la planification:

	Policiers 2006 [ETP]	Evolution 2006-2012 [ETP]	Policiers 01.01.2012 [ETP]
Policiers cantonaux	294.7		381
Policiers communaux	157		~ 30
Transferts à la PN		+78.5	
Départs de la PN		-90.0	
Engagements à la PN		+98.1	
Total	451.7		~ 411

Au niveau de la gestion des heures supplémentaires, les policiers ont effectué 27.928 heures supplémentaires et ont réussi à en reprendre 25.998 (-1930). Au 1^{er} janvier 2013, le solde d'heures supplémentaires s'élève à 12.964 heures pour les 378 collaborateurs concernés, soit moins de 35 heures supplémentaires par collaborateur.

Relations publiques

Disponible et transparente, la police neuchâteloise a convié les médias à une dizaine de reprises lors de l'année 2012 pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et pour certaines par des médias internationaux. Elles ont ainsi fait l'objet de nombreux articles et reportages qui ont entretenu et confirmé, tout au long de l'année, la bonne image de la police.

Tenue d'informer et de prévenir sur certains événements d'intérêt public, la police neuchâteloise a diffusé, en 2012, près de 800 communiqués ou brèves via son site internet www.ne.ch/police. De plus, le porte-parole et les officiers ont répondu à plus de 450 sollicitations directes de journalistes tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La police neuchâteloise a poursuivi son expérience positive en matière de communication via le réseau social privé Facebook à l'adresse www.facebook.com/police.neuchateloise. L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce nouveau terrain médiatique. La police neuchâteloise y a publié 104 postes qui ont été vus, en moyenne, par 1400 personnes avec 9143 visites pour le plus lu. Fin décembre, la page comptait 2934 abonnés, ce qui représente une forte progression de 83% en une année.

Suite à la polémique soulevée en décembre liée à des commentaires inadéquats, plusieurs mesures ont été prises afin de réduire le temps de visibilité de ces messages, soit une surveillance encore plus intense du site en cas de « buzz » et une meilleure visibilité des règles d'utilisation. À noter que la police neuchâteloise n'efface qu'à peine 1% des commentaires et qu'elle n'a été confrontée qu'une fois à des messages de nature violente. Elle reste convaincue que cet outil offre plus d'avantages que de risques.

Les cadres de la police neuchâteloise se sont exprimés en public à de nombreuses reprises, à la demande d'institutions locales et régionales, ainsi que dans un cadre de prévention, pour des élèves en formation primaire, secondaire ou professionnelle. La police neuchâteloise a également eu plusieurs occasions d'ouvrir ses portes à des étudiants ou des chercheurs de plusieurs institutions qui ont pu profiter, ainsi, de son expertise et de ses expériences dans le cadre de stages ou de travaux de recherche.

Formation et recrutement

L'activité du Centre de formation de la police (CFP) est répartie entre l'organisation et la planification des cours et modules de formation obligatoires pour l'ensemble du personnel policier et l'enseignement relatif à l'École régionale d'aspirants de police (ERAP).

Centre de formation de la police

Le CFP a permis au personnel policier de se perfectionner dans des domaines essentiels liés à la sécurité de l'intervention et à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, techniques et tactiques d'intervention, bâton tactique et tir) mais a aussi contribué à la formation ciblée des collaborateurs en fonction de leurs besoins spécifiques. Au total, ce sont approximativement 1200 jours de formation qui ont été dispensés dans le cadre de la formation aux moyens de contrainte.

De plus, les cadres et spécialistes de la police neuchâteloise suivent diverses formations dispensées à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'Office de la formation continue (OFC) de l'Etat de Neuchâtel. Ces cours spécifiques ont représenté un total de plus de 3768 jours de formation au profit des collaboratrices et collaborateurs.

Enfin, les gendarmes de la police neuchâteloise astreints au maintien de l'ordre (MO), à savoir 186 collaborateurs, suivent une formation continue particulière qui totalise 426 journées de travail.

L'ensemble des cours ainsi proposés aux collaborateurs de la police neuchâteloise totalise plus de 4194 jours de formation continue, soit une moyenne de 10.9 jours par collaborateur. Cette moyenne, inférieure à celle de l'année passée (15.4 jours), s'explique notamment par le fait que la formation au maintien de l'ordre a été moins conséquente et également par le changement de concept de formation intervenu courant juin dans le domaine des moyens de contraintes.

École régionale d'aspirants de police (ERAP)

La septième École régionale d'aspirants de police a ouvert ses portes le 9 janvier 2012 dans les locaux du CFP à Colombier avec 30 aspirants:

13 aspirants gendarmes neuchâtelois, 11 aspirants de la police bernoise, 4 de la police cantonale jurassienne et 2 de la police des transports. 3 aspirants ont quitté l'école en cours d'année.

Après approximativement 1500 heures de formation par aspirant, 26 aspirants sur 27 ont obtenu les résultats nécessaires à la réussite de l'école de police, rendant ainsi possible leur inscription

aux examens fédéraux qui se sont déroulés à Colombier au début du mois de décembre 2012. Les 26 candidats se sont présentés aux examens finaux et ont tous obtenu le brevet fédéral de policier.

Les gendarmes neuchâtelois et jurassiens, les nouveaux collaborateurs policiers et administratifs de ces deux corps de police et les agents de la police des transports ont été assermentés, lors d'une cérémonie commune, le 20 décembre 2012 à la Collégiale de Neuchâtel. Comme lors des années précédentes, et ce depuis 2007, les nouveaux collaborateurs du service pénitentiaire ont également pu prêter serment à cette occasion.

École d'assistants de sécurité publique

L'ERAP a ouvert, pour la sixième année consécutive, une école d'assistants de sécurité publique, spécialistes en circulation routière. Celle-ci s'est déroulée du 6 août au 2 novembre 2012 à l'intention des collaborateurs exerçant des tâches spécifiques de soutien à un corps de police. Ce sont ainsi 10 élèves assistants provenant des polices municipales de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, de Fribourg, de Rolle et du Noirmont, qui ont suivi les deux modules mis en place par l'ERAP afin d'obtenir, au terme des examens finaux, le 15 novembre 2012, le certificat d' "Assistant de sécurité publique - spécialiste en circulation routière".

Recrutement des aspirants 2013

En 2012, comme en 2011, sous l'égide de l'ERAP, la police cantonale jurassienne, la police des transports (partie romande) et la police neuchâteloise ont organisé un recrutement commun. Plus de 240 candidats ont transmis leur dossier de postulation pour la profession de policier. Malgré cela, et afin d'obtenir un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection, plusieurs appels d'offres de service, par voie de presse, ont été nécessaires.

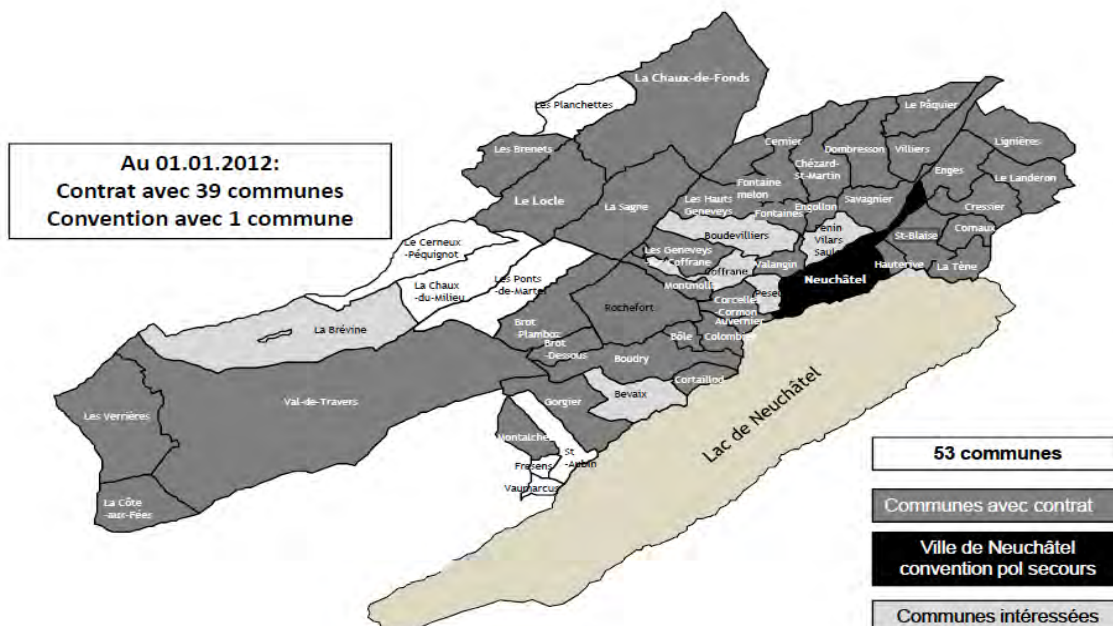
Pour la police neuchâteloise, ce sont ainsi, dans l'ensemble, 174 candidats qui ont postulé, 108 qui se sont présentés aux examens de culture générale, 42 qui ont été convoqués aux entretiens et exercices de mises en situations et 25 qui ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Au terme de ces étapes de sélection, 16 aspirants gendarmes (10 hommes et 6 femmes) ont été retenus pour suivre l'école régionale d'aspirants de police en 2013.

Contrats de prestations au profit des communes

La situation en 2012

Les communes au bénéfice d'un contrat de prestations ont exprimé leur satisfaction concernant le dialogue entretenu et la qualité du travail de la police neuchâteloise. Le haut niveau de sécurité a ainsi été maintenu.



A fin 2012, les contrats de prestations en cours se présentent ainsi:

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2012
Neuchâtel	1 ^{er} mai 2008	5.000	772.500.00
Saint-Blaise	1 ^{er} juillet 2007	0.222	34.299.00
Hauterive	1 ^{er} janvier 2008	0.014	2.163.00
La Tène	1 ^{er} janvier 2009	0.762	100.840.40
Cornaux			
Cressier	1 ^{er} janvier 2007	0.330	49.616.80
Peseux			
Enges	1 ^{er} juillet 2011	0.006	927.00
Le Landeron	1 ^{er} janvier 2009	0.533	73.073.35
Lignières	1 ^{er} juillet 2010	0.019	2.935.50
Boudry	1 ^{er} juillet 2009	0.849	141.522.00
Bevaix			
Rochefort	1 ^{er} juillet 2011	0.023	3.553.50
Brot-Dessous	1 ^{er} juillet 2007	0.010	1.545.00
Cortailod	1 ^{er} janvier 2009	0.767	103.721.00
Colombier	1 ^{er} janvier 2008	0.773	78.016.40
Bôle	1 ^{er} novembre 2007	0.119	18.385.50
Auvernier	1 ^{er} juillet 2008	0.375	42.963.00
Corcelles-Cormondèche	1 ^{er} juillet 2009	0.454	57.400.15
Saint-Aubin-Sauges			
Gorgier	1 ^{er} janvier 2008	0.140	21.630.00
Fresens			
Montalchez	1 ^{er} janvier 2009	0.003	463.50
Vaumarcus			
Val-de-Travers	1 ^{er} janvier 2010	0.869	133.142.10
La Brévine			
Les Verrières	1 ^{er} juillet 2010	0.032	4.901.10
La Côte-aux-Fées	1 ^{er} juillet 2011	0.010	1.545.00
Le Locle	1 ^{er} juillet 2009	5.454	860.643.00
Les Brenets	1 ^{er} janvier 2008	0.240	37.080.00
Le Cerneux-Péquignot			
La Chaux-du-Milieu			
Les Ponts-de-Martel			
Brot-Plamboz	1 ^{er} juillet 2010	0.017	2.626.50
Cernier	1 ^{er} janvier 2009	0.273	34.037.20
Chézard-Saint-Martin	1 ^{er} janvier 2008	0.050	7.234.90
Savagnier	1 ^{er} juillet 2009	0.014	2.163.00
Fenin-Vilars-Saules			
Fontaines	1 ^{er} juillet 2008	0.068	9.654.55
Engollon	1 ^{er} juillet 2008	0.017	1.919.25
Fontainemelon	1 ^{er} novembre 2007	0.196	20.886.70
		Radar fixe au 30.06.2012	2.951.65
Les Hauts-Geneveys	1 ^{er} janvier 2009	0,032	4.944.00
Boudevilliers			
Valangin	1 ^{er} juin 2007	Radars fixes	14.303.80

Communes	Début du contrat	ETP contractuel	Encaissé au 31.12.2012
		au 30.06.2012 >	
Dombresson	1^{er} juillet 2009	0.031	4.789.50
Le Pâquier	1^{er} juillet 2010	0.006	640.30
Villiers	1^{er} janvier 2009	0.003	463.50
		Radars fixes	6.706.25
		au 30.06.2012	
Coffrane			
Les Geneveys s/Coffrane	1^{er} janvier 2008	0.122	12.027.85
Montmollin	1^{er} juillet 2011	0.013	2.008.50
La Chaux-de-Fonds	1^{er} janvier 2007	32.000	4.944'000.00
Les Planchettes			
La Sagne	1^{er} juillet 2009	0.019	2.935.50
	Totaux	49.865	7.617.159.25

Des paramètres à revoir

Après quelques années de fonctionnement, le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il fallait revoir les paramètres des contrats de prestations liant les communes à l'Etat. Les économies générées profitaient aux communes (9.2 millions en 2009) tandis que l'Etat enregistrerait une charge structurelle croissante (1.29 millions de francs en 2009). Trois axes d'adaptation ont été définis:

- adaptation du coût du policier formé avec la prise en compte d'un nouvel indice salarial représentatif de 108.9 (indice salarial de 2010) au lieu de 104.75 (indice salarial de 2005). Le coût annuel revient à CHF 160.600 au lieu de CHF 154.500;
- adaptation du volume annuel d'heures disponibles. Le volume de 1.800 pour un équivalent temps plein (ETP) annuel est trop élevé. Il ne tient pas compte de la formation (12 jours en moyenne par policier), de l'absentéisme (3.5%) et l'improductivité (12% - standard GESPA). Compte tenu de ces éléments, 1 ETP a été amené à 1450 heures;
- prise en compte des ressources réelles mobilisées. Une heure de prestations effectuée est comptabilisée une heure quel que soit le nombre de collaborateurs engagés. Par exemple, une heure de patrouille effectuée par deux collaborateurs est comptabilisée une heure. Dorénavant, deux heures seront comptabilisées pour cette même prestation.

Un catalogue des prestations à simplifier

Le catalogue des tâches compte 75 prestations. Il a l'avantage de décrire précisément chacune d'elles mais a l'inconvénient d'être difficile à mettre en œuvre par sa complexité. Un nouveau catalogue a été élaboré et scindé en quatre catégories de prestations:

- "Circulation" avec les groupes de prestations "Contrôles et professionnels" – "Stationnement" - "Gestion du trafic" – "Surveillance";
- "Ordre public" avec les groupes de prestations "Surveillance, prévention, répression, visibilité" – "Manifestations";
- "Sécurité" avec les groupes de prestations "Environnement" – "Notifications";
- "Établissements publics" avec le groupe de prestations "Contrôle et gestion".

Ce nouvel outil permettra un meilleur pilotage de la sécurité publique de proximité en partenariat avec les communes, tout en permettant à celles-ci d'exprimer précisément leurs besoins.

L'information aux partenaires communaux

C'est lors du Conseil cantonal de sécurité du 22 août 2011 que M. Jean Studer, chef du DJSF, a présenté la première fois les changements de paramètres concernant les contrats de prestations. Afin de toucher tous nos partenaires, une séance d'information expliquant les raisons du changement s'est tenue le 14 décembre 2011 à la caserne de Colombier à laquelle toutes les communes

du canton étaient conviées. C'est en ce même lieu qu'une seconde séance d'information a été organisée le 26 juin 2012. Outre une brève explication sur les raisons du changement et la situation sécuritaire du canton, les nouveaux outils de pilotage de la sécurité de proximité ont été présentés.

Les négociations

La plupart des communes ont attendu les discussions du budget de fin d'année pour déterminer le volume d'heures à commander à la police neuchâteloise et les réflexions se poursuivront au-delà du 1^{er} janvier 2013. A l'heure de la rédaction de ce rapport, des contrats de prestations ont déjà été signés ou sont en voie de l'être avec les communes de: St-Blaise, Hauterive, La Tène, Enges, Lignières, Rochefort, Brot-Dessous, Cortaillod, Milvignes, Corcelles-Cormondrèche, St-Aubin-Sauges, Gorgier, Montalchez, Les Verrières, La Côte-aux-Fées, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel, Brot-Plamboz, La Sagne, Val-de-Ruz, Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds. Une ou deux communes remettent encore en question le contrat de prestations à signer, dont La Ville du Locle. En outre, la convention avec la Ville de Neuchâtel et le contrat portant sur l'exploitation des installations de contrôle de la vitesse à Valangin perdurent. Ce sont ainsi en tous les cas 25 communes sur les 37 que compte le canton qui ont ou auront un contrat avec l'Etat en matière de sécurité publique de proximité au 1er janvier 2013.

Le projet AVENIR

Ce projet a pour but l'intégration de la police locale de Neuchâtel dans la police neuchâteloise comme prévu dans la LPol. Les travaux ont débuté à l'automne avec la création de différents groupes paritaires afin de préparer cette intégration qui doit intervenir au 1er janvier 2014. Parallèlement à ce projet, un groupe de travail réunissant différents acteurs politiques et policiers a été constitué afin de définir un futur organe de pilotage régional de la sécurité de proximité.

Activité judiciaire et administrative de la police de proximité

L'activité judiciaire de la police de proximité a sensiblement augmenté. Dans le domaine de la petite et moyenne criminalité locale, ce sont ainsi 11.676 réquisitions-enquêtes qui ont été effectuées contre 11.100 en 2011 (+5%) et 8415 en 2010 (+39%).

L'augmentation du nombre d'affaires traitées a évidemment une incidence sur la présence de la police de proximité. Elle a également une incidence sur les possibilités d'engager des actions proactives et préventives.

Dans les activités administratives, la police de proximité a notifié 6919 actes divers (actes judiciaires, notifications de l'office des poursuites et autres) et a procédé à 1101 retraits de plaques de véhicules au profit du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).

La prévention

Trente-quatre interventions préventives, sous la forme de leçons, ont été dispensées dans différents établissements scolaires du primaire, secondaire et secondaire 2. Les thèmes généralement abordés ont été les dangers de l'internet, la violence et le vol.

Douze actions d'information similaires ont également été menées auprès de public adulte (enseignants, éducateurs, jeunes et aînés).

La police de proximité exerce la prévention au quotidien, que ce soit dans le domaine de la circulation routière ou de la criminalité. Des actions ponctuelles plus ciblées ont été entreprises dans la prévention contre les vols dans les commerces, les vols à domicile et la surveillance des rives en période estivale.

Une nouvelle forme de patrouille "mobilité douce" a été appliquée en phase de test dans le secteur de l'Entre-deux-Lacs, la patrouille cycliste. Les avantages de ce mode de locomotion sont nombreux. Au vu des succès enregistrés et de l'accueil favorable, voire enthousiaste, réservé par la population et les autorités communales ainsi que la satisfaction exprimée par les collaborateurs, l'expérience va non seulement être reconduite mais étendue à d'autres secteurs du canton. La police neuchâteloise a ainsi acquis les vélos et le matériel de sécurité qui sera mis à disposition pour patrouiller en petite reine.

Transport de personnes privées de liberté

Le transport des détenus s'effectue par trois entités:

- La police neuchâteloise (SAT);
- Securitas;
- Securitrans (Jail Train Street - JTS).

C'est le SAT (service administratif et des transports) qui assure la planification de toutes les conduites et l'exécution d'une partie de celles-ci. Il est appuyé, pour les conduites, par Securitas. Securitrans (Jail Train Street - JTS) effectue les transports extra-cantonaux en provenance ou à destination de lieux de détention ou d'aéroports. Les transports extra-cantonaux ne pouvant pas être réalisés par JTS pour diverses raisons (disponibilité, planification, demandes particulières, etc.) sont effectués par le SAT ou Securitas.

L'augmentation des conduites se poursuit et est illustrée dans le tableau ci-dessous:

	2010	2011	2012	Écart 2010-2012
JTS	832	835	1174	+ 41%
PONE (SAT+ Securitas)	787	1689	2673	+ 240%
SAT	787	696	775	-1.5%
Securitas	0	993	1898	

Ce sont en moyenne 16 conduites journalières qui sont planifiées par jour ouvrable.

Une équipe de transport Securitas est engagée depuis le 1er avril 2011. Vu l'augmentation croissante, une seconde équipe de transport Securitas a été engagée dès le 15 mai 2012 au profit de la PONE afin de pouvoir donner satisfaction à la demande.

5.3. Sécurité publique

Introduction

Dans le domaine des manifestations d'ampleur, la police neuchâteloise a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique à 9 reprises (-1) lors de fêtes populaires et seulement à 4 reprises lors de rencontres sportives (-17) en raison de la faillite de Neuchâtel Xamax SA. De plus, et comme chaque année, des policiers neuchâtelois ont été amenés à renforcer à 3 reprises (-1) leurs collègues d'autres cantons dans le cadre des accords concordataires intercantonaux. Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates ainsi que les installations d'autorités nécessitant des mesures particulières de sécurité sont demeurées, en 2012, encore rares dans notre canton, puisque ce ne fut le cas qu'à 5 reprises (-1).

Au total, en 2012, ce sont donc 21 (-20) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, que la police neuchâteloise a assurés ou au profit desquels elle a fourni des effectifs pour un total de 1057 (-762) journées de travail de 8 heures.

Rencontres sportives

Ce sont au total 56 rencontres de football (FC Biel-Bienne, FC Neuchâtel-Xamax 1912, FC Colomier, FC Biel-Bienne-FC Sion) et de hockey sur glace (Hockey Club La Chaux-de-Fonds, HC Fribourg Gottéron-EHC Bienne) pour lesquelles la police neuchâteloise a mis en place soit une surveillance à domicile (à 43 reprises) ou à "l'extérieur" (à 14 reprises). Dans ce cadre, elle a eu à 4 reprises la charge de mettre sur pied un dispositif de maintien de l'ordre (MO). Ces engagements de maintien de l'ordre ont représentés 133 (-949) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe soit avec la police locale de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de la Chaux-de-Fonds).

De plus, la police neuchâteloise engage, lors des matchs à risques, des policiers spécialistes du hooliganisme en contact avec les fans-clubs locaux ("spotters"). Ces "spotters" ont été présents en 2012 sur tous les matchs à risques qui se sont déroulés sur le territoire neuchâtelois.

Lors des 43 rencontres organisées dans le canton, la police neuchâteloise a rencontré des problèmes de sécurité publique (dommages à la propriété, désobéissance à la police, refus d'obtempérer, ivresse, lésions corporelles, vol, etc.) au total à 10 (+1) reprises, à savoir à 8 (+7) reprises lors d'un match de hockey sur glace et à 2 (-6) reprises lors de rencontres de football.

En plus des poursuites pénales, ce sont finalement 4 (-23) interdictions de périmètre et 4 (-24) interdictions de stade ou de patinoire qui ont été prononcées à l'encontre de supporters violents dans le cadre des mesures liées au concordat contre les violences commises lors de manifestations sportives.

Durant l'année sous revue, aucun incident d'une certaine gravité n'a eu lieu dans notre canton.

Manifestations et fêtes populaires

D'avril à fin septembre 2012, ce sont 9 (-1) manifestations ou fêtes populaires qui ont nécessité la mise en place de dispositifs de sécurité publique d'une certaine ampleur. Lors de ce type d'engagements, la police neuchâteloise cherche, d'une part à assurer une présence bien visible, rassurante et dissuasive et, d'autre part, à être en mesure d'intervenir rapidement avec des moyens conséquents en cas, par exemple, de rixes, de batailles rangées ou de disparition d'enfant. Au total, ces engagements ont représenté plus de 682 (+161) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
13-15.4	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	59 (+25)	--
31.5-3.6	"Festi Neuch" à Neuchâtel	4 jours	25 (+15)	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
10.6-1.7	EURO 2012	3 semaines	39	Dispositif mis en place en collaboration avec la police locale de Neuchâtel (PLNE).
30.6-2.7	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	79 (+33)	--
5-8.7	Fête des Promotions au Locle	36 heures	79 (+3)	--
31.8-2.9	Festival celtique à La Tène	3 jours	24	--
15-16.9	"Wheels Fest" à Lignières	2 jours	20 (+4)	--
28-30.9	Brocante du Landeron	3 jours	42 (+1)	--
28-30.9	Fête des Vendanges de Neuchâtel	54 heures	315 (+195)	Dispositif mis en place en renfort du dispositif de la police locale de Neuchâtel (PLNE).
Total			682 (+161)	

Sur le plan cantonal, la Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel en termes de sécurité publique planifié par la police neuchâteloise dont il faut préciser que les moyens viennent ici compléter ceux de la police locale de la Ville de Neuchâtel.

L'édition 2012 de cette manifestation a généré un nombre record de 452 (+50) infractions annoncées ou constatées par la police. Malgré l'interpellation de 32 personnes (+19) pour des infractions au patrimoine, principalement en flagrant délit lors de vols à la tire, le nombre d'infractions de cette catégorie poursuit son augmentation pour s'établir à 392 (+77 par rapport à 2011 et +271 ! par rapport à 2010). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle est lui demeuré relativement stable avec 18 cas annoncés (-3). Par contre, comme l'année précédente, aucune échauffourée n'a eu

lieu avec les forces de l'ordre, et ce en dépit des très nombreuses interventions effectuées par la police dans l'enceinte ou aux abords de la fête.

Engagements intercantonaux

La police neuchâteloise a fourni à 3 reprises (-1) du personnel au profit des polices cantonales des Grisons (1), de Genève (1) et de Berne (1), pour un total de 212 (+14) journées de travail, soit:

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
21.1	Manifestation anti-WEF à Berne	1 jour	11	En renfort de la police cantonale bernoise
22-29.1	Forum économique mondial (WEF) de Davos (GR)	8 jours	178 (+40)	En renfort de la police cantonale grisonne
30.6	Conférence sur la Syrie à Genève	1 jour	23	En renfort de la police cantonale genevoise
Total			212 (+14)	

Armes / Agences de sécurité

Le nombre total d'armes, tous types confondus, répertoriées dans le canton de Neuchâtel s'élève, en 2012, à 19.000 alors que 800 armes ont été nouvellement enregistrées. La police neuchâteloise a saisi quelques 135 armes (y compris les armes "soft-air") dont 86 armes à feu par suite de violences, de menaces ou par crainte que l'arme soit utilisée d'une manière dangereuse pour le détenteur ou pour autrui. Dans l'intervalle, 16 armes à feu ont été détruites après décision pénale ou administrative. 137 objets dangereux ont été séquestrés dont 60 ont été détruits.

Par ailleurs, le bureau des armes a délivré 501 permis à des acquéreurs d'armes remplissant les conditions fixées par la loi. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2008 (+13% cette année). Suite à des événements dramatiques impliquant des armes militaires, le bureau des armes a été sollicité par le service de la sécurité civile et militaire pour séquestrer une dizaine d'armes de service, par mesure préventive.

Enfin, 102 (+13%) agents de sécurité privée accrédités à Neuchâtel sont au bénéfice d'un permis de port d'arme. 66 (+100%) nouveaux permis de port d'armes ont été délivrés cette année. Le nombre total d'agents de sécurité privée a augmenté de 5.5 % passant de 900 à 950. Le nombre total d'entreprises dans le canton est de 25 (3 nouvelles sociétés pour 2012). La gestion des entreprises de sécurité comprend les départs (300), les renouvellements (59), les nouvelles demandes (344) et les mesures administratives (6).

5.4. Sécurité routière

Accidents

La statistique des accidents de circulation, survenus en 2012 (2011), se présente comme suit:

Accidents	672	(698)
Blessés	330	(347)
Tués	5	(11)
Personnes conduisant sans permis	25	(20)
Permis de conduire saisis	175	(116)

On dénombre également 142 (119) violations des devoirs en cas d'accidents, dont 122 (101) conducteurs ont cependant été identifiés, soit le 85,91% (84,87%).

Le nombre total des accidents, qui ont donné lieu à un rapport de police en 2012, est de 672 (698), il est en constante baisse, soit 26 de moins qu'une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre est en baisse, soit 5 victimes pour cette année, contre 11 en 2011. Les lieux où ces drames se sont déroulés sont répartis de la manière suivante: en localité 2 (2) et hors localité 3 (9). Les personnes blessées 330 (347), quant à elles, sont encore à la baisse avec 17 de moins qu'en 2011. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des rapports d'accidents de la route enregistrés, l'inattention est toujours en tête devant la vitesse. Quant à l'alcool au volant ou au guidon, elle figure en 3ème position.

Contrôles de vitesse

Les radars ont été placés en mode de mesures immobiles surveillés par un personnel spécialisé (stationnaire) à 1451 (1706) reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 532.228 (561.762) véhicules ont été contrôlés et 37.287 (34.383) conducteurs dénoncés, soit 7% (6.12%). Ledit pourcentage équivaut à 1524 (1516) procès-verbaux (PV) et 35.763 (32.867) amendes d'ordre.

De plus, au moyen du véhicule suiveur, 36 (31) conducteurs ont été verbalisés pour vitesse excessive.

Le radar en système "laser" a été utilisé pour 17 (10) contrôles au cours desquels 58 (23) conducteurs ont été dénoncés par PV.

Le radar immobile autonome de Valangin est placé alternativement dans trois boîtiers différents. Il a été utilisé durant 8688 (8674) heures de contrôle. Sur 1.870.029 (1.654.992) véhicules contrôlés, 11.025 (9224) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.59% (0.56%). Ledit pourcentage équivaut à 131 (141) PV et 10.894 (9'083) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de Serrières a été utilisé durant 8665 (8639) heures de contrôle. Sur 5.666.415 (5.725.025) véhicules contrôlés, 37.736 (38.769) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.66% (0.67%). Ledit pourcentage équivaut à 225 (202) PV et 37.511 (38.567) amendes d'ordre.

Le radar immobile autonome de la H20 au Pont-Noir, mis en fonction le 21 juillet 2011, a été utilisé durant 6429 (3967) heures de contrôle. Sur 2.991.363 (1.866.923) véhicules contrôlés, 19.512 (9505) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.65% (0.50%). Ledit pourcentage équivaut à 72 (105) PV et 19.500 (9400) amendes d'ordre. Notons que cette installation a été mise hors service du 29 septembre au 19 décembre 2012, suite à un acte de vandalisme.

Les deux radars immobiles autonomes installés à Villiers ont été utilisés durant 13.593 (15.678) heures de contrôle. Sur 1.349.806 (1.725.426) véhicules contrôlés, 4.915 (6.202) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.36% (0.35%). Ledit pourcentage équivaut à 46 (40) PV et 4869 (6162) amendes d'ordre. Notons que cette installation a été mise hors service durant environs 2000 heures, suite à des problèmes techniques et à la réfection de la chaussée.

Le radar immobile autonome installé à Fontainemelon a été utilisé durant 8571 (7684) heures de contrôle. Sur 2.130.131 (1.783.556) véhicules contrôlés, 1388 (1298) conducteurs ont été dénoncés, soit 0.07 % (0.07%). Ledit pourcentage équivaut à 8 (4) PV, 1308 (1294) amendes d'ordre "vitesse" et 72 (70) amendes d'ordre pour infraction "feu rouge".

Ivresses

Comparativement à 2011, ce sont 15.560 (15.373) conducteurs qui ont été soumis à un test à l'éthylomètre avec ou sans accident. Ces tests ont permis de déceler et de dénoncer pénalement 251 (262) conducteurs pour ivresse non qualifiée (0.50 à 0.79‰) et 478 (456) pour ivresse qualifiée (0.80‰ et plus).

Education et prévention routière

Le groupe "éducation et prévention routière", spécialisé dans la prévention routière, renforcé, en fonction des besoins, par des membres de la police neuchâteloise et par les agents des polices

communales, a assuré, comme par le passé, l'enseignement de cette branche dans les degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2012, 24.026 élèves au total (23.911), répartis dans 1424 (1430) classes ou groupes, soit dans les 6 districts du canton, ont bénéficié de cette instruction spécialisée.

Durant l'année 2012, le groupe a par ailleurs été appelée à organiser 4 (5) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 31 (25) jeunes sanctionnés par les présidents du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière.

Campagnes de prévention routière et contrôles

Durant l'année 2012, la police de la circulation a organisé 19 (17) campagnes de prévention routière, soit durant 136 (110) jours.

Ainsi, il y a eu sept campagnes TISPOL (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et quatre campagnes de prévention traitant des thèmes suivants "Le dégagement des vitres et déneigement des véhicules", "Les piétons et les cyclistes", "L'aptitude à la conduite" ainsi que "L'inattention". Par ailleurs, deux stands de prévention liés à la santé et sécurité ainsi qu'à la conduite au 3^{ème} âge ont été montés dans les centres commerciaux de Couvet et de La Maladière à Neuchâtel. Les traditionnelles campagnes radar ont également été organisées lors des rentrées scolaires d'avril et d'août et une campagne de prévention a été mise sur pied en vue de la rentrée scolaire avec la présence de deux stands à Marin-Centre et aux Entilles-Centre à La Chaux-de-Fonds. Enfin, une journée de prévention destinée aux motards s'est déroulée à La Vue-des-Alpes, en collaboration avec le BPA (Franky), la fédération suisse motos, le TCS et le SCAN ainsi qu'une campagne de contrôles des vélos avec la collaboration du TCS et une campagne nationale "Journée de la lumière".

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la police neuchâteloise a effectué 22 (65) contrôles routiers, dont certains en collaboration avec les polices locales, le Corps des gardes-frontière, le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, et l'inspection des douanes (carburant).

Les groupes techniques ont procédé aux contrôles de 305 (391) poids-lourds et 73 (88) taxis, pour un total de 324 (285) infractions OTR – SDR – RPLP – Surcharges.

5.5. Conclusions

La police neuchâteloise a, au cours des dernières années, opéré une réforme majeure tant au niveau de ses structures que de ses méthodes de travail.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation et les structures de la police suisse se trouvent à un tournant. Les synergies possibles à l'intérieur du canton ont toutes été exploitées alors que les attentes de la population augmentent et que certains segments de la criminalité explosent. Il est aujourd'hui évident que les effectifs de la police neuchâteloise tels que fixés en 2007 ne peuvent plus absorber l'augmentation des tâches. Il est donc de notre responsabilité de faire le bon choix, pour relever les défis de demain. En ce sens, le projet de fusion avec le canton du Jura s'inscrit parfaitement dans ce contexte et pourrait certainement servir de catalyseur pour des rapprochements similaires dans d'autres régions de Suisse. En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible, nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme. Pour toutes ces raisons, le projet de police intercantonale entre les cantons de Neuchâtel et du Jura vise les objectifs suivants:

- un développement permanent de la qualité des prestations (police de proximité, secours, judiciaire, circulation, grands événements);
- de meilleures conditions d'exercice de l'activité du personnel et la création d'un statut du personnel policier adapté aux spécificités de la profession;
- une maîtrise des coûts de la sécurité face à l'évolution des besoins;

- une réorientation de ressources spécialisées vers du travail de police, au service du citoyen;
- une identité juridique et un budget propres;
- une conduite et supervision politique par des organes communs;
- une ouverture à des partenariats supplémentaires (autres polices et autres corps de sécurité);
- une gestion moderne et transparente.

Néanmoins, il convient de relever qu'indépendamment des structures, l'activité de la police reste le fait d'hommes et de femmes qui s'engagent au quotidien en faveur de la sécurité de la population de ce canton, dans un véritable esprit de service à la communauté. Par conséquent, nous ne devons jamais perdre de vue que l'activité de la police doit être orientée en premier lieu vers le citoyen. C'est donc aussi dans cette perspective que la police neuchâteloise va poursuivre la mise en œuvre de son concept de police de proximité en associant encore plus étroitement les collectivités locales par le biais d'une véritable stratégie de sécurité publique cantonale qui sera élaborée avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'objectif visé consiste, à tous les niveaux, à prendre les mesures préventives que nécessite la situation, en considérant que si celles-ci atteignent leur but, ce seront autant de dommages humains et matériels évités. Mais cette vision ne saurait faire l'économie de la mission de répression qui s'accomplit au service des autorités de poursuite pénale. Mission toujours délicate et difficile, nécessitant de plus en plus de compétences personnelles de la part de ceux qui l'exécutent. Mission toujours très exposée tant il est vrai que les ingérences dans la sphère privée des citoyens ne supportent aucune erreur, ni aucun excès.

6. SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

6.1. Gestion

Contexte global

Les activités du service de la sécurité civile et militaire s'articulent autour de trois axes principaux qui sont: la protection de la population, les affaires militaires et les différentes prestations proposées aux autres services de l'Etat de Neuchâtel. Concernant la protection de la population, le rôle du SSCM consiste à analyser l'ensemble des risques, qu'ils soient naturels, techniques ou sociétaux afin de prévoir une réponse appropriée en coordonnant l'action des partenaires et les moyens engagés dans la protection des habitants et des infrastructures cantonales. Au niveau militaire, le SSCM est l'organe de liaison entre le citoyen-soldat domicilié dans le canton et la Confédération; il est responsable de la gestion de tous les aspects relatifs à l'accomplissement des obligations militaires. De plus, il assure le maintien en état et le bon fonctionnement des infrastructures militaires dans le canton et l'entretien du Château de Colombier, de son musée et du restaurant. Finalement, il est responsable de la gestion d'un des garages de l'Etat, qui prend en charge les réparations et le dépannage de l'intégralité des véhicules de la Police neuchâteloise et de nombreux autres services de l'Etat.

Orientation et objectifs du service

En 2012, le service a voué une attention particulière aux projets lancés en 2011 relatifs à la protection de la population:

- réorganisation de la défense incendie et des secours du canton de Neuchâtel, avec notamment l'acceptation par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la prévention contre les incendies et les éléments naturels et le service de défense et de secours (LPDIENS);
- lancement de la mise à jour du règlement de conduite et gestion d'événements et de situation d'urgence (ORCAN). Gestion et suivi de la préparation à l'engagement d'ORCAN;
- analyse des dangers et des risques;
- travaux d'étude de la réorganisation de la protection civile cantonale (PCi);
- réflexion transversale avec les partenaires dans le projet de la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU);
- réorganisation de l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale de milice (UNIP);
- appui aux autorités de l'Office fédéral des migrations pour l'ouverture du camp d'accueil des Pradières.

Pour ce qui relève du domaine de l'armée et des affaires militaires :

- modernisation et valorisation des installations au profit de la troupe et de l'Ecole régionale des aspirants de police;
- promotion des intérêts de la place d'armes auprès des partenaires, des autorités et instances civiles et militaires;
- contrôle et retrait des armes d'ordonnance, en collaboration avec les instances policières et la base logistique de l'armée;
- optimisation des processus et formation des collaborateurs aux activités de taxation

2012 a permis au musée du Château de Colombier de promouvoir les activités culturelles tant civiles que militaires et au restaurant du Château de poursuivre ses activités. Par rapport au domaine bâti entretenu par le SSCM, il convient de souligner que les installations de Couvet – centre d'instruction, copropriété du centre sportif et piste d'entraînement des sapeurs-pompiers et de la

protection civile – ont été vendues à l'Etablissement cantonal d'assurance et prévention (ECAP) à la valeur résiduelle au bilan, en accord avec le décret adopté par le Grand Conseil dans la continuité des débats relatifs à la LPDIENS.

Réceptions officielles

Le chef du DJSF a pris officiellement congé des officiers, des sous-officiers et des soldats libérés de leurs obligations militaires. Différentes cérémonies ont marqué ces libérations.

Effectifs du service

L'effectif du SSCM se compose de 12 femmes et 39 hommes, totalisant un nombre de 48 EPT. Durant l'année, le service a enregistré, au niveau des collaborateurs, les mutations suivantes:

Départs en retraite: M. Daniel Neuhaus au 30 septembre

M. Christian Bilat au 30 novembre

Engagements: M. Sébastien Glassey dès le 1^{er} octobre, en qualité de chef places de tir

M. Grégoire Simon-Vermot dès le 1^{er} octobre, en qualité de coll. scientifique

6.2. Activités déployées

6.3. Protection de la population

Une partie essentielle des tâches du SSCM consiste à garantir la sécurité de la population et des infrastructures du canton, lors de catastrophes ou d'incidents à grande échelle. Les efforts du SSCM se concentrent autour des deux axes principaux suivants: l'analyse de risques en amont de la catastrophe et les moyens à mobiliser pour y faire face.

Prévention/analyse

Afin de garantir une réaction adéquate des divers partenaires impliqués dans la gestion d'une crise quelle qu'elle soit, il est impératif d'être en mesure de prévoir en amont, autant que faire se peut, la nature des risques qui pèsent sur le canton de Neuchâtel et les moyens à mettre en place afin d'y remédier. Plusieurs travaux de haute importance ont été réalisés dans cette optique. En premier lieu, l'analyse des dangers ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques et du degré de plausibilité, selon le modèle fédéral de gestion intégrale des risques (méthode KATAPLAN), ont été effectuées cette année. Afin d'estimer au plus près le niveau et la récurrence des risques, le SSCM s'est adjoint les services d'un conseiller en dangers naturels. Après la catastrophe de Fukushima, une attention toute particulière a été accordée à la problématique des dangers liés à l'exploitation des centrales nucléaires. En second lieu, un nouveau règlement ORCAN, dont le SSCM gère la conduite, a été mis à l'étude. Il permettra de fixer plus clairement les compétences, la responsabilité et les modalités d'engagement des partenaires impliqués. Le SSCM a également activement pris part à l'exercice national SEISMO, organisé par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), qui a permis de tester les différents moyens modernes de télématiques et d'information.

Réaction

Dans le cadre de la protection de la population, l'identification des risques n'est qu'une partie du travail du SSCM, qui assure également la coordination des partenaires et structures impliqués dans la gestion d'une catastrophe. Dans ce domaine, de nombreux projets ont vu le jour ou ont été menés à bien durant l'année 2012. Ainsi, Le SSCM a effectué l'analyse de l'état du réseau POLYCOM (moyen de communication des services d'urgence) et a proposé une série de changements à effectuer dans le but de garantir une communication claire et efficace. Il a également entrepris de restructurer l'UNIP, unité destinée à la prise en charge des victimes ou des témoins d'événements traumatisants qui totalise 24 interventions en 2012, principalement à la suite d'accidents et de suicides. En plus d'une refonte des bases légales, du cahier des charges des intervenants et

de la personne en charge de la coordination, une campagne de recrutement a été menée et a rencontré un vif succès.

6.4. Défense incendie - feu

Activités du service relatives à La LPDIENS - Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours

Adoptée par le Grand Conseil le 27 juin 2012, la LPDIENS, doit entrer en vigueur le 1er juillet 2013. Elle accompagne un projet visant à réformer l'organisation cantonale actuelle en matière de défense contre les incendies et les éléments naturels afin d'en améliorer l'efficacité et la transparence tout en assurant une maîtrise durable des coûts. Ce projet prévoit notamment la création de 4 régions de défense et de secours au lieu des quelques 20 structures politiques et opérationnelles actuelles. Il prévoit aussi de confier un rôle central à l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et de recentrer l'Etat sur son rôle d'organe de contrôle, redéfinissant par là-même la mission du SSCM en la matière. Concrètement, ce projet vise à mettre en place la LPDIENS, son règlement d'application, les règlements communaux et des directives qui en découlent. Il est mené par le SSCM et implique une concertation soutenue entre les différents acteurs concernés.

En même temps que la LPDIENS, le Grand Conseil a accepté par décret de dissoudre le fonds cantonal des sapeurs pompiers et de le transférer à l'ECAP, ainsi que la totalité des bâtiments du centre d'instruction et des infrastructures d'exercice de La Presta, à Couvet. Les travaux relatifs au transfert des bâtiments se sont achevés en décembre 2012. Le transfert des collaborateurs est prévu pour le 1er juillet 2013.

Corps de sapeurs-pompiers

Les effectifs des sapeurs-pompiers volontaires s'élèvent à 1027 personnes, dont 91 femmes. A cela s'ajoute 100 professionnels dont 4 femmes¹.

Au 31 décembre 2012, le canton de Neuchâtel comptait:

- 16 corps de sapeurs-pompiers dont 15 regroupements
- 4 centres de secours
- 2 services d'incendie et de secours

Activités du service relatives à la formation des nouveaux sapeurs-pompiers

Le SSCM est tenu de garantir des effectifs stables parmi les corps des sapeurs-pompiers du canton. Pour ce faire, il dispense aux nouveaux volontaires une formation comprenant, en plus de l'instruction de base, des formations supplémentaires destinées notamment à la maîtrise des moyens techniques en constant perfectionnement. Dans le courant de l'année 2012, 501 personnes ont reçu la formation de base, la formation de base complémentaire ou la formation technique. Le SSCM assure également le renouvellement des cadres sapeurs-pompiers de même que des instructeurs. Ainsi, 66 personnes ont accédé aux divers grades d'officier et de chef d'intervention et 6 ont effectué un module ou terminé la formation des instructeurs.

En plus des formations susmentionnées, le SSCM a organisé plusieurs cours dévolus plus spécifiquement à un aspect du travail de pompier, notamment sur les phénomènes thermiques. A cela, s'ajoutent les divers entraînements réalisés au cours des 12 derniers mois par les corps de sapeurs-pompiers, et comme les 101 exercices effectués sur la "piste feu"- terrain d'exercice spécifiquement adapté à la lutte contre les incendies -, les allumages du caisson de démonstration (19) et du caisson d'extinction (12). Cela étant, le nombre d'exercices impliquant l'emploi des caissons aurait dû être bien plus élevé, mais les installations ont subi des dégâts importants en mai 2012, suite à un incendie dans le système de filtrage, empêchant la poursuite des exercices planifiés. Par contre, les sapeurs-pompiers ont pu compter sur le remplacement du camion tonne-pompe destiné à l'instruction.

¹ Les données mentionnées proviennent des statistiques 2011, celles concernant 2012 n'ayant pas encore été publiées lors de la rédaction de ce rapport.

Les sept salles de classe et l'auditorium du centre de Couvet ont été mises à disposition à 794 reprises, dont 157 ont fait l'objet d'une location payante. Les 636 jours restant se sont répartis entre les sapeurs-pompiers, la Protection civile, les activités militaires, le SSCM et d'autres services de l'Etat tels que le service des sports.

6.5. Protection civile

PCi 2013+: lancement de la réforme cantonale de la protection civile

En date du 8 décembre 2011, afin de mettre en œuvre le nouveau cadre légal fixé par la révision partielle de la base légale en matière de protection civile, Monsieur le conseiller d'Etat Jean Studer, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), lançait officiellement le projet PCI 2013+ relatif à une restructuration de la PCI neuchâteloise en présence du comité de pilotage composé des membres des comités directeurs régionaux. Tout au long de l'année écoulée, un nombre considérable de réflexions et de travaux a été élaboré, aboutissant à des propositions qui ont fait l'objet d'une consultation auprès des comités directeurs des organisations de Protection civile (OPC).

Le but de la présente révision est d'améliorer l'organisation opérationnelle, financière et stratégique de la PCI neuchâteloise; soit en gardant l'aspect actuel tout en lui apportant des aménagements conséquents mais forcément nécessaires, soit en créant une unique structure couvrant l'ensemble du territoire et remplaçant de ce fait, les six organisations régionales existantes. Différents axes de travail ont été et sont toujours privilégiés par le comité de pilotage, mettant en évidence le besoin de:

- Adapter la PCI aux besoins du canton et aux tâches qui lui sont confiées dans le cadre des missions délimitées par la base légale de la PCI.
- Créer les conditions favorables à une optimisation de la collaboration avec les différents partenaires impliqués dans les diverses tâches PCI.
- Ajuster la législation cantonale à la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, entrée en vigueur au 1er janvier 2012.

La Protection civile dans le canton en quelques chiffres

Pour la troisième année consécutive, les infrastructures et le personnel du SSCM dédiés à la protection civile, ont été fortement sollicités par l'instruction des nouveaux astreints. En effet, 135 personnes ont bénéficié de la formation "cours de base" durant l'année 2012, auxquelles s'ajoutent 77 personnes qui ont suivi divers modules de formation continue dans leurs champs de compétences respectifs. De plus, les bâtiments de la PCI à Couvet ont accueilli les cours de formation intercantonaux à plusieurs reprises.

L'équipe d'instructeurs a vu ses effectifs augmenter puisque 3 personnes ont effectué et réussi la formation débouchant sur un diplôme d'instructeur fédéral de la Protection civile tandis qu'une personne a terminé les cours correspondant et a réussi la filière cantonale d'instructeur dans le domaine de l'appui.

Domaine des constructions

227 dossiers ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction d'abris. Parmi eux, 140 ont bénéficié d'une réponse positive avec paiement d'une contribution de remplacement représentant un montant total de 596.800 francs, et 16 ont été sanctionnés.

Dans le cadre des contrôles de construction qui se sont déroulés durant l'année, 21 abris ont été reconnus techniquement en ordre, pour un total de 584 places protégées supplémentaires.

Les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation et le lieu de travail dans les différentes régions du canton sont les suivants:

- Littoral centre: 90%
- Entre-deux-Lacs: 101%
- Littoral Ouest: 110%
- Val-de-Travers: 65%

- Val-de-Ruz: 95%
- Montagnes neuchâteloise: 68%

Durant l'année écoulée, les postes de commandements de Colombier, de Saint-Aubin et de Fleurier ont été désaffectés et les locaux ont été remis aux différentes communes. De même, les installations du poste sanitaire de secours de Bellevue à La Chaux-de-Fonds ont été démantelées pour permettre l'aménagement d'un abri de protection des biens culturels. Des projets de désaffectation des postes de commandements d'Hauterive, Saint-Blaise, Cressier, Peseux, Cernier et Le Locle ont été mis à l'étude tandis qu'un projet de modernisation du poste de Corcelles-Cormondrèche a été initié par l'OFPP.

6.6. Armée

Arrondissement – information des conscrits, recrutement et libération

Selon l'ordonnance sur le recrutement, les cantons sont chargés de procéder à l'information des jeunes hommes astreints et des jeunes femmes volontaires en âge d'être recrutés. Cette année, 16 journées d'informations ont été organisées à la caserne du Château de Colombier et 891 conscrits y ont participé, contre 915 en 2011.

La gestion des dossiers pour la convocation aux journées d'information et au recrutement constitue une activité tout à fait conséquente. Les modifications du système d'enseignement supérieur, telles que l'acquisition de modules à l'étranger ou l'introduction du système de Bologne, génèrent des contacts nombreux avec les conscrits, lesquels éprouvent de plus en plus de difficultés à concilier leur parcours académique avec leurs obligations militaires. A ce propos, le SSCM s'est occupé des démarches relatives à 1414 convocations au recrutement, soit 9 % de plus qu'en 2011 et a traité de multiples demandes de report ou de permutation de service. Le SSCM a également été sollicité par le centre de recrutement de Lausanne, à titre de commandant d'arrondissement militaire, comme membre de la commission d'audition pour les demandeurs de service sans arme.

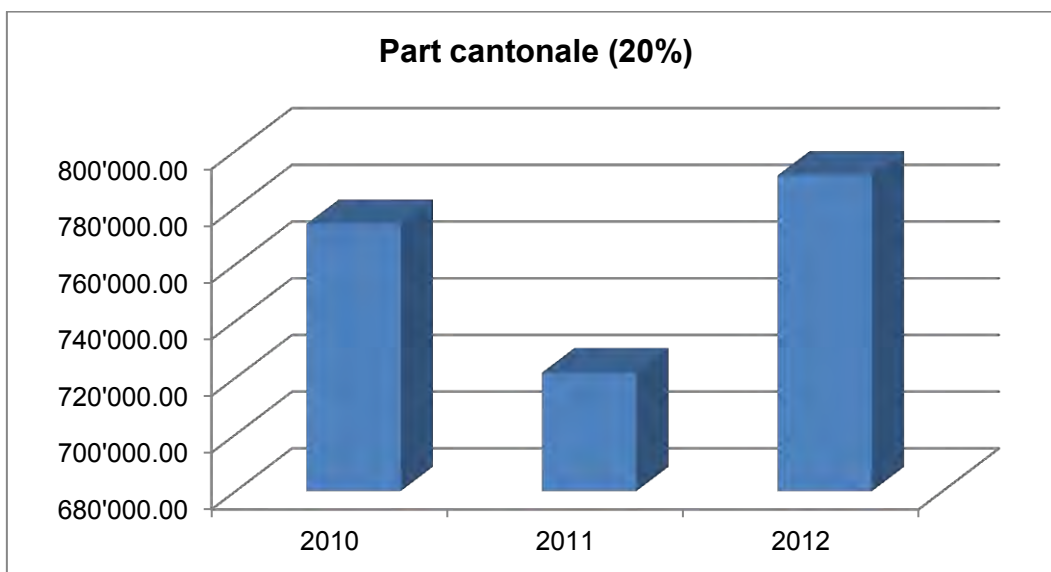
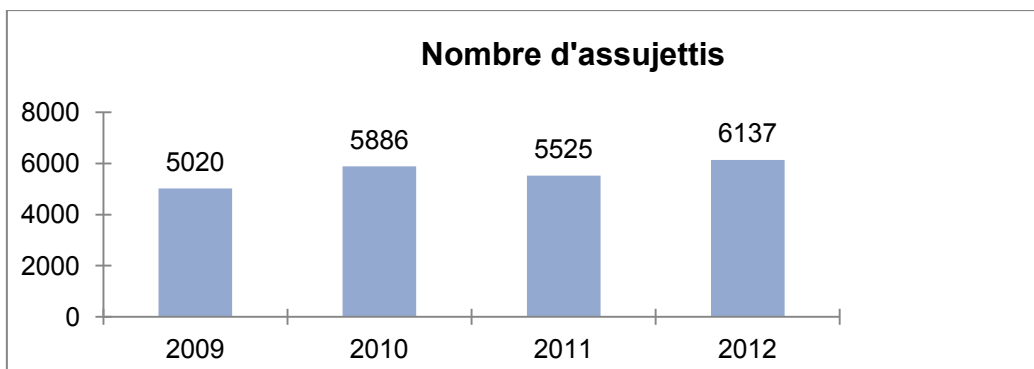
En ce qui concerne les libérations, bien que celles-ci incombent en partie à la Confédération, les cantons ont la tâche d'organiser le rassemblement et de procéder au retrait de l'équipement personnel. A la fin de l'année 2012, 274 sous-officiers, appointés et soldats, ainsi que 16 officiers ont rendu leur équipement et ont été libérés lors de deux demi-journées organisées à cet effet dans les locaux de la caserne à Planeyse.

Affaires militaires – contrôles militaires, décisions disciplinaires, tirs obligatoires, taxe d'exemption de l'obligation de servir

Dans le cadre de la coresponsabilité avec la Confédération dans le domaine des contrôles militaires, le SSCM est compétent pour l'examen des demandes de renvoi de cours de répétition pour tous les militaires domiciliés dans le canton. Durant l'année 2012, 3618 militaires ont été convoqués à un cours de répétition et 712 d'entre eux ont fait une demande de report de service. Dans la majorité des cas, les demandes ont été acceptées.

Le SSCM a également reçu la tâche de recouvrer les amendes disciplinaires prononcées en fin ou après le service par les tribunaux militaires à l'encontre des citoyens domiciliés dans le canton. Pour 2012, cette activité a permis d'encaisser l'équivalent de 29.660 francs. Il en va de même pour les militaires n'ayant pas accompli leur tir obligatoire. Malgré le rappel effectué en début d'année par le DDPS, 251 militaires ont été sanctionnés d'amendes, pour un montant avoisinant 81.860 francs, ce qui représente une baisse significative de 25% par rapport à 2011, directement imputable à la réduction des effectifs concernés par cette obligation.

Finalement, une partie importante du travail administratif est dévolue à la perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Cette année, les collaborateurs ont été formés à la fonction de taxateur. Afin de mettre à jour les taxations, une task force ad hoc a été mise sur pied et a permis le rattrapage des retards. Le nombre d'assujettis pour l'exercice 2012 s'élève à 6137 personnes (+11% par rapport à 2011) dont 5542 (+14%) taxés provisoirement ou définitivement. Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des assujettis suite à la mise en place de l'Armée XXI et celle de la part des 20% revenant au canton, considérée comme commission de perception.



Tirs, Stands de tir et activités

L'accomplissement des tirs obligatoires s'est effectué sur 28 places de tir à 300 mètres et 10 à 25/50 mètres. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités en comparaison avec les années précédentes:

	N. de soc. À 300 m	Prog. obl. ²	Tir en camp ³	N. de soc. À 50/25 m	Prog. féd.	Tir en camp.
2010	34	2651	925	10	289	495
2011	34	2458	926	10	260	483
2012	34	2188	858	10	264	490

Durant l'année 2012, la commune de Cressier a pris la décision de fermer son stand de tir. Une diminution des jours de tir autorisés a également été remarquée suite à l'Ordonnance sur la protection du bruit. Le SSCM reste le service de référence concernant les bases et ordonnances légales relatives aux tirs obligatoires et à l'organisation des sociétés de tirs en la matière.

Gestion des infrastructures

Le site de Colombier a été occupé en permanence par le commandement de la formation d'application d'infanterie (FOAP), à raison de 80 places de travail nécessaires aux collaborateurs civils et militaires. En alternance, l'école d'officiers d'infanterie et l'école de recrues d'infanterie se sont partagées les infrastructures de la place d'armes, pour un total de 105.000 nuitées. Cette forte occu-

² Programme obligatoire

³ Tir en campagne

pation a généré plus de 10.000 heures de travail de conciergerie et de préparation des places de tir et d'exercice où plus de 400.000 coups, toutes munitions confondues, ont été tirés cette année.

Les principales actions d'entretien des bâtiments ont ciblé les casernes, notamment les installations sanitaires, les chambres, les cuisines et les salles de théorie. Divers éléments visant à améliorer la sécurité sur la place d'armes et dans les locaux du service ont également été remplacés ou adaptés.

Importance de la place d'armes de Colombier et incidences directes

L'année 2012 a été marquée par le sceau de l'incertitude, depuis l'annonce de la Confédération de supprimer quelques places d'armes dans toute la Suisse pour des raisons d'économie, le chiffre exact ne sera connu qu'au début 2013. La place d'armes de Colombier et les terrains y étant rattachés sont essentiels pour la commune ainsi que pour le Canton de Neuchâtel. A titre d'indication, l'armée verse annuellement au SSCM, au travers de contrats de prestations, plus de 4.000.000 de francs dont dépendent directement 18.8 EPT.

Pour rappel, le SSCM est responsable de la gestion et de l'entretien d'un patrimoine immobilier conséquent composé du château de Colombier, de la caserne et ses dépendances, des places et stands de tirs de Bôle, de Plan-du-Bois et de Bevaix ainsi que des terrains d'exercice de Planeyse, ce qui représente une superficie de 7'247, 27 ares, dont la valeur d'assurances incendie s'élève à 97 millions de francs. Aux collaborateurs du SSCM et au personnel civil et militaire de la caserne, il faut ajouter les locataires tels que le service des sports, l'école régionale des aspirants de police (ERAP), le centre de formation continue de la police neuchâteloise, la gérance du restaurant du Château et l'exploitant agricole sur le site de Planeyse. On voit ici toute l'importance du site de Colombier, dont l'activité serait gravement compromise en cas de retrait de son pensionnaire principal. En conséquence, le SSCM par l'intermédiaire de son chef de service et de son adjoint, effectue un intense travail de démarchage auprès des autorités cantonales, fédérales et militaires, à la recherche de soutien afin de défendre l'existence même de la place d'armes.

Task Force "Accueil des réfugiés"

Conformément aux directives fédérales relatives à l'accueil des requérants d'asile, de nombreuses propriétés de la Confédération, principalement des installations militaires, ont été mises à disposition à cet effet. Pour le canton de Neuchâtel, c'est le site des Pradières qui a été privilégié. Le SSCM a engagé et continuera de le faire aussi longtemps qu'il sera nécessaire, toutes les compétences requises afin de garantir un accueil respectueux et digne, en garantissant la sécurité des requérants tout comme celle du personnel encadrant. Le canton de Neuchâtel est d'ailleurs le seul en Suisse à avoir organisé un exercice d'incendie grandeur nature, mobilisant une quarantaine de personnes réparties entre les différents services de secours et le SSCM.

6.7. Logistique

Dans le cadre de l'optimisation de notre service à la clientèle, l'armurerie du SSCM a été déplacée dans le prolongement du poste de rétablissement, permettant aux citoyens soldats de bénéficier, dans un lieu unique, de la totalité des services nécessaires au rétablissement de l'équipement. De plus, le SSCM offre diverses prestations en lien avec l'armée, comme le montre le tableau ci-dessous.

Contrats Confédération	Montant des contrats au budget	Heures accomplies	Coûts SSCM
RAV + EVAC ⁴	624'500.00	8101.25	631'897.50
Véhicules militaires	103'500.00	1361.00	106'158.00
Équipement personnel	138'000.00	2158.25	168'343.50
Remise en état fass 90	176,000.00	1893.25	166'606.00
Total des contrats 2012	1'042'000.00	13'513.75	1'073'005.00

L'année 2012 a également vu la création d'une commission technique pour le matériel de la PCI, dont la mission première est d'acquiescer les nouveaux équipements indispensables à l'accomplissement des missions du SSCM et d'éliminer le matériel surnuméraire. Tandis que le centre d'habillement a pris en charge le remplacement et l'entretien d'une partie des tenues des instructeurs sapeurs-pompiers de Couvet.

Garage

Le garage du SSCM est fortement sollicité pour l'entretien et le dépannage des véhicules en utilisation au sein, principalement, de l'administration neuchâteloise. Outre la Police neuchâteloise, son principal client, le garage compte vingt-et-une autres entités de l'administration cantonale et fédérale. Dans ce cadre, la flotte entretenue sur 2012 s'élève à 220 véhicules. Le garage est également responsable de l'entretien et de la gestion du matériel militaire roulant des écoles de recrues, de l'école de cadre et de l'Etat-major de la FOAP, tous stationnés sur la place d'armes de Colombier, pour un total de 175 véhicules et 35 remorques. A noter que les heures de réparation et de maintenance des véhicules militaires ont augmenté durant l'année 2012, en raison d'un accroissement du nombre de kilomètres parcourus par les recrues lors de la formation de base à la conduite

Le garage du SSCM assure en outre un service de piquet, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, destiné au dépannage des véhicules de la PONE, des véhicules militaires et des véhicules de certains services du canton. Au total, 87 interventions ont été conduites dans ce contexte en 2012.

6.8. Musée militaire et des toiles peintes de Colombier

2012 s'est avérée particulièrement riche et variée dans la vie muséale de Colombier. Différentes expositions, animations, projets menés en parallèle à l'accueil des visiteurs ont occupé le personnel du musée militaire tout au long de l'année écoulée. En plus des expositions permanentes, telles que les collections historiques de grande valeur, ainsi que les monumentales peintures murales de Charles l'Eplattenier, deux expositions de qualité ont été présentées au public: Hip-Hop-Ho Police de Plonk et Replonk et 150 ans de musique militaire de Hélène Mock, conservatrice du musée.

En plus des événements susmentionnés, le musée a accueilli et organisé de nombreuses manifestations culturelles, comme des conférences, la nuit des musées et la journée internationale des musées, ainsi que le passeport vacances. De plus, les collaborateurs ont effectué de nombreuses visites guidées auprès de différents publics, des classes primaires aux amateurs et férus d'histoire locale et nationale.

⁴ Ravitaillement et évacuation.

7. SERVICE FINANCIER

7.1. Résumé

Comme durant les précédents exercices, l'année 2012 a été marquée par une préparation du budget 2013 très intensive qui a accaparé une bonne partie des ressources du service. Les mécanismes de frein à l'endettement deviennent de plus en plus difficiles à respecter. L'administration, le gouvernement et, fait nouveau, la commission de gestion et finances ont consenti à des efforts très importants pour présenter un projet de budget finalement accepté par le Grand Conseil.

Les marges de manœuvre opérationnelles deviennent quasi-inexistantes et le redressement des finances passera inexorablement par des choix politiques. La planification financière roulante 2014-2016 met en évidence une situation inquiétante avec des déficits du compte de fonctionnement de 130 millions à 230 millions de francs. Par ailleurs, ces éléments ne tiennent pas compte de la recapitalisation de prévoyance de environ 200 millions de francs (part Etat incluant les entités autonomes) qui sera nécessaire en 2014. Dans ce contexte financier délicat, l'Etat de Neuchâtel peut heureusement bénéficier de conditions d'emprunt très favorables. Le taux moyen de la dette a ainsi pu être réduit de 2,67 à 2,40% à fin 2012.

Le processus budgétaire 2013 a vu la création d'une commission de suivi des investissements (CInA) formée des secrétariats généraux, du service financier et, à titre consultatif, des services métier chargés du pilotage opérationnel des projets. La CInA a mis sur pied un outil de priorisation technique des investissements, tenant compte des risques sécuritaires, financiers et juridiques. Une liste des priorités a été validée en juin 2012 par une très large majorité de la commission. Elle a ensuite été présentée au Conseil d'Etat qui l'a partiellement amendée selon des critères plus politiques. Il n'en demeure pas moins que compte tenu des déficits récurrents du compte de fonctionnement, l'enveloppe des investissements est trop modeste pour assurer le renouvellement des infrastructures de l'Etat. Cette situation s'est aggravée par la part importante dévolue au projet Microcity durant les années 2010 à 2013.

Les travaux sur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) se sont poursuivis à un bon rythme et les recommandations comptables ont été validées par le comité de pilotage en septembre 2012. Il faut souligner l'excellente collaboration qui s'est instaurée avec les communes dans le cadre de ce projet. Le concept MCH2 va trouver sa concrétisation dans une nouvelle loi-cadre sur les finances pour l'Etat et les communes, ce qui constitue une première en Suisse. Le rapport partira en consultation au printemps 2013, le débat au Grand Conseil en novembre 2013 et l'entrée en vigueur est prévu au 1er janvier 2014. La nouvelle loi présentera également une révision des mécanismes de frein à l'endettement et ancrera de nouveaux principes de gestion publique tels que les enveloppes budgétaires et la conduite par prestations.

Cette nouvelle loi sur les finances est également l'occasion d'une réflexion plus large sur la conduite financière de l'Etat. Grâce à de nouveaux outils, le Conseil d'Etat souhaite évoluer d'une conduite financière contraignante vers une conduite responsable, tout en exigeant une rigueur comptable accrue, comme le prévoit d'ailleurs le MCH2. Cette évolution n'est pas sans effet sur les processus, l'organisation et le système de gestion intégré. L'analyse de ces éléments est en cours et occupera encore le service financier en 2013. Les conclusions seront intégrées à un projet plus large qui est celui de la réforme de l'administration, tel que défini dans le rapport 10.002 adopté en 2010, et qui inclut également une réforme des outils de gestion des ressources humaines et logistiques.

S'inscrivant dans l'idée de la réforme de l'administration, le service financier a accru son soutien aux services désirant à terme introduire une comptabilité analytique. Il s'agit ici de cerner les besoins d'analyse des coûts, par unité organisationnelle et par prestation, afin de définir une structure analytique adéquate et qui pourra ensuite être déployée dans le système de gestion intégré. L'accueil des services est très favorable et les demandes de soutien s'accroissent vite. Au vu des ressources limitées, le déploiement ne peut se faire que de manière ponctuelle en fixant des priorités. Par ailleurs, sur le plan technique, l'introduction de la comptabilité analytique à grande échelle nécessitera une refonte importante du système SAP.

La mise en œuvre de la stratégie décidée en 2009 par le Conseil d'Etat dans le secteur du recouvrement est pratiquement achevée. Le secteur de la relance des actes de défaut de biens a atteint sa vitesse de croisière. En 2012, des plans de désendettement ont été proposés à certains contribuables, ciblant dans un premier temps, les créanciers importants afin de maximiser les recettes pour l'Etat. En 2013, les principes de désendettement seront fixés dans un arrêté du Conseil d'Etat et une directive qui définiront également des émoluments devant couvrir les coûts administratifs supplémentaires engendrés par ces plans. Sur le plan informatique, les développements possibles auront atteint un certain seuil qui ne pourra plus être franchi sans une révision profonde du système. La réflexion s'inscrira dans la réforme de l'administration et la réalisation d'un système de gestion intégré de l'Etat.

7.2. Politique financière

A l'instar des années précédentes, le domaine Politique financière a été fortement mobilisé par la préparation du budget 2013 et la mise à jour de la planification financière. Plus que jamais il est apparu que l'Etat sera confronté à des défis extrêmement importants ces prochaines années: refinancement de prévoyance, maîtrise des charges d'aide matérielle, compensation de la diminution de la fiscalité des personnes physiques, réforme hospitalière, baisse de la part du canton au bénéfice de la BNS, amélioration de la mobilité, vieillissement de la population, etc.).

La planification financière roulante 2014-2016, avec des déficits du compte de fonctionnement de 130 millions à 230 millions de francs, donne à cet égard des signaux d'alarme inquiétants.

Le redressement des finances passera obligatoirement par une intensification des mesures d'amélioration financière et des choix politiques fondamentaux, qu'il devient urgent de définir. La poursuite d'une politique d'extension des ressources allouées aux groupes de tâches les plus dynamiques mène à une impasse, dans la mesure où, faute de financement suffisant, c'est l'ensemble de l'édifice qui risque d'être remis en question.

Dans ce contexte et au vu du renchérissement proche de zéro escompté durant ces prochains mois ainsi que de la conjoncture économique encore favorable, le Conseil d'Etat a misé dans la préparation du budget 2013, sur une politique de stabilisation des charges à un niveau proche du budget 2012. A cet effet, la mise en œuvre des mesures pérennes décrites dans le rapport 11.036 sur le redressement des finances, dont certaines ont été réaménagées ou abandonnées, a été complétée par des mesures ponctuelles visant à casser la dynamique de croissance d'un certain nombre de charges, en particulier dans le domaine de la prévoyance sociale, par un resserrement des modalités d'octroi et des contrôles renforcés. L'intention visée est de soutenir plus efficacement et de manière plus ciblée celles et ceux qui en ont réellement besoin.

Le budget 2013 respecte les limites du frein à l'endettement qui exigent que l'excédent des charges de fonctionnement n'excède pas 2% des revenus déterminants et le degré d'autofinancement soit supérieur à 70%. Lors de son traitement au Grand Conseil, le déficit a été ramené de 13,4 millions à 11,5 millions de francs (réduction de l'indexation négative de 1% à 0,56% représentant une charge supplémentaire de 2,3 millions, diminution de l'effort financier demandé aux communes de 11 millions à 3,75 millions, réévaluation à la hausse de l'aide matérielle pour 10 millions (4 millions nets), prélèvement de 12 millions à la réserve pour équipements, prise en compte de l'impôt sur les maisons de jeu pour 3,5 millions). Ce faisant, le Grand Conseil a conjointement augmenté de 0,29 million de francs le crédit d'étude pour l'implantation du tribunal d'instance, portant les investissements nets de 62,94 millions à 63,23 millions de francs.

Les travaux de révision totale de la loi sur les finances ont été initiés dès la fin du premier semestre 2012. Il est prévu de rédiger une seule loi-cadre valant pour l'Etat et les communes, ce qui permettra une gestion harmonisée des dispositions financières au sein de la collectivité neuchâteloise. Outre la reprise des normes du MCH2, la nouvelle loi présentera également une révision des mécanismes de frein à l'endettement et un renforcement des instruments de pilotage financier (ancrage juridique de la planification financière roulante par domaines fonctionnels, gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire, révision des principes d'amortissement). Le rapport portant révision de la loi sera mis en consultation au printemps 2013. Après traitement par le Grand Conseil, prévu en novembre, la loi devrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014, et s'appliquer pour la première fois avec le budget 2015.

Parmi les autres dossiers importants auxquels le service financier a pris part en 2012, on citera plus particulièrement l'analyse des incidences financières liées à la recapitalisation de prévoyance.ne, de même que la participation à l'établissement et au suivi du rapport RER/TransRUN.

7.3. Gestion comptable

La comptabilité centrale a procédé, à deux reprises, à une enquête auprès des différents services et offices de l'Etat afin d'évaluer les charges et les revenus de fonctionnement et investissements nets de l'année 2012. Dans la première prévision (fonctionnement), il a été constaté que l'excédent de charges était de 25,2 millions de francs (situation mai) contre un excédent de revenus de 10,4 millions de francs, lors de la deuxième prévision (situation août). Le résultat budgété s'élève à 17,3 millions de francs (excédent de charges). L'amélioration de la deuxième prévision provient de la dissolution de réserves pour un total d'environ 18 millions, dont la plus importante de 12 millions pour l'équipement (Projet Microcity), de l'écart statistique favorable sur les charges de personnels qui devrait s'élever à 8,3 millions ainsi que des améliorations des revenus fiscaux pour un total de 14,7 millions provenant principalement de l'augmentation des personnes morales pour 10,5 millions.

Pour le compte des investissements et en fonction des dépenses comptabilisées lors de la première prévision, la commission des investissements de l'administration (CIna) s'est réunie rapidement pour anticiper ou accélérer les dépenses pour le 2ème semestre, afin d'atteindre l'enveloppe budgétaire prévue de 60,5 millions de francs.

La comptabilité centrale est fortement sollicitée depuis l'année 2011 pour établir les nouveaux concepts comptables SAP entrant dans le cadre du projet de réforme de l'Etat. Après une première version pour décrire l'existant, ceux-ci ont été repris et mis sous la forme de processus explicatifs construits sur un même modèle pour les différents secteurs comptables (débiteurs, fournisseurs, investissements, comptabilité générale).

Pour accomplir les nouvelles tâches, à savoir répondre aux utilisateurs pour la partie relative aux problèmes métiers rencontrés dans SAP, des key-users par secteur d'activité comptable ont été désignés et sont opérationnels.

Nous rappelons que ce travail était précédemment accompli par l'ancien responsable de la formation SAP.

Nous constatons que les interventions des key-users pour l'année 2012 se sont élevées à environ 20 jours de travail effectif (1 mois complet), sans tenir compte de la partie concernant le secteur des investissements. De plus, ces key-users ont été appelés à apporter leur contribution et leur soutien en participant comme orateurs à différents cours de formation internes organisés par le formateur SAP. Pour répondre à ces nouvelles demandes et essayer de reprendre ces tâches sans l'octroi de personnel supplémentaire, nous avons dû prendre plusieurs mesures, l'une d'entre elles étant l'introduction dès août 2012 d'une permanence téléphonique. Nous avons également procédé à l'amélioration de diverses procédures et processus de saisies comptables (comptabilisation des amendes, comptabilisation des chèques, élimination des données tenues sur Excel pour les transférer sur SAP etc.).

Notre site intranet a également été entièrement revu et construit de manière à faciliter les recherches et répondre aux diverses questions des collaborateurs de l'Etat.

Dans le secteur de la gestion des débiteurs, nous nous sommes rendu compte que les factures qui étaient frappées d'un recours n'étaient pas suivies par les différents services/offices de l'Etat. Pour améliorer le suivi et l'encaissement, nous avons établi un processus accompagné d'une directive.

La comptabilité en tant que chef de projet pour l'implantation du module de facturation débiteurs (SD) a été sollicitée pour intégrer 2 nouveaux services dans SAP, soit le service de protection de l'adulte et de la jeunesse et la section archéologie.

Pour la partie concernant la gestion des investissements et plus spécifiquement le suivi, le Conseil d'Etat a pris la décision de créer en mars 2012 une Commission des investissements de l'administration (CIna) qui a pour objectif le pilotage des investissements de l'Etat. Dans un premier temps la responsabilité avait été donnée au DGT avec comme mission d'établir un concept et de faire le suivi des investissements durant l'année. En finalité, suite à une décision, la comptabilité

centrale s'est occupée de décrire sur la base des travaux préliminaires effectués par le DGT, l'entier de la directive et du processus ainsi que de trouver une solution informatique pour répondre à ce nouveau besoin en développant avec l'aide de l'équipe SAP, l'outil de gestion du suivi des investissements sur le programme informatique BI-IP. Dans le but d'éviter des problèmes lors de l'utilisation de l'outil, un temps important a été consacré aux différents tests et des petites améliorations ont dû être effectuées en cours d'année.

En préparation de la migration des données de base des investissements pour le projet MCH2, un immense travail doit encore être effectué. Nous devons en effet rattraper des dossiers restés en souffrance depuis presque une décennie par manque de ressources (mutation, remaniement parcellaire, droit de superficie etc.). Après cela, nous devons comparer et reconstituer notre cartothèque des immobilisations avec les données du registre foncier afin d'être certains de n'avoir rien oublié et d'avoir bien inventorié l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat (bien fonds). Nous avons débuté ce travail important sachant que nous devons toujours composer avec les tâches courantes. Un investissement important devra être consenti pour l'année à venir.

Dans le secteur de la comptabilité générale, une analyse sur la problématique de l'archivage des documents comptables a été menée. La décision qui a été prise est d'abandonner le système actuel de microfilmage des pièces/justificatifs comptables, en passant sur un outil plus moderne, à savoir le scannage. La mise en place de cette nouvelle méthode engendre un temps de préparation ainsi que de saisie plus important pour la comptabilité. Les grands gagnants étant au final les utilisateurs, notre priorité étant toujours de se soucier et de donner entière satisfaction aux différentes entités de l'Etat (vision client). Dès à présent, toutes les personnes ayant accès à SAP peuvent imprimer elles-mêmes une copie des justificatifs et n'ont plus besoin de s'approcher de la comptabilité générale.

TVA

Outre ses activités ordinaires de conseil (notamment dans le cadre du TransRUN), la cellule TVA de l'Etat a participé activement au groupe consultatif fédéral mis en place sous la direction de l'Administration fédérale des contributions (AFC), en vue d'améliorer le déroulement de la TVA au sein des collectivités publiques. Les résultats issus de ce groupe de travail sont pour le moment décevants, en particulier dans le domaine des subventions, qui sont dans certains cas considérées par l'AFC comme des contre-prestations imposables.

Sur un plan plus opérationnel, le processus de gestion de la TVA dans SAP sera revu dans le cadre des travaux plus généraux du MCH2, afin de permettre notamment une automatisation accrue de l'établissement des décomptes périodiques.

A fin 2012, le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a demandé et obtenu de l'AFC de passer de la méthode de décompte forfaitaire à celle de décompte effectif, compte tenu de ses développements futurs.

7.4. Gestion financière et des assurances

Au cours de l'année 2012, 150 millions de francs d'emprunts échus ont été remboursés et 250 millions de francs ont été conclus. De 1,2 milliards de francs à fin 2011, la dette consolidée s'élève ainsi à 1,3 milliards de francs à fin 2012. Les nouveaux emprunts ont été contractés pour des durées de 13 et 15 ans afin de profiter des conditions particulièrement intéressantes rencontrées sur les marchés financiers. Pour la deuxième fois, l'Etat de Neuchâtel a emprunté au taux variable libor 3 mois en s'assurant une couverture de taux par l'achat d'un swap. Cette méthode sans risque a permis de profiter de meilleures conditions que sur les emprunts classiques à taux fixe. En outre, l'emprunt public 2004–2012 de 150 millions de francs au taux de 2,625% arrivé à échéance, a été remplacé par un emprunt public 2012–2027 de 200 millions de francs au taux de 1,25% ce qui représente sans conteste l'emprunt acquis aux conditions les plus attractives depuis la dernière guerre mondiale. Les durées ont été choisies afin de répartir au mieux les échéances sur les prochaines années. Les taux pratiqués sur le marché des capitaux ont permis de diminuer le taux moyen de la dette de 2,67 % à 2,40 %.

Au cours de l'année 2012, le service financier, en collaboration avec son courtier, a poursuivi l'analyse de son portefeuille d'assurances dans le but de l'harmoniser et d'en simplifier la gestion. La mise en place des contrats-cadre entre l'Etat et les différents partenaires est désormais achevée.

La fin de l'année a été consacrée à la préparation du renouvellement des principaux contrats d'assurances par le biais des marchés publics. La procédure sera lancée début 2013.

Des visites de risques et réévaluation des sommes d'assurances de plusieurs sites importants de l'Etat (Château de Colombier, Lycée Denis-de-Rougemont, halle des ponts et chaussées à Boudevilliers, CPLN, SCAV et station viticole) ont été organisées en présence des assureurs (ECAP et Helvetia Assurances). Elles ont permis de réactualiser les sommes d'assurances Choses et bâtiments.

7.5. Contrôle de gestion

Suite à sa création l'année dernière, le domaine "Contrôle de gestion financière et analytique", a pu établir de nouveaux contacts au sein de l'administration et a continué d'apporter son soutien à différents services désirant à terme introduire une comptabilité analytique.

Le contrôle de gestion a également poursuivi ses efforts d'analyse du mode de fonctionnement des services de l'administration et d'amélioration des outils actuels. Ainsi, sur la base de certains constats, quelques adaptations et optimisations ont déjà pu être mises en oeuvre.

La situation actuelle a nécessité la réappropriation de certaines tâches "métier" ainsi que la mise à jour de données contenant des éléments financiers. Les données de base analytiques ont également fait l'objet d'une importante remise à jour. En outre, suite aux différents départs ou mouvements naturels de personnes, certaines données de base liées à la mise en place de GESPA n'ont pas été entretenues dans les services. De ce fait, les résultats analytiques n'ont plus de sens et sont à revoir dans un concept global et intégré pour l'ensemble de l'administration.

L'objectif, à terme, est de fournir des outils permettant d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation et groupes de prestations, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes et de mettre en oeuvre des tableaux de bord et des rapports de suivi afin d'évaluer les performances et d'orienter des actions d'amélioration.

Ces différents indicateurs financiers doivent permettre au Conseil d'Etat de faire des choix plus précis sur les prestations offertes et servir également de support aux services et offices dans le but d'en améliorer leur gestion.

Même si le concept général de comptabilité analytique, qui s'appuie sur le modèle de comptabilité analytique harmonisé pour les cantons et les communes publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (projet Kolibri), est déjà élaboré, différents points doivent encore être précisés et définis clairement.

L'analyse structurelle ainsi que la définition des besoins des services en fonction de leurs prestations seront ensuite faites par étape. Cela doit également s'inscrire dans le cadre du programme d'introduction des services dans GEM-light (Gestion par enveloppe et mandat de prestations) qui sert de base à une véritable conduite par objectifs et gestion responsable des services.

Au niveau technique, il apparaît aujourd'hui indispensable de revoir l'ensemble du système SAP ainsi que l'outil de budgétisation BI/IP. Comme déjà signalé l'année passée, le système date de 1997 et la structure ainsi que le paramétrage actuel ne sont plus adaptés aux besoins de conduite en lien avec la réforme de l'Etat. En outre, de nombreuses autres applications "métier" sont utilisées dans la conduite financière sans aucun lien avec SAP ce qui rend l'analyse et le contrôle global du fonctionnement de l'Etat extrêmement laborieux.

7.6. Recouvrement

L'encaissement global, toutes créances confondues, représente près de 53,2 millions de francs, soit 10% de plus qu'en 2011, sur un montant de créances cumulées de quelques 140 millions de francs. L'exercice 2012 permet en outre de diminuer globalement le solde à l'ouverture au 1er janvier 2013 (donc fin d'année 2012) de 27% par rapport au 1er janvier 2012.

Il faut relever que la cellule de relance a réalisé un encaissement brut global de 7,7 millions de francs (toutes créances confondues). Ces encaissements sont des plus-values sur des créances précédemment amorties. La part fiscale revenant à l'Etat représente 2,7 millions de francs et la part

totale attribuée à l'Etat est d'environ 3,3 millions de francs. Nous relevons en outre qu'un montant de près de 1,7 millions va être reversé au service de l'action sociale issu des encaissements sur relance.

Ainsi, l'office a encaissé au cours de l'exercice 2012 un montant de près de 60,9 millions de francs entre les créances en cours de gestion et la gestion de relance des actes de défaut de biens soit une amélioration de l'encaissement de 10% env.

Type de créances : total toutes créances confondues

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année	65,7	70,7
Nouvelles créances transmises	74,2	74,3
Total	139,9	145,0
Encaissements	53,2	48,8
Amortissements	38,7	30,5
Solde en fin d'année	48,0	65,7
Encaissement sur relance ADB	7,7	6,4

Type de créances : autres services de l'Etat que l'impôt

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année	9,0	8,8
Nouvelles créances transmises	4,5	3,5
Total	13,5	12,3
Encaissements	1,7	1,8
Amortissements	1,8	1,5
Solde en fin d'année	10,0	9,0
Encaissement sur relance ADB	2,3	2,1

L'encaissement des dossiers de l'assurance maladie est inclus dans ces chiffres. Le nombre des dossiers transmis en 2012 par l'office de l'assurance-maladie (OCAM) est de 4'449 pour 4,5 millions de francs.

Type de créances : impôt à la source

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année	1,4	0,7
Nouvelles créances transmises	1,2	1,4
Total	2,6	2,1
Encaissements	0,5	0,5
Amortissements	0,3	0,2
Solde en fin d'année	1,8	1,4
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Type de créances : amendes et frais judiciaires

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année	5,0	5,0
Nouvelles créances transmises	3,9	3,9
Total	8,9	8,9
Encaissements	1,7	1,5
Amortissements	2,6	2,4
Solde en fin d'année	4,6	5,0
Encaissement sur relance ADB	0,3	0,2

Le montant des dossiers d'amendes et frais judiciaires cédés par le service de la justice reste stable par rapport à celui de l'exercice précédent. Il est à relever que les encaissements sur relance ont augmentés de 50%.

Type de créances : assistance judiciaire (LAPCA)

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année		0,7
Nouvelles créances transmises	1,1	1,3
Total	1,8	2,0
Encaissements	0,1	0,1
Amortissements	1,3	1,2
Solde en fin d'année	0,4	0,7
Encaissement sur relance ADB	0,0	0,0

Le montant des encaissements pour la LAPCA reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des amortissements est composé d'actes de défaut de biens et de dossiers cédés de débiteurs ne présentant plus d'adresse connue.

**Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes physiques**

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011
Solde en début d'année		49,8
Nouvelles créances transmises	57,8	58,7
Total	103,1	108,5
Encaissements	45,0	41,0
Amortissements	29,5	22,2
Solde en fin d'année	28,6	45,3
Encaissement sur relance ADB	4,9	3,5

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	
Solde en début d'année		32,9	33,9
Nouvelles créances transmises		38,9	39,4
Total	71,8	73,3	
Encaissements	29,8	25,5	
Amortissements	19,9	14,9	
Solde en fin d'année	22,10	32,9	
Encaissement sur relance ADB	2,7	2,0	

impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	
Solde en début d'année		3,0	4,2
Nouvelles créances transmises		4,9	4,6
Total	7,9	8,8	
Encaissements	3,6	3,1	
Amortissements	2,4	2,7	
Solde en fin d'année	1,9	3,0	
Encaissement sur relance ADB	0,2	0,2	

Le montant des créances cédées pour l'impôt cantonal et communal est relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Par contre, le taux d'encaissement augmente de 5% pour ce situer à 43% de la masse sous gestion. Les encaissements sur relances ont quant à eux augmentés de 40%. Il est à noter que le solde en fin d'année diminue de plus de 30% par rapport à l'année passée.

Les créances d'impôt fédéral direct cédées augmentent de 6%. Les encaissements augmentent d'un peu plus de 16% et les amortissements diminuent de 10% env.

Type de créances : impôt cantonal, communal et fédéral direct
Personnes morales

CRÉANCES GÉRÉES PAR LE CONTENTIEUX

Impôt cantonal et communal

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	
Solde en début d'année		0,8	1,0
Nouvelles créances transmises		0,6	0,6
Total		1,4	1,6
Encaissements		0,3	0,6
Amortissements		0,6	0,2
Solde en fin d'année		0,5	0,8
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Impôt cantonal

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	
Solde en début d'année		0,4	0,5
Nouvelles créances transmises		0,3	0,3
Total		0,8	0,8
Encaissements		0,2	0,3
Amortissements		0,3	0,1
Solde en fin d'année		0,3	0,4
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Impôt fédéral direct

(En millions de francs)

Mouvements	2012	2011	
Solde en début d'année		0,4	0,5
Nouvelles créances transmises		0,2	0,2
Total		0,6	0,7
Encaissements		0,3	0,2
Amortissements		0,2	0,1
Solde en fin d'année		0,1	0,4
Encaissement sur relance ADB		0,0	0,0

Le volume des cessions reste stable. A noter que le solde à l'ouverture diminue de 35% pour l'impôt cantonal et communal et de 75% pour l'impôt fédéral direct.

7.7. Contributions ecclésiastiques**Facturation**

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2011	2012
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	35.997.546,55	35.823.806,05
Personnes morales	17.031.904,05	20.834.137,90
Total	53.029.450,60	56.657.943,95

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.417.618,97	2.062.166,76	99.256,10	7.579.041,83
Personnes morales	544.843,11	469.992,93	14.207,01	1.029.043,05
Total	5.962.462,08	2.532.159,69	113.463,11	8.608.084,88

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2008	6.970.309,23	3.136.024,75	103.022,62	10.209.356,60
2009	6.914.813,93	3.202.316,44	117.563,65	10.234.694,02
2010	6.145.946,00	2.561.137,30	105.985,35	8.813.068,65
2011	5.959.308,14	2.641.622,89	103.015,55	8.703.946,58
2012	5.962.462,08	2.532.159,69	113.463,11	8.608.084,88
Différence 2012/2011	3.153,94	-109.463,20	10.447,56	-95.861,70

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2011 %	2012 %
	2012 Fr.		
Eglise réformée	5.962.462,08	68,47	69,26
Eglise catholique romaine	2.532.159,69	30,35	29,42
Eglise catholique chrétienne	113.463,11	1,18	1,32
Total	8.608.084,88	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct, pour l'exercice 2012 s'élève à 939.088.336,16 francs (en 2011 877.507.158,32 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2012 représente:

	2011 %	2012 %
pour l'Eglise réformée	0,679	0,634
pour l'Eglise catholique romaine	0,301	0,269
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,011	0,012
Total	0,991	0,915

7.8. Subsidés constitutionnels en faveur des églises

En vertu de l'article 98 de la constitution du canton de Neuchâtel, du concordat du 3 mai 2001 ainsi que de la convention du 12 janvier 2009 portant sur la subvention forfaitaire de l'Etat de Neuchâtel aux Eglises reconnues pour la période 2008-2012, les subsides ont été répartis comme suit en 2012:

	Fr.	%
Eglise réformée	828.903,00	53,1
Eglise catholique romaine	667.901,00	42,8
Eglise catholique chrétienne	63.196,00	4,1
Total	1.560.000,00	100,0

8. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

8.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Nous rappelons que les tableaux statistiques ne font plus partie de ce rapport. En effet, depuis 2009 une statistique fiscale est publiée au mois de juin (www.ne.ch/stat). Elle reprend, sous une forme différente, une partie des statistiques précédemment publiées dans le rapport sur les comptes. Les chiffres ainsi publiés sont basés uniquement sur le résultat de la taxation et reflètent par conséquent mieux la réalité des recettes fiscales des personnes physiques ou morales de notre canton. Les comptes enregistrent les acomptes facturés durant l'année 2012 et les bordereaux soldes des années antérieures, qui correspondent à la différence entre le résultat de la taxation des années antérieures et les acomptes facturés les années concernées.

Le transfert électronique de la déclaration d'impôts via le Guichet unique a été introduit en 2011. En 2012, près de 10.000 déclarations ont été transmises par ce biais. L'année 2012 a également été marquée par l'introduction pour les contribuables de la possibilité de corriger les acomptes au moyen du Guichet unique. La gestion des questions fiscales devient donc plus aisée et plus rapide pour les contribuables neuchâtelois. Ces améliorations permettent aussi au service des contributions (SCCO) de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée comme l'analyse, l'expertise ou le conseil aux contribuables.

2012 est aussi l'année qui aura vu la nouvelle organisation du service se concrétiser. Cette nouvelle philosophie de travail a pour objectif d'augmenter l'efficacité de la taxation et de la perception. A terme, elle doit permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour les questions fiscales les plus fréquentes, qu'il s'agisse de la taxation, de la perception de l'impôt ou encore de domaines particuliers, comme par exemple les impôts immobiliers et les successions.

Le métier de taxateur continue de se transformer: l'analyse des dossiers en fonction du risque remplace désormais le contrôle systématique, ce qui induit un véritable changement de paradigme pour les contribuables neuchâtelois et, de manière encore plus marquée, au sein du SCCO. Ce changement s'accompagne d'un passage progressif au tout à l'écran, synonyme de réduction drastique de l'usage des dossiers sur papier. Cette évolution essentielle est un succès. Elle place la notion de dossier fiscal au centre du travail des taxateurs, facilitant progressivement la vue d'ensemble de tous les éléments qui constituent le profil fiscal des contribuables. Elle a aussi des conséquences très concrètes sur l'organisation du travail et sur la formation des collaborateurs dont un certain nombre ont suivi des formations dans le domaine de la perception afin d'élargir leurs compétences.

Avec l'aide du service des ressources humaines et d'une société spécialisée dans le recrutement, l'organigramme et les fonctions d'encadrement du service ont été revus. Une campagne de recrutement a été menée et la plupart des nouveaux postes ont été repourvus par le biais de promotions internes.

Ces transformations visent également à mettre le contribuable au centre des préoccupations du service en réduisant le nombre d'interlocuteurs. Dans le même ordre d'idée, comme chaque année depuis 2010, le SCCO a consacré quatre samedis pour aller à la rencontre des contribuables afin de les familiariser avec les nouvelles instructions, de promouvoir les nouvelles fonctionnalités du Guichet unique et de répondre aux questions. Au vu du bilan positif que ces rencontres permettent de tirer, elles seront réitérées en 2013.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu depuis plusieurs années a été maintenu malgré la réorganisation qui touche le service.

Globalement, le taux d'encaissement des impôts se monte à 91,5%, un taux en constante augmentation depuis plusieurs années et qui contribue à améliorer les liquidités de l'Etat et des communes.

Sur le plan législatif, une nouvelle grande étape a été franchie en mai 2012 avec l'adoption par le Grand Conseil de la réforme de la fiscalité des personnes physiques dont les premiers effets seront déjà visibles pour la population au niveau des tranches en 2013, année de la première adaptation du barème. La réforme de la fiscalité des personnes morales, adoptée par le peuple en 2011,

se poursuit. Elle est suivie de près par d'autres cantons car elle constitue une solution possible au différent fiscal existant avec nos pays voisins.

Les résultats des entreprises de la branche horlogère ont été excellents en 2011. De plus, les revenus des personnes physiques ont été plus élevés que les années précédentes. La bonne conjoncture et la bonne santé de l'économie neuchâteloise ne sont certainement pas étrangères à la hausse de la rémunération des employés. Par ailleurs, l'évolution positive de la bourse a permis à certains managers de réaliser des revenus importants.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'année 2012, les offices de taxation des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers fiscaux 2011 de 106.875 contribuables, dont 102.034 contribuables domiciliés dans le canton et 4841 cas d'assujettissement partiel (domicile à l'extérieur du canton et successions non-partagées). A cela s'ajoutent 3445 taxations spéciales, au titre de prestations en capital imposées séparément et 9676 contribuables soumis à l'impôt à la source.

Les comptes reflètent l'état de la taxation à la date du bouclage des comptes de l'exercice 2012, le 4 janvier 2013 au soir. A cette date, malgré l'efficacité des mesures prises, les taxations ne sont pas toutes enregistrées (déclarations déposées tardivement, contribuables arrivés en fin d'année, enquêtes ou expertises en cours, dossiers complexes, décès, procédures d'inventaire, etc.). Aussi, les chiffres sont eux aussi incomplets et doivent en conséquence être interprétés prudemment.

Pour rappel, les comptes de l'Etat ne sont pas établis sur la base de la taxation, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2012, les bordereaux soldes de la taxation 2011, les rectifications de taxations plus anciennes, les amendes, rappels et comptes d'insuffisance d'impôt.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques atteint 733,6 millions de francs (budget 728 millions de francs), contre 707,4 millions de francs en 2011. Ce chiffre, le plus élevé de l'histoire du service, est certainement la traduction de la bonne santé de notre économie et de l'augmentation des rémunérations. Pour rappel, le service contrôle les déclarations 2011 comprenant les revenus de cette même année, lesquels ont été déterminés en 2010, période de haute conjoncture. Les bonus et les plans de participation ont permis aux cadres de réaliser des revenus supérieurs aux années précédentes.

L'impôt sur le revenu et la fortune sans les rappels d'impôt s'élève à 730.7 millions de francs contre 700,8 millions de francs en 2011 et 697.5 millions de francs en 2010.

L'impôt à la source est en augmentation, passant de 28 millions de francs en 2011 à 31,9 millions de francs en 2012. Comme l'année passée, on relèvera une augmentation du nombre de contribuables soumis à cet impôt: 9156 en 2011 contre 9676 en 2012.

Personnes morales

Au cours de l'année 2012, l'office de taxation a traité les dossiers de taxation 2012 de 6780 personnes morales. L'impôt des personnes morales a atteint le plus haut niveau de son histoire soit 173,6 millions de francs contre 142 millions de francs pour 2011. La réforme fiscale des personnes morales et la conjoncture combinées sont les principaux facteurs de cette augmentation. Ces chiffres confirment la justesse de la nouvelle vision du canton en matière de fiscalité des entreprises et, si la tendance se poursuit, cette évolution devrait permettre de financer la baisse de la fiscalité des personnes physiques.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative.

La contribution versée par la France en 2012, basée sur les salaires des frontaliers en 2011, a été répartie selon décret du Grand Conseil à raison de 75% aux communes et 25% à l'Etat.

Comme les années précédentes, le montant figurant aux comptes 2012 a été adapté, conformément au principe d'échéance, ce qui signifie que les comptes 2012 comprennent le montant 2011

effectivement versé et un transitoire correspondant à la moyenne des quatre derniers versements effectués par la France.

La part nette du canton comptabilisée en tenant compte du principe d'échéance atteint 9,8 millions de francs, en augmentation par rapport à 2011 (8,6 millions de francs).

Impôt foncier

L'impôt foncier cantonal est dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement, c'est-à-dire sur leurs immeubles qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement les immeubles non affectés directement au but de prévoyance des caisses de pensions. Cet impôt correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales.

Le résultat de 5,9 millions de francs est identique à celui de 2011.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les bénéfices réalisés lors de la vente d'immeubles faisant partie de la fortune privée des personnes physiques, ainsi que les gains obtenus lors de l'aliénation d'immeubles appartenant à des personnes morales exonérées de l'impôt direct ordinaire selon la loi, comme par exemple les institutions de prévoyance professionnelle.

Par rapport à 2011, année durant laquelle le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à une imposition était de 859, sur un total de 1316, ces chiffres ont légèrement augmenté en 2012 avec 882 transactions imposables sur un total de 1260. Les recettes 2012 de 23 millions de francs sont supérieures au budget et sont presque identiques au résultat de l'année passée.

Le produit des lods augmente légèrement, avec 29,5 millions de francs en 2012 contre 28,5 millions de francs en 2011. Ces montants sont plus élevés que le budget. Le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à la perception des lods diminue légèrement : 1494 transactions en 2012, contre 1517 en 2011.

Impôt sur les successions et les donations entre vifs

De par leur nature même et vu le caractère très volatil de la matière imposable, les impôts successoraux sont susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre. Le résultat net 2012 de 18,6 millions de francs est inférieur à celui budgété et à celui de l'exercice 2011 (19,5 millions de francs).

Évolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2012</u> en mio	<u>2011</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	692,1	676,4	15,7	2,3
• bordereaux soldes taxation année précédente	32,6	19,4	13,2	68.–
• gains de loterie	0,6	0,6	0.–	0.–
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc., y.c. amnistie	8,3	10,9	- 2,6	- 23,9
• impôt à la source	<u>31,9</u>	<u>28.–</u>	<u>3,9</u>	13,9
Total impôt ordinaire personnes physiques	<u>765,5</u>	<u>735,3</u>	<u>30,2</u>	<u>4,1</u>
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire)	<u>173,6</u>	<u>142.–</u>	<u>31,6</u>	22,3
Total impôts directs	939,1	877,3	61,8	7.–
Impôt des travailleurs frontaliers	9,8	8,6	1,2	14.–
Impôt foncier	5,9	5,9	0.–	0.–
Impôt sur les gains immobiliers	23.–	23.–	0.–	0.–
Droits de mutation (lods)	29,5	28,5	1.–	3,5
Impôt sur les succ. et donations entre vifs	<u>18,6</u>	<u>19,1</u>	<u>- 0,5</u>	- 2,6
Total impôts	<u>1.025,9</u>	<u>962,4</u>	<u>63,5</u>	<u>6,6</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. En ce qui concerne les impôts directs la comparaison du résultat de la taxation d'une année à l'autre constitue généralement un meilleur indicateur de tendance, reflétant directement l'évolution économique. Toutefois, à la date d'extraction des données, la taxation n'est pas complètement achevée. Compte tenu de cette réserve, la taxation 2011 des personnes physiques a évolué comme suit :

	<u>Taxation 2011</u> en mio	<u>Taxation 2010</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	58,1	57,8	0,3	0,5
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>683,50</u>	<u>660,4</u>	<u>23,1</u>	3,5
Total	<u>741,60</u>	<u>718,2</u>	<u>23,4</u>	<u>3,3</u>

En ce qui concerne les personnes morales, la même comparaison des taxations 2011 et 2010 donne les chiffres suivants :

	<u>Taxation 2011</u> en mio	<u>Taxation 2010</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	7,1	18.–	- 10,9	- 60,6
Impôt sur le bénéfice	<u>154.–</u>	<u>112,4</u>	41,6	37.–
Total	<u>161,1</u>	<u>130,4</u>	<u>30,7</u>	<u>23,5</u>

Résultat de la taxation 2011 par rapport au budget

	<u>Comptes 2012</u>	<u>Budget 2012</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (facturation)	733,6	728.–	5,6	0,8
Impôt à la source (année n+1)	31,9	27.–	4,9	18,2
Impôt travailleurs frontaliers	9,8	8.–	1,8	22,5
Impôt direct personnes morales (facturation)	173,6	154.–	19,6	12,7
Impôt foncier	5,9	5,9	0.–	0.–
Impôt s/les gains immobiliers	23.–	20,5	2,5	12,2
Lods	29,5	26,5	3.–	11,3
Impôt sur les successions	18,6	19,5	- 0,9	- 4,6
Part à l'impôt fédéral direct	<u>76,2</u>	<u>61.–</u>	<u>15,2</u>	<u>24,9</u>
Total	1.102,10	1.050,4	51,7	5.–

8.2. Impôt direct 2012

Le produit des impôts directs pour l'année 2012 se présente comme suit :

Taxation 2011, perception provisoire 2012, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2012	Fr.	692.089.633.–
– taxation 2011, bordereaux soldes	Fr.	32.558.811.–
– gains de loterie	Fr.	615.705.–
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc..., y.c. amnistie	Fr.	<u>8.337.744.–</u>
	Fr.	733.601.893.–
• impôt à la source	Fr.	31.880.002.–
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	9.837.127.–
• personnes morales (perception provisoire 2012, bordereaux soldes 2011, insuffisances, imputations forfaitaires, etc...)	Fr.	<u>173.606.442.–</u>
Total impôt direct	Fr.	948.925.464.–

Budget 2012

• personnes physiques	Fr.	728.000.000.–	
• impôt à la source	Fr.	27.000.000.–	
• travailleurs frontaliers	Fr.	8.000.000.–	
• personnes morales	Fr.	<u>154.000.000.–</u>	Fr. <u>917.000.000.–</u>
Plus-value par rapport au budget			Fr. <u>31.925.464.–</u>

Le tableau ci-dessous reflète le résultat de la taxation. Les comptes quant à eux comprennent les tranches 2012 et les bordereaux soldes 2011 et années antérieures. Par contre, les chiffres figurant dans ce tableau ne se retrouvent pas dans les comptes.

	<i>MATIERE IMPOSABLE</i>			<i>PRODUIT DE LA TAXATION</i>		
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
1 Personnes physiques						
Fortune	15'241'150'817	15'230'515'536	15'286'567'992	57'778'196	57'769'767	58'072'925
Revenu ¹	5'463'725'900	5'465'616'648	5'586'040'488	631'215'603	632'371'832	651'560'940
Impôt à la source (année n+1)				28'234'384	28'026'055	31'880'002
Nombre de contribuables ²	113'486	115'104	116'551			
				717'228'183	718'167'654	741'513'867
2 Personnes morales						
Capital	43'100'024'000	54'879'594'000	45'916'531'000	24'081'454	18'029'826	7'104'100
Bénéfice	5'649'601'200	12'473'053'500	10'146'879'300	91'597'600	112'433'646	153'991'356
Nombre de contribuables	6'438	6'617	6'780			
				115'679'054	130'463'472	161'095'456
RECAPITULATION						
Fortune et capital	58'341'174'817	70'110'109'536	61'203'098'992	81'859'650	75'799'593	65'177'025
Revenu et bénéfice	11'113'327'100	17'938'670'148	15'732'919'788	751'047'587	772'831'533	837'432'298
Nombre de contribuables	119'924	121'721	123'331			
				832'907'237	848'631'126	902'609'323
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				7'681'747	8'031'440	9'186'957
				840'588'984	856'662'566	911'796'280

¹ y compris les prestations en capital et taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 9676 contribuables soumis à l'impôt à la source

8.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	80.500.—	35.904.—
"	2 ans	147.600.—	32.660.—
"	3 ans	882.800.—	323.419.—
"	4 ans	516.700.—	132.158.—
"	5 ans	3.539.200.—	990.868.—
Plus de	5 ans	3.324.100.—	868.688.—
"	6 ans	2.519.000.—	593.306.—
"	7 ans	2.156.300.—	463.008.—
"	8 ans	2.620.900.—	570.718.—
"	9 ans	3.582.800.—	719.158.—
"	10 ans	3.727.300.—	647.810.—
"	11 ans	1.616.200.—	238.507.—
"	12 ans	6.783.200.—	1.028.056.—
"	13 ans	4.094.700.—	538.144.—
	14 ans et plus	150.140.500.—	15.789.987.—
Total		185.731.800.—	22.972.391.—

Taxation 2012	22.972.391.—
+ Frais de rappel	<u>4.720.—</u>
Facturation 2012	22.977.111.—
+ Impôt soustractions fiscales	31.029.—
+ Virements du contentieux	<u>14.403.—</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2012 (440300)	<u>23.022.543.—</u>

Nombre de relations soumises à l'impôt en 2012

Nombre de transferts avec impôt	882
Nombre de transferts sans gain	222
Nombre de transferts avec impôt différé	128
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	28

8.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Facturation 2012	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2012	4.308.362.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2012	1.561.914.—
Impôt foncier 2012 (402300)	<u>5.870.276.—</u>

8.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 11.862 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 6.764 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2012 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de bien-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.628 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 407.221.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2012 en 1.000 francs	au 31 décembre 2012 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	13.382.501	13.582.397	199.896
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.440.904	1.483.384	42.480
Personnes morales, fondations, associations	7.354.693	7.495.285	140.592
Corporations publiques et divers	2.323.573	2.347.826	24.253
Total	24.501.671	24.908.892	407.221

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 70.766 francs alors que le budget prévoyait un montant de 80.000 francs.

8.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2009 à 2011

Année de taxation	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Nombre de requêtes	58.681	30.300*	28.618*
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	44.078.084.–	36.632.375.–	39.328.590.–
Rendement soumis à l'impôt anticipé	125.937.382.–	104.663.928.–	112.367.400.–

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

* Ce chiffre correspond aux imputations d'impôt anticipé effectuées durant l'année sous gestion. La baisse constatée entre 2009 et 2010 est due à la modification, au 01.01.2010, de l'art. 5, al. 1, let. c de la LIA, qui stipule l'augmentation de la franchise de l'impôt anticipé de 50 francs à 200 francs sur les intérêts des avoirs de clients. Le nombre de déclarations d'impôt effectivement contrôlées par l'Office cantonal de l'impôt anticipé est cependant resté stable.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2011, sur la base du bilan 2010, pour environ 3500 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2012, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2011, soit 146.292 francs pour 603 demandes contre 143.353 francs pour 538 demandes en 2011, lesquelles concernaient les revenus échus en 2010.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2012 (taxation 2011) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 10.662.407 francs représentant 599 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 880 demandes en 2011 pour un montant de 17.072.445 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération :	10.001.387.–
Part du canton de Neuchâtel :	323.305.–
Part des communes neuchâteloises :	337.715.–

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
Demandes d'imputations		Fr.	Fr.
Neuchâtel	8'892	17'420'480	49'772'801
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>5'289</i>	<i>10'519'404</i>	<i>30'055'441</i>
Boudry	7'044	9'811'132	28'031'805
Val-de-Travers	2'357	1'463'305	4'180'871
Val-de-Ruz	3'167	1'998'147	5'708'992
Le Locle	2'115	2'263'388	6'466'823
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>1'247</i>	<i>1'776'008</i>	<i>5'074'308</i>
La Chaux-de-Fonds	4'992	5'848'695	16'710'556
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>4'727</i>	<i>5'674'005</i>	<i>16'211'444</i>
Demandes de remboursements	51	523'443	1'495'552
Total des imputations et des remboursements	28'618	39'328'590	112'367'400

8.7. Droits de mutation et impôts de successions**Droits de mutation (lods)****Taxation 2012**

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
2.2 % 1ères acquisitions	431	727	269.670.590	5.932.753.—
2.2 % nouvelles constructions	227	386	152.732.950	3.360.125.—
2.2 % échanges	10	20	4.414.363	97.116.—
3.3 %	746	1.038	608.882.065	20.094.164.—
Total	1.414	2.171	1.035.699.968	29.484.158.—

Facturation 2012**Fr. 29.484.158.—**

+ Impôt pour soustractions fiscales

Fr. 5.139.—

Droits de mutation 2012 (404300)**Fr. 29.489.297.—**

En 2012, il a été enregistré 3.630 actes de transferts immobiliers dont 1.300 non taxés.

- 1.494 transferts ont été soumis aux lods
- 836 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

Successions	Fr. 14.350.865.—
Impôt minimum	Fr. 73.400.—
Donations	Fr. 5.103.249.—
./ Restitutions et annulations antérieures	./ Fr. 1.023.628.—
Taxation 2012	Fr. 18.503.886.—
+ Frais de rappel	Fr. 9.120.—
Facturation 2012	Fr. 18.513.006.—
+ Impôt pour soustractions fiscales	Fr. 73.325.—
Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs 2012 (405350)	Fr. 18.586.331.—

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	607	0.—
3%	2183	3.223.506.—
15%	203	1.483.092.—
18%	321	2.102.665.—
20%	14	328.153.—
21%	69	317.303.—
23%	72	703.804.—
24%	0	0.—
26%	85	622.822.—
31%	57	539.904.—
45%	123	5.029.616.—
Total	3734	14.350.865.—

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre de donataires	Impôts facturés Fr.
0%	0	0.—
3%	468	3.199.629.—
15%	23	319.323.—
18%	11	1.387.504.—
20%	4	69.927.—
21%	0	0.—
23%	0	0.—
24%	0	0.—
26%	0	0.—
31%	1	5.138.—
45%	5	121.728.—
Total	512	5.103.249.—

8.8. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2011	2012
Contribuables	116.083	118.460
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	154.808.903,57	148.703.523,06
Débit	701.027.853,94	731.021.002,69
Montant à encaisser	855.836.757,51	879.724.525,75
Plus-values	1.877,98	35,69
Intérêts moratoires	9.189.485,48	9.248.681,39
Intérêts compensatoires actifs	1.034.360,18	1.092.712,47
Frais de sommations	168.626,13	149.632,55
Dépens	12.664,51	106,86
Crédit	700.017.349,66	718.317.810,20
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	1.729.790,04	2.485.927,36
Total du crédit	701.747.139,70	720.803.737,56
Intérêts rémunératoires	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	762.994,02	800.679,66
Remises	48.339,84	63.641,62
Non-valeurs, abandons et ADB	19.481.775,17	19.923.571,01
Solde dû en fin d'exercice	144.203.523,06	148.624.064,86

Grâce aux mesures de perception introduites en 2006, l'encaissement des personnes physiques s'est encore amélioré durant l'exercice 2012.

	Personnes morales	
	2011	2012
Contribuables	6739	6861
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	395.623.—	-1.901.040,04
Débit	141.951.405,64	173.615.022,44
Montant à encaisser	141.555.782,64	171.713.982,40
Plus-values	24,85	1,64
Intérêts moratoires	123.118,74	91.713,04

	2011	2012
Intérêts compensatoires actifs	308.179,57	278.294,80
Frais de sommations	5.410,04	5.280,27
Dépens	0.—	0.—
Crédit	143.170.464,85	171.916.050,69
Intérêts rémunérateurs	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	494.767,70	263.394,89
Remises	0.—	1.752,52
Non-valeurs, abandons et ADB	16,75	28,15
Virements à l'office du contentieux	228.306,58	357.499,80
Solde dû en fin d'exercice	-1.901.040,04	-449.453,90

L'encaissement des personnes morales augmente en particulier en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, ainsi que de demandes d'adaptation du montant des tranches par certaines entreprises.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2011	2012
Contribuables	122.822	125.321
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	154.413.280,57	146.802.483,02
Débit	842.979.259,58	904.636.025,13
Montant à encaisser	997.392.540,15	1.051.438.508,15
Plus-values	1.902,83	37,33
Intérêts moratoires	9.312.604,22	9.340.394,43
Intérêts compensatoires actifs	1.342.539,75	1.371.007,27
Frais de sommations	174.036,17	154.912,82
Dépens	12.664,51	106,86
Crédit	843.187.814,51	890.233.860,89
Encaissements sur relances d'actes de défaut de biens	1.729.790,04	2.485.927,36
Total du crédit	844.917.604,55	892.719.788,25
Intérêts rémunérateurs	0.—	0.—
Intérêts compensatoires passifs	1.257.761,72	1.064.074,55
Remises	48.339,84	65.394,14
Non-valeurs, abandons et ADB	14.981.791,92	19.923.599,16
Virements à l'office du contentieux	228.306,58	357.499,80
Solde dû en fin d'exercice	146.802.483,02	148.174.610,96

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2011 Année fiscale 2010	Situation de la taxation au 31 décembre 2012 Année fiscale 2011	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplo- matique)	126.786.626,94	116.442.555,15	-10.344.071,79
Personnes morales	172.969.488,90	290.608.595,05	117.639.106,15
Total	299.756.115,84	407.051.150,20	107.295.034,36

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2012 a atteint la somme de 415.908.347 fr. 73. En 2011, le montant perçu s'élevait à 298.664.408 fr. 60.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 120.611
- Nombre de sommations 7936

En 2012, la quote-part de 17% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 70.704.419 fr. 11. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 76.152.020 fr. 80.

Impôt à la source

	2011 Fr.	2012 Fr.
Report du solde débiteur	795.223,69	1.349.975,33
Débit	27.900.474,37	31.198.928,59
Commission de perception	1.044.541,84	889.491,42
Montant à encaisser	27.651.156,22	31.659.412,50
Plus-values	1.370,08	907.—
Intérêts moratoires	106.181,68	87.443,27
Frais de sommations	5.940,77	6.727,28
Dépens	1.011,63	34,84
Crédit	26.286.268,63	29.685.173,31
Intérêts rémunérateurs	753,16	1.516,75
Remises	0.—	0.—
Non-valeurs, abandons et ADB	128.663,26	170.779,46
Solde dû en fin d'exercice	1.349.975,33	1.897.055,37

- 1002 sommations ont été expédiées en 2012, pour un montant de 3.369.528 francs.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2012, 1.309 bordereaux (1.253 en 2011) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde de l'exercice 2011	1.943.945,90
IGI facturés en 2012	22.972.391.—
Intérêts moratoires facturés en 2012	314,70
Montant à encaisser en 2012	24.916.651,60
Montant cédé à l'office du contentieux en 2012	79.746,30
Encaissement en 2012	21.760.346,55
Solde dû au 31 décembre 2012	3.076.558,75

Sur le montant impayé au 31.12.2012, la somme de 2.473.018 fr. 55 n'était pas encore exigible.

- Nombre de sommations expédiées 17 pour un montant de 166.592 fr. 10
- Nombre d'arrangements octroyés 3 pour un montant de 22.912 francs.

Droits de mutations (lods)

Au cours de l'exercice 2012, 2.311 bordereaux (2.341 en 2011) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2011	2.367.998.—
Lods facturés en 2012	29.484.158.—
Intérêts moratoires facturés en 2012	105.888,90
./. Non-valeurs et restitutions en 2012	-77.749,20
Montant à encaisser en 2012	31.880.295,70
Montant cédé à l'office du contentieux en 2012	192.650,10
Encaissement en 2012	28.642.178,60
Solde dû au 31 décembre 2012	3.045.467.—

Sur le montant impayé au 31.12.2012, la somme de 2.086.820 francs n'était pas encore exigible.

- 241 sommations ont été expédiées en 2012, pour un montant de 4.220.425 fr. 70
- 59 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 1.695.912 francs.

Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Au cours de l'exercice 2012, 904 bordereaux (932 en 2011) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2011	206.692,25
Montant facturé en 2012	5.870.275,55
Intérêts moratoires facturés en 2012	8.306,70
Montant à encaisser en 2012	6.085.274,50
Montant cédé à l'office du contentieux en 2012	57.216,40
Encaissement en 2012	6.013.753,35
Solde dû au 31 décembre 2012	14.304,75

- 33 sommations ont été expédiées en 2012, pour un montant de 62.357 fr. 30

Impôt de successions et de donations entre vifs

Au cours de l'exercice 2012, 1670 dossiers (1824 en 2011) ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2011	1.341.578,45
Montant total facturé en 2012	18.503.886.—
Intérêts moratoires facturés en 2012	14'216,35
Montant à encaisser en 2012	19.859.680,80
Montant cédé à l'office du contentieux en 2012	66.050,45
Encaissement en 2012	16.946.332,35
Solde dû au 31 décembre 2012	2.847.298.—

Sur le montant impayé au 31.12.2012, la somme de 1.201.576 francs n'était pas encore exigible.

- 145 sommations ont été expédiées en 2012, pour un montant de 879.460 fr 55
- 9 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 327.692 francs

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2012, 433 dossiers (226 d'impôt cantonal, 196 d'impôt fédéral direct et 11 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception par l'office de contrôle et des tâches spéciales pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2011	687.586,15
Montant total facturé en 2012	3.719.097,20
Intérêts moratoires facturés en 2012	24.460,10
Montant à encaisser en 2012	4.431.143,45
Montant cédé à l'office du contentieux en 2012	1.026.253,95
Encaissement en 2012	2.436.218,95
Solde dû au 31 décembre 2012	968.670,55

- 123 sommations ont été expédiées en 2012, pour un montant de 888.527 fr. 60
- 80 facilités de paiement ont été octroyées, pour un montant de 342.607 fr. 55

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 1.867.483 fr. 55
- Impôt fédéral direct 568.735 fr. 40

8.9. Remises d'impôts

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

- 301 (312 en 2011) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).
- 73 (71 en 2011) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

9. SERVICE JURIDIQUE

9.1. Présentation

Le service juridique représente l'entité centrale de l'administration cantonale neuchâteloise pour la fourniture de services juridiques. De par sa position de service transversal, il se tient à la disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et travaille plus particulièrement pour le Conseil d'Etat, les départements et la chancellerie d'Etat. Il offre également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil, à son bureau, à sa présidence et à ses commissions, en les faisant bénéficier de ses conseils et de son expertise, notamment en matière de légistique et de procédure.

L'année 2012 a été marquée par le départ du chef du service juridique ainsi que par l'aboutissement d'un travail de longue haleine et de grande envergure mené conjointement avec la commission législative du Grand Conseil: la révision totale de la loi d'organisation du Grand Conseil. Le service juridique a été fortement sollicité pendant le millésime sous revue. Il n'en a pas moins rempli ses missions et il est fier des importantes réalisations auxquelles il a participé.

9.2. Bases légales

D'un point de vue juridique, les activités déployées par le service juridique trouvent leur légitimité dans les bases légales suivantes:

- Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (LCE), du 22 mars 1983;
- Règlement d'organisation du Département de la justice, de la sécurité et des finances, du 20 février 2006;
- Décret sur le redressement durable des finances cantonales ainsi que l'adaptation en profondeur des structures et du fonctionnement de l'Etat, du 23 février 2010;
- Arrêté concernant le service juridique de l'Etat, du 13 mai 1981;
- Arrêté sur l'organisation de la réforme de l'Etat, du 8 mars 2006;
- Loi sur les subventions (LSub), du 1^{er} février 1999;
- Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB), du 5 février 2003;
- Loi sur la publication des actes officiels, du 20 mars 1972.

9.3. Personnel et formation

Personnel

Le service juridique, c'est des collaboratrices et des collaborateurs compétents, motivés et loyaux qui ont à cœur de transcrire dans les faits les nombreuses missions publiques découlant de la législation cantonale et fédérale et qui ont été attribuées à cette entité centrale. Sans ces collaboratrices, sans ces collaborateurs, le service juridique serait dans l'incapacité de tenir son rôle essentiel. Travailleurs de l'ombre souvent, œuvrant à l'élaboration de textes légaux ou à la solution de litiges juridictionnels qui pourront être ensuite endossés par les institutions désignées à cet effet, ils méritent toute notre reconnaissance.

Le service juridique occupe 26 personnes qui se répartissent une dotation de 18,5 postes en équivalents plein temps (EPT). Cette dotation se répartit entre le personnel juridique (13,4 EPT) et le secrétariat (5,1 EPT). La majorité du personnel travaille à temps partiel. Le service juridique offre ainsi à des personnes disposant d'une excellente formation professionnelle et de hautes

compétences la possibilité d'exercer une activité lucrative tout en la conciliant avec leur vie familiale.

Les départs de personnes qui occupaient des rôles clé au sein du service juridique ont marqué l'année 2012. La secrétaire responsable a pris sa retraite au 31 janvier 2012, après avoir passé près de trente ans à l'administration cantonale et en particulier au service juridique. Une juriste a quitté le service après neuf années d'activité, pour relever un nouveau défi auprès d'une entité intercantonale à Berne. Le chef du service juridique, M^e André Simon-Vermot, a pris sa retraite au 30 avril 2012, après douze ans passés à la tête de ce service. Son poste est demeuré vacant jusqu'à la fin de l'année. M^e Alain Tendon, adjoint au chef du service, a assuré l'interim dès le 1^{er} mai 2012. Le nouveau chef du service juridique a été désigné en la personne de M^e Vincent Schneider avec une entrée en fonction au 1^{er} février 2013. Un juriste a été engagé pour une durée déterminée afin de remplacer une collaboratrice pendant son congé maternité.

L'effectif selon la dotation est complété par un stagiaire effectuant la maturité professionnelle commerciale et une jeune fille en apprentissage ainsi que par des personnes en emploi temporaire (voir ci-dessous).

Formation

Le service juridique s'engage en faveur de la formation professionnelle. S'agissant de la **maturité professionnelle commerciale**, la huitième stagiaire a terminé son stage de 39 semaines en été 2012 et a passé avec succès les épreuves d'obtention de la maturité professionnelle commerciale. A la rentrée d'août, et pour la neuvième année consécutive, une nouvelle jeune personne a commencé auprès du service juridique son stage en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale. Pour la première fois, il s'agit d'un jeune homme.

En matière d'**apprentissage**, le quatrième apprenti engagé au sein du service juridique a réussi ses examens finaux en juin 2012 et a ainsi obtenu son certificat fédéral de capacité. La rentrée d'août 2012 a vu pour la cinquième année de suite l'arrivée au sein du service d'une jeune personne qui effectue sa troisième année d'apprentissage de commerce.

En 2012, le service juridique a continué de s'engager en faveur de **personnes en recherche d'emploi**. Deux personnes, dont une avait commencé son activité en 2011, ont été accueillies, pour des périodes variables, en emploi temporaire. Une de ces personnes a quitté le service juridique à l'issue de la période prévue, hélas sans avoir trouvé d'emploi. L'autre personne a quitté le service après avoir trouvé un emploi fixe auprès d'un employeur du secteur privé.

Le service juridique offre la possibilité d'effectuer différents stages (stage d'avocat, stage valant module dans le cadre du master en droit à l'Université de Neuchâtel). Ces possibilités, qui demeurent méconnues auprès des milieux intéressés, n'ont pas été exploitées en 2012.

Formation donnée

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sollicités pour différentes présentations dans le cadre de cours universitaires, de colloques scientifiques ou de programmes de formation continue organisés par les universités, les hautes écoles, l'administration ou d'autres entités.

Ces sollicitations témoignent du haut degré d'expertise qui est reconnu aux collaboratrices et collaborateurs du service juridique. Elles sont le signe tangible de leurs connaissances et des compétences qu'ils mettent quotidiennement à la disposition de l'administration cantonale et de leurs autres interlocuteurs dans l'accomplissement des tâches qui leur sont imparties et des missions du service juridique.

A titre d'exemple, on peut citer en 2012 les interventions de collaboratrices et collaborateurs du service juridique aux manifestations et formations suivantes:

- master en droit à l'Université de Neuchâtel, séminaire thématique, module "LCR", Neuchâtel, mars 2012;
- séminaire de légistique de Jongny, organisé par l'Université de Genève et l'Université de Neuchâtel, 23 mars 2012;

- école régionale d'aspirants de police (ERAP), Colombier, journée de formation du 3 avril 2012;
- certificat de formation continue en gestion publique, module "Introduction à la fonction publique", organisée par la Haute école de gestion HEG ARC et l'Etat de Neuchâtel, Neuchâtel, novembre 2012.

9.4. Missions du service juridique

Le service juridique a notamment pour missions:

- le traitement de l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements;
- le soutien juridique au Grand Conseil;
- le préavis sur les rapports présentés par les départements au Conseil d'Etat;
- l'administration de la bibliothèque juridique de l'Etat;
- l'organisation du Recueil systématique de la législation neuchâteloise;
- la promotion et la diffusion de la législation cantonale.

9.5. Activités du service juridique

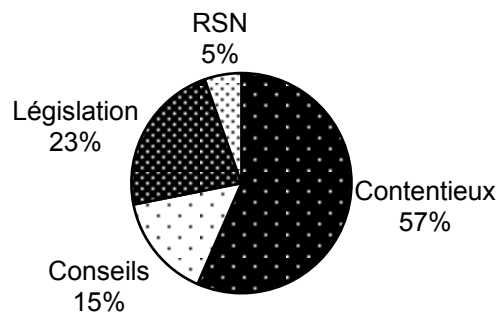
Le service juridique s'acquitte de ses missions en particulier par les **activités** qu'il déploie sous les formes suivantes:

- conseils et avis de droit;
- instruction de réclamations, de plaintes et de recours, et préparation de décisions;
- élaboration et modifications d'actes législatifs ou réglementaires;
- élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales;
- représentation de l'Etat devant les juridictions administratives, cas échéant civiles ou pénales.

Importance des activités

Les activités principales du service juridique sont réparties dans les domaines du contentieux, du conseil et de la législation. Le service assume également l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN), de même qu'il promeut la diffusion de la législation cantonale. L'importance relative de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant:

Activités principales du service juridique en 2012



Activités en matière de contentieux

L'instruction des recours administratifs et des plaintes LP, adressés aux départements, au Conseil d'Etat et à la chancellerie d'Etat, ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours relèvent des prestations du service juridique en matière de contentieux. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'Etat ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance.

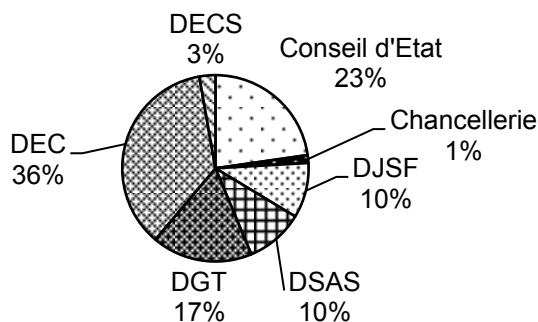
Les domaines principaux dans lesquels des décisions finales ont été prises ressortent du tableau suivant:

<i>Instance</i>	<i>Domaine (code statistique)</i>	<i>Nb d'affaires pendantes au 01.01</i>	<i>Nb d'affaires enregistrées durant la période</i>	<i>Nb d'affaires liquidées durant la période</i>
Général	Marchés publics		1	
Conseil d'Etat	Aménagement du territoire	62	20	50
	Constructions (LCONSTR)	25	47	36
	Ressources humaines	10	12	9
Chancellerie	Droits politiques	2	10	11
DJSF	Armes et munitions	3	2	4
	Communes	1		
	Contentieux - Recouvrement des créances		1	
	Contrôle des habitants	2	1	3
	Domaine pénitentiaire	4	20	14
	Etat civil	3	2	3
	Indemnités pour détention injustifiée	3	1	1
	Lods	1		1
	Militaire	1	2	3
	Police	10	4	13
	Police du feu		1	1
	Protection civile	1	1	
	Responsabilité civile	10	12	9
DSAS	Action sociale	8	7	10
	Assurance maladie	7	9	11
	Bourses	3	9	5
	Etablissements spécialisés	2	1	1
	Mineurs et tutelles		1	1
	Santé publique	3	7	5
	Victimes d'infraction	32	16	25
DGT	Automobiles et navigation	33	76	74
	Domaine public	2		2
	Economie des eaux	1	2	
	Faune	2	1	1
	Forêts		1	
	Protection de l'environnement	1	8	8
	Registre foncier		1	2
	Signalisation routière	11	9	7
DEC	Autorité inférieure de surveillance LP	22	51	62
	Agriculture	1		
	Affaire vétérinaires	11	12	9
	Commerce et patentes	2	4	4
	Consommation	3	3	2
	Emploi	1		
	Inspection et santé au travail	2	1	2
	Main d'oeuvre étrangère		1	1
	Mesures d'insertion professionnelle	2	2	3
	Migrations	55	87	88
	Registre du commerce	10	12	9
	Surveillance des fondations	2		
	Viticulture	1		1
DECS	Enseignement obligatoire		5	3
	Enseignement spécialisé	3	5	6
	Formation professionnelle	1	4	5
	Lycées	1	4	4
	Université	1	2	2
	TOTAUX	361	478	511

Ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes (demandes d'avances de frais, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales, décisions en matière d'assistance judiciaire).

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "contentieux" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de contentieux en 2012



Activité en matière de conseils

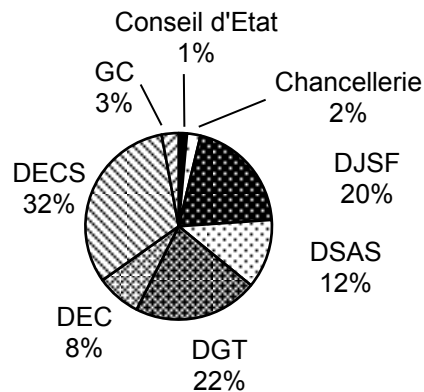
Le service juridique conseille, oralement ou sous forme d'avis de droit, le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées.

L'organisation mise en place permet à chaque entité de l'administration cantonale de disposer au sein du service juridique d'un répondant prêt à l'assister en cas de besoin.

Le service juridique est fréquemment sollicité par des personnes privées ou des collectivités publiques sur des questions juridiques. Le service juridique de l'Etat tient à souligner ici qu'il n'est pas une permanence juridique. Il n'est pas à la disposition des particuliers ou d'autres collectivités publiques pour leur fournir des renseignements juridiques. Il n'entre pas non plus dans ses attributions de répondre aux interrogations que peuvent se poser les fonctionnaires cantonaux dans leurs relations avec l'Etat.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "conseils" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de conseils et d'avis de droit en 2012



Activité en matière de législation

Le service juridique offre son soutien juridique et son expertise légistique dans le cadre de la conception et de la rédaction de textes législatifs et réglementaires. Il intervient principalement à la demande du Conseil d'Etat et des départements, de la chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, ainsi que des établissements de l'Etat.

Le service juridique assume ainsi la fonction de **service de législation** de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes comprenant des règles de droit et l'accroissement du corpus législatif commandent impérativement une vérification systématique des projets de législation tant sous l'angle formel que sous l'angle de leur légalité. Cette vérification nécessite une vue d'ensemble de la législation et une expertise en légistique, deux éléments qui caractérisent le service juridique. Pour rappel, toute élaboration ou modification de textes légaux ou réglementaires doit être signalée au service juridique ou, selon le domaine, à l'un des juristes spécialisés travaillant dans un autre service de l'administration cantonale. Les juristes consultés se prononcent sur leur participation éventuelle à l'élaboration des textes. Dans tous les cas, le texte final doit être soumis aux juristes consultés pour accord avant son adoption par les autorités compétentes. Le contrôle porte sur la forme et la légalité. Les instructions du service juridique de l'Etat concernant l'élaboration et la rédaction des textes légaux et réglementaires, du 1^{er} janvier 2003, contiennent les principes de base permettant d'unifier la forme de la législation neuchâteloise dans un souci d'efficacité et de clarté. Elles sont disponibles sur le site intranet de l'Etat à l'adresse suivante:

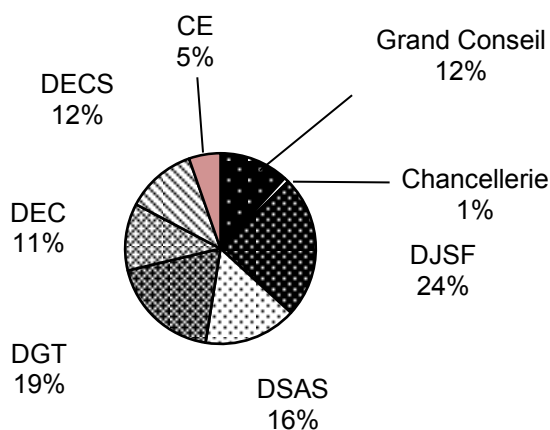
http://intranet.ne.ch/sites/intranet/CHAN/SGCN/DocumentsPartages/ModelesLegisRapports/Instructions_ServJur.doc.

Le service juridique participe à l'élaboration de l'ensemble des textes légaux ou réglementaires. Les lois et les décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que les arrêtés et les règlements adoptés par le Conseil d'Etat sont disponibles sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=3767>.

Les ressources consacrées aux différents demandeurs de la prestation "législation" se répartissent selon le tableau suivant:

Sollicitation du service juridique en matière de législation en 2012



9.6. Principaux projets réalisés en 2012

Convention intercantonale en matière de protection des données et de transparence

Les exigences des accords de Schengen et de Dublin en matière de protection des données ont conduit à une forme de standardisation des législations jurassienne et neuchâteloise en la matière. Cette similitude a conduit les deux exécutifs cantonaux à engager une réflexion quant à l'opportunité de mettre en place une autorité commune en matière de protection des données et de transparence, ce dernier domaine étant indissociable du premier. Une telle autorité s'inscrit dans le partenariat que les cantons du Jura et de Neuchâtel développent dans divers domaines, tel celui de la police. Or, dans celui-ci, les exigences en matière de protection des données sont accrues. Vu ces similitudes, également avérées en matière de transparence, les exécutifs ont abouti à la conclusion que la forme optimale de collaboration consistait non seulement à créer une autorité supracantonale, mais également à adopter des dispositions matérielles communes. Les cantons conservent toutefois la possibilité de maintenir dans leur législation certaines spécificités, en particulier en matière de politique de communication.

Cette convention est une première en Suisse. La création d'une institution commune dans le domaine de la protection des données et de la transparence permettra de disposer de personnes confrontées à une masse critique suffisante d'affaires pour acquérir une expertise certaine, accroître la visibilité de leur action et développer des synergies.

Les règles matérielles contenues dans la convention constituent pour l'essentiel une synthèse des dispositions légales jurassiennes et neuchâteloises. Il est en effet apparu au cours des travaux de rédaction que, même écrites en des termes différents, les normes de chaque canton avaient un contenu et une portée similaires. Il sied toutefois de relever deux nouveautés : l'introduction d'un cadre légal en matière de vidéosurveillance et la possibilité pour le préposé d'émettre des recommandations en matière de protection des données, respectivement, en cas de non-respect de celles-ci.

Le Grand Conseil a approuvé en date du 4 septembre 2012 la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE). Cette approbation a été suivie par l'abrogation des deux lois cantonales, la loi du 30 septembre 2008 sur la protection des données d'une part et d'autre part la loi du 28 juin 2006 sur la transparence des activités étatiques.

Révision totale de la loi d'organisation du Grand Conseil

L'ancienne loi d'organisation du Grand Conseil, datant de 1993, avait subi quelques 180 modifications depuis son entrée en vigueur. Ces multiples changements en avaient peu à peu rendu la lecture très ardue, la rendant difficilement utilisable dans le cadre de l'activité courante du Grand Conseil et des députés. Ce phénomène, ajouté au nombre élevé de projets de loi en suspens visant à modifier l'OGC, a conduit la commission législative à envisager sa refonte totale. Seule cette option a semblé permettre de moderniser véritablement cette législation et de lui redonner une certaine cohérence.

Le service juridique a joué un rôle moteur dans la préparation du projet de loi. La sous-commission de la commission législative chargée du projet a ainsi été accompagnée tout au long de ses travaux par trois membres du service juridique, dont son chef et son adjoint.

La nouvelle loi apporte une plus grande autonomie du Grand Conseil par rapport au Conseil d'Etat. Cette autonomie se manifeste en particulier par la modification du statut du service du Grand Conseil, qui devient le secrétariat général du Grand Conseil, indépendant de l'administration cantonale du point de vue juridique, administratif et fonctionnel. L'autonomie du Grand Conseil se manifeste également d'un point de vue financier. C'est ainsi que le Grand Conseil a nouvellement la compétence d'établir et de gérer seul son propre budget ainsi que celui de son secrétariat général. Enfin, le principe de la participation du Conseil d'Etat aux travaux des commissions a été assorti de réserves permettant l'introduction de la possibilité pour les commissions de siéger sans la présence du Conseil d'Etat. Ce changement correspond à ce qui est pratiqué presque universellement. Il nécessite la modification de la Constitution cantonale, soumise au référendum obligatoire lors des votations du 3 mars 2013.

Tarif des frais et des dépens

La législation cantonale reconnaît au Grand Conseil la compétence de fixer les tarifs en matière de frais judiciaires, d'émoluments, de rémunération en matière d'assistance judiciaire et de dépens. Depuis le 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de deux ans, le Grand Conseil avait délégué temporairement au Conseil d'Etat la faculté de fixer les tarifs dans ces domaines. Compte tenu de l'échéance au 31 décembre 2012 de cette délégation de compétence, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de base légale pérenne qui tient compte des expériences faites par les autorités judiciaires sous l'égide de l'arrêté temporaire pris par le Conseil d'Etat. Le décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais) a été adopté par le Grand Conseil le 6 novembre 2012. Il fournit la base légale qui permet aux autorités judiciaires de statuer dans ces domaines dès le 1^{er} janvier 2013.

Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Le 19 décembre 2008, les Chambres fédérales ont adopté une refonte fondamentale du droit de la tutelle. Renommée "De la protection de l'adulte", la troisième partie du deuxième livre du code civil a subi une mise à jour substantielle, avec effet au 1^{er} janvier 2013. Cette modification du code civil a nécessité l'adaptation de la législation cantonale. Il a notamment été nécessaire d'organiser la nouvelle autorité de protection de l'enfant et de l'adulte dans le cadre des principes posés par le droit fédéral. De par le code civil, toutes les décisions relevant du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte doivent être prises par une seule autorité interdisciplinaire dont l'organisation interne est laissée aux cantons. La loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA), adoptée le 6 novembre 2012, désigne les autorités cantonales chargées d'appliquer le droit fédéral en matière de protection, mentionne les décisions qui peuvent être prises par le président de l'autorité statuant seul, et fixe la procédure à suivre dans la mesure où elle n'est pas déjà réglée par le droit fédéral.

Consultations fédérales

Dans le cadre de son activité en matière de législation, le service juridique prépare de nombreuses réponses adressées aux autorités fédérales (Conseil fédéral, Chancellerie fédérale, départements fédéraux, offices de l'administration fédérale) ou intercantionales dans le cadre de procédures de consultations.

Le texte des réponses aux consultations fédérales est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2251>

Recueil systématique de la législation neuchâteloise RSN

Le service juridique assume la gestion et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Cette activité implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site internet de l'Etat, mais aussi la mise à jour de l'édition papier et la gestion des abonnements y relatifs, l'élaboration du répertoire annuel de la législation neuchâteloise ainsi que la tenue du Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN).

Le Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151>.

Le Recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN) est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=7439>.

D'autres informations relatives aux dispositions légales et réglementaires régissant le canton de Neuchâtel sont disponibles sur la page "Législation" du site internet de l'Etat de Neuchâtel:

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=8>.

Publication et promulgation des actes du Grand Conseil

Le service juridique assure l'ensemble des activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil. Ces activités interviennent tant sur support papier (arrêtés de publication et de promulgation adoptés par le Conseil d'Etat et faisant ensuite l'objet d'une parution dans la Feuille officielle) que sur le site internet de l'Etat.

10. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRHE)

10.1. Introduction

En parallèle de ses missions habituelles regroupant tous les domaines de la gestion des ressources humaines d'un employeur de plusieurs milliers de collaborateurs, le SRHE a poursuivi ses opérations de réformes et de réorganisation de ses prestations.

Au niveau des activités habituelles du service, il convient de relever la poursuite des efforts de rigueur de gestion des ressources humaines, avec des objectifs de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. L'effectif du personnel de l'administration est stable, avec un doublement du nombre de départs en préretraite en 2012 et une augmentation de la proportion de femmes dans les postes supérieurs.

Par ailleurs, les réformes structurelles de l'administration cantonale et de ses services génèrent un accroissement important de la charge de travail de l'ensemble des secteurs du SRHE. En effet, de chaque réorganisation découlent des besoins en termes de mobilité, de formation, de descriptions de fonctions, d'actions administratives et salariales, sans oublier l'accompagnement stratégique et juridique des entités concernées.

Certaines décisions politiques ont également eu un impact important sur l'activité du SRHE en 2012, et plusieurs projets transversaux ont été lancés dans lesquels notre service est étroitement impliqué, dont la recapitalisation de la caisse de pensions prévoyance.ne, ainsi que l'introduction à l'essai d'un modèle de gestion des services par enveloppe budgétaire.

S'agissant de la réorganisation interne du SRHE, il convient de mettre en exergue la réalisation du processus informatisé de gestion du recrutement, avec l'introduction de la postulation en ligne ("e-recrutement"), la généralisation de l'utilisation du suivi informatique des temps de présence et des absences, ainsi que de la prochaine mise à disposition d'un guide destiné aux collaborateurs de l'administration. En matière de politique familiale, le nombre de places d'accueil de la crèche Tic-Tac a pu être augmenté en 2012 de sorte qu'une centaine d'enfants peuvent maintenant y être accueillis.

2012 a également suscité au SRHE des réflexions importantes concernant notamment l'utilisation de son système d'information et de gestion du personnel (SAP), la modification du système de progression salariale du personnel, le régime de retraite du personnel des professions pénibles ainsi que de celui des magistrats, l'introduction d'un congé sabbatique, l'aide au développement et le statut des cadres de l'administration. La remise en conformité de la solution de branche intercantonale en matière de santé et sécurité au travail a également été abordée au cours de l'année 2012, et la mise en place d'un processus de suivi des absences de longue durée ("case-management") a également sollicité le SRHE et ses partenaires.


Même si la direction du SRHE peut être satisfaite de l'importance des actions entreprises au cours de l'année 2012, et de l'aboutissement de certains projets, elle est également consciente que le personnel du service subit de manière sensible les conséquences de l'augmentation de la charge de travail dévolue au SRHE. Alors qu'une stabilité exemplaire du personnel du service était constatée au cours de ces dernières années, certains de ses membres ont fait part de leurs souhaits de changer d'orientation; il en découlera probablement une augmentation de la mobilité au cours de l'année à venir.


10.2. Effectif du personnel

décembre 2012 SRHE 012013	Effectifs décembre 2012			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2012 en équivalents 100%	Ecart 2012 en équivalents 100%
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF						
Préposé à la gestion de l'information		2	2	0.80	0.80	
Contrôle cantonal des finances	6	3	9	7.70	8.70	-1.00
Pouvoir judiciaire	51	51	102	82.54	81.04	1.50
Chancellerie	36	17	53	45.05	45.10	-0.05
DJSF	785	196	981	903.37	921.72	-18.35
DSAS	56	114	170	128.30	130.10	-1.80
DGT	285	121	406	355.79	370.64	-14.85
DEC	269	156	425	373.19	387.90	-14.71
DECS	153	348	501	334.96	344.41	-9.45
2012	1'641	1'008	2'649	2'231.70	2'290.41	-58.71
2011				2'200.21	2'285.96	
Ecart 2011 -> 2012				31.49	4.45	
TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	36	9	45	42.50	42.50	
2012	41	9	50	47.50	47.50	
2011				49.90	47.93	
Ecart 2011 -> 2012				-2.40	-0.43	
TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)						
2012	1'682	1'017	2'699	2'279.20	2'337.91	-58.71
2011				2'250.11	2'333.89	
Ecart 2011 -> 2012				29.09	4.02	

En termes budgétaires, l'effectif du personnel affiche une grande stabilité entre 2011 et 2012. L'infime écart de 4.02 EPT (équivalents plein temps) peut se résumer par l'engagement temporaire de personnes dédiées au projet de redressement des finances et d'adaptation des structures de l'Etat (voir le centre de coûts 1110 affecté à la Chancellerie). Cette stabilité reflète la volonté du Conseil d'Etat de maîtriser la dotation du personnel de l'administration. En revanche, moins de postes vacants ont été constatés en fin d'année par rapport à l'année précédente.

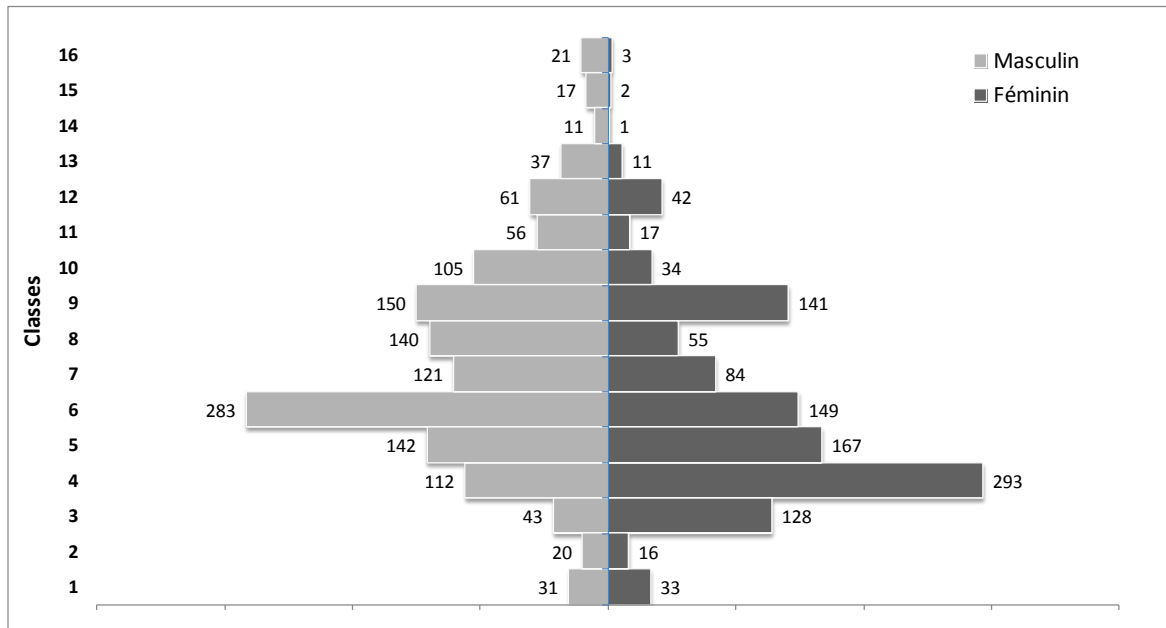
Le taux de rotation 2012 est de 6.97% (5.78% en 2011 et 5.16% en 2010). L'augmentation entre 2011 et 2012 provient essentiellement d'un plus grand nombre de départs en retraite et préretraite, alors que le nombre de démissions est resté stable avec une centaine de départs au cours de l'année.

décembre 2012 SRHE 012013		Effectifs décembre 2012			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2012 en équivalents 100%	Ecart 2012 en équivalents 100%
		Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF							
Préposé à la gestion de l'information	1260		2	2	0.80	0.80	
Contrôle cantonal des finances	3150	6	3	9	7.70	8.70	-1.00
2012		6	5	11	8.50	9.50	-1.00
2011					9.50	9.54	
Ecart 2011 -> 2012					-1.00	-0.04	
POUVOIR JUDICIAIRE (administratif)							
Secrétariat général	7010	1	2	3	2.00	2.00	
Tribunaux d'instance (adm.)	7020	24	26	50	40.64	39.64	1.00
Tribunal cantonal (adm.)	7030	11	13	24	18.80	18.80	
Ministère public (adm.)	7040	15	10	25	21.10	20.60	0.50
2012		51	51	102	82.54	81.04	1.50
2011					82.04	79.95	
Ecart 2011 -> 2012					0.50	1.09	
CHANCELLERIE							
Secrétariat (Bicentenaire)	1100		1	1	0.25		0.25
Redressement finances, adapt. structures	1110	9	6	15	11.60	13.60	-2.00
Secrétariat	1150	8	4	12	10.20	10.20	
Service du Grand Conseil	1200	3	3	6	5.30	5.30	
Service d'achat, de logistique & imprimés	1250	16	3	19	17.70	16.00	1.70
2012		36	17	53	45.05	45.10	-0.05
2011					37.60	40.60	
Ecart 2011 -> 2012					7.45	4.50	
JUSTICE SECURITE FINANCES							
Secrétariat général	2010	4		4	4.00	5.00	-1.00
Office d'organisation	3300	1	1	2	1.30	1.30	
Politique familiale et égalité	2011		4	4	2.10	2.10	
Service de la justice	2050	17	15	32	26.70	28.70	-2.00
Service pénitentiaire	2205	78	18	96	89.30	88.60	0.70
Service de probation	2220	4	12	16	11.05	11.05	
Police neuchâteloise	2350	413	54	467	442.17	445.40	-3.23
Service sécurité civile et militaire	2700	42	6	48	46.00	47.52	-1.52
Service financier	3050	27	10	37	33.50	33.50	
Service des contributions	3100	108	23	131	122.10	130.20	-8.10
Service juridique	3200	5	19	24	16.20	17.20	-1.00
Service des ressources humaines	3250	8	14	22	15.90	16.00	-0.10
Service informatique de l'entité neuchâteloise	3350	76	19	95	90.25	91.35	-1.10
Service de la gérance des immeubles	3450					1.00	-1.00
Service des communes	3700	2	1	3	2.80	2.80	
2012		785	196	981	903.37	921.72	-18.35
2011					886.69	913.65	
Ecart 2011 -> 2012					16.68	8.07	
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES							
Secrétariat	3010	2	2	4	3.00	4.00	-1.00
Service de la santé publique	2250	8	15	23	17.40	17.80	-0.40
Service de l'action sociale	3550	10	18	28	20.70	21.60	-0.90
Office des bourses	6011	1	3	4	2.80	2.80	
Office de l'assurance maladie	3600	9	15	24	17.30	17.50	-0.20
Serv. de prot. de l'adulte & jeunesse	3650	21	59	80	61.10	60.40	0.70
Serv. des instit. pour adultes & mineurs	3651	5	2	7	6.00	6.00	
2012		56	114	170	128.30	130.10	-1.80
2011					121.90	128.30	
Ecart 2011 -> 2012					6.40	1.80	
GESTION DU TERRITOIRE							
Secrétariat général	4010	4	3	7	5.60	4.50	1.10
Office du logement	3402		2	2	1.70	2.80	-1.10
Service des transports	4011	3	3	6	4.50	5.50	-1.00
Service des ponts et chaussées	4053	132	18	150	142.90	147.00	-4.10
Serv. de l'énergie et de l'environnement	4160	24	13	37	32.60	32.80	-0.20
Service de l'aménagement du territoire	4200	9	10	19	16.20	18.50	-2.30
Service de la géomatique et du registre foncier	4251	37	19	56	50.80	51.40	-0.60
Service de la faune, forêts et nature	4360	30	17	47	40.40	40.95	-0.55
Service de l'intendance des bâtiments :							
Administration	3400	12	6	18	16.30	13.50	2.80
Entretien	3401	34	30	64	44.79	53.69	-8.90
2012		285	121	406	355.79	370.64	-14.85
2011					358.59	366.97	
Ecart 2011 -> 2012					-2.80	3.67	

décembre 2012 SRHE 012013		Effectifs décembre 2012			Effectif en équivalents (100%)	Budget 2012 en équivalents 100%	Ecart 2012 en équivalents 100%
		Postes complets	Postes partiels	Postes (total)			
DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF							
ECONOMIE							
Secrétariat général	5010	4	2	6	5.00	5.50	-0.50
Service des migrations	5014	51	50	101	86.26	84.25	2.01
Service de la cohésion multiculturelle	5017	8	7	15	12.75	13.55	-0.80
Service de la statistique	5025	5	1	6	5.50	5.50	
Service de l'emploi + OFET et ORP	5051	85	47	132	116.77	128.57	-11.80
Service de l'économie	5105	13	2	15	14.40	15.10	-0.70
Service de la consommation et aff. vétérinaire	5151	23	22	45	37.15	40.00	-2.85
Service de l'agriculture	5251	14	14	28	23.06	22.73	0.33
Serv. et off. des poursuites et faillites	2100	52	8	60	56.30	56.70	-0.40
Office du registre du commerce	2102	4	1	5	4.80	4.80	
Evologia	5400	10	2	12	11.20	11.20	
2012		269	156	425	373.19	387.90	-14.71
2011					370.50	387.91	
Ecart 2011 -> 2012					2.69	-0.01	
EDUCATION, CULTURE ET SPORTS							
Secrétariat général	6010	2	7	9	5.60	5.70	-0.10
CAPPES	6014		6	6	2.00	1.90	0.10
SEO	6200	11	10	21	17.58	21.28	-3.70
OES	6202	1	7	8	5.40	5.90	-0.50
Bureau de l'informatique scolaire (BIS)	6013	2	6	8	5.98	5.78	0.20
Centre de psychomotricité	6504		16	16	8.30	8.30	
Service des formations post-obligatoires (incl. centre 9504)	6330	23	24	47	38.00	40.70	-2.70
OCOSP	6330	5	77	82	40.08	40.80	-0.72
CPMB	6302	1	15	16	9.45	9.65	-0.20
CPLN	6309	16	34	50	35.63	35.87	-0.24
CIFOM	6310	31	42	73	56.00	56.61	-0.61
Lycée Denis de Rougemont	6252	4	5	9	7.60	7.60	
Lycée Blaise Cendrars	6253	1	8	9	6.05	6.05	
Lycée Jean-Piaget	6255	12	10	22	17.86	17.86	
Service des affaires culturelles	6550	1	4	5	2.95	2.70	0.25
Conservatoire NE - secteur amateur	6553	1	10	11	7.45	7.45	
Office protection monuments et sites	6600	2	7	9	7.00	6.70	0.30
Office d'archéologie	6650	6	6	12	10.50	10.40	0.10
Parc et musée d'archéologie	6651	4	41	45	12.83	12.46	0.37
Archéologie fouille A5	6652	2	3	5	4.50	5.50	-1.00
Office des archives	6670	3	6	9	7.20	7.20	
Service des sports :							
Administration	6700	4	4	8	6.00	6.00	
Chalets	6701	21		21	21.00	22.00	-1.00
2012		153	348	501	334.96	344.41	-9.45
2011					333.39	359.04	
Ecart 2011 -> 2012					1.57	-14.63	
DETAIL MAGISTRATS (sans suppléances)							
CHANCELLERIE (magistrats)							
Conseil d'Etat	1100	5		5	5.00	5.00	
2012		5		5	5.00	5.00	
2011					5.00	5.00	
Ecart 2011 -> 2012							
POUVOIR JUDICIAIRE (magistrats, sans suppléances)							
Tribunaux d'instance	7020	15	7	22	20.00	20.00	
Tribunal cantonal	7030	10	2	12	11.50	11.50	
Ministère public	7040	11		11	11.00	11.00	
2012		36	9	45	42.50	42.50	
2011					44.90	42.93	
Ecart 2011 -> 2012					-2.40	-0.43	

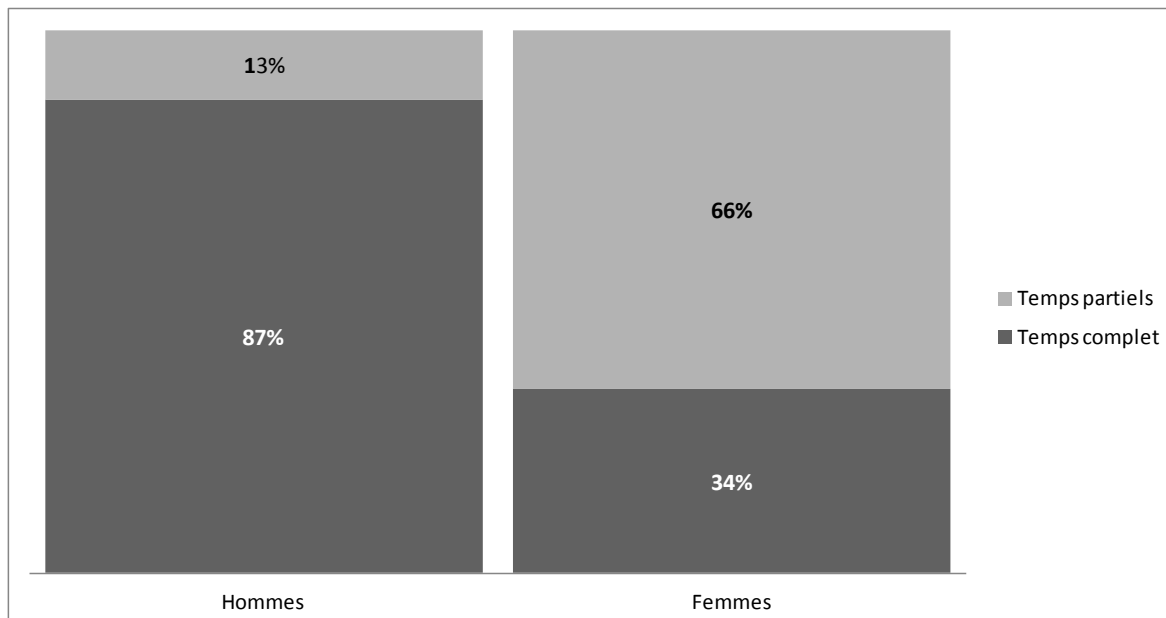
10.3. Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale

1. Répartition des effectifs par sexe et classes de traitement

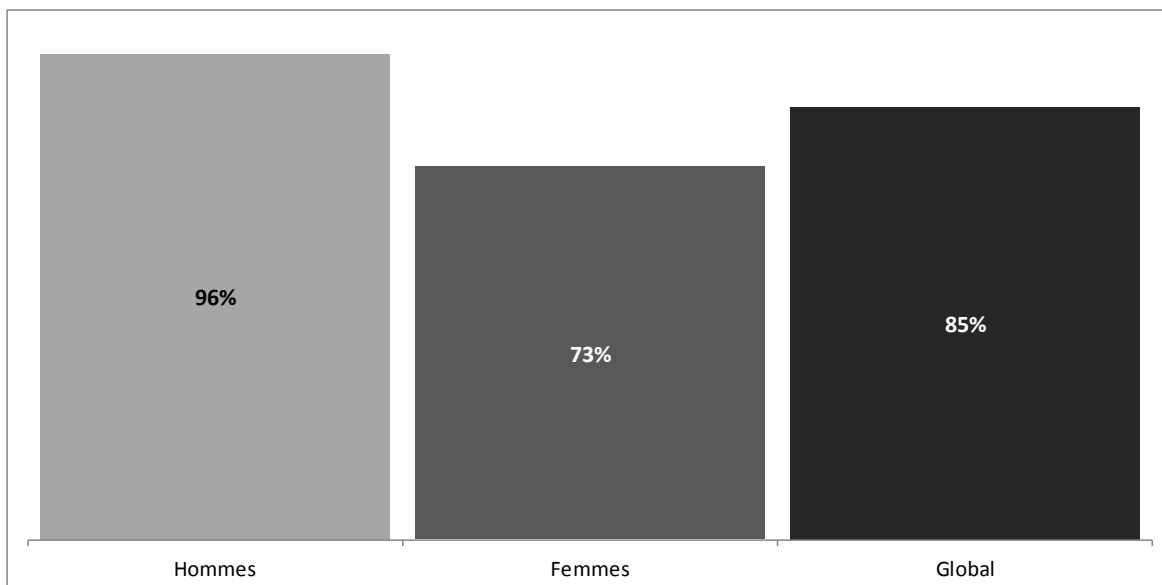


Comparé à 2011, l'image globale de la répartition reste stable mais il convient de relever une progression de la représentativité des femmes dans les postes supérieurs (classes 12 à 16). La proportion de femmes sur le nombre de personnes que regroupent ces classes passe de 25.6% en 2011 à 28.6% en 2012. Cette tendance reflète la volonté politique d'une meilleure représentation des femmes dans les postes à responsabilité.

2. Proportion par sexe des titulaires à temps complet/partiel



3. Taux d'activité moyen par sexe



L'évolution du travail à temps partiel chez les hommes est une tendance qui se confirme lentement mais sûrement. En quatre ans, la proportion d'hommes à temps partiel est passée de 10.1% (2009) à 12.8%. Cette progression traduit vraisemblablement une évolution des mentalités, notamment dans la recherche d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

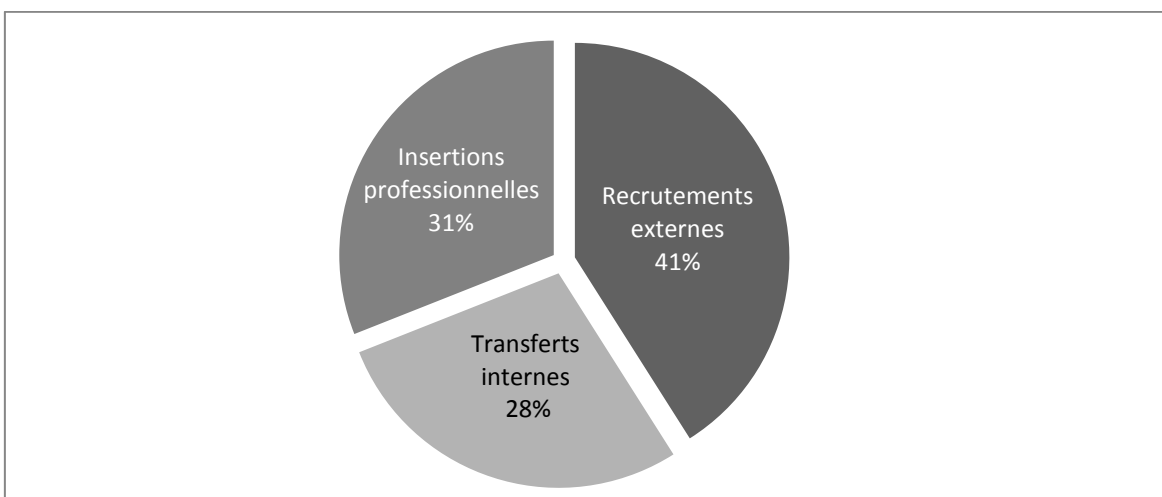
10.4. Mobilité professionnelle interne

Recrutement

Le service des ressources humaines a publié 146 postes à l'interne de l'administration dont un peu moins des 2/3 ont bénéficié d'une mise au concours dans la presse. Ces mises au concours ont généré 3'464 postulations de candidats internes et externes à notre administration, représentant une progression très importante du nombre de dossiers à traiter par rapport à 2011.

L'accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration puis également aux ORP (insertion professionnelle) a favorisé ces catégories de candidats puisqu'elles représentent 59 % des engagements de personnel. Les 41 % restants découlent de mises au concours ordinaires. Ainsi, année après année, l'Etat se montre exemplaire en matière de promotion interne et de participation à l'intégration de personnes en recherche d'emploi.

Origine des recrutements au sein de l'administration cantonale (en %)



"E- recrutement"

Le service des ressources humaines s'est doté en septembre dernier d'un outil de gestion des candidatures permettant aux candidats de postuler en ligne depuis Intranet et Internet.

Ce nouvel outil a rapidement été apprécié car **seulement 13 % des candidatures sont encore transmises par courrier postal**. 57% des postulations sont saisies en ligne et 29% parviennent au SRHE par courriel selon une procédure spécifique aux personnes inscrites aux offices régionaux de placement.

Grâce à cette nouvelle procédure, les entités concernées par un recrutement peuvent accéder aux dossiers de candidature informatiquement et de manière décentralisée à tous les dossiers de postulation puisque les candidatures transmises par courrier postal et courriel sont également saisies dans le système par le SRHE.

Au gré des mises au concours de postes, les spécialistes du SRHE se déplacent dans chaque entité afin de former les responsables de recrutement à ce nouvel outil informatique et au processus qui le concerne. Depuis septembre 2012, 21 entités ont déjà bénéficié de cette formation.

Mobilité interne

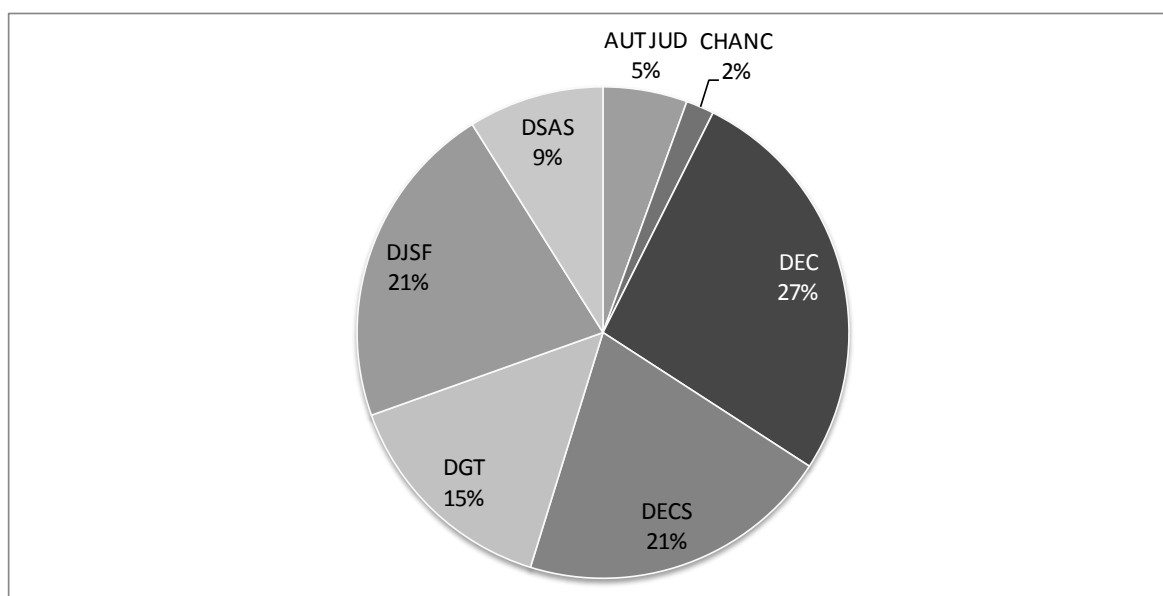
Cette année, le bureau de la mobilité professionnelle interne a effectué 90 entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de notre administration désirant bénéficier d'un accès prioritaire aux postes vacants et de conseils, de soutien dans le cadre de leur démarche de mutation interne. Les conseils dispensés lors de ces entretiens, ainsi que le suivi assuré par le SRHE ont favorisé le transfert de nombreux collaborateurs, répondant ainsi aux souhaits de ces derniers tout en garantissant aux services des engagements de qualité.

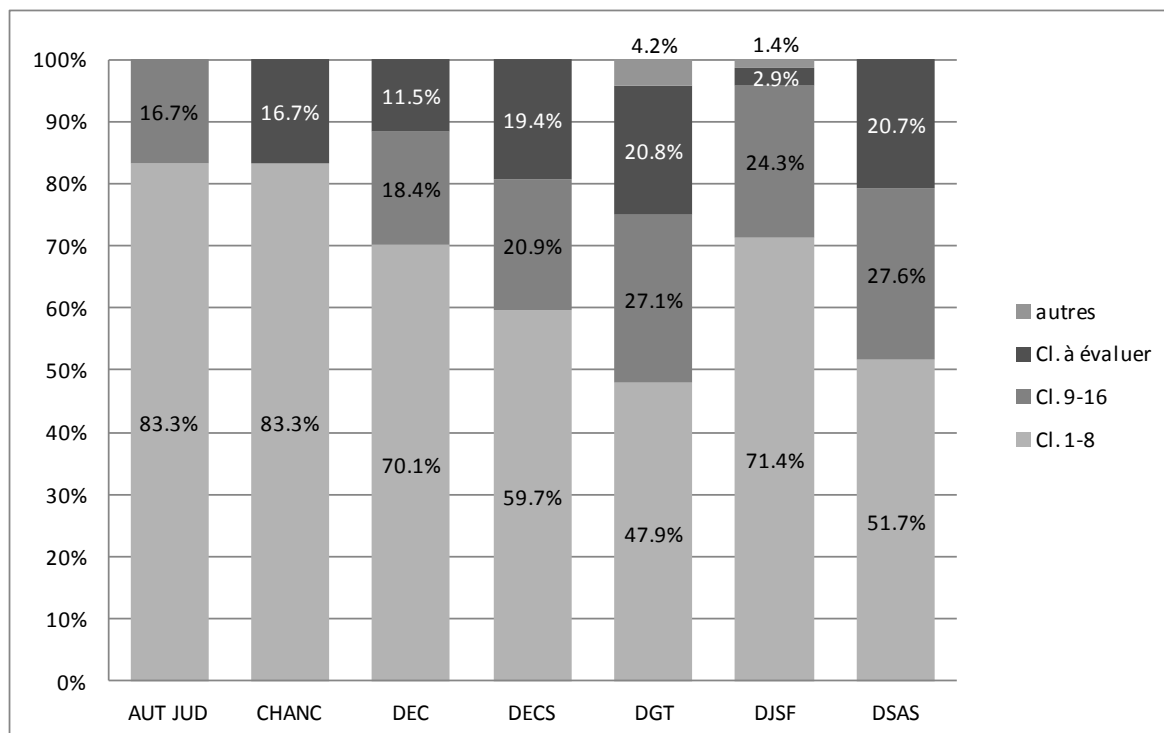
10.5. Traitement des demandes de dérogations

En 2012, le Conseil d'Etat a procédé à 11 reprises au traitement des demandes de dérogations déposées par les services. Le SRHE a procédé à une analyse détaillée et a rendu un préavis pour chacune des 325 demandes traitées durant l'année 2012.

Afin de garantir un traitement plus rapide et plus efficace des demandes des services, un important travail d'amélioration du processus de soumission des demandes de dérogations au Conseil d'Etat a été réalisé sur demande de cette autorité.

Répartition par départements des 325 dérogations traitées en 2012



Proportion par classes et départements des 325 dérogations traitées en 2012

Comme point de comparaison au tableau ci-dessus, la répartition de l'ensemble du personnel de l'Etat représente 72% dans les classes 1-8 et 28% dans les classes 9-16.

La mention "Classe à évaluer" concerne principalement des demandes de dérogations urgentes dont le cahier des charges n'a pas encore été évalué. L'indication "Autres" correspond à des situations particulières (salaires forfaitaires, stagiaires, etc.) qui ne sont pas soumises au processus de description et d'évaluation des fonctions.

10.6. Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux systèmes de rémunération

Administration cantonale neuchâteloise (interne)

Suite aux réorganisations/fusions de services et d'offices, ainsi qu'à l'adaptation de leurs moyens (notamment en dotation de personnel), de leurs missions et de leurs prestations, le SRHE a réalisé en 2012 les différentes opérations suivantes :

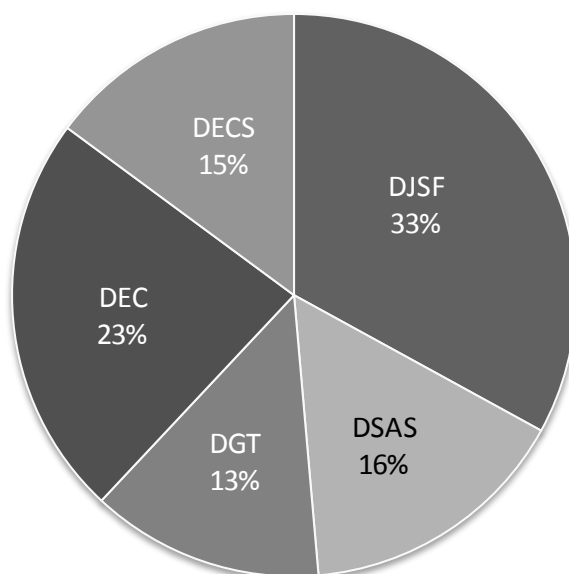
- il a décrit, évalué et classifié les nouvelles fonctions créées;
- il a modifié la description-évaluation-classification de fonctions existantes dont le contenu a été modifié. Ces modifications ont fréquemment entraîné une hausse de la classification des fonctions révisées, un maintien de classe, voire dans certains cas rares une baisse de classification;
- il a procédé à la mise à jour de fonctions et de postes dans le cas de réorganisations de services. Ces travaux ont abouti à la suppression de fonctions ou de postes existants, ou à la création de postes supplémentaires dans des fonctions existantes.

L'ensemble de ces travaux peut être détaillé de la manière suivante :

Répartition de l'activité des 398 opérations liées aux postes/fonctions traitées par le SRHE en 2012:

Nouvelles fonctions créées	24%
Nouveaux postes créés	21%
Suppressions de fonctions	18%
Suppressions de postes	16%
Modifications avec maintien de classe	11%
Modifications avec hausse de classe	9%
Modifications avec baisse de classe	1%
TOTAL	100%

Répartition par départements des 398 opérations liées aux postes/fonctions traitées par le SRHE en 2012:



Les tableaux ci-dessus sont le reflet de la rapide et importante mue de l'administration cantonale, qui s'est donc poursuivie en 2012, notamment dans le contexte du projet de Redressement des finances et de Réforme de l'Etat. 2012 aura même été l'une des années les plus chargées de ce secteur d'activité depuis l'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération en 1999.

Communes et institutions paraétatiques (externe)

Le SRHE est régulièrement sollicité par des organismes publics pour apporter son expertise dans le domaine des systèmes de rémunération. Il s'agit parfois d'évaluer et classer quelques fonctions conformément au système de l'administration cantonale (dans des communes par exemple), mais aussi de réaliser des travaux plus importants, comme la mise sur pied d'un nouveau système de rémunération adapté au contexte de l'organisme demandeur. Ainsi, outre un mandat pour la HES-SO, 2012 a vu s'achever un important mandat concernant la classification des fonctions de directions d'écoles (Classidir).

Projet CLASSIDIR

Il consiste à créer un nouveau système de rémunération pour les fonctions de direction des établissements scolaires de l'école obligatoire et de la formation post-obligatoire.

L'adaptation des structures de l'enseignement obligatoire étant réalisée (Harmos, régionalisation, centres scolaires), alors qu'elle est en cours pour la formation post-obligatoire, il a été décidé de scinder le projet en deux phases :

- développement et mise en œuvre d'un nouveau système de rémunération pour les fonctions de direction de l'enseignement obligatoire (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013);
- dans un deuxième temps, réalisation d'un travail comparable pour les fonctions de direction des établissements de la formation post-obligatoire, lorsque les réorganisations en cours auront été réalisées.

HES-SO + HES-SO Master

Le SRHE est déjà intervenu en 2007 au profit de la HES-SO, notamment pour évaluer toutes les fonctions du siège de cette structure à Delémont. Celui-ci ayant subi des mutations depuis lors, l'évaluation de l'ensemble de ces fonctions a été reprise. De plus, la filière HES-SO Master ayant vu le jour, ce sont également toutes les fonctions qui y sont rattachées qui ont été évaluées.

Au total, ce sont près de 150 fonctions qui ont été décrites, évaluées et classifiées. Ces travaux, réalisés en étroite collaboration avec la responsable RH de la HES-SO, ont abouti à la création d'un système de rémunération propre à la HES-SO, mais inspiré du système de rémunération de l'administration cantonale neuchâteloise.

10.7. Formation et développement du personnel

Programme COMPETENCES+

43 sessions de cours fréquentés par 460 participant-e-s ont été organisées par le SRHE en 2012:

Provenance des participants	Nombre participants	Taux participation
Administration cantonale	376	81.5%
Communes neuchâteloises et autres institutions du canton	71	15.5%
Canton de Berne et Ville de Bienne	13	3%

La collaboration avec le canton de Berne, la ville de Bienne et l'ensemble des communes neuchâteloises continue à porter ses fruits.

La filière certifiante, en collaboration avec l'école HEG-Arc, poursuit son développement. En 2012, 7 candidat-e-s ont soutenu leur travail de fin d'études et obtenu le Certificat en Gestion publique, dont 4 titulaires se sont vus délivrés le CAS (Certificate of advanced studies) par la HES-SO.

D'autre part, 25 inscriptions de candidat-e-s suivant actuellement les formations amenant au Certificat et susceptibles de se présenter aux examens écrits et oraux d'ici les deux prochaines années ont été enregistrées.

Programme ACTION+

Afin de faire bénéficier de son expertise aux autres services de l'administration, le SRHE a contribué à l'organisation ou au financement de cours spécifiques dont notamment :

- Service de l'action sociale: "prévenir la violence en situations professionnelles"
- Service de l'économie – Office de la promotion économique: "comprendre les comptes de l'entreprise"
- Service des ponts et chaussées : "technique et entretien du véhicule"
- Service de protection de l'adulte et de la jeunesse: formation en curatelles d'adultes
- Service des poursuites et faillites: cours de comptabilité
- Office de l'application des peines: formation en psychopathologie
- Groupe de confiance: médiation et gestion de conflits
- Service de l'aménagement du territoire : conduite et animation de réunions

Une action spécifique a été conçue et mise en œuvre en collaboration avec la Chancellerie. Une trentaine de cadres, y compris des secrétaires généraux ont été formés sur la thématique du "media training". Cette formation ayant remporté un vif succès, il a été décidé de l'introduire au programme de notre catalogue général dès 2013.

Les demandes de formations individuelles sont toujours nombreuses puisque 19 conventions de financement de formations individuelles ont été établies en 2012. Elles concernent principalement des formations certifiantes de type Brevet Fédéral, CAS ou MAS dans des domaines spécifiques et techniques, ainsi que des demandes en formation linguistique.

Allocations des ressources

L'enveloppe budgétaire a bien été maîtrisée et les dépenses se sont réparties de la manière suivante :

Domaines	2011	2012
COMPETENCES ⁺ (offre catalogue + filière certifiante)	67%	68%
ACTION ⁺ Services	7%	12%
ACTION ⁺ Demandes individuelles	24%	19.5%
AUTRES (administration, communication...)	2%	0.5%

Formation professionnelle (apprentissage)

Suite au nouvel arrêté du 9 juin 2010 réglementant les places d'apprentissage au sein de l'administration cantonale en fixant un quota minimum de 4% d'apprentis par département, nous pouvons nous réjouir des résultats de la rentrée scolaire 2012.

Nous avons accueilli 3 nouveaux apprentis sur un total de 104, soit une progression de 3% par rapport à août 2011. Le quota de 4% est atteint globalement au sein de l'Administration, mais il convient encore de parvenir à cet objectif dans chaque département, pour autant que les ressources budgétaires à disposition le permettent.

10.8. Santé et sécurité au travail (SST)

Gestion des absences

Le suivi des cas d'absences dépassant 90 jours (sur 900 jours rétroactifs), leur gestion administrative et salariale, le dépôt de détection précoce auprès de l'OAI ainsi que le suivi des cas ayant déposé une demande de prestation AI a été repris par le secteur SST au 1^{er} janvier 2012.

Nous avons suivi durant l'année 2012:

- 168 cas d'absences de plus de 90 jours;
- 28 cas se situant entre 130 et 179 jours d'absence demandant un suivi particulier;
- 28 cas dépassant 180 jours d'absence et entraînant une réduction ou une fin de droit au salaire;
- 31 cas classés sans suite, car le nombre de jours d'absences ont baissé au dessous de 90 jours;
- 68 cas anciens encore gérés par le secteur des salaires.

Environ 8.5% des collaborateurs sont suivis administrativement au niveau de leurs absences afin de garantir une gestion salariale adéquate selon les dispositions légales et réglementaires en question.

"Case management"

Un groupe de travail "absentéisme" réunissant le SRHE, les ressources humaines de la police neuchâteloise (PONE), l'office de l'assurance-invalidité (OAI) a été créé en mai 2011.

L'objectif de ce groupe est de formaliser un processus de gestion des absences uniformisé au sein des services de l'administration cantonale. Entre mai 2011 et septembre 2012 ce groupe s'est réuni à 9 reprises et a élaboré un processus de gestion des absences ainsi que la documentation nécessaire à son application.

La PONE fonctionne actuellement comme service pilote, pour son application, sous la supervision de sa cheffe des ressources humaines.

En attendant la mise en place globale du processus, le secteur de la santé et sécurité au travail (SST) a tenté, en fonction de sa disponibilité, de suivre plus particulièrement les cas d'absences longues durées de plus de 90 jours consécutifs ainsi que les cas complexes annoncés par les services. Ce suivi a généré le dépôt de 8 demandes de détections précoces formelles auprès de l'office AI, alors que 14 demandes de prestations AI ont été déposées par les collaborateurs pour lesquels nous avons reçu des demandes d'informations de la part de l'OAI.

La mise en application du processus de suivi au sein des services permettra une prise en charge plus rapide des cas d'absences de longue durée (dès 60 jours d'absence) ainsi que le suivi particulier des absences répétitives. Une réduction du taux d'absentéisme devrait résulter de la mise en place de ce processus, pour autant bien entendu que les services participent de manière active à la poursuite de cet objectif.

Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)

Suite à la mise à jour par l'Inspection fédérale du travail (IFT) de lacunes dans le fonctionnement de la solution de branche intercantonale à laquelle notre canton est affilié, une re-certification de la solution de branche intercantonale par la Commission fédérale de sécurité au travail (CFST) est exigée dans un délai d'une année. Les cantons partenaires doivent trouver les moyens de rétablir une situation satisfaisant aux exigences légales fédérales, dans un contexte généralisé de manque de ressources spécialisées.

Formation de nouveaux Correspondants santé et sécurité (CSS)

Durant l'année 2012, aucun nouveau correspondant santé et sécurité n'a été annoncé par les services, et la mise en place d'une formation spécifique n'a donc pas été requise. Il est à relever que plusieurs entités sont en voie de mettre en place le système SST.

Aménagement de postes de travail informatisés

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) liées aux postes de travail informatisés sont une problématique importante générant un absentéisme non négligeable. Il est relevé statistiquement que 44% de la totalité des absences au travail sont dues en Suisse aux troubles musculo-squelettiques et qu'un tiers des consultations chez le médecin découlent de TMS.

Une campagne a été lancée par le service de l'emploi auprès des collaborateurs des ORP afin de leur offrir une analyse ergonomique de leurs postes de travail. Le médecin du travail de l'OFIT a participé activement à la visite de 20 postes. Le réglage et l'aménagement de ces postes de travail a apporté satisfaction au personnel. Dans ce sens, une formation de base en ergonomie donnée au personnel qui installe le matériel informatique et le mobilier de bureau permettrait d'éviter des situations pénibles pour les collaborateurs qui n'osent pas modifier ce que les techniciens ont mis en place.

Site intranet SST

Outre toute la documentation mise à disposition dans le domaine de la SST, un nouveau formulaire pour les demandes d'analyses ergonomiques des postes de travail a été créé et permet une inscription en ligne.

Appui aux services

Le processus de mise en place du système SST est long car d'autres tâches, plus urgentes, sont effectuées par les CSS dans le cadre de leur fonction principale. Les tâches SST devraient être incluses officiellement dans le cahier des charges des collaborateurs assurant la fonction de CSS.

Des conseils, des analyses de postes de travail et la diffusion de divers documents deviennent des éléments courants. Les collaborateurs commencent à connaître l'existence du domaine SST au sein de l'Etat. Il reste malgré tout un important travail d'information et de sensibilisation à mettre en place pour que de réels progrès soient constatés.

11. SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE

L'année 2012 a été marquée par l'ouverture au public de la troisième version du Guichet unique, par la mise en place d'un système d'information et de ticketing centralisé, par le renouvellement de la solution de gestion des amendes d'ordre, par la généralisation de la virtualisation des infrastructures systèmes et par le passage à un contrat de maintenance des licences Microsoft de base. 2012 se distingue également comme une excellente année au niveau de l'exploitation des prestations informatiques.

11.1. Guichet unique, version 3

Depuis sa mise en production le 5 mai 2005, l'offre de prestations disponibles via le Guichet unique augmente constamment et il en va de même pour le nombre d'utilisateurs qui a atteint un total de 25'000 à fin 2012, soit 25% de plus que l'année précédente. Au 1^{er} décembre 2012, la version 3 du Guichet unique a été mise en production. Elle correspond à une véritable révolution car tous les composants essentiels ont été revus afin d'être encore plus en phase avec les préoccupations de nos usagers. On peut noter les améliorations suivantes:

- Site www.GuichetUnique.ch propre, indépendant du site www.ne.ch,
- Ergonomie revue afin d'être encore plus intuitive,
- Accès direct aux données de production (dans les versions précédentes, les données à disposition des utilisateurs étaient dupliquées le soir précédent),
- Infrastructure en géo-cluster augmentant la disponibilité d'accès à l'infrastructure et la sécurité d'exploitation,
- Nouveaux modes d'accès en plus de la traditionnelle carte à numéros: le code challenge par SMS et la SuisseID,
- Tous les développements sont désormais réalisés en .NET.

Cette évolution technologique permet d'envisager avec sérénité le développement de cyber-prestations pour les 5 prochaines années.

11.2. Information et ticketing

Face à un besoin largement exprimé au sein de l'administration cantonale et communale, à La Chaux-de-Fonds, une solution a été déployée dans plusieurs services afin d'améliorer l'information et la gestion de l'attente des usagers aux guichets.

La solution s'appuie sur l'infrastructure de base du Nœud cantonal et est gérée de manière centralisée. Ainsi, les usagers sont mieux informés sur les prestations du service qu'ils visitent et peuvent être servis dans l'ordre chronologique de leur arrivée au guichet physique.

11.3. Maintenance des licences Microsoft

Cela fait bientôt vingt ans que les logiciels Microsoft sont utilisés au sein de l'ACN aussi bien au niveau des postes de travail que des infrastructures systèmes. Jusqu'à présent, le SIEN avait toujours opté pour l'achat de licences à chaque mise à jour des produits. En 2012, le SIEN a opté pour un système de maintenance des licences. Outre une meilleure rentabilité, ce nouveau modèle transforme également un coût d'investissement en un coût d'exploitation.

Trois raisons essentielles ont motivé ce changement:

Premièrement, une gestion des licences centralisée simplifie grandement la gestion des parcs d'utilisateurs au sein de l'administration neuchâteloise.

Deuxièmement, le développement des outils complémentaires au système d'exploitation Windows et à la messagerie Outlook, comme l'antivirus (Forefront), la gestion des sites Web (Sharepoint), la gestion des infrastructures (System Center) et la téléphonie sur PC (Lync), a rendu beaucoup plus onéreux le système d'achat de licences par rapport au système de maintenance. Globalement, dès que plus de trois produits Microsoft sont utilisés, il est plus avantageux financièrement de passer à un contrat de maintenance des licences. A l'Etat de Neuchâtel quatre produits sont largement utilisés. Il est prévu prochainement de passer à cinq avec System Center, voire six avec Lync dans certains services.

Troisièmement, au niveau tactique, si un jour nous devons aller dans une autre direction, nous pourrons le faire sans devoir amortir des investissements lourds.

11.4. Gestion des amendes d'ordre

Depuis plusieurs années, le SIEN menée, avec les services concernés, le projet de refonte de l'application de gestion des amendes d'ordre. Au fur et à mesure de sa mise en œuvre, ce projet est devenu très complexe car il comporte plusieurs niveaux de difficultés, contrairement à la plupart des projets informatiques:

- plusieurs services concernés autant à l'Etat que dans les villes et communes;
- plusieurs applications concernées et acquises à l'externe dont aucune ne couvre toute la chaîne de gestion d'une amende d'ordre;
- des procédures administratives et juridiques de plus en plus complexes en fonction de l'importance de l'amende et du moment du paiement;
- une diversification des systèmes d'émission des amendes;
- des usagers de moins en moins consciencieux et disciplinés dans leur gestion comme dans leur paiement.

Malgré ces difficultés, il est prévu de terminer ce projet en 2013 et ainsi de répondre aux attentes des différents utilisateurs de cet important système de gestion de l'Etat et des communes.

11.5. Virtualisation des infrastructures systèmes

En trois ans, le SIEN a transformé radicalement l'infrastructure système qui soutient l'informatique cantonale en la portant à la pointe des technologies en la matière par la virtualisation de toutes les couches de gestion associées.

Tout d'abord, le SIEN a mis en œuvre le gestionnaire de virtualisation VMware sur la plupart des systèmes physiques existants. Les avantages sont nombreux, on peut citer:

- économiquement, les infrastructures physiques achetées sont mieux rentabilisées grâce au partage en multiple serveurs logiques;
- le déploiement des services est plus aisé et plus sûr qu'auparavant grâce à leur répartition sur deux salles machines différentes;
- la réactivité est augmentée et les ressources systèmes sont plus rapidement disponibles pour les projets ou les services.

Par ailleurs, toutes les données sont désormais répliquées sur deux sites physiques, au moyen de deux systèmes virtuels, ce qui permet d'assurer une meilleure disponibilité des données en cas de panne d'un des composants de la chaîne.

Finalement, le système de sauvegarde a été revu en profondeur, passant d'un système de gestion par bande à un système sur disque qui permet notamment de diminuer sensiblement le temps nécessaire à la restauration de données.

11.6. Production de qualité

On a tendance à l'oublier, l'activité principale du SIEN consiste à garantir l'emploi journalier des moyens informatiques pour l'ensemble des utilisateurs de l'Etat et de nos partenaires par convention. Ces prestations s'adressent à plus de 75.000 utilisateurs des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne et concernent plus de 8000 PC, 6000 téléphones, 500 bâtiments, 600 serveurs et 250 applications de gestion.

Comme il n'existe pratiquement plus de prestations publiques qui n'ont pas recours, à un titre ou à un autre, sur l'outil informatique, il est utile de rappeler ici l'importance de pouvoir renouveler correctement les équipements centraux, afin de les maintenir avec un haut niveau de disponibilité et de les faire évoluer selon les nouvelles technologies du marché. Pour ce faire, il est absolument nécessaire de garantir un certain niveau d'investissements. La garantie d'un bon niveau de qualité des prestations informatiques est à ce prix.

En outre, la sécurité d'exploitation repose sur l'exploitation de deux salles machines équipées aux standards d'aujourd'hui, ce qui n'est pas encore le cas à l'Etat de Neuchâtel, dont la salle machines principale, datant de plus de 20 ans, pose régulièrement des problèmes de gestion.

Il convient également de signaler que, pour la première fois depuis 10 ans, le SIEN n'a pas eu à faire face à un problème bloquant nécessitant d'activer sa cellule de crise, ce qui montre le niveau de maturité atteint par les collaboratrices et collaborateurs du service.

2012 a aussi été caractérisé par le renouvellement de 1040 postes de travail au sein des collectivités publiques neuchâteloises, soit 372 postes à l'Etat, 525 postes dans les écoles et 143 postes auprès des institutions.

Finalement, soulignons que le Front office a répondu à plus de 8000 demandes d'intervention, soit 3154 pour l'administration cantonale, 800 pour la ville de La Chaux-de-Fonds, 1654 pour les institutions paraétatiques, 827 pour le secteur des écoles, 768 pour des périphériques en panne et 1192 demandes de soutien dans le domaine de la bureautique.

12. SERVICE DES COMMUNES

12.1. Contrôle de gestion

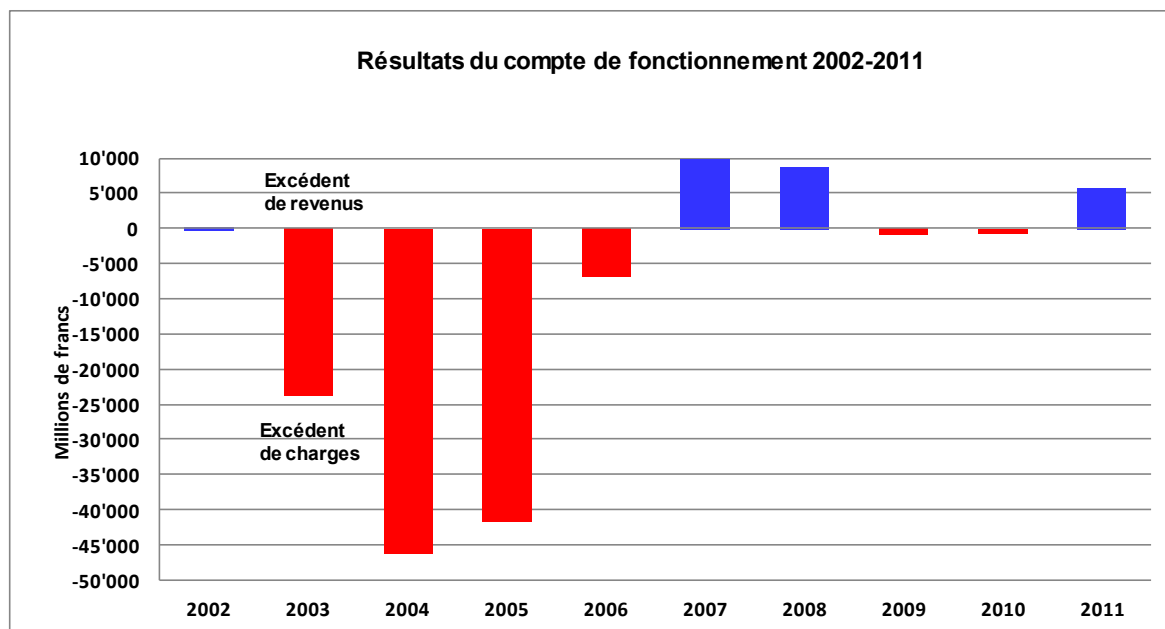
Résultats du compte de fonctionnement des communes 2007-2011 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations ou aggravations
2007	Déficit	- 21.241.965	Bénéfice	9.885.196	31.100.000
2008	Déficit	- 12.806.625	Bénéfice	8.566.072	21.300.000
2009	Déficit	- 15.170.814	Déficit	- 792.570	14.300.000
2010	Déficit	-27.543.287	Déficit	-469.985	27.100.000
2011	Déficit	-9.533.520	Bénéfice	5.667.221	15.200.000

L'exercice 2011 affiche un bénéfice de 5.667.221 francs, soit une amélioration de 15,2 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un bénéfice de 22,9 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en diminution par rapport à 2010 (21) et atteint 18 en 2011.

Au bilan à fin 2011, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2010). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 259,1 millions de francs en 2010 à 278,3 millions de francs à fin 2011.



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes quatre exercices bénéficiaires et six exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 94,8 millions de francs.

12.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2010		Budget 2011				Comptes 2011	
Fr.		Fr.				Fr.	Fr.
				Compte de fonctionnement		Charges	Revenus
951.541.149		941.701.258		Total des charges (30-39 sans 331-332-333)		972.574.996	
58.101.890		52.448.846		Amortissements (331-332-333)		65.027.052	
1.009.173.054		984.616.584		Total des revenus			1.043.269.269
469.985		9.533.520		Excédent de charges			0
0		0		Excédent de revenus		5.667.221	
				Compte des investissements		Dépenses	Recettes
104.722.022		192.244.855		Total des dépenses		106.817.290	
16.946.526		21.172.250		Total des recettes			22.380.750
87.775.496		166.072.605		Investissements nets / augmentation			84.436.540
0		0		Investissements nets / diminution		0	0
				Financement			
87.775.496		166.072.605		Investissements nets / augmentation		84.436.540	
0		0		Investissements nets / diminution			0
58.101.890		54.448.846		Amortissements			65.027.052
469.985		9.533.520		Compte de fonctionnement / excédent de charges		0	
0		0		Compte de fonctionnement / excédent de revenus			5.667.221
30.143.591		123.157.280		Insuffisance de financement			13.742.267
0		0		Excédent de financement		0	
				Variation de la fortune nette		Débit	Crédit
30.143.591		123.157.280		Insuffisance de financement		13.742.267	
0		0		Excédent de financement		0	
104.722.022		192.244.855		Report au bilan / dépenses			106.817.290
75.048.416		78.621.096		Report au bilan / recettes		87.407.802	
0		0		Fortune nette / augmentation		5.667.221	
469.985		9.533.520		Fortune nette / diminution			0

12.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif :

	2010 % du total	2011 % du total	Variations 2010-2011 en %
Charges de personnel	35,6	35,8	+3,2%
Achats de biens, services et marchandises	19,1	19,2	+3,5%
Subventions accordées	16,9	16,4	-0,7%
Dédommagements à des collectivités publiques	8,6	8,1	-3,4%
Amortissements	7,6	8,0	+9,1%
Intérêts passifs	4,5	3,9	-10,8%

En 2011, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 6,3% (5,6% en 2010) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements. Pour l'Etat, ces chiffres s'élèvent à 15,2% en 2011 et 16,2% en 2010. Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant :

	2010 % du total	2011 % du total	Variations 2010-2011 en %
Impôts	52,9	52,7	+2,8%
Contributions (émoluments et taxes d'utilisation)	19,7	19,4	+1,9%
Subventions acquises	9,6	10,6	+14,2%
Revenus des biens	6,6	6,6	+3,9%
Dédommagements de collectivités publiques	2,5	2,5	+2,9%

Par rapport à 2010, les charges ont augmenté de 2,8% (+29,6 millions) et les revenus ont augmenté de 3,4% (+ 34,1 millions).

Compte des investissements

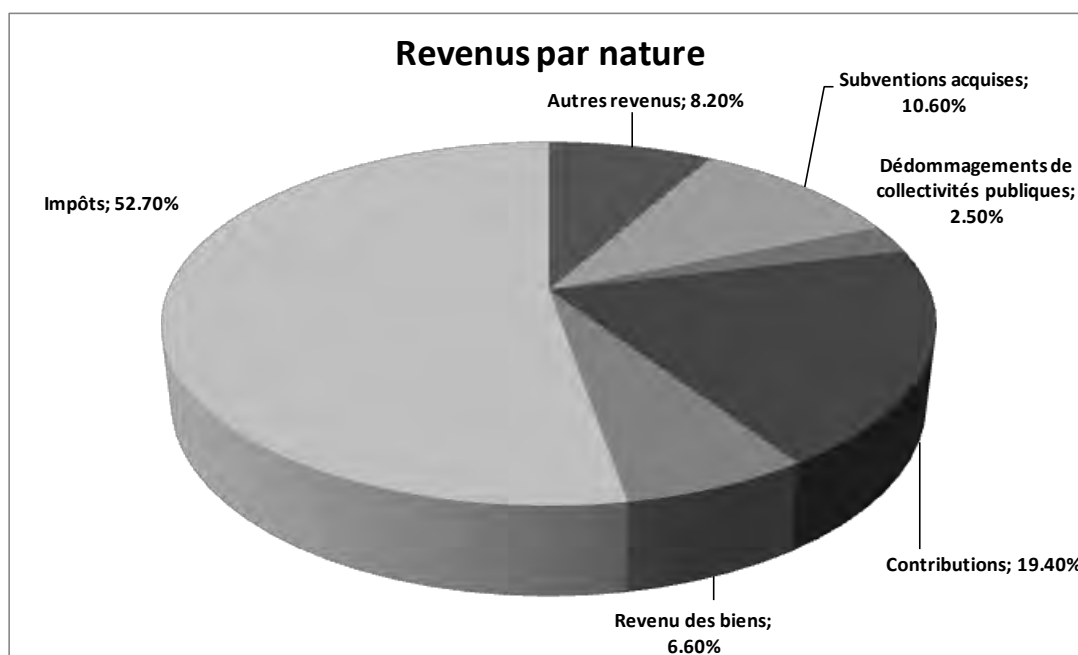
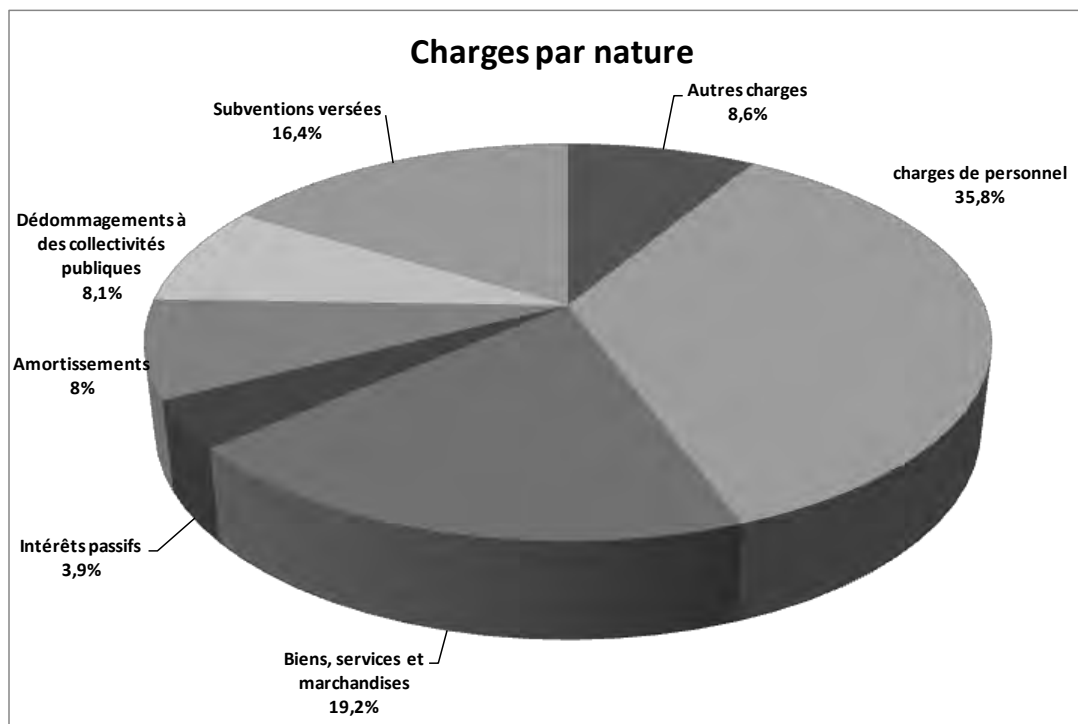
Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2010, le total des dépenses a augmenté de 2%. Le total des recettes a quant à lui augmenté de 32,1%. Il en résulte que les investissements nets ont été de 3,8% inférieurs à ceux de 2010.

Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. En 2011, on constate une insuffisance de financement de 13,7 millions de francs, à mettre en relation avec l'insuffisance de financement de 30,1 millions de francs de 2010.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.



12.4. Statistiques financières et Tableaux statistiques

Statistiques financières

Une réorganisation des statistiques financières a été entamée en 2009, de nouvelles publications, fruit d'une étroite collaboration entre le Service cantonal de statistique, le Service financier et le Service des communes, sont disponibles sur le site internet du Service cantonal de statistique www.ne.ch/stat

Pour chacune des 53 communes neuchâteloises, une fiche communale est éditée. Ces fiches constituent un outil de pilotage financier pour les autorités exécutives et législatives des communes

du canton de Neuchâtel et contribuent à promouvoir une plus grande visibilité de leur situation fiscale. Chaque fiche comporte 7 pages, déclinant les statistiques fiscales, les statistiques financières et les indicateurs financiers de chaque commune.

D'autres indicateurs communaux sous forme de cartes sont disponibles sous www.ne.ch/cartostat.

Tableaux statistiques 2011

Le site internet du Service des communes (www.ne.ch/scom/) met à disposition les classeurs regroupant par thèmes des informations concernant l'ensemble des communes neuchâteloises.

Classeur	Contenu
Fiscalité	Coefficients d'impôts communaux et taxes des communes en 2011 Impôts communaux perçus en 2011 Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2011. Coefficients d'impôt 2011 et 2012 Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2011
Compte de fonctionnement	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants Résultats nets / Résultats nets par habitants
Compte de fonctionnement par nature	Charges / Charges par habitants Revenus / Revenus par habitants
Amortissements – Dettes et fortune 2011	Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2011. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette Dette publique par habitant à fin 2011. Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2011
Compte des investissements 2011	Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
Bilans communaux à fin 2011	Actifs Passifs
Classeur	Contenu
Domaines autofinancés	Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2011 Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2011
Indicateurs financiers 2011	Marge d'autofinancement en 2011 Indicateurs financiers harmonisés des communes en 2011 Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2011

Fonds d'aide aux communes, fonds destiné aux réformes de structures des communes	Aides du fonds d'aide aux communes (FAC) et du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) à fin 2012
Péréquation financières intercommunale	Péréquation financière intercommunale en 2012 (horizontale) Péréquation verticale 2012 (calculée sur la péréquation des ressources 2012) Péréquation financière intercommunale en 2012 : comparaisons Classements des communes selon revenu fiscal (RF) 2011 avant et après péréquation horizontale et péréquations horizontale et verticale
Syndicats communaux	Comptes des investissements et bilans à fin 2011

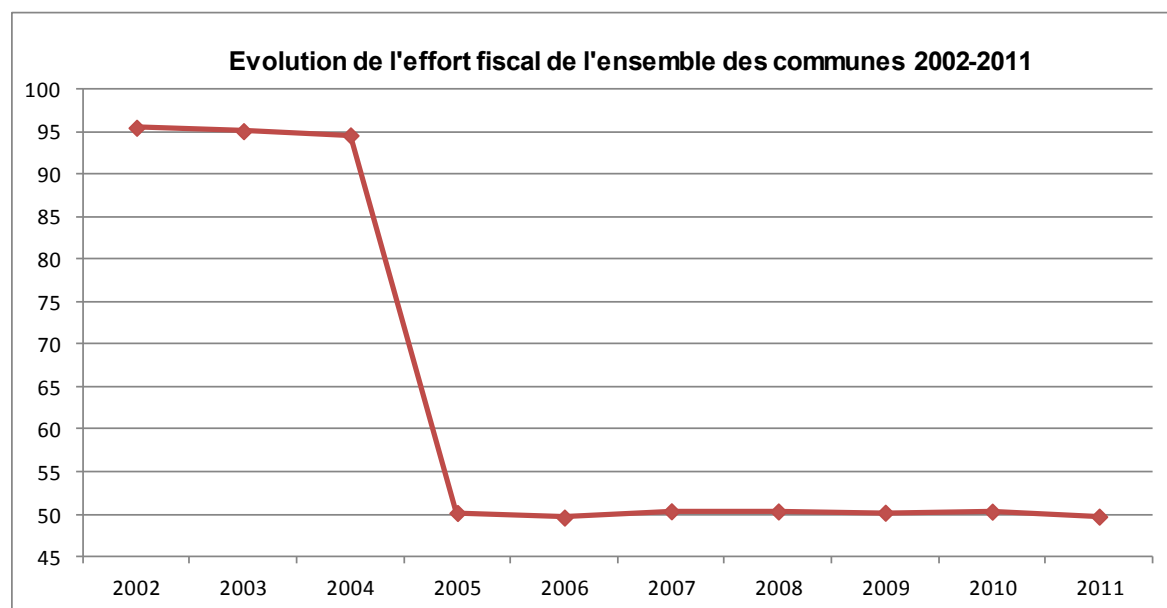
12.5. Rendement des impôts et effort fiscal

	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2005	755.998.711	429.429.781	57%
2006	809.712.285	456.229.201	56%
2007	853.609.062	495.666.138	58%
2008	871.404.768	510.671.813	59%
2009	858.478.883	497.283.972	58%
2010	882.177.815	507.486.476	58%
2011	886.125.620	534.797.335	60%

En 2011, les impôts perçus par les communes ont représenté 60% des impôts perçus par l'Etat (58% en 2010).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source.

L'augmentation totale du rendement de l'impôt – d'environ 4 millions de francs pour l'Etat – est due à une progression du produit de l'impôt des personnes morales de 13 millions, qui compense les baisses du produit de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des travailleurs frontaliers de respectivement 5 et 4 millions. Pour les communes, l'augmentation totale du rendement de l'impôt est due à une forte progression, d'une part, du produit de l'impôt des personnes morales de 24 millions, y compris les montants perçus par les communes au titre du fonds transitoire institué dans le sillage de la réforme de l'impôt des personnes morales de 2010, et, d'autre part, du produit de l'impôt des travailleurs frontaliers de 2 millions. Le produit de l'impôt des personnes physiques additionné à celui de l'impôt à la source a, quant à lui, connu une légère augmentation d'environ 1 million de francs.



Suite à la modification de la loi portant modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), du 25 janvier 2006, l'indice de charge fiscale (ICF) ne compare plus que le produit de l'impôt communal des personnes physiques et celui de l'impôt perçu par l'Etat dans la commune, auprès de ces mêmes personnes physiques.

L'effort fiscal de l'ensemble des communes en 2011 est de 49.74% (50.33% en 2010). A titre de comparaison, le coefficient moyen de l'ensemble des communes en 2011 représente le 49.99% (50,28% en 2010) du coefficient de l'impôt cantonal (64,99 divisé par 130 multiplié par 100).

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2011, l'effort fiscal le plus bas était de 40% et le plus haut de 57,6%. L'écart est donc de 17,6. Pour le coefficient d'impôt, il est de 23 (coefficient le plus bas : 52%, le plus haut : 75%).

12.6. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1990	1.043.000.000	6.506
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2005	1.919.650.000	11.360
2006	1.869.200.000	11.059
2007	1.709.500.000	10.114
2008	1.593.300.000	9.323
2009	1.534.500.000	8.929
2010	1.491.100.000	8.668
2011	1.484.400.000	8.580

Répartition selon les Villes, les autres communes et les syndicats

	2010	2011
3 Villes	881.300.000	872.500.000
34 communes	520.400.000	510.050.000
Syndicats intercommunaux	89.400.000	101.850.000
Total	1.491.100.000	1.484.400.000

La dette à moyen et long termes totale des communes, des syndicats et des Villes a diminué de 0,4% en 2011. La dette consolidée des Villes a diminué de 1%, la dette des 34 communes a diminué pour sa part de 2,0 %, alors que celle des syndicats a, elle, augmenté de 13,9%.

La charge globale – remboursement et intérêts – du service de la dette consolidée des communes (82.059.660 francs) représente le 16,5% (22,4% en 2010) du total des impôts communaux, y compris l'impôt des personnes morales (495.865.018 francs).

La dette publique consolidée et flottante des communes neuchâteloises a atteint 8.580 francs par habitant en 2011 (8.668 francs en 2010).

12.7. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)

	2010	2011
3 Villes	46.122.018	44.403.662
34 communes	41.653.478	40.032.878
Syndicats intercommunaux et régionaux	1.849.962	3.131.569
Total	89.625.458	87.568.109

Investissements nets des syndicats intercommunaux et régionaux

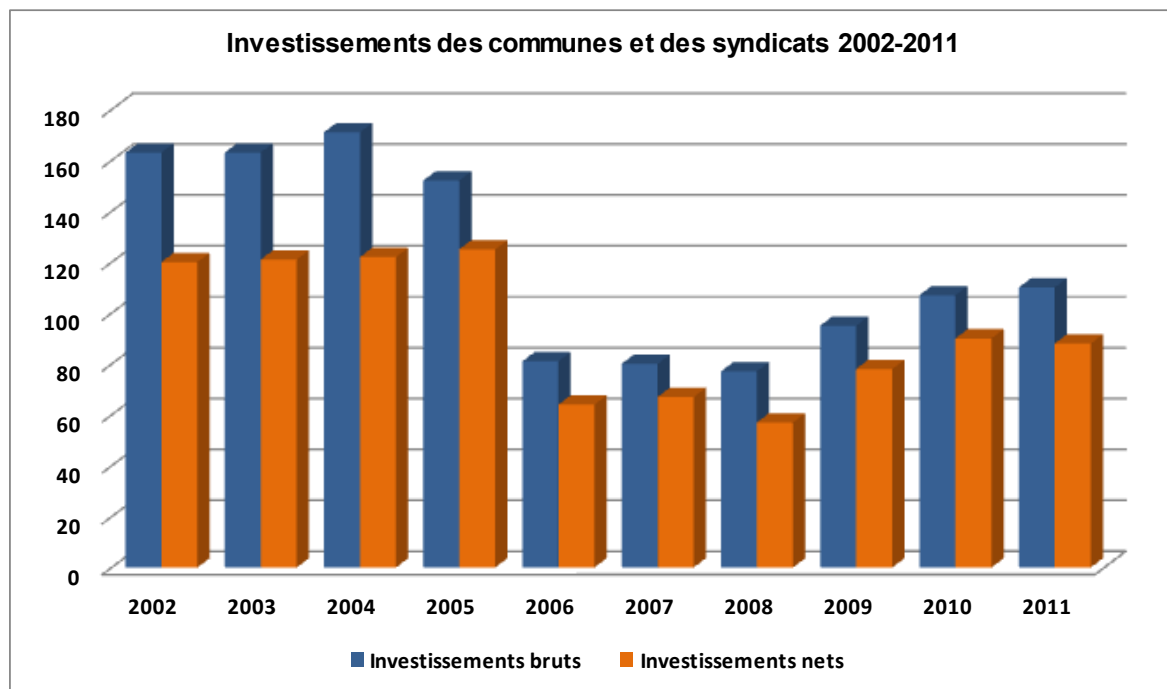
	2010	2011
Enseignement	232.738	850.371
Culture, loisirs, sports	660.152	438.457
Protection et aménagement de l'environnement	957.072	1.842.741
Total	1.849.962	3.131.569

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont diminués de -2,3% (15,5% en 2010).

En 2010, les 3 Villes ont diminué leurs investissements de -3,7% (+25,3% en 2010), les 34 communes de -3,9% (+8,5% en 2010). Les syndicats ont de leur côté augmenté leurs investissements de 69,3% (-37,4% en 2010).

En 2011, les investissements bruts des communes se sont élevés à 107 millions de francs (105 millions de francs en 2010) et ceux des syndicats à 3 millions de francs (2 millions de francs en 2010), soit au total 110 millions de francs (107 millions de francs en 2010). Quant aux investissements nets, ils ont atteint 84 millions de francs (88 millions de francs en 2010) pour les communes et 3 millions de francs (2 millions de francs en 2010) pour les syndicats, soit au total 87 millions de francs (90 millions de francs en 2010).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,2 milliard de francs en dépenses brutes et à 900 millions de francs en dépenses nettes.



12.8. Sanction d'arrêtés

En 2012, 325 arrêtés et règlements de Conseils généraux et communaux (248 en 2011) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 27 autorisations relatives à des transactions immobilières (34 en 2011) ont été délivrées par le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF). L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 25 opérations immobilières.

12.9. Fonds d'aide aux communes

En date du 25 janvier 2011, le Grand Conseil a adopté le projet de loi modifiant la loi sur le fonds d'aide aux communes. Il a ainsi étendu le catalogue des aides pouvant être financées par le fonds aux projets de réformes de structures ou d'organisation impliquant l'Etat ou initiés par l'Etat qui bénéficient aux communes.

Un montant de 1.220.858 francs a été versé aux communes financièrement les plus faibles, au titre de la péréquation verticale, de manière à permettre qu'aucune commune n'ait, après péréquation, un revenu fiscal inférieur à 80.064% du revenu communal moyen.

12.10. Fonds destiné aux réformes de structures des communes

Par décret du 29 mars 2006, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à utiliser le solde de 20 millions du fonds destiné aux réformes de structures des communes (FRSC) pour accorder des aides à la fusion ou à d'autres formes de collaboration au sens de la loi sur le fonds d'aide aux communes (LFAC).

Les critères applicables sont ceux de la LFAC (art. 1^{er} et 8) et du RALFAC (art. 13 à 18). Le décret valable jusqu'au 31 décembre 2010 a été prorogé par le Grand Conseil en date du 25 janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. A cette échéance, le Grand Conseil décidera de l'affectation du solde éventuel du fonds, tout en le réservant aux communes.

Le décret prévoit que le Conseil d'Etat informe chaque année le Grand Conseil de l'utilisation du FRSC. C'est l'objet du présent chapitre.

Les subsides suivants ont été octroyés en 2012 :

- 150.000 francs pour financer la promesse de l'Etat d'accompagner la nouvelle évolution du RUN.
- 3.328.473 francs à la police neuchâteloise pour compenser la différence entre les prestations qu'elle a effectuées en 2012 pour les communes selon les nouveaux paramètres tenant compte de l'adaptation des coûts d'intervention policière et celles qui ont été facturées aux communes selon les anciens paramètres définis dans les contrats de prestations dénoncés pour la fin de 2012.

12.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2012 :

Diminution : 3 communes concernées

Enges	de 70 à 68%
Engollon	de 63 à 61%
La Brévine	de 73 à 70%

Augmentation : 3 communes concernées

Colombier	de 60 à 65%
Bôle	de 60 à 65%
Cernier	de 61 à 63%

Au total, 6 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2012 (8 en 2011).

12.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal ou fédéral entrées en 2012 ou au début de 2013, qui touchent directement les communes, ont donné l'occasion au Service des communes d'émettre des circulaires explicatives à l'attention des communes.

- La loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets, du 29 septembre 2010, et son règlement d'exécution du 1er juin 2011 sont entrés en vigueur le 1er janvier 2012. Un nouveau système de financement du traitement et de l'élimination des déchets urbains a été introduit qui prévoit l'introduction d'une taxe à la quantité en sus d'une taxe de base et d'un financement par l'impôt – pour les déchets urbains des ménages - afin d'établir un lien entre la taxe et la production de déchets et d'améliorer le taux de recyclage des déchets. Le service des communes, en collaboration avec le service de l'énergie et de l'environnement, a mis au point un règlement communal type, un plan comptable type et un modèle de calcul pour le budget 2012 à l'attention des communes, documents qui ont été présentés aux communes lors de plusieurs séances d'information. Il a aussi adopté, en collaboration avec le service de l'énergie et de l'environnement, deux circulaires en date des 9 novembre et 5 décembre 2011 afin de préciser diverses questions soulevées par le mode de taxation des entreprises et des ménages et par la mise en œuvre de la loi dans les exploitations agricoles. Il a également adopté une circulaire à l'attention des communes en date du 21 novembre 2011 expliquant la marche à suivre en relation avec l'assujettissement des communes à la TVA. Il a transmis aux communes, avec l'accord du procureur général, une marche à suivre relative à la procédure à suivre en matière d'infractions pouvant être sanctionnées selon un tarif à la loi concernant le traitement des déchets, en date

du 20 mars 2012. Hormis les mesures expliquées ci-devant, le service des communes a été appelé à conseiller les communes et à répondre à de nombreuses et diverses questions de ces dernières d'ordre juridique, financière et pratique en relation avec la mise au point du nouveau système de financement de l'élimination des déchets urbains ;

- Modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales) du 1er septembre 2010. Cette loi prévoit une diminution progressive de l'imposition des personnes morales et garantit à l'ensemble des communes les revenus fiscaux moyens provenant des personnes morales des années fiscales 2005 à 2009. Le service des communes a préparé une directive aux communes en date du 30 mai 2012 sur la procédure applicable au fonds transitoire de répartition des recettes fiscales provenant de l'impôt des personnes morales entre les communes pour les années fiscales 2011 à 2013.
- Modification du règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), du 13 juin 2012. Cette modification porte sur les taux d'amortissement des infrastructures des services industriels, afin de les rapprocher de la durée d'utilisation des infrastructures, et ainsi de rapprocher les taux d'amortissement des services industriels communaux de ceux des opérateurs privés. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).
- Recapitalisation de prévoyance.ne. Dans le cadre de ce chantier d'importance, le service des communes a autorisé, par circulaire en date du 12 novembre 2012, les communes qui le pourraient à préfinancer, moyennant le respect de diverses conditions, la création d'une réserve de fluctuation de valeur et d'un montant complémentaire qui devra être versé à compter de 2019 selon les informations de prévoyance.ne.
- Modification de la loi sur les communes consécutive à la fusion des Communes de Milvignes et de Val-de-Ruz, du 5 décembre 2012. Comme suite à la fusion des Communes de Milvignes et de Val-de-Ruz, approuvée par référendum dans ces deux communes en 2011, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi entérinant ces deux projets de fusions de communes, après quoi le Conseil d'Etat a approuvé à titre définitif les conventions de fusion des deux projets de communes en date du 19 décembre 2012.

Le service des communes a participé aux groupes de travail et aux travaux de commissions chargées d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions dans les divers domaines qui intéressent les communes au premier chef. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Commission « Péréquation financière ». Elle a chargé une délégation d'examiner le rapport final relatif à la réforme de la péréquation financière intercommunale dressé par l'expert et de proposer les pistes de réformes proposées par les experts. Sur la base d'un projet de rapport élaboré par le service des communes, la délégation de la Commission « Péréquation financière » a adopté son rapport à l'attention de la commission plénière en date du 12 octobre 2012. Cette dernière a examiné ce rapport lors de deux réunions en automne 2012. Elle poursuit ses travaux.
- Commission « désenchevêtrement 3 ». Le Grand Conseil a constitué une commission chargée de débloquer le dossier du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Le service des communes a participé activement à chacune de ses réunions en tant que service chargé des questions générales intéressant les relations entre l'Etat et les communes. Il est chargé, avec le service de statistique, de réfléchir aux modalités de financement des domaines transférés à l'Etat.
- Nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales (IPM). Un groupe de travail réunissant le chef du DJSF, des représentants du secrétariat général du DJSF et des services des contributions, des communes et de statistique ainsi que des représentants des principales communes hébergeant des entreprises sur leur territoire s'est réuni à diverses reprises pour dessiner les pistes d'une nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales. Sur la base d'un rapport préparé par le service des communes avec la collaboration des services de l'Etat et approuvé par les représentants communaux, le département a consulté les communes au cours du second semestre 2012.
- Nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes. Un groupe de travail réunissant des représentants du service financier, du service juridique, du service des communes, du

contrôle cantonal des finances et des services juridiques des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds s'attèle à la rédaction d'une nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes en vue de permettre une introduction coordonnée et harmonisée du MCH2 à l'Etat et dans les communes.

- Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD). Le service des communes participe aux travaux de cette commission réunissant des représentants de l'Etat, des communes, des associations intéressées et de VADEC afin de résoudre les diverses questions qui se posent dans la mise en pratique de la nouvelle réglementation en matière de taxe sur les déchets.
- Organe de référence des marchés publics. Là aussi, le service des communes participe aux travaux de cet organe de référence chargé de conseiller les différents acteurs cantonaux et communaux en matière de procédure applicable aux marchés publics.

Questions générales intéressant les communes

Soumission du statut du personnel d'une commune au droit public ou au droit privé

Selon la jurisprudence relative à l'article 7 de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), cette base légale et une mention expresse dans l'acte d'engagement suffisent à rendre le droit privé applicable, dans les limites énoncées par la loi.

Il s'agit donc d'examiner de cas en cas si les conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 LSt sont remplies, en fonction des circonstances concrètes, la soumission du litige au droit public ou au droit privé étant par ailleurs déterminante pour la compétence juridictionnelle (RJN 1998, p.199, 1997, p.214 et les références citées; v. aussi RJN 2003, p.242, 2000, p.129 cons.1).

Le Conseil d'Etat a refusé de sanctionner un règlement communal qui prévoyait de soumettre l'ensemble des personnels de la commune au droit privé, au motif que certains agents qui sont dans un rapport de sujétion direct et spécial envers le Conseil communal doivent relever d'un statut de droit public.

Loi sur la protection des données

Répondant à la question d'une commune, le SCOM a précisé qu'une commune était habilitée à transmettre la liste des détenteurs de places d'amarrage, même sans l'accord des personnes concernées.

Nouvelle réglementation en matière de déchets

Répondant à plusieurs questions de communes, il a été précisé que la loi cantonale laissait une certaine latitude aux communes sur la ventilation de la taxe de base des entreprises entre les différentes entreprises. Selon la loi, elle doit être fixée par entreprises ou par catégories d'entreprises selon le type ou l'importance de l'entreprise et le genre de déchets produits. Ainsi, certaines Villes ventilent la taxe selon le nombre de personnes employées, d'autres enfin classifient les entreprises selon la nature de leur activité et leur incidence en matière de déchets.

Répondant à de nombreuses questions de communes, le SCOM a précisé que les amendes prononcées selon un tarif devaient être prononcées sans frais ni émoluments administratifs, car la procédure liée aux amendes d'ordre que l'on applique par analogie est gratuite. Ceci étant posé, les communes demeurent libres de prévoir un émolument, sur le plan civil, pour remettre les choses en l'état, par exemple lors de dépôt de déchets sauvages.

Établissements publics et police du commerce (heures d'ouverture)

En l'absence de disposition cantonale, les communes sont libres de fixer les heures d'ouverture des casinos. Compétence subsidiaire admise.

Loi sur les sépultures

Répondant aux questions d'une commune, le service des communes a précisé que la législation cantonale ne fixe pas de plafond en matière de taxe de crémation, contrairement aux inhumations. Restent les principes généraux applicables de la couverture des frais et de l'équivalence qui demeurent applicables en l'espèce.

Loi sur les droits politiques

Interdiction

Répondant à une question d'une commune, le SCOM a précisé que seules les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit ne sont pas électrices, en vertu de l'article 4 de la loi. Les personnes sous curatelle ou sous tutelle ne sont donc pas interdites.

Délai référendaire / Publication des arrêtés des Conseils généraux dans la Feuille officielle

Répondant à une question d'une commune, le SCOM a précisé que les actes du Conseil général soumis à référendum devaient être publiés dans la Feuille officielle, en vertu de l'article 130. Rien n'interdit au Conseil communal de publier ces arrêtés simultanément dans une autre publication officielle. Le délai qui fait foi est cependant celui de la publication dans la Feuille officielle.

Majorité qualifiée

Sur demande d'une commune, il a été précisé que la notion de majorité qualifiée des personnes prenant part au vote selon l'art.128 LDP ne comprenait que les personnes votant oui ou non, pas les personnes s'abstenant.

12.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

L'année 2012 a vu les projets de fusion décidés et ceux en cours d'examen avancer à marche soutenue. Les projets de fusion entre les Communes d'Auvernier, Bôle et Colombier et celui conclu entre les Communes de Val-de-Ruz, avalisés par la population des différentes communes concernées en 2011, ont été validés par les autorités cantonales et fédérales en 2012. Le projet de fusion de la nouvelle Commune de Val-de-Ruz, qui regroupe quinze des seize communes du district, à l'exception de Valangin, représente la plus grande fusion de Suisse en termes de nombres de communes fusionnées. La fusion de ces communes doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et donner naissance aux deux nouvelles communes de Milvignes et Val-de-Ruz.

Sur le littoral-Est enfin, les Conseils communaux des Communes de l'Entre-deux-Lacs ont poursuivi leurs réflexions et les études préalables en vue de la fusion de leurs communes. Le périmètre exact de la ou des futures communes n'est pas encore défini et les études se poursuivent. Enfin, la Ville de Neuchâtel a lancé le projet de Nouveau Neuchâtel avec les communes voisines du chef-lieu sises à l'est et à l'ouest. Là aussi, les travaux avancent à un rythme soutenu. Les communes de la Paroisse civile, engagées également dans une réflexion relative à une fusion des seules communes de ladite paroisse avec Enges, devront décider lequel projet a leur préférence avant de poursuivre les études opérationnelles plus détaillées.

De leur côté, les Communes de La Béroche ont lancé les études en vue d'examiner la fusion de leurs communes. Enfin, la Commune de Brot-Dessous et celle de Rochefort ont entamé des pour-parlers en vue de fusionner leurs deux entités. Des réflexions relatives aux fusions de communes ont également lieu dans les Montagnes, et en particulier dans les Vallées.

12.14. Péréquation financière intercommunale

Les transferts totaux de la péréquation financière intercommunale accusent une hausse modeste de près de CHF 0,3 million d'un exercice sur l'autre, passant de CHF 37,54 millions en 2010 à CHF 37,80 millions en 2011. Tandis que la péréquation des charges diminue de près de CHF 0,4 million d'un exercice sur l'autre – à près de CHF 16,61 millions – c'est la péréquation des ressources qui augmente d'un exercice sur l'autre de près de CHF 0,7 million pour atteindre CHF 21,2 millions. Ces variations s'expliquent par une augmentation des revenus des personnes morales en Ville de Neuchâtel plus que proportionnelle entre les exercices 2009 et 2011. Ainsi, la Ville de Neuchâtel voit sa contribution nette à la péréquation s'élever de plus de CHF 1,1 million entre les exercices 2011 et 2012 pour atteindre CHF 8,6 millions, tandis que la Ville de La Chaux-de-Fonds voit pour sa part sa dotation provenant de la péréquation enregistrer une baisse de CHF 0,5 million pour se stabiliser à près de CHF 15,1 millions. La Ville du Locle et la Commune de Val-de-Travers voient pour leur part leur dotation demeurer stables d'un exercice sur l'autre.

Après avoir demandé à un expert extérieur à l'administration, un bureau de conseil en sciences économiques bâlois, secondé de deux professeurs de faculté, d'évaluer le système péréquatif neuchâtelois, donnant ainsi suite à une décision de la commission péréquation financière (COMPER), le Conseil d'Etat avait demandé à ce même expert de mener une réflexion sur la réforme du système de péréquation. L'expert a déposé son rapport final pour un projet de réforme de la péréquation financière intercommunale devant le Conseil d'Etat et la COMPER en 2010.

La COMPER a constitué une délégation chargée d'examiner les pistes de réforme proposées. Cette sous-délégation a demandé l'examen d'une variante de péréquation des ressources intégrant en son sein une autre répartition des ressources entre l'Etat et les communes. Cette délégation a rendu son rapport à l'attention de la commission plénière en octobre 2012. La délégation propose de réformer la péréquation des ressources et la compensation de la surcharge structurelle en s'inspirant largement des travaux des experts précités.

Le SCOM, en collaboration avec le SFIN, a été étroitement associé aux travaux de la délégation de la COMPER et de la commission plénière. C'est lui qui a rédigé le rapport à l'attention de la délégation. Il a également été invité à dépouiller le rapport avant sa présentation en Conseil d'Etat et devant la COMPER.

12.15. Gestion communale

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a été marquée en 2011 par le redressement de l'économie de notre région, après la dégradation observée en 2009 consécutive à la crise financière, économique et sociale qui a frappé le monde et notre canton dès l'automne 2008. Ainsi, alors que le résultat cumulé de l'ensemble des communes présentait un déficit de près de CHF 0,8 million en 2009 et encore de CHF 0,5 million en 2010, c'est un bénéfice de plus de CHF 5,6 millions qui a été observé pour l'ensemble des communes en 2011.

Depuis 2011, les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales mises sur Internet en parallèle à la présentation du rapport sur les finances cantonales.

Le service a apporté aux communes un soutien tout au long de l'année en matière juridique, sur la forme et sur le fond, pour l'élaboration des différents règlements et arrêtés qui régissent la vie communale et sur les procédures à respecter, dans les situations les plus diverses.

Il s'est efforcé d'être un partenaire à l'écoute des différents intervenants. Il n'a également pas ménagé ses efforts dans la gestion de divers conflits survenus entre autorités et entre conseillers membres de la même autorité, et cela dans plusieurs communes. Il a également prodigué aide et soutien aux communes en matière financière et fiscale, en mettant à leur disposition des tableaux qui facilitent le bouclage des comptes et en répondant à leurs différentes questions.

L'élaboration des outils et de la procédure liée à la création du fonds transitoire dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises afin de garantir à toutes les communes les recettes fiscales des années fiscales 2005 à 2009 ont mobilisé fortement le service au cours de l'année écoulée.

La mise en place des deux nouvelles communes de Milvignes et de Val-de-Ruz a mis le service fortement à contribution. A côté de diverses questions, c'est le budget prévisionnel et les modalités juridiques liées à la création des nouvelles communes qui ont occupé le service en lien avec cette réforme de structures. Le service a répondu à de nombreuses requêtes liées à la mise en place du nouveau mode de financement de l'élimination des déchets urbains.

12.16. Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes

Article 17 de la loi sur les communes

Incompatibilités

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que la loi ne permettait pas de déroger à l'interdiction pour un fonctionnaire communal de siéger au Conseil communal. Tout au plus pouvait-on admettre un délai convenable pour qu'il se décide.

Incompatibilités

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a indiqué qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre la fonction de responsable du Guichet social régional et celle de Conseiller général, si le Règlement du Conseil général reconnaît le droit aux fonctionnaires communaux de siéger au Conseil général et que le Conseil général n'a pas arrêté la liste des fonctions communales incompatibles avec le mandat de Conseiller général.

Article 23 de la loi sur les communes

Démission d'un membre du parti sans quitter le Conseil général / quid des commissions ?

Il a été précisé à une commune confrontée à ce cas que la démission d'un membre du Conseil général de son parti n'entraîne pas sa démission du CG ni des commissions dans lesquelles il siège.

Article 25 de la loi sur les communes

Transactions immobilières : compétences du Conseil général ?

Répondant aux questions d'une commune en lien avec la procédure devant le Conseil général, il a été précisé qu'outres les délégations de compétences au Conseil communal lors de vente de lotissements ou de travaux effectués dans le cadre du budget, l'arrêté du Conseil général devait indiquer l'objet, le prix et le cocontractant de la commune, car il s'agit là d'éléments essentiels de la transaction.

Recevabilité matérielle d'une initiative

Appelé à trancher de la recevabilité matérielle d'une initiative demandant que la convention de fusion approuvée par le peuple n'entre pas en vigueur, le Conseil général a décidé que l'initiative était irrecevable, en particulier parce qu'elle visait à annihiler une disposition acceptée par le souverain moins d'un an auparavant.

Institution d'une commission d'enquête parlementaire au niveau communal

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé qu'une commune ne disposait pas de la compétence d'instituer une commission d'enquête parlementaire au niveau communal. Elle devrait pour ce faire disposer de bases légales cantonales, ce que la loi ne lui confère pas.

Compétence d'approuver une convention intercommunale

La compétence d'approuver une convention intercommunale portant sur l'organisation d'un pan important et entier de l'activité communale relève du CG, à l'image d'un règlement.

Un accord intercommunal accepté dans une commune avec un amendement requiert une nouvelle décision des autres communes d'accepter ou non l'amendement, à défaut la commune qui a avalisé la convention avec un amendement est invitée à se reprononcer sur son adhésion à l'accord.

Article 27 de la loi sur les communes

Répondant à une question d'une commune, le service des communes a précisé que - hormis dans celles de plus de 10'000 habitants - le Conseil communal ne pouvait déléguer la signature des actes, même collective, à l'administrateur communal ou à son secrétariat.

Quel organe compétent pour décider de l'adhésion d'une commune à un syndicat d'améliorations foncières ?

Répondant à une question d'une commune, il a été précisé que cette question relevait de la compétence du Conseil communal, car il n'y avait pas d'aliénation ou d'accroissement du patrimoine communal.

Article 31 de la loi sur les communes

Répondant à une question d'une commune relative à la création d'un conseil d'établissement scolaire (CES) dans une commune qui ne gère pas l'école, le service des communes a précisé que le CES devait être créé à l'échelle du syndicat qui gère l'école, pas de la commune qui ne la gère plus. Il a été admis que le CES désigne en son sein une délégation de représentants de village pour s'occuper des manifestations scolaires dans ce village.

Article 46 de la loi sur les communes**Quel organe compétent pour décider de l'augmentation de capital d'une société de transport?**

Répondant aux questions de la société de transport, il a été précisé que la compétence du Conseil communal des communes qui souscrivaient à cette augmentation de capital pouvait être admise en l'espèce, car la décision de toutes ces communes était une décision liée à celle que la Ville prendrait et qui, vu l'importance de cette augmentation, relevait du Conseil général en vertu de l'article 50 LCo (participation), car il n'y avait pas d'aliénation ou d'accroissement du patrimoine communal.

Compétence pour introduire action pour la Commune

Le Conseil communal est compétent pour introduire toute action en matière civile dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 30'000, les tribunaux du canton étant souverainement compétents.

Règlement sur les finances et la comptabilité des communes**Principe d'échéance / Financement de la facture d'action sociale**

Sur demande d'une commune, il a été précisé qu'une commune était autorisée à provisionner un montant pour financer les dépenses d'action sociale au cours de l'année effective au cours de laquelle ses obligations naissent, même si ce montant n'a pas été prévu au budget.

Correction d'une non-valeur

Sur demande d'une commune, il a été précisé qu'il n'était pas admissible de ne pas corriger une non-valeur au bilan mise à jour par un contrôle de l'organe fiduciaire sous prétexte que l'introduction du MCH2 d'ici 2014 prévoit une réévaluation du patrimoine financier.

Préfinancement

Sur demande d'une commune, il a été précisé que les engagements envers prévoyance ne pouvaient faire l'objet d'un préfinancement, s'il y avait un bénéfice, pas d'amortissements supplémentaires, ou d'une provision, vu que le montant dû par les collectivités publiques a été communiqué par l'institution de prévoyance.

TABLES DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL.....	8
1.1.	Effectif du personnel.....	8
1.2.	Prestations du SJSF.....	9
1.3.	Aide humanitaire et coopération au développement	10
1.4.	Office d'organisation.....	16
1.5.	Office de la politique familiale et de l'égalité.....	17
2.	SERVICE DE LA JUSTICE	21
2.1.	Introduction.....	21
2.2.	Gestion.....	23
2.3.	Activités déployées.....	24
3.	SERVICE PÉNITENTIAIRE.....	30
3.1.	Généralités	30
3.2.	Personnel	31
3.3.	Domaine financier	32
3.4.	Travaux de construction et rénovation des établissements de détention	34
3.5.	Office d'application des peines et mesures (OAPM)	34
3.6.	Établissement de détention La Promenade (EDPR)	41
3.7.	Établissement d'exécution des peines La Ronde (EEPR)	44
3.8.	Établissement d'exécution des peines Bellevue	45
3.9.	Secteur médical.....	47
3.10.	Sécurité	47
3.11.	Partenariats	48
3.12.	Conclusion.....	48
4.	SERVICE DE PROBATION	50
4.1.	Introduction.....	50
4.2.	Gestion	51
4.3.	Missions	52
4.4.	Activités déployées.....	53
4.5.	Conclusions.....	56
5.	POLICE NEUCHÂTELOISE.....	57
5.1.	Introduction.....	57
5.2.	Gestion générale	57
5.3.	Sécurité publique.....	64
5.4.	Sécurité routière	66
5.5.	Conclusions.....	68
6.	SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE	70
6.1.	Gestion	70
6.2.	Activités déployées.....	71
6.3.	Protection de la population	71
6.4.	Défense incendie - feu	72
6.5.	Protection civile	73
6.6.	Armée.....	74
6.7.	Logistique	76
6.8.	Musée militaire et des toiles peintes de Colombier	77
7.	SERVICE FINANCIER.....	78
7.1.	Résumé.....	78
7.2.	Politique financière	79
7.3.	Gestion comptable	80
7.4.	Gestion financière et des assurances	81
7.5.	Contrôle de gestion	82
7.6.	Recouvrement.....	82
7.7.	Contributions ecclésiastiques.....	88
7.8.	Subsides constitutionnels en faveur des églises	90
8.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	91
8.1.	Considérations générales et évolution de la taxation	91

8.2.	Impôt direct 2012	95
8.3.	Impôt sur les gains immobiliers	97
8.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance	98
8.5.	Estimation cadastrale	98
8.6.	Impôt anticipé	99
8.7.	Droits de mutation et impôts de successions	100
8.8.	Office de perception	102
8.9.	Remises d'impôts	107
9.	SERVICE JURIDIQUE	108
9.1.	Présentation	108
9.2.	Bases légales	108
9.3.	Personnel et formation	108
9.4.	Missions du service juridique	110
9.5.	Activités du service juridique	110
9.6.	Principaux projets réalisés en 2012	115
10.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRHE)	118
10.1.	Introduction	118
10.2.	Effectif du personnel	119
10.3.	Politique "famille et égalité" au sein de l'administration cantonale	122
10.4.	Mobilité professionnelle interne	123
10.5.	Traitement des demandes de dérogations	124
10.6.	Description, évaluation, classification des fonctions et nouveaux sys-tèmes de rémunération	125
10.7.	Formation et développement du personnel	127
10.8.	Santé et sécurité au travail (SST)	129
11.	SERVICE INFORMATIQUE DE L'ENTITE NEUCHÂTELOISE	131
11.1.	Guichet unique, version 3	131
11.2.	Information et ticketing	131
11.3.	Maintenance des licences Microsoft	131
11.4.	Gestion des amendes d'ordre	132
11.5.	Virtualisation des infrastructures systèmes	132
11.6.	Production de qualité	133
12.	SERVICE DES COMMUNES	134
12.1.	Contrôle de gestion	134
12.2.	Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)	135
12.3.	Commentaires	135
12.4.	Statistiques financières et Tableaux statistiques	137
12.5.	Rendement des impôts et effort fiscal	139
12.6.	Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)	140
12.7.	Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux et régionaux)	141
12.8.	Sanction d'arrêtés	142
12.9.	Fonds d'aide aux communes	142
12.10.	Fonds destiné aux réformes de structures des communes	142
12.11.	Impôts	143
12.12.	Législation et activités juridiques	143
12.13.	Fusions de communes et collaborations intercommunales	146
12.14.	Péréquation financière intercommunale	146
12.15.	Gestion communale	147
12.16.	Application de la loi sur les communes et du règlement sur les finances et la comptabilité des communes	148

Neuchâtel, le 5 février 2013

Le conseiller d'Etat,
chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances

Laurent Kurth